15e 3e

La Neuville en hez

St Mathieu

1771

Premier

1771.

LE présent Registre contenant Dix Feuillets de Papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvaisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices, par Edit du mois d'Avril 1734. & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de St Matthieu de La Neuville en hez

subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse, pendant l'Année mil sept cent soixante-onze lesquels Actes seront signés en même-tems par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736. pour ensuite rapporté dans le tems prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce vingt-unième jour de Décembre mil sept cent soixante-Dix

Daustel de La Baronière

L'an mil sept cent soixante et onze le mercredy neuf janvier a été enterré au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné Jean Cosme Damien décédé la nuit dernière agé de deux mois au lieu ou fils de Jean Nentre Menonvrier et de Marie Chumadures par la femme de cette paroisse présent son père et jeune Monquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus = Jean Nentre Monquet Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent soixante et onze le vingt deuxieme jour de janvier après trois publications des bans du futur mariage entre Joseph Castaret Chanoutier fils majeur de defunt Jean Castaret vivant aussy Chanoutier et de Marie Elizabeth Julie Valansart sa femme ses pere et mere de cette paroisse d'une part et Marie Elizabeth Julie Valansart fille mineure de Michel Valansart Chevalier et de Marguerite de Mongault sa femme ses pere et mere aussy de cette paroisse d'autre, faites aux prônes des messes paroissiales celebrées dans cette eglise les neuvieme vingt sixieme decembre jour de saint Etienne la sainte dimanche dans l'octave de Noel de l'année mil sept cent soixante et dix et le six janvier jour de l'epiphanie de la presente année, sans qu'il y soit trouvé aucune opposition ny empechement quelconque nous soussigné curé de cette paroisse ayons le jourd'hui celebré la demande vingt deux present mois et an cette ceremonie de mariage entre les parties ci dessus nommées, dument fiancées en face de notre mere sainte eglise, presence de Michel Valansart pere de l'epouse et de Marie Elizabeth Julie Valansart son epouse, de Joseph Castaret pere de l'epoux et de Marie Elizabeth Julie Valansart son epouse, de Jean Castaret frere de l'epoux, de Jean Baptiste Valansart frere de l'epouse, de Jean Baptiste

Lan mil sept cent soixante et onze le dimanche troisieme jour de fevrier a été baptisée par moi prêtre curé soussigné marie Geneviève née [illegible] de legitime mariage de [illegible] Marchand de Bois de cette paroisse et de Elizabeth [illegible] le parein a été [illegible] garçon la marine marie Elizabeth [illegible] tous deux de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus dont [illegible] marie Elizabeth [illegible]

Baptt

Lestuvée curé

Lan mil sept cent soixante et onze le huit fevrier a été baptisée par moi prêtre curé soussigné marie Jeanne Rosa née aujourd'huy de legitime mariage de françois [illegible] et de marie anne [illegible] sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein a été pierre bastard garçon de cette paroisse qui a signé avec nous la marine marie [illegible] Angelique fille aussy de cette paroisse laquelle a declaré ne sçavoir signer enquise les jour et an que dessus = purrie batard

Baptt

Lestuvée curé

Lan mil sept cent soixante et onze le samedy neufvieme jour de fevrier a été enterré au cimetiere de cette parroisse par moy prêtre curé soussigné Marguerite Bailles veuve de Charles hinard praticien de cette parroisse decedée hier agée de soixante quatorze ans ou environ et munie des sacremens presens a lenterrement Charles françois Maurice hinard ses enfans et de pierre Walles son gendre et de Martin hinard son beau frere et de Louis hinard son neveu qui ont signé avec nous excepté Charles et Maurice hinard qui ont declaré ne sçavoir signer enquis les jour et an que dessus

mort

L. hinard

Marie françois hinard v Valler Dubois

Lestuvée curé

Lan mil sept cent soixante et onze le mardy douzieme jour de fevrier a été enterré au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste decedé [illegible] chez pierre Wallet [illegible] son nourrice, agé de six semaines, fils de [illegible] et de [illegible] sa femme ses pere et mere demeurant a paris rue de Bourbon [illegible] qui ont signé avec nous les jour et an que dessus = Lestuvée curé de la neuville [illegible]

mort

v Valler Monquet

Lan mil sept cent soixante et onze le quatorzieme jour de fevrier a été enterré au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Marguerite decedée hier chez françois le vasseur cordonnier de cette paroisse son nourrice, agée de six semaines fille du sieur pierre Roch vallée potier de terre et de marie catherine forne sa femme ses pere et mere demeurant a paris rue de la Raquette faubourg saint Antoine paroisse sainte Marguerite presens a lenterrement ledit françois le vasseur et Jean Monquet clerc laique qui ont signé avec nous les jour et an que dessus = le vasseur Monquet

mort

Lestuvée curé de la neuville [illegible]

Lan mil sept cent soixante et onze le dimanche dix septieme jour de fevrier a été baptisée par moi prêtre curé soussigné marie Elizabeth née hier du legitime mariage de françois Bormel cordonnier et de Marguerite hermand sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein a été françois Villion garçon de Boulimont paroisse d'Aguetz qui a signé avec nous la marine marie catherine de Lisle fille de cette paroisse qui a declaré ne sçavoir signer enquise les jour et an que dessus = françois Villion

Baptt

Lestuvée curé de la neuville [illegible]

Lan mil sept cent soixante et onze le mercredy vingtieme jour de fevrier a été enterré au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps d'anne catherine decedée hier agée d'un mois chez Angelique duverger veuve de françois de Lisle sa nourrice de cette paroisse fille de sieur Jean philippe Catelin maitre menuisier et de marie anne Rozan bourgeois de paris rue du ponceau proche un marechal paroisse St Nicolas des champs presens a lenterrement ladite nourrice qui n'a sçu signer et Jean Monquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus =

mort

Lestuvée curé de la neuville [illegible]

Monquet

L'an Mil Sept Cent Soixante & onze le Mardy Douzieme jour du mois de Mars a été baptisé sous condition Comme ayant été ondoyé a la maison par Medre Lacampagne Sage femme de cette paroisse par Moy prêtre Curé soussigné Nicolas fils Jumeau de Legitime Mariage de Nicolas Bayard Laboureur et de Antoinette Lousel sa femme ses pere et mere de cette paroisse Le parrein a été Jean monquet Clerc Lamarine Michelle Desroisettes femme Rouz Veuf de cette paroisse qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Monquet Lestuvée Curé

Michelle Desroisettes

L'an mil Sept Cent Soixante et onze le onzieme jour du mois de Mars a été enterré au Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre Curé soussigné le Corps de Nicolas Bayard Laboureur decedé le jour precedent fils de Nicolas Bayard Laboureur et de Antoinette Lousel ses pere et mere de cette paroisse Le parrein a été Jean Monquet Clerc et la marraine Michelle Desroisettes femme Rouz Veuf de cette paroisse qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Monquet Lestuvée Curé

L'an mil Sept Cent Soixante et onze le onzieme jour du mois de Mars a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné Marie Catherine née aujourd'hui de legitime Mariage de Jacques du Bois Laboureur et de Geneviève Lellier ses pere et mere de cette paroisse Le parrein a été Maurice Girard garçon de cette paroisse La marraine Catherine Thibault de Boulincourt paroisse de Hautot lesquels ont declaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus

Lestuvée Curé

L'an mil Sept Cent Soixante et onze le Lundy vingt cinq du mois de Mars a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné Gabriel né hier du legitime Mariage de François Mauger et de Marie Jeanne Bastard sa femme ses pere et mere de cette paroisse Le parrein a été Damien Vigneron demeurant en la Commune Marie Catherine Lestuvée paroisse et fille de cette paroisse qui ont signés avec nous le jour et an que dessus

D. B. Bennet Mc Lestuvée Lestuvée Curé

L'an mil Sept Cent Soixante et onze le Lundy quatre jours d'avril a été inhumé au Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre Curé soussigné le Corps de Gabriel Mauger decedé hier fils de François Mauger et de Marie Jeanne Bastard ses pere et mere de cette paroisse Le parrein a été Damien Vigneron et la marraine Marie Catherine Lestuvée paroisse et fille de cette paroisse qui ont signés avec nous le jour et an que dessus

Monquet Lestuvée Curé

L'an mil Sept Cent Soixante et onze le Lundy quatre jours d'avril a été inhumé au Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre Curé soussigné le Corps de Marie Ollagnier fille de Nicolas Bayard Vigneron et de Marie Suzanne Pesillet sa femme decedée hier âgée de quarante ans, la Grille a été tendue de Drap noir a cause de quinze jours et Jugelique Duvergé veuve de François Delabe la mouche de cette paroisse present a l'enterrement Charles Lequeupot et Jean Jacques Lequeupot qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus

Monquet Lestuvée Curé

L'an mil Sept Cent Soixante et onze le Vendredy Cinquieme jour d'avril a été inhumé par moi prêtre Curé soussigné dans le Cimetiere de cette paroisse le Corps de Marie Coquempot veuve de Pierre Duflot decedée hier âgée de soixante et seize ans et munie des Sacrements, presens a l'enterrement Charles Coquempot et Jean Jacques Coquempot et Jean François Coquempot qui a signés les dits Charles Coquempot et Jean Jacques ont declaré ne savoir le faire de ce interpellés les jour et an que dessus

Lestuvée Curé

Jean François Coquempot

L'an mil Sept Cent Soixante et onze le Dimanche quatorzieme jour d'avril a été Baptisé par moi prêtre Curé de cette paroisse soussigné Sebastien né le Samedy de Pâques dudit mois de Legitime Mariage de Jacques Monjardin de cette paroisse et de Marie Jeanne Delahaye sa femme ses pere et mere de cette paroisse Le parrein a été Comte Alexandre Maurice de Bouteillon paroisse de Hautot qui a signé la Marraine Julie Watray fille de la paroisse de Lestuvée qui a aussi signé avec nous les jour et an que dessus

Comte Alexandre Maurice de Bouteillon Julie Watray

Lestuvée Curé

L'an mil Sept Cent soixante et onze le Vendredy vingt Sept avril a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné Simon fils du Legitime mariage de pierre de Lagon vacher et de Marie Louise de haut sa femme ici présente et habitant de cette paroisse le présent a été Simon né hier matin et la maraine Geneviève Champion femme de pierre Lestrade aussi de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance

Lestrade Curé

L'an mil Sept Cent soixante et onze le Mardy trente avril a été baptisé dans l'église de cette paroisse dans la grande allée de la chapelle de la Sainte Vierge par moi prêtre Curé soussigné le corps d'Antoine Pigeon Marchand d'après et de Miles mari de troisième noce de Marie Jeanne Guet, decédé la nuit du vingt Sept muni des sacrements âgé de Cinquante Sept ans en la présence de vénérable personne Messire Jean Gardien de la garde de Sainte François et autre Jean François de Lestrade Vicaire de la Mission paroisse de Saint Jean Baptiste de Villefranche qui ont signé= Arnaud Bullet Pigeon Delbergue Lestrade Curé

L'an mil Sept Cent soixante et onze le Mardy trentième jour du mois d'avril après la publication des Bans du futur Mariage entre Antoine Guillaume Pigeon d'Antoine Guillaume laboureur et de Louise Coyon ses père et mère de cette paroisse d'une part, et Marie Catherine Lestrade fille Majeure de défunts Antoine Lestrade vivant laboureur et de Marie Catherine Lestrade sa femme ses père et mère de cette paroisse d'autre part, les dits Bans publiés aux prônes des messes paroissiales de cette Eglise les jours de Fêtes premier, huit et quinze du mois d'Octobre dernier, dument certifié par le Sieur Curé de la paroisse de Villefranche, et aucune opposition ni empêchement quelconque n'ayant été signifié, je prêtre Curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier et le Mutuel consentement des parties reçu les avons conjoint par légitime Mariage et leur avons donné la Benédiction Nuptiale selon les formes prescrites par la Sainte Eglise en présence et du consentement de Pierre Vallet beau père de l'époux de la mère de l'époux de Michel Duverger grand oncle de Nicolas de l'époux par parein et Charles Durand par marraine de l'épouse qui ont tous les parties déclaré ne savoir signer à l'exception de Pierre Vallet et de Nicolas de Lestrade qui ont signés avec nous

Pierre Vallet Lestrade Curé

L'an mil Sept Cent soixante et onze le Lundy cinq Septième jour du mois de may a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné Marie Catherine née hier fille de Légitime mariage de Nicolas Estrade et Geneviève Lestrade femme ses père et mère de cette paroisse le parein a été Charles Durand fils de Jean qui a signé, la mareine Marie Elizabeth Durand fille dudit Jean de cette paroisse et qui ont signés les jours et an que dessus excepté la mareine qui a déclaré ne savoir écrire de ce interpellée

Lestrade Curé Charles Durand

L'an mil sept cent soixante et onze le Mardy vingt huitieme jour du mois d'aoust a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre soussigné le corps de marie francoise fille d'honneste Gabriel Mallet et marie Magdeleine Jubiller son pere et mere demeurants mort-né cette paroisse laquelle est decedée ce jourd'huy a paris laquelle est decedée agée de neuf mois, et dans le cas françois aujourd. marié de Marie Magdeleine sa mere cette paroisse decedée ce matin, assistants a l'enterrement sadite mere qui a declaré ne savoir signer et jean mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Mouquet Lesturée curé

L'an Mil Sept cent soixante et onze Lemardy quatrieme jour du mois de juin a été inhumé par moy prêtre curé soussigné au mort cimetiere de cette parroisse le corps de marie francoise Lesturée fille de desunts antoine Lesturée et de Marie Chevalier du bourg de la paroisse de cette diocese de paris dont elle est originaire decedée ce jourd'hui dans cette paroisse et jean le Blond garde des bois sa majesté dans la foret de Bondy son beau frere de qui elle demeure depuis dix huit mois, agée de quarante quatre ans en presence et en nombre des soussignés present a l'enterrement ledit le Blond et jean mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus = leblond

Mouquet Lesturée curé

L'an mil sept cent soixante et onze Le Lundy premier jour de Juillet a été baptisé par moy prêtre curé soussigné Jean Louis Baptt prudent né aujourd'hui du legitime mariage de Jean Baptiste Langelier cordonnier et de Marguerite Gros sa femme de cette paroisse et mere de cette paroisse le parein a été Louis Langelier oncle de l'enfant et la mareine Catherine Picard fille de la paroisse de Saint Laurent de Chevreuse le pere a declaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance au que dessus Louis Langelier Lesturée curé

L'an mil sept cent soixante et onze le mercredy vingt quatre juillet mort a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de marie anne villion decedée hier agée de quinze ans ou environ en presence des soussignés, de parisienne et de Simon etienne, fils

de Jean Baptiste villion cordonnier et de Dessuite anne Gaudefroy Sa vivant mere de cette paroisse, le present dessus dit pere et de jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Jean villion Mouquet Lesturée curé de la nouvelle Lorge

L'an Mil Sept Cent soixante et onze le Jeudy huitieme d'aoust a été inhumé au cimetiere de cette parroisse par moy Pierre curé soussigné le mort Corps d'Estienne decedé aujourd'huy agé de Vingt mois ou environ fils de Simon de Saint marmouzier et Marie Anne Grimbel son pere et mere de cette parroisse en presence de son dit pere qui a declaré ne savoir signer et de ce interpellé Le de Jean mouquet qui a signé avec nous les Jour et an que Dessus Mouquet Lesturée curé de la nouvelle Lorge

L'an mil Sept Cent soixante et onze le Samedy Dixieme jours d'aoust a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Simon decedé hier agé de trois mois deux mois fils de pierre delaye vacher et de Marie Loüise de Saint Jeyre mort et marié de cette paroisse, en presence de susdit pere qui a signé et de jean mouquet qui a aussy signé les jour et an que dessus

Pierre delaye Lesturée curé Mouquet

L'an mil Sept Cent soixante et onze le vendredy seizieme jours d'aoust a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste, né hier du legitime mariage de Jean Baptiste Dauphin cordonnier et de Gabrielle Cabar sa femme Bapt son present mere de cette paroisse le parein a été François Normelet la mareine marie Elizabeth Duval, garçon et fille de cette paroisse qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

François Bonnallet, marie elizabeth Dusa
Lesturée curé

L'an mil sept Cent soixante et onze le Mardy vingt septieme jours d'aoust a été baptisée par moi prêtre Curé soussigné Bapt Marie victoire née hier du legitime mariage de

de Nicolas de Soattoy semet de Loup et de Cecile
Salvel sa femme ses père et mere de cette paroisse
Le parein a été Nicolas Leveliu la mareine Marie Franc
Boulet garçon et fille de cette paroisse qui ont signé
avec nous les jour et an que dessus =

N. Leveliu Marie Boulet Lestuvée
curé

L'an mil sept cent soixante et onze le
mardy treizieme jour de Septembre a été bapti
sé par moi prêtre curé soussigné Marie Joseph
né aujourd'huy fils du Legitime mariage de
Joseph Duval garçon et de Marie Anne
Le Lazerche ses père et mere de cette paroisse
ainsi nommé par Joseph Duval garçon et
marie marguerite françoise Borel fille les parain
et marraine qui ont signé avec nous.

Joseph Duval marguerite Borel Mathy Curé de Lat

L'an mil sept cent soixante et onze le Mardy dix septieme
jour de septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussi
Marie Antoinette née aujourd'huy du legitime Mariage
de Jean Baptiste Pullieux Labourent et de Marie Anne Pullieux
sa femme ses père et mere de cette paroisse le parein a été
Nicolas Corpin garçon de Bouteville paroisse de Siguetz et
la mareine Marie Antoinette Pullieux fille de l'enfant de
cette paroisse qui a signé les parein a déclaré ne savoir de
de ce enquis cette le pere et an que dessus =

marie Antoinette Pullieux Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et onze le jeudy dix neuf septem
a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre cur
soussigné le corps de Françoise fille de Sieur Jean Pierre Brunet
aveugle et de Marie Louise Granger ses père et mere decedée
a soixante dans le quinze vingt huit courant des fievres, laquelle

est decedée hier agée de deux ans et demie a été inhumée
mardy de Grand Messe Dite par nous soussigné de cette paroisse les pa
dudit Enfant qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Marguerite Lestuvée
curé

L'an mil sept cent soixante et onze le dimanche septieme jour d'octobr
a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Marguerite Bapt
née aujourd'huy du Legitime Mariage de Mathieu grand fils d'amis
et de Marguerite Duvergé sa femme ses père et mere de cette
paroisse le parein a été Pierre Bastard garçon la mareine
Marie Elizabeth Compagnon fille tous deux de cette paroisse
qui ont signés avec nous les jour et an que dessus =

Pierre Bastard Marie Elizabeth Compagnon
Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et onze le mercredy neuvieme jour d'octobre
a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné Jean Baptiste né aujourd'hui
du legitime Mariage de Mathieu Le Roy marguiniers et de Marie Jeanne
Lamadour sa femme ses père et mere de cette paroisse le parein
a été Jean Baptiste Leveliu la mareine Françoise Valaussar
garçon et fille de cette paroisse qui ont declarés ne savoir
signer de ce enquis les jour et an que dessus = Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et onze le Lundy quatorzieme jour d'octobre
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Mathieu né aujourd'hui du
Legitime Mariage de Mathieu Renard marguiniers et de Marguerite Fontaine
sa femme ses père et mere de cette paroisse le parein a été Mathieu
Valaussar la mareine Marie Catherine Dumaine femme et femme
de cette paroisse qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Marie Catherine Dumaine Valaussar Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et onze le mercredy seize octobre après
une seule publication des bans de futur Mariage entre Vincent Valla
faillant d'habit de cette paroisse veuf en premieres noces de defunte
Marie Françoise Duval d'une part, et Marie Anne Toutain fille
majeure de Simon Toutain Manouvrier d'autre part les sieur

[illegible] de cette paroisse d'autre part, faite au prône
de la messe de paroisse le Dimanche trezieme jour de ce present mois
de la presente par avec affiche publication faite trois
fois, sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ny empe-
chement quelconque, nous curé soussigné, avons reçu le mutuel
consentement de mariage par eux fait devant nous par notre ministere de
leur dit mariage, et leur avons donné la benediction nuptiale selon les formes prescrites
par notre sainte eglise, en presence et du consentement de Jean
Vallet père de la part de Jeanne Vallet son frere de Simon Lou-
père de la part de Jeanne Bouneau son frere de Louis de ces parties
qui ont signé avec les parties freres le epoux le père de la epouse
et ledit Jean Vallet qui ont declaré ne scavoir signer de ce enquis par nous
et au que dessus = Vincent Vallet Vallet

Jean Baptiste Tourneux Testuzee curé
de la nouvelle Eglise

L'an mil sept cent soixante et onze le Lundy vingtieme jour d'octobre
a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
de Victoire decedée le matin dernier agée de cinq ans ou environ, fille
d'Etienne Bouchet et de Marie Anne Gourdain, ses pere et mere
de cette paroisse, en presence dudit Bouchet pere
de Jean Mouquet et [illegible] de cette paroisse qui ont signés avec nous
les jour et an que dessus =
Testuzee curé Bouchet Mouquet

L'an mil sept cent soixante et onze le dimanche vingt septieme
jours d'octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Louis
Joseph né hier du legitime mariage de Maurice Renard Beauvais
et de Cecile Desaint son epouse ses pere et mere de cette paroisse
le parrain a été Louis Boisseau garçon de la paroisse de Thorée

qui a signé avec nous la Maraine Marie Louise Lequeux
fille de cette paroisse qui a signée ne sçavoir et au que dessus =
Louis Joseph Marie Louise Lequeux Testuzee curé
de la nouvelle Eglise

L'an mil sept cent soixante et onze le trentieme jour d'octobre
au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné a été inhumé
decede hier age de deux mois environ fils de Charles Simone Testuzee et
Marie Anne de la Forge son epouse de cette paroisse, en presence de son
dit pere et de Jean Mouquet qui ont signés avec nous les jour et an
que dessus = Mouquet Simone Testuzee curé

L'an mil sept cent soixante onze le Dimanche troisieme jour d'anvier
de Novembre a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Louis Joseph decedé hier age de huit jours fils de
Maurice Renard et Marie Anne Cecile de Saint sa femme de cette paroisse
en presence de son dit pere qui a declaré ne scavoir signer de ce enquis par nous
a signé avec nous les jour et an que dessus Mouquet Testuzee curé

L'an mil sept cent soixante onze le Vendredy huitieme Novembre a
été inhumé par moi prêtre curé soussigné Marie Marguerite Victoire
Née hier du legitime mariage de Pierre Sallot et Catherine de Marguerite
Meuzeine et de sa femme ses pere et mere de cette paroisse laquelle a été
Louis Joseph Marie Antoine Corel garçon de cette paroisse qui a signé
avec nous la maraine Marie Madeleine Elizabeth Victoire de Monsigé
a Lepresente par Elizabeth Sallot sa mere qui a dit ne sçavoir signer de ce enquis
les jour et an que dessus Louis Joseph Marie Antoine Corel

Testuzee curé

L'an mil sept cent soixante et onze le seize Novembre a été inhumé
au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné, Marie Louise
Victoire decedée hier agée de cinq ans et deux mois fille de Michel Lequeux
musiciens et de Catherine Dumaine sa femme ses pere et mere de cette
paroisse, en presence de sus dit pere et de Jean Mouquet qui ont signé
avec nous les pere et an que dessus =
Mouquet Testuzee curé

L'an mil sept cent soixante et onze le samedy vingt
huitiemes jours de decembre a été inhumé au cimetiere de cette
paroisse par moi prêtre Curé soussigné Joseph Deudé fils age
de sept ans fils de defunt François de Lisle vivant Manou
et de Magdeleine Gaudusseigne ses pere et mere decedé pres
la presence de susdite mere et de Michel Dudusseigne
frere qui avec ses signes huquis les jours et an que dessus

Lesturvée Curé

L'an mil sept cent soixante et onze le Mardy) Deuxieme jour du mois
de Decembre a été baptisée par moy) Recteur Curé soussigné Marie
Louise Julie née hier du legitime Mariage de Joseph Bastard
Chansonnet et de Marie Elizabeth Julie Valensard ses pere
et mere de cette paroisse. le parein a été Jean Baptiste
Valensard son oncle de cette paroisse qui a signé avec nous,
Mareine Marie Louise Bastard fille aussy de cette paroisse
qui a declaré ne savoir signer de huquise les jours
an que dessus: Valansard

Lesturvée Curé

L'an mil sept cent soixante et onze Le Jeudy) Cinquieme jour du mois d
Decembre a été baptisée par moy) Recteur Curé soussigné Marie Antoi
nette fille du Legitime Mariage de Jean Baptiste de la rue Manou
et de Antoinette Magnier ses pere et mere de cette paroisse
Le parein a été Cosme Alexandre Moreuville garçon de la
paroisse de Lignetz la Mareine Marie Jeanne Dumaine fille
de cette paroisse qui ont signés avec nous les jours et an q
dessus = Cosme Alexandre Moreuville Marie Jeanne Dumaine

Lesturvée Curé

L'an mil sept cent soixante et onze le Dimanche huit du mo
de Decembre a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi
prêtre Curé soussigné le corps de Jean Baptiste Deudé Anguid
age de sept ans et trois mois fils de Claude Vallant

facteur d'Arbel et de Marie Louise le tout ses femme ses pere
et mere de cette paroisse présent le pere qui a signé et Jean
Monquet Clerc de cette paroisse qui a aussy signé avec nous
les jours et an que dessus =

Monquet Vallant Lesturvée Curé

L'an mil sept cent soixante et onze le Mardy dixieme jours de Decembre
a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre Curé soussigné le
corps de Hubert Deudé fils chez Thassent Angot son beau pere de cette paroisse
age de dix mois et demy fils de Pierre François Deudé fabricant manufacturier
et de Gregoire Jeanne ses pere et mere demeurant a Gisors rue
de la Lune chez le Sieur Ronzelle manufacturier paroisse Boucherville
presents a l'enterrement Marie Francoise Lecuyer femme dudit Angot
sa nourrice et Jean Monquet qui a signé avec nous les jours et an
que dessus =

Monquet Lesturvée Curé

L'an mil sept cent soixante et onze le Mardy dixieme jours de decembre
a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre Curé soussigné
le corps de Charles Gaudet cy devant Chirurgien major de Detroit
d'Illinouets Haute Louisiane demeurant dans cette paroisse depuis dix
huit mois decedé hier age de quatre vingt neuf ans et trois mois mari
en seconde nôces de Marie Louise Fiset presents a l'enterrement
dudit feu Gaudet qui a ses signes huquise et Jean Monquet qui a
signé avec nous les jours et an que dessus =

Monquet Lesturvée Curé

L'an mil sept cent soixante et onze le dimanche quinze de
decembre a été baptisé par moi Curé de Lisle soussigné
Marie Michelle victoire née hier de Legitime Mariage de François
Coulain Laboureur et de Marie Cecile Villain ses femme ses pere
et mere de cette paroisse le parein a été Michel Lesturvé
oncle de cette paroisse et mareine Thérese Elisabeth Lesturvé
de Thuiteville qui ont signés avec nous les jours et an que dessus
Lesturvé Le Vasseur Durmenchil
Mary Curé de Lisle

Mort

Lan mil sept cent soixante et onze le samedy vingt et un
decembre a été enterré au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Anne Marguerite fille du sieur Joseph
Vaillon garçon de cuisine du prince de Condé et de Jean
Perette petit sa femme demeurant a paris rue vaugirard
avis du petit Luxembourg paroisse de saint Sulpice laquelle
decedée ce matin agée d'un an et trois semaines chez Marie
Anne Daillet sa nourrice femme de Jean Salat Anchorou
[illegible] de sa ditte nourrice [illegible]
[illegible] monquet qui a signé avec nous les jour et au que
dessus. Monquet Lestuvée curé

Lan mil sept cent soixante et onze le samedy vingt [illegible]
du mois de decembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
Marie Rose Adelaïde née aujourd'huy du legitime mariage
Vincent Wallet tailleur d'habit et de Marie Anne Tourneau
sa femme [illegible] de cette paroisse le parein a été
baptisé pigeon garçon la Marraine Marie Jeanne Huet
du [illegible] pigeon de cette paroisse qui ont signé avec nous
les jour et au que dessus.

Lestuvée curé Pigeon Marie Jeanne Huet

Vu et dressé et arrêté le present registre contenant
cinquante six actes a Clermont ce vingt cinq janvier
mil sept cent soixante douze.

Daustel de la Baronière

Le dix janvier au que dessus le double du
present a été mis et déposé au tome des
reglements.

Mortuyer

14. 3.

La Neuville en hez
St Mathieu
1772

Le Neuville Enhez

1772.

LE présent Registre contenant Dix Feuillets de Papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvaisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices, par Edit du mois d'Avril 1734. & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de St Matthieu de la Neuville en hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse, pendant l'Année mil sept cent soixante-douze lesquels Actes seront signés en même-tems par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736. pour ensuite rapporté dans le tems prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce dix huitième jour de Décembre mil sept cent soixante-onze.

Daustel de la Baronière

Lan mil sept cent soixante et douze le troisieme jour de janvier a été
enterré au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé de Litz
soussigné Marguerite decedée hier agée de six ans et demie ou environ
fille de François Hinard musquinier et de Marguerite Fontaine sa
femme [illegible] de cette paroisse presens a l'enterrement ledit
Hinard son pere qui a signé et Maurice et Charles Hinard ses oncles
qui ont declaré ne sçavoir signer lesquels les jour et au que dessus

Hinard Antis Curé de Litz

Lan mil sept cent soixante et douze le sixieme jour de janvier a été
enterré au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Catherine Françoise decedée hier chez Pierre Wallet sieur
cadet mari de Geneviève Hermand sa nourrice de cette paroisse agée

1772

Mouquet

Lestrivée curé de la
neuville hugez

L'an mil sept cent soixante et douze le mardy sixieme
du mois de janvier après trois publications des bans du futur
mariage faites au prône des messes de paroisse dans celle
les dimanches quinze vingt deux et le jour de la feste de saint
Sylvestre vingt six du mois de decembre dernier et dans celle de
les dimanches quinze vingt deux et le jour de la feste de saint
vingt cinq du dit mois et ayant fait lecture de la sauve Alexandre
de la foret de hez fils majeur de pierre Mouquet laboureur
et de Marie Magdelaine Hélon son femme ses pere et mere
demeurant en Bellencourt paroisse de Liquez d'une
part et Marie Jeanne Dumaine fille majeure de
feu Dumaine vivant Marechal des logis et de
Catherine Magnier sa femme ses pere et mere de cette paroisse
d'autre part, sans qu'il se soit trouvé aucune opposition
ny empechement quelconque ainsy qu'il appert par le certi-
de Charles Legrand curé d'Liquez du dix du
present mois et an nous soussigné prêtre curé de la
Neuville hugez après les fiançailles celebrées hier et veu le
contrat mutuel consentement des parties nous avons conjoint en legitime
Mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale
les formes presentes par la sainte Eglise en presence et du
consentement d'Agesse de Cosme Alexandre oncle maternel jean
Morisset de la meme paroisse pierre gabriel Gosse dumaine
ses freres de nicolle queux son beau frere qui avec d'autres
parens et amis ont signé avec les parties, lecture faite lesdits
Louis alexandre mouquet pierre mouquet
marie jeanne dumoint Lestrivée curé de la
jean marie dumoint Neuville hugez
et anquetin Dumaine Le Queux
Dumaine
Louis mouquet Lestrivée
curé de la neuville

Mariage de Louis alexandre mouquet et marie jeanne dumaine

Mort

Mort

Mariage

L'an mil sept cent soixante et douze le vendy seize de janvier moy
soussigné Curé de cette paroisse par moi prêtre curé
vingt deux mois fille de
Magdelaine Grimbelle ses
presence de ses deux pere et mere de cette paroisse
Mouquet
Lestrivée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le dimanche dix neuf janvier a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy soussigné Curé
soussigné Le corps de Pierre Walter Esperlund Veuf de Michelle Bequet
decedé hier age de soixante et dix ans ou environ Muni des sacrements
dans cette paroisse present a l'enterrement pierre Walter son fils de
Joachim Walter son frere et de pierre et Vincent Walter ses Neveux et de Clement
Lequeux son cousin germain qui ont signé avec nous les jours et an que dessus
pierre mallet Mallet Walter jean sentier
Lequeux Vincent Walter Lestrivée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le mardy vingt septieme
jour de janvier, après trois publications des bans du futur Mariage
faites au prônes des messes paroissiales dans cette Eglise les dimanches
vingt sept du decembre dernier le jour de la conception de notre Seigneur
premier et le dimanche cinq de janvier de la présente année et dans
celle de Bretes aussy le dimanche vingt sept decembre premier et
cinq janvier de la présente année entre Louis Levasseur garçon
majeur fils majeur de Gabriel Levasseur laboureur et de Marie
Anne Seraine ses pere et mere de la paroisse de Bretes
de ce diocese d'une part et Marie Louise Lequeux fille de Clement
Lequeux majeur et de Marie Louise Seraine sa femme ses pere et
mere de cette paroisse d'autre part, sans qu'il se soit trouvé aucune
opposition ny empechement quelconque ainsy qu'il appert par le
certificat de mariage de Charles Legrand curé de Bretes, en date du
dix huit du present mois et an, nous soussigné prêtre curé de la
neuville hugez soussigné après les fiançailles celebrées hier et veu le
mutuel consentement des parties les avons conjoint en legitime

Mariage de leurs avons donné la Benediction nuptiale selon
la forme prescrite par la sainte Eglise en presence de temoins
dénommés et signés de leurs de pierre Lauriere beau frere de la
de Matthieu pour Ketty Geneviefve Isabelle par les presents
Noëls lequel ainsi que les autres parents et amis
ainsy que les parties ne sauvent

Marie louise le queux — Lucas le vasseur

Le Queux — Pierre Lemasson

Louis Clin Lequeux

Martin pauques — Lestuvée curé

Lan Mil Sept cent soixante et Douze Le Vendredy Vingt troisieme jour
Sept du mois de janvier a été baptisé par moy prêtre soussigné
jean auguste Nicolas fils legitime du mariage de Nicolas Malsinge
marechal et de Marie Le Febvre sa femme ses pere et mere de cette
parroisse Le parrein a été pierre augustin Lestuvée garçon de la
parroisse de Montreuil sur Bresle La marreine Marie Elizabeth
Deservizette fille de cette parroisse qui ont signé avec nous le
jour et an que dessus — Pierre augustin Lestuvée

Marie Elizabeth Deservizette Lestuvée cure

Lan mil Sept Cent soixante et douze le Dimanche deuxieme jour de
fevrier a été inhumé au cimetiere de cette parroisse par moy prêtre
Mort soussigné le corps de Mathieu agé de cinquante mois fut jours fils de la
Dernier et Jean François le vasseur Laboureur et marié et mariage de la mere
le Roy sa femme de cette parroisse fils de jean Jas par d'abet marchand
peaussier et d'Elizabeth Josephine Desbez sa femme ses pere et mere
demeurant a paris rue saint martin parroisse saint nicolas des Champs
en presence de François le vasseurs et de jean marguet qui ont signé
avec nous les jours et an que dessus — Marguet Lestuvée cure

François le vasseur

Lan mil Sept Cent soixante et douze le Mardy dixieme jour de fevrier
après une seule publication des bans de futur mariage faite au prone de
Messe de paroisse le deuxieme jours du present mois et an jours de la mort
de la Sainte vierge et tant dans cette parroisse que dans celle de Frieul dio-
cese entre jean françois seigneur agent malte de la religion
de droit de la dite parroisse d'Ercourt et de fait de Cottenchy fils mineur
de jean seigneur agent aussy — Marie Catherine Lestuvée curé de Ercourt
mineure d'une part et Marie Ursule Dame veuve de Marguerite
Louise felicité pigeon fille majeure de Defunt Antoine pigeon Marchand
epicier et de defunte marie Louise Ebrotte Lange sa femme ses pere et mere
de cette parroisse d'autre part ont été mis Hault que cette Seule publication fut faite
pour les trois sans qu'il y soit trouvé aucun empechement opposition ny Reglement
quelconque vu la dispense des deux bans a eux accordé par monseigneur le
Cardinal notre Evesque signé de la Queuniere en date du sept du present mois
nous soussigné frere Cailleret prieur curé de Ercourt la presence et du
consentement de maitre michel Lestuvée pere curé de cette parroisse après
les fiançailles celebrées et veu le mutuel consentement des parties les avons
conjointes de legitime Mariage et les avons donné la benediction nuptiale
en presence et du consentement de dit Jean seigneur agent pere de la part
de jean Basile seigneur agent frere de jeune dame Catherine Isabelle Seigneurs
et amis et amies de la mariée qui tous ont signés avec nous les parties

Cailleret prieur curé de Ercourt

seigneur agent — Mr Pigeon — Seigneur agent

Renaud — pierre demasure

Vve pigeon — Lestuvée curé de la nouvelle Eglise — Seigneur agent

Lan mil Sept Cent soixante et douze le Mardy onzieme jours de
Sept fevrier a été baptisée par moy prêtre curé soussigné Catherine Isabelle
Felicité née hier jours du legitime Mariage de Antoine pallens de
genie Menuisier et de Marie Catherine Lestuvée sa femme ses pere
et mere de cette parroisse le parrein a été Louis pallens Laboureur
Joachime Lestuvée tante de l'enfant tous deux de cette parroisse qui ont
signés avec nous les jours et an que dessus — Louis pallens

Joachime Le Jeune Lestuvée curé de la nouvelle Eglise

Lan mil Sept Cent soixante et douze le vingt deuxieme jours de
fevrier a été baptisé au Cimetiere de cette parroisse par prêtre curé

soussigné le corps de marie Elizabeth ~~Bailly~~ decedée hier chez mon
Louise petit femme de Barthelemy groux Cordonnier de cette pa
sse nobisse, agée de huit mois et demie fille du sieur Jean Etienne
d'hauvent gagne denier et de marie Elizabeth Descauvert ses pere et
demeurans a paris rue neuve St Leu chez lavenue a Livon Cordonnier
vis avis les hospitalieres presente St medard la presence de Barthelemy
groux pere nourricier et de jean mouquet qui ont signés avec nous
jours et an que dessus =

B. Guillaume Groux Mouquet Lestuvée curé

Lan mil sept cent soixante et douze le vingt neuvieme jour de
de sevrier a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
mort — curé de cette paroisse soussigné le corps de Jean Baptiste Theodo
bien agé de huit ans fils de deffunt Jacques Theodobien vivant Doy
et de Elizabeth Baillet ses pere et mere de cette paroisse presents a
a l'enterrement ledit Baillet la mere qui a declaré ne sçavoir
signer et Jean mouquet qui a signé avec nous les jours et an
que dessus = Mouquet Lestuvée curé

Lan mil sept soixante et douze le vingt troisieme jour de mars
été inhumé au cimetiere de cette paroisse par nous prêtre curé soussi
mort p. le corps de Nicolas marie decedé la nuit dernier chez pere et Valet
Lemarie de genevieve Bernard sa femme, sa mortuaire de cette paroisse
agé de six semaines ou environ fils de St Simeon Michel Voiturier
et de marie anne Lallement sa femme ses pere et mere demeurans
a paris fauxbourg St Laurent rue de la maison de rue Isabelle Bourgeois
paroisse St Laurent presents a l'enterrement ledit Valet pere
lecture de Jean mouquet qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Mouquet Lestuvée curé

Lan mil sept cent soixante et douze le vingt sixieme jour de
mars a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par nous prêtre
mort p. soussigné le corps de Marie Josephe decedée ce matin, agée de quatre
mois et vingt jours, chez Etienne Bernard Cordonnier mari de Marie
Rosalie sa femme sa nourrice de cette paroisse fille de St Louis Etienne
Blanchisseur et de Marie Magdeleine Gilbert ses pere et mere demeu
a St Cyr pres paris presents a l'enterrement ledit mary nourrice
qui a declaré ne sçavoir signer et Jean mouquet qui a signé
avec nous les jours et an que dessus =

Mouquet Lestuvée curé

Lan mil sept soixante et douze le vingt neuf mars a été inhumé
mort au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps
de Jean François Marie decedé hier agé de vingt cinq mois fils de
Jean le Blond garde de la foret de Senart et de Marie Jeanne
Elizabeth Letuë ses pere et mere de cette paroisse presents a
l'enterrement ledit Blond pere et Jean mouquet qui ont
signés avec nous les jours et an que dessus = Lestuvée curé

Leblond Mouquet

Lan mil sept cent soixante et douze le jeudy deux avril a été baptisé
par moi prêtre curé soussigné Marie Genevieve nee hier du legitime
mariage d'Etienne Bonnefer et Charlotte et de Marie Anne Gourdain sa femme
ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Charles Desmarquets pour
qui a signé avec nous la mareine Marie Genevieve Duchesne fille
tous deux de cette paroisse laquelle a declaré ne sçavoir signer de ce
interpellé les jours et an que dessus = Charles Desmarquets

Lestuvée curé

Lan mil sept cent soixante et douze le jeudy deuxieme jour d'avril
été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean François Joseph né
aujourd'hui du legitime mariage de François Collet Jardinier et de
Clotilde Poulain sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein
a été Joseph Duverger garçon de cette paroisse qui a signé avec nous
la mareine Marie Barbet fille aussi de cette paroisse laquelle a
declaré ne sçavoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus =

Lestuvée curé Joseph Duverger

L'an mil sept cent soixante et douze le dimanche douzième jour d'avril a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Philippe de Lestre âgé de trois ans fils de Louis Lestre et de Marie Anne Gentilet sa femme ses père et mère de cette paroisse présents ou l'enterrement dudit Lestre son père a signé avec nous les jour et an que dessus =

L. N. Lestre — Lestre curé de la nouvelle Lestre

L'an mil sept cent soixante et douze le dimanche dix neuvième jour du mois d'avril a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Marguerite Victoire née hier légitime mariage de Jean Baptiste Guillaume marchand tissier et de Marguerite Petit ses père et mère de cette paroisse le parrain a été Marc Antoine Compagnon garçon de cette paroisse qui a signé la marraine Antoinette Duvallet fille aussy de cette paroisse qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus = Compagnon Lestrivée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le dimanche dix neuvième jour du mois d'avril a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Anne Victoire née hier légitime mariage de Jean Baptiste Manouvrier et de Marie Anne Duverger sa femme ses père et mère de cette paroisse le parrain a été Simon Langelier garçon de cette paroisse qui a signé avec nous, la marraine Marie Marguerite Louise Blanquefort fille aussy de cette paroisse laquelle a déclaré ne scavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus = Simon Langelier Lestrivée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le lundi vingt sept avril a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Anne Chagnier de cet hier âgée de trois ans huit mois fille de Louis Chagnier manouvrier et de Agnes Levasseur ses père et mère de cette paroisse présents a l'enterrement lesquels ont dit ne scavoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus = Louis Chagnier Charles Duplessis curé

Mariage

L'an mil sept cent soixante et douze le lundi vingt sept avril a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Anne Chagnier de cet hier âgée de trois ans fille de Louis Chagnier manouvrier et de Agnes Levasseur ses père et mère de cette paroisse présents a l'enterrement lesquels ont dit ne scavoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus = Louis Chagnier Charles Duplessis curé

Jean Pierre Mouquet et Marguerite Batiste fille majeure
d'Antoine Batiste Sr de Moulin d'Arrouze mariés ensemble
femme Sr Jaze et notre dite paroisse d'Aulte par sans qui
ny soit trouvé aucune opposition ny empêchement quelconque
donné soussigné prêtre Curé de cette paroisse après les fiançailles
célébrées bien et duement reçu le mutuel consentement des parties
les avons conjoint par légitime mariage et leurs avons donné
benediction nuptiale selon les formes prescrites par la sainte
Eglise en présence et du consentement de Jean Labat frere
de l'époux de François Tarbes soeur consin autre François Tarbes pa
rain, antoine Batiste pere de l'epouse et Jean mouquet avec
l'epouse, jean Labat et les dits Tarbes soeurs ont declaré
ne sçavoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance
Michel Ballet

Antoine batiste Lesturzée curé
Mouquet

Mort — L'an mil sept cent soixante et douze le jeudy vingt huit de may a
inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre Curé soussigné
Corps d'Antoine Decédé [illegible] âgé de cinq ans fils de Jean
Batiste Manouvrier et de Catherine Grimbel sa femme laquelle et ma
de cette paroisse présents à l'enterrement susdit Jean et Jean mouq
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus
Dunesges mathieu groux Philippe maguez
Mouquet
Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vendredy cinquieme
jours du mois de juin a été baptisé au cimetière de cette paroisse
par moi prêtre Curé soussigné le corps de Marie victoire decedé
hier, agée de quatre ans et demie fille de Philippe Maguez et
Manouvrier et de Magdelaine Grimbel sa femme laquelle susdit p
qui a signés avec nous les jours au que dessus =
Philippe maguez
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le huit de juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Pierre Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le neuf juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le dix juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le onze juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le douze juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Philippe maguez
Lesturzée curé
Mouquet

L'an mil sept cent soixante et douze le treize juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le quatorze juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le quinze juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le seize juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le dix sept juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le dix huit juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le dix neuf juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt un juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt deux juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt trois juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt quatre juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt cinq juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt six juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt sept juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt huit juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt neuf juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le trente juin
a été baptisé au cimetière de cette paroisse le corps de
Jean Batiste Mouquet fils de Jean Mouquet et de Marie
Batiste mariés decedé hier, agé de deux ans et demie
Jean Batiste Labat et Marguerite Batiste femme Jaze
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus =
Mouquet Lesturzée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le huitiéme jour du mois de
mars a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par nous
prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste Decelle âgé
de trois ans fils de Louis Jason Maçon et de Marie Catherine
sa femme le père et mere de cette paroisse présents a l'enterre-
ment dit Jason son père et Jean Monquet qui ont signés avec nous
les jours et an que dessus =

Jason Monquet
Lesturvee curé

L'an Mil sept cent soixante douze le mardi seiziéme jour du mois
de juin a été enterré au cimetiere de cette paroisse par nous Prêtre
curé soussigné le corps de Jean François Benoit âgé d'environ
cinquante ans au service chez François Carlier son oncle fils de
defunts Jean François Carlier laboureur des Croix a Galoches et de Marie
Du Mast sa femme le père et mere de la paroisse d'Aguets présents
a l'enterrement dit Marc Alexandre et François Carlier ses cousins
germains de Cleres ses parents et signés a l'original avec nous
les jours et an que dessus Monquet Lesturvee curé

L'an mil sept cent soixante douze le vendy dix huit du mois de
a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par nous prêtre curé soussigné
le corps de Marie Marguerite Catherine Delaunay decedée hier dernier age
de douze ans et trois mois munie des sacrements de penitence et d'ex-
onction fille de Simon Duverger manouvrier et de Catherine Grimou
ses père et mere de cette paroisse présents a l'enterrement dit
Matthieu Groult son beau frere et Philippe Maugez son oncle qui ont
signés avec nous les jours et an que dessus =

Duverger Mathieu Groult Philippe Maugez Lesturvee curé

L'an mil sept cent soixante douze le dimanche vingt deuxiéme
jour de juin a été inhumé par nous prêtre curé soussigné le corps
de Catherine Sophie Decelle fille de Pierre Nicolas Borel
Tonnelier et de Marie Marguerite Monbet sa femme de cette
paroisse âgée de trois ans et demie en présence de Jean
Charles Godelain grand pere de l'enfant maternel et de Jean
Jacques Decelle grand pere paternel de l'enfant présents a l'enterre-
ment dit pere et mere demeurant a Aguets grand pere de la susdite
paroisse sauf le dernier qui est de cette paroisse et signés a l'original
dit Monquet qui ont signés avec nous les jours et
an que dessus Borel Monquet Lesturvee curé

L'an mil sept cent soixante douze le quinziéme jour du mois de
juillet a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné le corps de Marie Sophie Deudon âgée de sept ans et
demie en présence de Louis Deudon son père et de Marie
Des genevieve Champion sa femme le père et mere de cette paroisse
présents a l'enterrement dit père et Jean Monquet qui ont
signés avec nous les jours et an que dessus =

Monquet Lesturvee curé Dufresne

L'an mil sept cent soixante et onze le dimanche huit août
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Michel né
aujourd'hui de legitime mariage de Michel Salot manouvrier
et de Marguerite Valyle sa femme le père et mere de cette
paroisse le parein a été Charles Duval garçon de cette paroisse
qui a signé la mareine Marie a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé
de ce faire ainsi que de droit de ce enquis et interpellé
les père et parein que dessus =

Duval Lesturvee curé

L'an mil sept cent soixante et onze le dimanche seiziéme
jour de septembre a été inhumé au cimetiere de cette
paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean
Baptiste Marie Deudé le matin dernier âgé de six ans
et dix mois et demi fils de Jean Monquet et de Marie
Deudé de cette paroisse et de défunte Marie Huet sa femme le
père et mere de cette paroisse présents a l'enterrement
fondit père et Philippe Maugez second chantre qui ont
signés a l'original avec nous les jours et an que dessus =

Philippe Maugez Monquet Lesturvee curé

L'an mil sept cent soixante douze le Jeudy dixieme jour du mois de Septembre a été baptisé par moi prêtre Vicaire soussigné marie marguerite Catherine Victoire Bourbon née d'avant hier du legitime mariage d'Antoine Bourbon maçon et marie anne Balard de ces pere et mere de cette paroisse, a été nommée par Martin Bourgeois garçon demeurant a cette paroisse, assisté par marie marguerite Jeanne Clermont qui a déclaré ne scavoir signer, et par marie marguerite Jeanne Borel fille de cette paroisse soussignée a ces notes ||

marie marguerite Jeanne Borel
Bourgeois Vic. de la Croix St Pierre

L'an mil sept cent soixante et douze le vingt quatre jour de septembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné marie louise victoire née avant hier du legitime mariage de Etienne Jean Baptiste Bourbon et de marie louise de Bruguroy ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Gabriel Bourbon cordonnier de cette paroisse la mareine marie Jeanne marguerite de Bruguroy femme de St louis Cosme Bourbon absente a Meybus paroisse saint Martin, que le tout de lenfant y ont signés avec nous les jours au que dessus = Charles Durut
de Bruguroy comme
Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et douze le mercredy vingtieme jours de septembre a été inhumé par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean auguste Mathieu décedé le matin age de deux mois fils de Nicolas Mathieu manoeuvrier et de marie Bessou ses pere et mere de cette paroisse présents a lenterrement ledit Mathieu père et Jean Monquet qui ont signés avec nous les jours et du que dessus =

Nicolas Mathieu
Monquet
Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante douze le mercredy vingt trois septembre a été inhumé en cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de marie Jeanne Bessou femme de Nicolas Mathieu manoeuvrier décedée hier age de trente ans ou environ munie des sacrements de penitence et de l'extreme onction, présents a lenterrement Nicolas Mathieu mary de la defunte et Jean Monquet qui ont signés avec nous les jours et au que dessus =

Nicolas Mathieu
Monquet
Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante douze le mercredy vingt trois septembre a été inhumé en cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Monquet decedé hier age de soixante ans ou environ, présents a lenterrement michel Sallet et Jean Monquet qui ont signés avec nous les jours et au que dessus =

Monquet
Sallet
Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante douze le vendredy vingt cinq septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Cosme Jean auguste né avant hier du legitime mariage de Jean Francois Seigneurgens maître cordonnier et de Marguerite Louise Felicité Pigeon ses pere et mere de cette paroisse, le parein a été Honoré Cosme Seigneurgens et la mareine Marie Jeanne Pigeon de cette paroisse oncle et tante de lenfant qui ont déclaré ne scavoir signer de ce interpellés par nous les jours et au que dessus =

Lestavée curé
Seigneurgens

L'an mil sept cent soixante douze le dimanche vingt septieme jour de septembre a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Marguerite Rose de cette paroisse agée d'environ un an fille de Mathieu grout et de Jeanne Bessou de cette paroisse ses pere et mere de cette paroisse présents a lenterrement Mathieu grout son grand pere qui ont signés avec nous les jours et au que dessus = Mathieu grout

Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante douze le vendredy deuxieme jour d'octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Charles né hier du legitime Mariage de Charles Dumaine fermier et de Marie Anne Labrousse ses pere et mere de cette paroisse le parein Michel Lequeux qui a signé avec nous la mareine Marguerite Valentine de cette paroisse aussy de cette paroisse qui a declaré ne scavoir signer de ce interpellée les pere et au que dessus =

Lestavée curé
Le queux

L'an mil Sept cent soixante et douze le samedy dix octobre a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné Louis Dupetitier marguillier marié d'Elizabeth Droze décédé hier âgé de soixante huit ans muni des sacrements de l'Eglise de cette paroisse présenté à la sépulture et garde des offices la bourdeu de vue sans signer ce sont par ce requis et ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Duquet Dupetitier

Lesluyse curé

anno

L'an Mil Sept Cent Soixante et Douze Le samedy dix septième jour du mois d'Octobre a été inhumé au cimetière de cette paroisse par Moy prêtre curé soussigné Le corps de Honoré Barthelemy Miller de Barthelemy Guillaume Groux son domicile et de Marie Louise Potet sa femme son père et mère de cette paroisse décédé La veille âgé de dix ans présenté à la sépulture Sont ceux qui ont signé avec nous Le jour et an que dessus

Marguerite B. Groux B. Guillaume Groux

Lesluyse curé

L'an mil Sept cent soixante et douze le dimanche vingt cinq octobre a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Barthelemy Groux mari de Marguerite Lemaire Lemaire de cette paroisse décédé hier âgé de soixante quatre ans en suite et muni des sacrements présents Barthelemy Guillaume Matthieu François Nicolas Groux Philippe et Charles Guillaume Groux ses enfants lesquels ont signé avec nous les jour et an que dessus = Matthieu Groux

B. Guillaume Groux François Groux Marguerite

Lesluyse curé

L'an mil Sept cent soixante et douze le mardy huitième jour de Octobre après la trois publications du Ban de futur mariage fait entre Pierre de la Croix garçon majeur de cette paroisse d'une part et Marie Angélique Groux fille majeure de cette paroisse d'autre part, sans qu'il y soit survenu aucune opposition d'autre part, sans qu'il y soit survenu aucune opposition

L'an mil sept cent soixante et douze le dimanche onze octobre après les fiançailles célébrées par moi prêtre curé soussigné entre les parties le mariage entre Pierre de la Croix garçon majeur de cette paroisse d'une part et Marie Angélique Groux fille majeure de cette paroisse d'autre part, ont été déclarés ne savoir signer Louis Michel Lemaire et François Collier et Jean Ventre qui ont signé avec nous Lesluyse curé

Lemaire Jean Ventre

Lesluyse curé

François Collier

L'an mil sept cent soixante et douze, le vendredy trente octobre, a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné François Joseph né hier du légitime mariage de François Lemaire cordonnier et de Marie Marguerite Lemaire son père et mère de cette paroisse, le parrain Jean Joseph Lemaire oncle paternel et la marraine Marie Catherine Lemaire fille Duquet ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé le jour et an que dessus

Antoy Curé de Lisy

L'an Mil Sept Cent Soixante et Douze Le Samedy septième jour du mois de Novembre a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné Le corps de Marguerite Guillaume femme de Simon Soulain Bourdeu de cette paroisse décédée hier âgée de soixante et treize ans munie des sacrements de pénitence et de Ste Eucharistie présents à l'inhumation son mari qui ne sait signer de ce interpellé Simon et François Soulain ses fils et Antoine Guillaume son gendre qui ont signé avec nous Les jour et an que dessus

Simon Soulain François Soulain Lesluyse curé

L'an mil sept cent soixante et douze le dimanche onze de novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Catherine Rose né

mariage de François augot maçon et de Marie Marguerite Barbier sa femme [illegible] de cette paroisse [illegible] Bastard garçon de cette paroisse [illegible] Marie Elizabeth Bastard fille aussy de cette paroisse laquelle a déclaré ne sçavoir signer [illegible] ainsy que dessus =

Bastard Testuvee curé

L'an mil sept cent soixante et onze le lundy seize de [illegible] après trois publications des bans de future mariage entre [illegible] Auvergot garçon majeur d'autre fils de Michel Auvergot [illegible] Rochefort et Elizabeth Boulay les père et mère de cette paroisse d'une part et Marie Marguerite Barbier fille majeure de François Barbier Rochefort et de Marie Revelin sa femme père et mère de cette paroisse d'autre part, faites aux messes de dimanche dix huit et vingt huit du dernier et premier de ce présent mois et au sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ny empêchement quelconque nous soussigné Testuvee prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier et avoir reçu le mutuel consentement des parties les avons conjointes en légitime mariage et leur avons donné la Benediction nuptiale selon les formes prescrites par la Sainte Eglise en présence et du consentement de Michel Auvergot père de l'époux de Marie Elizabeth Boulay mère de l'épouse de Pierre Barbier père de l'épouse Vincent Valet beau père de l'époux qui avec d'autres parents et amis ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Auvergot Rochefort Barbier Marie Revelin

Auvergot Boulay Barbier Valet

Testuvee curé

L'an mil sept cent soixante et onze le mardy vingt quatre jour de novembre après trois publications des bans de futur mariage entre Charles Duval jardinier des routes de la paroisse de Bez fils majeur de Charles Duval jardinier des routes de la paroisse de Bez et de Françoise Follet sa femme les père et mère de cette paroisse d'une part, et Anne Marguerite Mouquet fille mineure d'Antoine Mouquet vigneron et de Anne Augot sa femme les père et mère aussy de cette paroisse d'autre part [illegible]

Duval Mouquet

Mouquet Testuvee curé

L'an mil sept cent soixante et onze le lundy vingt huit novembre a été [illegible] par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste Villain [illegible] âgé de quatre ans et demi enfant des [illegible] Jean Baptiste Villain et [illegible] et de cette paroisse [illegible] Testuvee curé

L'an mil sept cent soixante et onze le mardy vingt cinq jour de décembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Marguerite Victoire née hier de légitime mariage de Louis Binard maréchal de cette paroisse et de Marie Elizabeth Pallen sa femme ses père et mère de cette paroisse le parrain François Pallen de la paroisse de Belle la marraine Marie Marguerite Brisse Binard femme de Gelle Pallen de cette paroisse oncle et tante de l'enfant qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

François Pallen Marie Marguerite Brisse Testuvee curé

L'an mil sept Cent soixante et douze le vendredy jour de Nuel vingtieme mois de Decembre a été batisé au Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre soussigné le Corps de Catherine Lemagneux veuve de pierre Dumaine vivant Bourgeois de cette paroisse decedée hier agée de soixante sept ans Environ des Sacrements presents et Lenterrement pierre Gabriel olivier Charles Dumaine Sergent Royal huissier Lequel et Alexandre Morainville ses gendres ont declaré ne Sçavoir Signer de ce interpellés suivant l'ordonnance

Dumaine Charles Dumaine Le Roux

Morainville Le Magnen Langlois Lestuvée

Vû Verifié et arreté Le présent registre Contenant vingt un
actes a Clermont Le 4 janvier 1773.

Daustel de La Baronière

Fait enoncer au greffe ainsi qu'il est requis et ordonné par notre
susdit Reglement du [illegible]

Premier

Hadinville-en-hez
St Mathieu
1773.

1773.

LE présent Registre contenant dix ——— Feuillets de Papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvaisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices, par Edit du mois d'Avril 1754. & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de St Mathieu de Hadinville-en-hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse, pendant l'Année mil sept cent soixante-treize, lesquels Actes seront signés en même-tems par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736. pour ensuite rapporté dans le tems prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce vingtieme jour de *Décembre* mil sept cent soixante-douze.

Daustel de La Baronière

L'an mil sept Cent soixante et treize le jeudy septieme jour de janvier a été batisé au Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre soussigné le Corps de marie Marguerite Vielliere decedée hier agée de quinze ans fille de Louis Vielliere Manouvrier et de marie Elizabeth Guillemin sa femme Paroissiens de cette paroisse present a Lenterrement Louis Vielliere son pere et Jean Mouquet qui ont signés avec nous les jours et an que dessus

L. Vielliere Mouquet Lestuvée vic.

L'an mil sept cent soixante et treize le dix neuf de janvier après trois publications des bans du futur mariage entre Jean Baptiste Lestuvée Boucher fils majeur de Jean François Lestuvée aussi Boucher et de Marguerite Lambert sa femme Laboureurs et paroissiens de cette paroisse d'une

et Reine marie Jeanne fallot fille majeure de deffunt nicolas fallot et de Jeanne Renaut ses pere et mere aussy de cette paroisse d'autre part ont passé des mesures de paroisse le onze novembre feste de la Saint martin et les dimanches quinze et vingt deux du meme mois sans quil y soit trouvé aucun empechement quelconque nous soussignés prestre curé de cette paroisse ayons les fiançailles celebrées dimanche dernier dix sept du present mois et an et avons reçu le mutuel consentement de parolles de avons conjoint en legitime mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale selon la forme prescripte par l'eglise en presence et du consentement dudit fallot pere de la dite fille et de Jean Borel sieur de Valoise Borel sieur de Louette sieur marsil des violes fallot aussy de cette paroisse et de jean mouquet qui tous ont declaré ne scavoir signer de ce enquis par nous soussigné suivant la loy et ordonnance

Lesturvée curé Fallot Borel Louette Mouquet

Dept

L'an mil sept cent soixante et treize le quatre du mois de janvier a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jacques François né hier du legitime mariage de Joseph Bastard Boulier et de Marie Elizabeth Julien Valeustard sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein François Bastard et la mareine françoise Valeustard aussy de cette et tante de l'enfant de cette paroisse qui ont declaré ne scavoir signer de ce interpellés les jours et an que dessus Lesturvée curé

Mort

L'an mil sept cent soixante et treize le vingt du mois de janvier a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Louis Sebastien né hier du legitime mariage de pierre Vallet dit frere fidele et de Genevieve Provost sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein pierre Vallet son oncle qui a signé avec nous la mareine Louise Provost tante de l'enfant aussy de cette paroisse laquelle a declaré ne scavoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus Lesturvée curé

Dept

L'an mil sept cent soixante et treize le trente janvier a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie françoise née hier de la legitime Mariage de Nicolas Bazard Cordonnier et de Catherine Bouvallet sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein Jean Bouvallet son oncle et la mareine Joachime Lestruvée garçon et fille majeurs aussy de cette paroisse qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Jean f. Bouvallet Joachime Lestruvée

Lestruvée curé

Dept

L'an mil sept cent soixante et treize le dimanche septieme jour de février a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste Marie etienne Sotteau né aujourd'hui du legitime mariage de François Sotteau et de Marie Anne Madeleine Fouchet ses pere et mere de cette paroisse le parein Jean Baptiste Fouchet aussy de cette paroisse et la mareine Renée Elizabeth Sotteau aussy de cette paroisse qui ont signé avec nous et la mareine Renée Elizabeth Sotteau fille majeure aussy de cette paroisse qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Vincent Langellier Lesturvée curé

Dept

L'an mil sept cent soixante et treize le dimanche vingt huitieme jour de février a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste né aujourd'hui du legitime mariage de pierre Vallet fils de pierre Vallet et de Genevieve Provost sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein Jean françois Bouvallet garçon majeur de cette paroisse qui a signé avec nous la mareine Marie Jeanne Provost tante de l'enfant qui a declaré ne scavoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus = Jean f. Bouvallet Lesturvée curé

Mort

Le mil sept cent soixante et treize le vendredy cinquieme jour du mois de Mars a été enterré au cimetiere de cette paroisse par Moy Prêtre curé soussigné le corps de Marie de Mouy femme d'antoine Crouzet garde pour le Roy en la forest de cette paroisse decedée hier agée d'environ trente deux ans ou environ munie des sacrements de l'Eglise presents a l'enterrement antoine Crouzet son mari et Pierre Crouzet son beau pere simon de Mouy son pere et dominique Crouzet son oncle qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Crouzet Crouzet Pierre Crouzet Demouy Lesturvée curé

Dept

L'an mil sept cent soixante et treize le lundy huitieme jour du mois de mars a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Charles Augustin né aujourd'hui du Legitime Mariage de Vincent Vallet Sellier et Tapissier et de Marie Jeanne Boutmy sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Louis Coulon de la paroisse de Ste Croix de Lavenelle et Charlotte le Sellier de la paroisse de Lavenelle qui ont signé avec nous les jours et an que dessus Louis Coulon Lesturvée curé de la Lavenelle

M. Sellier

L'an mil sept cent soixante et treize le huit quinzieme jour de mars a été baptisé par moi prêtre curé soussigné François né aujourd'huy du légitime mariage de pierre Dubois laboureur et de Geneviève Villier ses femme de cette paroisse le parein a été louis françois duchesne de cette paroisse qui a declaré ne scavoir signer la mareine marguerite Lefevre fille de la paroisse d'Ecury qui a signé avec nous le jour et an que dessus = marguerite Lefevre curé de la Neuville Sabez

L'an mil sept cent soixante et treize le mardy vingt troisieme jour du mois d'octobre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de Jacques decédé aujourd'huy âgé de trois ans fils de Jacques Sabez et de Marie Louise Lefevre ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Nicolas Berseres Manouvrier de Genneviere Lizeres la femme a declaré ne scavoir de ce enquis a son ordre par moy prêtre curé soussigné Lefevre curé

L'an mil sept cent soixante et treize le mardy vingt troisieme jour du mois d'octobre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de Jacques decédé aujourd'huy âgé de trois ans fils de Jacques Sabez et de Marie Louise Lefevre ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Nicolas Berseres Manouvrier de Genneviere Lizeres la femme a declaré ne scavoir de ce enquis a son ordre par moy prêtre curé soussigné Lefevre curé

L'an mil sept cent soixante et treize le mercredy cinquieme jour du mois de may a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de Louis Sebastien decédé hier âgé de deux mois deux jours fils de Pierre Vallet dit Frere Cadet Villeroy et de Genneviere Lefevre sa femme les pere et mere de cette paroisse en présence dudit Vallet pere et de Joachim Vallet son grand pere qui ont signés avec nous les jour et an que dessus = Pierre Vallet J. Vallet Lefevre curé

L'an mil sept cent soixante et treize le vendredy deux avril a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de Louis Sebastien decédé hier âgé de deux mois deux jours fils de Pierre Vallet dit Frere-Cadet Villeroy et de Genneviere Lefevre sa femme les pere et mere de cette paroisse en présence dudit Vallet pere et de Joachim Vallet son grand pere qui ont signés avec nous les jour et an que dessus = Pierre Vallet J. Vallet Lefevre curé

L'an mil sept cent soixante et treize le dixieme jour d'avril a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de Gabrielle Isabay femme de Nicolas Durand Cordonnier decédée hier âgée de quarante ans en présence de monsieur des sacrements pour service et enterrement dudit Durand son mari Joseph Isabay son pere Jerome Isabay son frere et autres qui ont signés avec nous les jour et an que dessus = Joseph Isabay Jerome Isabay Lefevre curé

L'an mil sept cent soixante et treize le mercredy cinquieme jour du mois de may a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de Daniel Isabay decédé aujourd'huy âgé de huit ans fils de Jerome Isabay et de Marie Anne Gondain ses pere et mere de cette paroisse en présence de Louis Durand et Jean Mouquet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus = Mouquet Durand Isabay Lefevre curé

L'an mil sept cent soixante et treize le dimanche vingt neuf du mois de may a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de Pierre Thomas fils de Jean Baptiste Bigueron et de Marie Geneviève Vannier ses pere et mere demeurants à Colombes paroisse de Soissons lequel est decédé hier âgé d'un mois chez Maistre Binard medecin ou mari de Cecile de cette paroisse en présence de Louis Binard qui a declaré ne scavoir signer et Jean Mouquet qui a signé avec nous le jour et an que dessus = Mouquet Lefevre curé

L'an mil sept cent soixante et treize le vendredy vingt huit du mois de may a été baptisée par moy prêtre curé de cette paroisse soussigné Marie Rose Judith née aujourd'huy de légitime mariage de Blaise Vallant Tailleur d'habits et de Marie Louise le Roy ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Germain Boucher garçon tailleur d'habits de Genneviere Judith de cette paroisse laquelle a declaré ne scavoir signer avec nous les jour et an que dessus = J. J. Decroizette Germain Boucher Lefevre curé

L'an mil sept cent soixante et treize le mardy quinze du mois de Juin les deux Moyennes Cloches de cette paroisse, ayant la permission de son Altesse Monseigneur le prince de Condé ont été marquées la premiere du nom de son Altesse et la seconde du nom de Monseigneur le Duc de Bourbon, ont été faites par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné, et ont été nommées la premiere par Louis Joseph et Joachime Lestuvée garçon et fille de cette paroisse et la seconde par Michel Lequeux et Marguerite Dubuisson aussy garçon et fille de cette paroisse.

Le Queux Lestuvée curé

Mariage

L'an mil sept cent soixante et treize le septiesme jour du mois de Juillet après trois publications de bans de futur mariage faites au prône des messes de paroisse dans cette église entre Louis Joseph Duval garçon de la paroisse de la rue saint pierre d'une part et Elizabeth Isabelle Duval de cette paroisse d'autre part, sans qu'il soit venu à notre connoissance aucun empêchement, nous prêtre curé soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la benediction nuptiale selon la forme prescrite par notre mere sainte Eglise en présence de Michel Jallot et Joseph Duval oncles de l'époux et de François Jallot et Gilles Gallien amis de l'épouse qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance et ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Duval Michel Jallot Joseph Duval

Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent soixante et treize le vendredy vingt quatre jour de Juillet a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Jallot décédé hier âgé de soixante et dix sept ans en présence de Jean Jallot Jacques Duval neveux du défunt et autres parens et amis qui ont déclaré ne savoir signer et ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Jallot Duval Lestuvée curé

Baptême

L'an mil sept cent soixante et treize le vendredy vingt quatre jour de Juillet a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Louise Françoise Scholastique né hier de légitime mariage de Louis Levasseur manœuvre de la paroisse de la rue saint pierre et de Marie Louise Lequeux son épouse, le parein a été Nicolas Clement le queux et la mareine Marie Scholastique de la paroisse de Notre Dame de Clermont qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Lequeux Levasseur

Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent soixante et treize le samedy dix sept juillet a été inhumé dans l'église de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste Gabriel Cabay son fils de cette paroisse présents à l'ensevelissement Louis Cabay son père et Louis Cabay son grand père qui ont signés les jour et an que dessus =

Charles Duvue Lestuvée curé

Cabay

l'an mil sept cent soixante et treize le lundy dix neuf de juillet a été baptisé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Louis Joseph decédé ce matin âgé de trois jours fils de Joseph Desvergnes et de Jeanne Charlotte Dallet ses père et mère présents à l'enterrement ledit Desvergnes père qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance

Mouquet

Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante et treize le mardy dix sept août a été baptisé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Victoire fille de Jean Jean Nicolas Gelin et de Marie Victoire Dalle ses père et mère demeurants en cette paroisse Rocq une dangereuse âgée de cinq mois et demi ont assisté à l'enterrement ledit Jean Nicolas Gelin père qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance

Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante et treize le mardy dix sept août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Victoire fille de Jean Jean Nicolas Gelin et de Marie Victoire Dalle ses père et mère demeurants en cette paroisse Rocq une dangereuse âgée de cinq mois et demi ont assisté à l'enterrement ledit Jean Nicolas Gelin père qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance

Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante et treize le samedy vingt et trois août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Marguerite victoire née hier légitime mariage de Nicolas Gabriel Jallet laboureur et de Marie Marguerite Brière de cette paroisse le parein Nicolas Gabriel Jallet aïeul paternel de l'enfant et la mareine Marie Madeleine Jallet tante de l'enfant ayeul et tante de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance

Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante et treize le samedy vingt huit août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean né hier légitime mariage de Pierre Salot laboureur et de Marguerite Mareine sa femme le père et mère de cette paroisse le parein Nicolas Mouchy de la paroisse d'Arfeuille diocèse de Reims qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance

Lestuvée curé

Borel fille de cette paroisse qui a signé avec nous le jour et an que dessus

Lestuvée curé

borel

Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante et treize le mercredy vingt neuf août a été baptisé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Marguerite Louise Borel de hier chez Jean Nicolas Gelin et Marie Victoire Dalle ses père et mère âgée de sept mois et demi en foi de quoi fille de Jean Baptiste Valentin Borel laboureur d'Allette et de Marie Marguerite Gosset sa femme de la paroisse de Mauregny les Compiegnes présents à l'enterrement ladite mère qui a déclaré ne savoir signer et Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Lestuvée curé

Mouquet

l'an mil sept cent soixante et treize le mardy vingt août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Louise Antoinette née hier de légitime mariage de Jean Baptiste Evangeliste Cordonnier et de Marguerite Gros sa femme les père et mère de cette paroisse le parein a été Pierre Bronnel fermier de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer la mareine Marie Louise Antoinette Compagnon fille aussy de cette paroisse qui a signé avec nous le jour et an que dessus

Marie Louise Antoinette Compagnon

Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante et treize le Mardy trente et un août a été baptisé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Romain Pierre décédé la nuit dernière chez Pierre Delayen son nourricier de cette paroisse âgé de deux mois et demi en foi de quoi fils de Pierre Louise Porlier et de Marie Magdelaine Regnot les père et mère demeurants à Pois rue St Marie Madeleine haute Borne paroisse sainte Marguerite présents à l'enterrement ledit Delayen qui a déclaré ne savoir signer et Jean Mouquet qui a signé avec nous

Mouquet

Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante et treize lundy vingt septembre a été
inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le Corps de Simon fontain Sainé Laboureur veuf de Marguerite
Mallen décédé hier muni des sacrements et âgé de soixante
et dix ans fait aux présents à l'enterrement Simon et François
fontain les susnommés, françois hinard, jean Baptiste et jean
Marie les deux derniers Simon fontain et jean Baptiste ont déclaré
ne savoir et les autres dénommés ont signé avec nous le
jour et an que dessus — françois fontain Lestavée
fontain curé
Bonnefoy hinard

Batar

L'an mil sept cent soixante et treize le mardy vingt et un septembre
a été baptisé sous condition jean Baptiste fils naturel né aujourd'hui
du légitime mariage d'entre louis pullen menuisier et de
Marie Catherine Lestavée les père et mère de cette paroisse le parrain
françois Bouvalet la marraine marie louise veronique
Lestavée garçon et fille qui ont signé avec nous le jour et an
que dessus — Jean Bouvallet m. b. v. lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et treize le mardy vingt et un
septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné françois fils
naturel né aujourd'hui, le second fils légitime mariage de louis
pullen menuisier et de marie catherine Lestavée sa femme
père et mère de cette paroisse le parrain a été pierre
augustin Lestavée la marraine marie catherine Lestavée garçon
et fille de la paroisse de montreuil. le parrain a signé la marraine
a déclaré ne savoir signer de ce interpellé le jour et an que
dessus — Pierre augustin Lestavée Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et treize le samedy douze octobre a été
inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
les corps de jean baptiste et de françois fils naturels d'louis pullen
menuisier et de marie catherine Lestavée sa femme de cette paroisse lesquels
sont décédés tous deux la nuit du neuf au dix âgés de douze jours en présents
à l'enterrement antoine pullen père de jean baptiste qui a signé

avec nous le jour et an que dessus —
pullen Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et treize le dimanche troisième jour d'octobre
a été inhumé au cimetière de cette paroisse après moi prêtre curé
soussigné le Corps de jean Baptiste Mauvais fils de la paroisse de la Baie
Saint Paul qui a été trouvé hier mort dans le grand chemin auprès
de la grande grève après avoir fait une chute de cheval, la justice ayant été
préalablement avertie de faire en même temps les formalités ordinaires
auxquelles elle a jugé à propos de procéder, et ledit jean Baptiste
âgé de trente huit ans environ a été inhumé en présence de jean
Baptiste Bouvallet son beau père de Charles Thomas pollet son beau père
françois pichet son beau frère et jean Baptiste Delarue son parent
qui ont signé avec nous le jour et an que dessus — Jean Baptiste Delarue françois pollet Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et treize le mardy douzième jour du mois
d'octobre a été baptisé par moy prêtre vicaire soussigné Louis Baptiste
Gronon né aujourd'hui du légitime mariage d'entre Mathieu Gronon
et Dominique et marguerite Duverger les père et mère de cette paroisse ainsi
nommé par Louis Langelin garçon soussigné et par marie Marguerite
Louise Mouqueron fille laquelle a déclaré ne savoir signer de ce interpellée
les parein et marraine de cette paroisse ss. Louis langelin
Bouvallet Epse. delarue f. Pierre

L'an mil sept cent soixante et treize le mercredy treizième jour
d'octobre a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le Corps de Louis Bayard domestique chartier de
sieur Claude Lenoir fillon laboureur de cette paroisse, marié de marie
Lyse son épouse de la paroisse de montreuil sur mer décédé le onze
subitement âgé de cinquante sept ans ou environ présents,
à l'enterrement Nicolas, Louis et François Augustin les sieurs qui
ont déclaré ne savoir signer, et pierre Lyse soussigné
qui a signé avec nous le jour et an que dessus —
pierre Lyse Lestavée curé
fillon

L'an mil sept Cent soixante et treize le vendredy vingt deux
octobre a été inhumé au Cimetière de cette paroisse par moi
Curé soussigné le Corps de Joachim Wallet laissé vendredy dernier
Marie françoise hutte, Et agé d'environ de cette paroisse decedé hier
de sa fault huit ans environ et inhumé ce jourd'hui dans
ce Cimetière dudit lieu présents à l'enterrement pierre Wallet
et vincent Wallet ses frères autre pierre Wallet son neveu
et Clement lequel pour leur cousin Germain qui ont signés avec
les parents et amis que dessus = pierre Wallet Vincent Wallet
pierre wallet Lequeux Lesturée curé

L'an mil sept cent soixante et treize le dimanche vingt
octobre a été inhumé au Cimetière de cette paroisse par
prêtre soussigné le Corps de Marie Bernard veuve Boudeau
matin chez nicolas Bordeaux marguiller agé de vingt huit ans
dite Sainte Marie de cette paroisse, agée de vingt huit ans
Deni ou environ fille de feu françois Dubois Bourgeois
Bordeaux vivant Marchand et de feue Marie Bernard
a paris rue Sainte Louis Bastille Saint Paul et mère
présents à l'enterrement nicolas Bordeaux fils ainé
a declaré ne savoir écrire et Jean Monguet qui a signé
avec les parents que dessus = Monguet Lesturée curé

L'an mil sept Cent soixante et treize le mercredy dix neuf
novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Charles
né avant hier de légitime Mariage de françois Lavasseur Cordonnier
et de Marie Magdelaine Le Roy Sa femme ses père et mère de
paroisse le parrein a été françois Devienne garçon de la
paroisse d'Ivry qui a signé avec nous la marraine Marie
Lucienne Dauphe fille de cette paroisse qui a déclaré ne savoir
signer de ce interpellée les parents que dessus =
françois Devienne Lesturée curé de la Nouvelle Eglise

L'an mil sept Cent soixante et treize le neuf dix neuf Novembre
dument faites trois publications de Bans de futur mariage entre
jean françois Bonvallet fils majeur de feu jacques Bonvallet
Notaire et de marie anne Bruyet Sa femme de cette
paroisse d'une part et Jeanne Elisabeth Lesturée fille majeure
de feu Jean Louis Lesturée vivant Laboureur et de
Marie anne Baillon Sa veuve Sa femme de cette
paroisse d'autre part ne s'étant trouvé aucun empêchement
ni fait aucune opposition au dit mariage ainsi qu'il
nous est apparu par le certificat de Monsieur Philippe Le page
curé de cette Ville nous soussigné curé de cette paroisse après
les fiançailles célébrées dimanche dernier et avis pris
du consentement des parties les avons mutuellement
selon les formes prescrites par la Loy de Sainte Eglise et leurs avons donné la
Benediction nuptiale, En présence et du consentement de
françois Bonvallet père de l'époux de Joseph Bonvallet son
frère de Jacques Bonvallet son oncle de Alexandre Bonvallet
son autre oncle de Antoine Julien Beaufrère de l'épouse
et de Louis Lesturée son cousin germain qui ont signés
avec les parties les jour et an que dessus =

Jean f. Bonvallet Joachime Lesturée
f. Bonvallet Bonvallette Palme Crousset
(rouvelle) jacques bonvallet
Louis Lesturée Jean Baptiste humand
Lesturée curé de la
Nouvelle Eglise

L'an mil sept cent soixante et treize le Lundy quinze
decembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
Julie felicité rozalie née hyer dud. légitime mariage
de Jean françois seigneurgens maître chirurgien et de
Louise felicité pigeon ses conjoints de cette paroisse ayant
nommée par moi curé soussigné et Marie Jeanne Juet
veuve du s.r pigeon père qui a signé avec nous les jour
an que dessus = marie jeanne huet v. pigeon
Testuvée curé de Dolay [illegible]

L'an mil sept cent soixante et treize le mardy quatre
me de decembre a été baptisée par moi prêtre curé
soussigné marie jeanne victoire née hier du légitime
de Jean baptiste fallot manouvrier et de marie jeanne fallot
femme ses père et mere de cette paroisse ayant nommé
Nicolas fallot et felicité fallot oncle et tante de l'enfant
ont declaré ne savoir signer de ce interpellés les jour et an
dessus = Testuvée curé

L'an Mil sept cent soixante et treize le Jeudy vingt deuxième jour de
Novembre a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moy prêtre
soussigné le corps de Jean Claude Brun âgé de dix huit ans fils
fils de pierre Fallot manouvrier et de Marguerite Meurisse sa femme
vivant ses père et mere de cette paroisse présents à l'enterrement ledit Fallot
qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé
jour et an que dessus Mouquet Testuvée curé

L'an Mil sept cent soixante et treize le mercredy vingt quatrième jour
du mois de Novembre a été inhumé au cimetière de cette paroisse par
prêtre curé soussigné le corps de Magdeleine grimbelle femme de Sylvain
Magnez manouvrier de cette paroisse decedée hier âgée de quarante
ans ou environ munie du sacrement de la pénitence présents à l'enterrement
ledit Magnez son mari et de Simon Duverger Simon Desaint francois
Magnez ses beaux freres qui ont signé avec nous Le curé de Simon Desaint
et Jeanneton Magnez qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés
jour et an que dessus Philippe Magnez Antoy Curé de la
Duverges
Desaint

L'an mil sept cent soixante et treize le premier jour de
decembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie
Rosalie née hyer du légitime Mariage de Michel
Cohay marguiniers et de Marie Jeanne Lemaudoux sa femme ses père
et mere de cette paroisse le parein Nicolas Chevelin et la mareine
Marie Françoise Lemaudoux gâteau et fille de cette paroisse qui ont signé
avec nous les jour et an que dessus = N. Chevelin
Marie Louise Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et treize le vendredy troisième
jour de decembre a été inhumé au cimetière de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Catherinette
Simard, décédée hier munie des sacrements âgée de cinq ans et demie ou
environ fille de François Simard laboureur et de Marguerite
Soutain sa femme ses père et mere de cette paroisse présents
à l'enterrement son dit père qui a signé avec nous Charles
et Maurice Simard ses oncles qui ont declaré ne savoir signer
de ce interpellés les jour et an que dessus =
Simard Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et treize le douze de decembre a
été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné le corps de Marie Rosalie Decedée hier âgée de deux ans
ou environ fille de Vincent Vallet tailleur d'habit et de Marie
Chrisse Fournet ses père et mere de cette paroisse présents à
l'enterrement Vincent Vallet son père et Pierre Vallet son oncle
qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =
V. Vallet
Testuvée curé
V Vallet

L'an mil sept cent soixante et treize le dixneuf decembre a été
baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean François Augustin
né hier du légitime Mariage de pierre Delion vachet et de
Marie Louise Desaint sa femme ses père et mere de cette

paroisse, le parein a été Antoine Clement lequeux
la mareine marie louise grous garçon et fille de cette
paroisse qui ont signés avec nous les jour et an que dessus
antoine Clement Lequeux Marie Louise grous
Lestuvee curé

Bapt

Lan mil sept cent soixante treize le vingt cinq du mois de d[illegible]
a été baptisé par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné [illegible]
Nuel né hier du legitime mariage de Charles duval le jeune [illegible]
des hautes de la forest et de Anne monquerou sa femme ses [illegible]
de cette paroisse le parein a été Joseph duval la mareine marie
marguerite monquerou oncle et tante de lenfant de cette paroisse
parein a signé la mareine a déclaré ne sçavoir signer de ce [illegible]
les jours et an que dessus — Joseph duval Lestuvee curé

vingt deux	Baptêmes	22
	Mariages	3
	Morts	23

Vû vérifié et arrêté le présent registre contenant cinquante [illegible]
a Clermont le huit febvrier mil sept cent soixante quatorze

Dausel de la Baronière

Le double du présent a été mis en dépôt au greffe du
Bailliage et Comté de Clermont [illegible] le [illegible] jour [illegible]
que dessus au terme des reglements

[illegible]

9e

Premier

1774.

LE préſent Regiſtre contenant Dix Feuillets de Papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conſeiller du Roi, Préſident, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvaiſis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à noſdits Offices, par Edit du mois d'Avril 1734. & en conſéquence ſeul Commiſſaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; eſt pour ſervir de *Duplicata* au ſieur Curé de la Paroiſſe de St Mathieu de Laversville en hez ſubordonnée audit Bailliage, à enregiſtrer jour par jour, de ſuite, ſans aucun blanc, & non ſur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui ſe feront dans ladite Paroiſſe, pendant l'Année mil ſept cent ſoixante-Quatorze, leſquels Actes ſeront ſignés en même-temps par ceux qui les doivent ſigner, & dirigés de la maniere & dans les formes preſcrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736. pour enſuite rapporté dans le temps preſcrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être dépoſé en notre Greffe, ſi le cas y échet, pour y avoir recours au beſoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge ſuſnommé, ce vingt-unieme jour de Décembre mil ſept cent ſoixante-treize.

1414

Daustel de la Baronière

L'an mil ſept cent ſoixante et quatorze le ſamedy quinze de janvier
1765 trois publications des bans du futur mariage entre Julien François
François Marechaud fils majeur de Julien François aussy Marechaud
fermier et de defunte Marie Jeanne sa femme et ensuite de la
paroisse de Sainct Martin Boullancourt diocese d'auxerre d'une part et
Marie Catherine Soret fille majeure de Louis Soret et de defunte Marie
Catherine Soret ses pere et mere de la paroisse de Sainct Martin de Collincy
diocese de Sens d'autre part et depuis Soret
Miguet veuve en premieres noces de Louis Desplasses fille majeure de
Vincent Miguet Marechaud et de defunte Marie Claude Sagot sa
femme ses pere et mere de cette paroisse d'autre part faites aux prônes
des messes paroissiales celebrées dans cette Eglise les dimanche sept
huit et neuf de Sainct Martin et dimanche sept huit et neuf de Sainct

L'an mil sept Cent soixante et quatorze le vendredy vingt
deuxiesme jour de mars a été baptisé par moi prêtre curé
soussigné Marie Jean Baptiste Basile Blaise fils naturel
Jean Baptiste Blaise Dumouchel et de Jeanne Louise Renaud
sa femme ses père et mere de la paroisse de Brecles du
depart et Marie Elizabeth Dauvergne fille majeure de cette
Dauvergne Marguillon et demoiselle Blanche Josephe femme
et nepce de cette paroisse d'autre part faites aux prônes des
paroissiales celebrées dans l'Eglise de Brecles les dimanches
seize vingt trois et vingt sept janvier et dans celuy de
fest et deux fevrier de la presente année sans qu'il s'y
trouvé aucune opposition ni empechement quelconque
ainsy qu'il appert par le certificat de mr le chanoine
vicaire curé et archiprêtre dudit lieu de Brecles en date du trois
du courant soussigné prêtre curé de cette paroisse
portant les fiançailles celebrées hier et veu le consentement respectif
mutuel des parties les ont conjointes de legitime mariage
et leur a donné la benediction nuptiale en presence
et du consentement des Jean Baptiste Blaise père de l'époux
époux Dauvergne père de la future de Joseph
Dauvergne frere de pere de Vincent Vallet consin de l'époux
de pierre et François Dartard qui ont signés excepté le père
le père des époux et François Dartard qui ont declaré ne sçavoir
signer de ce interpellés le jour et an que dessus Dauvergne Vallet
Vincent Vallet
Lestavée curé
pierre Dartard

L'an mil sept Cent soixante et quatorze le seudy dix neuf
de mars a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean
Louis Laurent né hier du legitime mariage de Laurent Chevalier
Macon et de Marie Blanche et tourneur sa femme ses père et mere
de cette paroisse le parein a été Jean Louis Brevelin la marine
Marie Marguerite Victoire Delanges garçon et fille de cette paroisse
qui ont declaré ne sçavoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus
Lestavée curé

Trois

L'an mil sept Cent soixante et quatorze le samedy dix neuf
jour de mars a été baptisé par moi prêtre curé
soussigné Marie Josephe née hier du legitime mariage de
Simon Dumouchel Journalier et de Jeanne Blanche Carlon
sa femme ses père et mere de cette paroisse le parein
Joseph Gilles Gallant le jeune et la marine Marie Marguerite
Bagot Vinard tous deux de cette paroisse lequels ont
signé avec nous les jour et an que dessus
Marie Marguerite Bagot Vinard Lestavée curé

L'an mil sept Cent soixante et quatorze le vendredy vingt
cinq janvier de mars a été inhumé dans l'église proche le chœur
le corps de feu Germain Blandurel ancien marguiller de cette paroisse
des Grandes Demeures depuis quatre vingt dans cette paroisse
mari de Cecile Dorjand decedé la nuit dernier trois avril
quatre âgé de soixante quatorze ans en présence et assistance
des soussignés requis et sommés Blandurel consin
Christophle Charles aussy consin Marie Dominique Joseph Pierre
Evrard de Chemanville de Montbelet Chevalier de l'ordre
Royal et militaire de Saint Louis ancien capitaine de
Cavalerie et Germain Dorjand ami qui ont signés avec
nous les jour et an que dessus
Blandurel Charles Chemanville Montbelet
Dorjand Lestavée curé

L'an mil sept Cent soixante et quatorze le mardy cinq avril
a été baptisée par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné
Marie Magdeleine née cejourd'hui de legitime mariage de
Gervais Journalier Blanchisseur et de Magdeleine Baillet sa
femme ses père et mere de cette paroisse le parein a été pour
François Coquempot et la marine Marie Marguerite Revelin
garçon et fille de cette paroisse qui ont signés avec nous les
jour et an que dessus Fr. Coquempot Revelin Marie Marguerite Revelin Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quatorze le vendredy quinze
avril a été inhumé au cimetière de cette paroisse par nous prêtre
soussigné le corps de Marguerite soulaine veuve de Guillaume
Bonnaire, âgée de soixante et dix ans, en présence de
et un autre et amis des parents lesquels ont signé
avec nous.

Simon Bonnaire, Jean Baptiste Bonnaire
Alexandre Borel, Soulaine, Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quatorze le vendredy vingt
deux avril a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Marie Marguerite Victoire Bonnaire née aujourd'hui de légitime
mariage de Joseph Bastard charpentier et de Elizabeth
Walcassard sa femme, le père et mère de cette paroisse.
Parrain Pierre Bastard garçon, la marraine Marguerite
Walcassard fille oncle et tante de l'enfant tous de
cette paroisse, lesquels ont signé avec nous, les jour et an
que dessus.

Pierre Bastard
Marguerite Walcassard
Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quatorze le vingt six mai a été
inhumé au cimetière de cette paroisse par nous prêtre curé soussigné
le corps de Marie Marguerite Victoire Bonnaire, âgée de huit jours
fille de Joseph Bastard huissier et de Elizabeth Walcassard
sa femme, le père et mère de cette paroisse présents et soussignés
au dit acte avec Jean Marguerite qui a signé avec nous,
père et au que dessus.

Bastard
Lestavée curé

Mougnet

L'an mil sept cent soixante et quatorze le samedy quatorze
jour du mois de juin après trois publications des bans du futur
mariage de François Boulanger garçon majeur fils
mineur de feu [illegible] Boulanger laboureur et de défunte
Marie de Saint Supplice, d'une part, et Marie Anne Hugot
fille majeure de défunt Nicolas Hugot, vivant laboureur, et de
défunte Geneviève Leferre, fille mineure d'autre part, les deux
demeurant ensemble de la paroisse de Litz, et de Marie Anne Hugot
sa femme, leur père et mère de cette paroisse, laquelle la femme procède
par l'autorité de sa mère et de Nicolas Hugot son grand père maternel
absents aux trois prônes des messes célébrées dans cette église le dimanche
vingt deux may jour de la pentecôte le lundy vingt trois
de la pentecôte et le mardy vingt quatre de la trinité, le
dit futur époux âgé de vingt neuf ans et la future épouse âgée de
vingt trois ans sans qu'il s'y soit trouvé aucun empêchement ny
opposition quelconque nous soussigné prêtre curé de la paroisse
de Litz, ayant les fiançailles célébrées et reçu le
mutuel consentement des parties, les avons conjoints en légitime
mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en
présence et du consentement du dit François Boulanger père de
l'époux, de Marie Anne Hugot aïeule de l'épouse, de consentement
aussi de Nicolas Hugot aussi présent, le dit aïeul vingt neuf dudit
mois de may de même que pour oncle de consentement
aussi par écrit de Jean Deville mari de la soussignée tante de la dite future épouse
ayant fait acte devant [illegible] et demeurant [illegible] lequel acte est demeuré
après avoir été paraphé par nous et autres présents et amis qui ont
signé avec les époux, la mère de l'époux, le père de l'épouse qui ont
déclaré ne savoir signer de ce interpellés les présents que dessus.

François Boulanger
Eustache Hugot
Brechemier de Longueron
Lestavée curé

Louis Langelin

L'an mil sept cent soixante et quatorze le samedy quatorze
du mois de Juin après trois publications des bans du futur

mariage entre françois Moyse Bastard cordonnier fils majeur de
deffunt Moyse Bastard Bucheron et de deffunte Marie [illegible]
sa femme ses pere et mere de cette paroisse d'une part, et Marie
Marguerite Tarlier fille mineure de françois Tarlier aussy Bucheron
et de Marie Revelin sa femme ses pere et mere de cette paroisse
d'autre part, faite au prone des messes de cette paroisse les
jours de la pentecoste dernier le jour du tres saint sacrement
le dimanche dans l'octave, vingt deux may dernier, deux et cinq
present mois, sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ni
empechement quelconque nous soussigné prêtre curé de
cette paroisse apres les fiançailles celebrées dimanche dernier
et reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoint
en legitime mariage et leurs avons donné la benediction
nuptiale en presence et du consentement d'Antoine Lachot
oncle de l'epoux de françois Tarlier pere de l'epouse de
de pierre gabriel olivier du maine parein de l'epoux de Louis Nael
Revelin oncle de l'epouse de Joseph duverger beaufrere de Rene
deguet cousin de l'epoux et d'autres parens et amis qui ont signé
excepté l'epouse et l'epere de l'epouse qui ont declaré ne sçavoir
signer de ce interpellé suivant l'ordonnance les jour et an que
dessus =

Françoise Moyse Bataire Renedigne
Dumaine L. Revelin Lachot duverger
Langelin Lestuvée curé

Bapt

L'an mil sept cent soixante et quatorze le lundy vingt du mois de
juin a été baptizée par moi prêtre curé soussigné Marie Adelaide
Joseph née aujourd'huy du legitime mariage de françois Tarlier le jeune
manouvrier et de Marie Louise pleux sa femme ses pere et mere
de cette paroisse, le parein a été Gilles pulleux Marchand bouch
de cette paroisse qui a signé avec nous la Mareine Marie Marguerite
desnoiel fille de cette paroisse qui a declaré ne sçavoir signer ny
ecrire de ce interpellée les jour et an que dessus =

Gilles pulleux Lestuvée curé

Cinq

L'an mil sept cent soixante et quatorze le dimanche
dix de juillet a été baptizé par moi prêtre curé
soussigné Jean françois né le huit du legitime
mariage de Jean Baptiste de la Rue le jeune manouvrier
et d'Antoinette Maquiez sa femme ses pere et mere
de cette paroisse le parein a été françois de Liste garçon
la Mareine Marie Catherine Hermand fille tous deux de cette
paroisse lesquels ont declaré ne sçavoir ecrire ni signer de ce
interpellés les jour et an que dessus =

Lestuvée curé

Bapt

Mort

L'an mil sept cent soixante et quatorze le dix huitieme jour
de juillet a été enterré au cimetiere de cette paroisse, par moi prêtre
curé soussigné le corps de Marie Louise duverger femme de Jean
fortin chartier decedée hier agée de quarante neuf ans ou
environ et munie de sacremens. presents a l'enterrement
Michel duverger son frere jean duverger aussy son frere
Joseph duverger son neveu qui a signé avec nous et maurice
Hinard aussy neveu qui avec les freres a declaré ne sçavoir
signer de ce interpellés les jour et an que dessus = duverger

Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent soixante et quatorze le mardy vingt six
de juillet a été enterré au cimetiere de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps de Marie Anne Victoire decedée
hier chez françois Augot [illegible] cette paroisse son nourricier
agée d'un an et quinze jours fille d'Antoine l'abbé tourneur
et de Marie Marguerite Duguy sa femme ses pere et mere
demeurant cy devant a paris rue de la Licorne paroisse de la
Magdelaine de la Cité et actuellement a pont ste Maxence
de ce diocese presents a l'enterrement Marie anne Maquez femme
dudit Augot et Jean Monquet qui a signé avec nous les jour
et an que dessus = Monquet Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et quatorze le quatre [illegible] vingt huit juillet a été baptisé par moi prêtre vicaire soussigné Jean Baptiste né hier du légitime mariage de François Gallet Laboureur et de Charlotte de Soulain sa femme ses père et mère de cette paroisse le parrain a été Nicolas Lassalle garçon de service de ce même lieu qui a signé avec nous la marraine Scolastique Romain [illegible] de la paroisse de Bailleul sur Eure à laquelle a déclaré ne savoir signer de ce interpellé le jour et an que dessus =

Gallet Lestuvée vicaire

L'an mil sept cent soixante et quatorze le jeudy quatrième jour d'août a été baptisé par moi prêtre vicaire soussigné Marie Anne Adelaïde née hier du légitime mariage de Charles Dumaine fermier et de Marie Anne de la Barre sa femme ses père et mère de cette paroisse le parrain a été Antoine Clément garçon de cette paroisse qui a signé avec nous la marraine Marie Elizabeth Douay fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Antoine Clément Marie Elizabeth Douay

Lestuvée vicaire

L'an mil sept cent soixante et quatorze le dimanche quatorzième jour d'août a été baptisé par moi prêtre vicaire soussigné Marie Augustine née hier du légitime mariage de Jean Baptiste Lecuyer fermier et de Marie Louise de Bacquencourt sa femme ses père et mère de cette paroisse le parrain a été Michel Lequien garçon de cette paroisse qui a signé avec nous la marraine Augustine Valleneuve aubergiste Laquelle fille au dit père de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer ni écrire de ce interpellé les jour et an que dessus

Les quels fils Lestuvée vicaire

L'an mil sept cent soixante et quatorze le jeudy vingt huit août a été baptisé par moi prêtre vicaire soussigné Jean Baptiste decédé ce matin âgé de trois mois et sept jours fils de Pierre Delayen laboureur et de Marie Louise Dubois sa femme ses père et mère de cette paroisse présents a l'enterrement lesdits Delayen père et Jean Monquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus = Pierre Delayen Lestuvée vicaire

Monquet

L'an mil sept cent soixante et quatorze le jeudy vingt cinq du mois d'août a été baptisé par moi prêtre vicaire soussigné Marguerite Scholastique née cejourd'hui du légitime mariage de Joseph Duval garçon meunier et de Marie Scholastique Lallier sa femme ses père et mère de cette paroisse le parrain a été François Duval garçon de cette paroisse qui a signé avec nous la marraine François Scholastique Lallier tante de l'enfant aussi de cette paroisse laquelle a déclaré ne savoir écrire de ce interpellée les jour et an que dessus = François Duval Lestuvée vicaire

L'an mil sept cent soixante et quatorze le lundy douzième jour de septembre a été baptisé par moi prêtre vicaire soussigné Marie Adelaïde Scholastique née cejourd'hui du légitime mariage de Pierre Valleneuve aubergiste et de Jeanne Scholastique Hermand ses père et mère de cette paroisse le parrain a été Pierre Valleneuve aubergiste aussi de cette paroisse et la marraine Jeanne Adelaïde Lallier femme de Jean Baptiste Lecuyer fermier de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Valleneuve Lallier femme Lecuyer Lestuvée vicaire

L'an mil sept cent soixante et quatorze le jeudy vingt octobre a été baptisé par moi prêtre vicaire soussigné Louis Joseph né

de legitime Mariage de François Bretuel et Ursule Meriens ses Pere et Mere de cette paroisse Marguerite Bernard sa femme les pere et mere de cette paroisse le Parein a été Pierre Bertin absent garçon Voisin de la paroisse de Arcles qui a declaré ne sçavoir écrire et la marraine Marie Elizabeth Compagnon fille de cette paroisse laquelle a signé avec les parties et au que dessus =

marie elizabeth compagnon Festuvée Curé

Lan mil sept cent soixante et quatorze le samedy douzieme jour de novembre a été baptisé dans l'église de cette paroisse dans la chapelle de la sainte vierge par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Jeanne pigeon decedé hier agée de huit et demie ou huitaine fille de Joseph et autre pigeon les vivant marchand epicier et de Marie Jeanne Huet la pareine de cette paroisse presente a l'enterrement soussigné le parein Jean François Seigneurgens soussigné et autres qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Seigneurgens
Festuvée curé

marie jeanne huet veuve pigeon
françois labille

Lan mil sept cent soixante et quatorze le dimanche trois novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Stanislas né hier de legitime mariage de Nicolas Loiseau marchand et de Marguerite Lamaidour sa femme les pere et mere de cette paroisse le parein a été Jean Baptiste Seillé garçon la marraine Marie Marguerite compagnon fille de cette paroisse les quels ont signés avec nous les jour et an que dessus =

Jean Baptiste Seillé
marguerite compagnons Festuvée curé

Lan mil sept cent soixante et quatorze le quatre novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Sylvain né hier de legitime mariage de Sylvain François marchand epicier et de Marguerite Guyot les pere et mere de cette paroisse le parein a été Sylvain François Seigneurgens soussigné et la marraine Marie Anne Huet les quels garçon et fille de cette paroisse ont declaré ne sçavoir signer =

Festuvée curé

Lan mil sept cent soixante et quatorze le onzieme jour de novembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Elizabeth Gaillard decedé hier agée de deux mois fille de Pierre Hallet Laine Tisserand et de Jeanne Marguerite Gaillard sa femme les pere et mere de cette paroisse le parein a été Jean Marguet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Marguet Festuvée curé

Lan mil sept cent soixante et quatorze le Mardy vingt neuf de novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Nicolas né ce jourd'hui du legitime mariage de Nicolas Revelin marchand épicier et de Judith de Bray sa femme les pere et mere de cette paroisse le parein a été Louis Noël Revelin garçon oncle maternel la marraine Marguerite Duvivier grand mere et grand mere de l'enfant qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Lt Revelin
marguerite duvivier Festuvée curé

Lan mil sept cent soixante et quatorze le Lundy vingt sixieme jour de decembre a été inhumé par moi prêtre curé soussigné le corps de Sebastienne Marie Marguerite Camille decedé le vingt deuxieme du courant agé de soixante cinq ans ou environ en presence de Louis Camille son fils Joseph Camille son beau frere, Louis Camille son neveu Jean Camille son oncle Louis Noel Revelin son cousin qui ont signé excepté Joseph Camille qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellé les jour et an que dessus =

François Huret Louis Camille Jean Camille
Festuvée curé Revelin

Vû Verifié et arrêté le présent registre contenant trente deux actes ce dernier compris ce quatorze janvier mil sept cent soixante quinze. /

Daustel de la Bazoniere

1775
La neuville en hez

1775.

LE présent Registre contenant Dix Feuillets de Papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de Saint Mathieu de La Neuville en hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent soixante-quinze lesquels Actes seront signés en même temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Art XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce vingt quatrième jour de Décembre mil sept cent soixante-quatorze./

Dausteel de La Baronière

Bapt.

L'an mil sept cent soixante et quinze le lundy deuxieme jour de janvier a été baptizée par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné Geneviève Julie née aujourd'huy du legitime mariage de Antoine pullen le jeune manouvrier et de Catherine Lestuvée sa femme les pere et mere de cette paroisse le parrain a été maître Michel Lestuvée curé de cette paroisse et la Marraine Louise Marguerite Mouquerou femme de sieur Jérôme de Serisette qui ont signés les jour et an que dessus — Lestuvée curé — Mouquerou

Mort

L'an mil sept cent soixante et quinze le mardy troisieme jour de janvier a été enterré au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jeanne Antoinette Vallet femme de Jean Salat manouvrier de cette paroisse mon même de cette paroisse, agée de trente quatre ans présents a l'enterrement soussignés qui a déclaré ne savoir signer [illegible] qui a signé et Charles Duval soussigné qui ont signés Dullot Duval Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante et quinze le dimanche
vingt quatre jour de janvier a été inhumé au cimetière
cette paroisse par nous prêtre curé soussigné le corps
Louise Marie decédée samedi dernier chez Jean
Langelin marié de Marguerite Gros sa nourrice de cette
paroisse âgée de sept mois et demie fille de feu
Baptiste Godard Rochers et de Marie Blanc
leskels ont fait ensemble ses pere et mere demeurant en
cette dite bucherette chez un patissier paroisse de Jeanne
ses voisins présents a l'enterrement sus dite enfant qui
a signé avec nous les jours et an que dessus

Mouquet Lestuvée

L'an mil sept cent soixante et quinze le dimanche vingt
sept avril a été baptisé par nous prêtre curé soussigné
est nez hier de légitime mariage de Jean Marie Blanc
et de Marie Louise Duverger sa femme paroissiens
paroisse le parrein a été Louis Langelin garçon de cette
qui a signé avec nous la marraine Marie Marguerite Le Be
aussy de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer de
les jours et an que dessus = Louis Langelin Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le vendredy trois
de février a été baptisé par nous prêtre curé
Jean Theodose de naissance d'hier de légitime mariage de
Boulanger le jeune laboureur et de Marie Le Febvre
ses pere et mere de cette paroisse le parrein a été Jean Bap
fille garçon la marraine Marie Marguerite Louise mouque
fille tous deux de cette paroisse lesquels ont signé avec
les jours et an que dessus = Jean Baptiste fille
Marie Louise Mouqueron Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le vendredy sept
de février a été inhumé au cimetière de cette paroisse par nous
prêtre curé soussigné le corps de Jean Theodose decédé hier
de douze jours fils de François Boulanger le jeune laboureur
de Marie Le Febvre sa femme ses pere et mere de cette paroisse
présents a l'enterrement le dit Boulanger son pere et Jean Bap
qui ont signés avec nous les pere et que dessus = Lestuvée
François Boulanger Mouquet

L'an mil sept cent soixante et quinze le dimanche
Mardy vingt et un [illegible] fevrier [illegible] de
Banes de [illegible] mariage entre [illegible] Nicolas
[illegible] fils majeur de Louis Bouchinet
Berger et de majeure [illegible] de la Forge sa femme
[illegible] mere de la paroisse de la meme part et
part et Marie Emilie Tiebles fille mineure de defunt
Jean Tiebles et de defunte Lucienne de Launay sa femme
ses pere et mere de la paroisse de Troisfontaines procedant
sous l'autorité de Nicolas Duvanchel son tuteur de la
dite paroisse de Troisfontaines faites aux prônes de la messe
de paroisse dans cette eglise et dans celle de la dite Saint
Pierre et de Troisfontaines les dimanches cinq, douze et
dix neuf du present mois et an sans qu'il s'y soit trouvé
aucune opposition au mariage quelconque ainsy
qu'il appert par les certificats des mattres curés dudit
Troisfontaines et Buviolle vrais de la meme Saint Pierre
en date du vingt du present mois et an ci dessus signés
prêtre curé de cette paroisse du consentement exprès
et par ecrit de Maitre Coffier curé dudit Troisfontaines
ainsi les fiançailles celebrées hier et ce jourd'hui
consentement des parties les avons conjoint en legitime
mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale
en presence du consentement de la mere de la jeune
de leur, du Bois son oncle de Louis Charle, Camille Saint Jean
Charles Douet son parrain de Nicolas Duvanchel oncle et tuteur de
la epouse de pierre Gillon aussy oncle de jeune et Louis Tiebles ses
freres qui avec d'autres parens et amis ont signés avec nous
excepté la mere de l'epoux de la mere et de pere Tiebles son pere
qui ont declarés ne savoir le faire de ce interpellés les jours et an
que dessus + Bouchinet Nicolas Duvanchel Charles Dumont Gillon
Louis Charles Gillon
A. Tiebles Louis Tiebles Charles Camille
Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le dimanche vingt Avril
Mariages après trois publications faites au prône de la messe paroissiale de ce jour
Entre françois Etienne d'une part et Marie Jeanne Bouchez d'autre part tous deux
de cette paroisse et ayant demeuré depuis leur enfance dans icelle
Acte de fiançailles entre françois Duval fils mineur d'Etienne Duval et de Marie Jeanne Bouchez d'une part
et Marie Duval fille mineure de françois Duval et de Marie Jeanne Bouchez d'autre part
Et de publications de mariage faites entre eux
Et de dispense de deux bans de mariage
Et de permission de célébrer le mariage dans la chapelle de la maison
Et de dispense de trois

L'an mil sept cent soixante et quinze le lundy troisieme
jour de mars a été baptisé solennellement par moy
soussigné Jean Baptiste de Sauvourey fils legitime mariage
de Maurice Simard Maunourrisseur et de Cecile de Saint Jacques
ses père et mere de cette paroisse le parein a été
Jean Marquet le marreine Marie Louise de Saint Jacques fille
de cette paroisse lequel ont declaré ne savoir signer de ce interpellés
le jour et an que dessus

Lestavée curé de la Chevallerie

L'an mil sept cent soixante quinze le lundy trois avril a été
baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Pierre fils de
Jean Pierre Simard Bled Bourgeois de Paris et de Marie
Catherine Fortain sa femme ses père et mere demeurant
Paris rue du Petit Pont chez un Marchand mercier
paroisse Saint Gervais. decedé le huit dernier chez la
Louise de Marquoy femme de Jacques Dorge Jardinier
de cette paroisse présent a l'enterrement soussigné
qui a declaré ne savoir signer et Jean marquet qui a
signé avec nous — Marquet Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le mercredy dix mars a
été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Elizabeth
née aujourd'hui du legitime mariage de Vincent Wallet Laboureur
d'habitation et de Marie Anne Lebrun sa femme ses père
et mere de cette paroisse le parein a été Jean Pierre Lebrun
paroissien de cette paroisse qui a signé avec nous la mareine Marie Elizabeth
Lebrun fille de cette paroisse qui a aussy signé avec nous les
et an que dessus — Jean Pierre Marie Elizabeth Lebrun

Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le vingt deuxieme
jour de mars dernier a été baptisé par moy prêtre curé
soussigné Nicolas né aujourd'hui du legitime mariage

Nicolas Sampson Charles et d'Elizabeth Lebrun sa femme
ses père et mere de cette paroisse le parein a été
François Collier de la mareine Marie Louise Lebrun
de cette paroisse lequel ont declaré ne savoir signer
qui ont signé avec nous le jour et an que dessus

Francoles Collier marie anne de Lavoyette

Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le neuvieme jour de
may a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie
Marguerite né aujourd'hui du legitime mariage de Moyse
Batard Cordonnier et de Marguerite Forlier sa femme
ses père et mere de cette paroisse le parein Jean Baptiste Sampson
qui a signé avec nous la mareine Marie Françoise Forlier
tante de l'enfant fille aussy de cette paroisse qui a declaré
ne savoir signer de ce interpellé le jour et an que
dessus — Jean Baptiste Dignet Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le mariage vingt et
un may a été celebré au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Nicolas decedé hier age de trois semaines
fils de Nicolas Sampson Charles et d'Elizabeth Lebrun sa femme
ses père et mere de cette paroisse, la presence dudit Sampson pere
et de Jean Marquet qui ont signé avec nous les jour et an que
dessus — nicolas sampson Marquet Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le samedy troisieme jour de
juin a été enterré au cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé
soussigné le corps de Marguerite decedé hier âgé de quinze jours fille
de Moyse Batard cordonnier et de Marguerite Forlier sa femme
ses père et mere de cette paroisse, la presence dudit Batard pere
qui a signé et de Jean Marquet et Cly de cette paroisse qui a
aussy signé avec nous les jour et an que dessus

francois Moysse Batard

Marquet Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le dimanche dix-huit
dessin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné, Michel
ne hier de légitime mariage de Joseph Bastard d'Orgeteuil
et de Julie Wallecart ses père et mère de
paroisse le parrain Alexis Michel Walecart son grand père
qui a signé avec nous et la marraine Marie Anne Bastard
sa grande mère tous et chacun de cette paroisse, la marraine
a déclaré ne savoir écrire de ce interpellée le père et autres
dessus = Esturée Valansart

L'an mil sept cent soixante et quinze le lundy vingt deuxième
jour de juin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Marie Joseph née aujourd'hui de légitime de Jean-Baptiste
maître d'école de cette paroisse et de Marie Anne
sa femme de cette paroisse le parrain Joseph Bastard
grand père de la paroisse de Mouy de ce présent et la marraine
paroisse qui a signé avec nous, la marraine Julie absente
Monquet sur ce interpellé Jouissant Lordonnance = Esturée curé
François Sinot

L'an mil sept cent soixante et quinze le lundy troisième jour
de juillet a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Jean Pierre décédé hier chez Gervais
son maître Magdelaine Daillet son nourrice de cette paroisse
âgé de sept mois fils de Sieur Pierre Hocq marchand de poudre et
de Marie Charlotte de Larbre son épouse demeurant à Paris
rue et porte Saint Antoine paroisse de Saint Paul, présent
à l'enterrement ladite nourrice qui a déclaré ne savoir écrire
et Jean Monquet qui a signé avec nous, le père et autres
Monquet Esturée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le mardy quatrième jour
de juillet après une seule publication des bans de futur mariage
faite au prône de la messe de cette paroisse chantée dans cette église
le dimanche deux du présent mois et an entre Louis Langelin
tailleur d'habit fils majeur de défunt Louis Langelin et de
Magdelaine Duruge d'une part et Marie Jeanne Huet
veuve de défunt Pierre Antoine Pigeon marchand de vin
aussy de cette paroisse d'autre part dans le temps
que cette seule publication pendant pour les
trois bans qui s'y sont trouvé aucune opposition
ni empêchement quelconque vu la dispense des deux
autres a bon accord de mariement signée de Lamay vicaire
général en date du trois du présent mois et heure prime
nous soussigné prêtre curé de cette paroisse après les
fiançailles célébrées, reçu le mutuel consentement
des parties et avons conjoint le légitime mariage et leur
avons donné la Bénédiction nuptiale selon les formes
prescrites par la sainte Eglise en présence et du consente-
ment de la mère de l'époux de Jean Baptiste et Louis
Langelin les frères de François Villion son parrain de Henry
Huet Jacques Duru frère de l'épouse de François Labitte son beau
frère et moy prêtre cabay ami qui tous avec les parties ont signé
excepté la mère de l'époux qui a déclaré ne savoir signer

Louis Langelin Marie Jeanne Huet Henry Huet
François Labitte Villion Langelin Cabay
Simon Langelin Duru Esturée curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le mardy premier jour
d'août après une seule publication des bans de futur mariage faite
au prône de la messe de cette paroisse chantée dans cette église le
dimanche trente juillet dernier lui avertissant que cette seule publica-
tion servoit pour les trois, futur Antoine Vouzet garçon pour le
roy vendeur de défunte Marie Louise de Mouy de cette paroisse d'une
part et Marie Marguerite Louise Monquet sa fille majeure
de Antoine Monquet son marguiller et de Marie Angot sa
femme ses père et mère de cette paroisse d'autre part dans quel
temps il n'y soit trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque

L'an mil sept cent soixante et quinze le lundy dix huit
septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
marie helene elisabeth nee avant hier du legitime mar
de Charles Duval le jeune fondeur des hautes de la Loire
d'Anne Marguerite son femme ses père et mère de cette pa
le parein a été Jean Duval son ayeul la mareine
Nicolas Bonnet qui a déclaré ne savoir signer de ce
magdelaine qui a déclaré ne savoir signer de ce
le parein a signé avec nous les jour et an que dessus

Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le jeudy vingt
septembre a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi p
curé soussigné le corps de Louis Joseph Claude Samuel de vingt
dix mois et trois semaines fils de François Josnel cordonnier
et de marguerite Jeanbaud le père et mère de cette paroisse
le enfant ledit Josnel qui a déclaré ne savoir de ce
Jean nouguet qui a signé avec nous les jour et an que

Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le vendredy vingt
septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Jean Michel né avant hier du legitime mariage de M
Salot manouvrier et de Marguerite Laticle sa femme
père et mère de cette paroisse le parein a été Jean François
garçon la mareine Marie Elizabeth Duval fille tous deux
paroisse lesquels ont signé avec nous les jour et an
de sus

Ville marie elizabeth duval

Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le samedy huit septembre
Baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Michelle née le
vingt huit du legitime mariage de Pierre Salot manouvrier et de
Marguerite Meunier sa femme ses père et mère de cette pa
le parein a été Nicolas Borel la mareine Marie Marguerite
Victoire Duval garçon et fille de cette paroisse lesquels ont signé
avec nous les jour et an que dessus

Testuvée Curé

nicolas Borel m m. Victoire Duval

L'an mil sept cent soixante et quinze le mercredy douze octobre
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Nicolas ne aujourd'hui
du legitime mariage de Jean Baptiste Laugelin Ardoisier et
de Marguerite Gros sa femme ses père et mère de cette paroisse
le parein a été Nicolas Renard garçon de cette paroisse
qui a déclaré ne savoir signer la mareine Marguerite Victoire
Desrosiers elle aussy de cette paroisse laquelle a signé avec nous
les jour et an que dessus

marguerite victoire desrosiers Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le jeudy douze d'octobre
a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Antoine Loize Bucheron Mari
de Jeanne Elizabeth Baillet décédé hier âgé de cinquante
neuf ans muni des sacrements présents à l'enterre
ment Antoine Loize son fils François Antoine son beau fils
Charles Gagnepain et Jean Salot ses beaux frères tous
Loize et autres soussignés tous de ce requis et Salot sur
de ce déclaré ne savoir signer de ce que dessus

Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le vendredy vingt octobre
a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Elizabeth
née avant hier du legitime mariage de Matthieu Grou
Cordonnier et de Marguerite Duverger sa femme ses père et mère
de cette paroisse le parein a été Mathieu Guillaume Groux
oncle de l'enfant qui a signé avec nous la mareine Gabrielle
Gabrielle Groux grande mère qui a déclaré ne savoir signer de ce
interpellée les jour et an que dessus — B. G. Groux

Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et quinze le vingt sept octobre a été
baptisé par un prêtre curé soussigné Charles né fils du legitime

mariage de Louis binard marchand de soie et M. Elizabeth
sa femme, sa paroisse de cette paroisse, le père
françois, fils légitime de cette paroisse, qui a
avec nous et la mère Marie Elizabeth Festuree, lesquels
de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer
de nous appellé les jour et an que dessus =

Festuree curé

Vilg

Lan mil sept cent soixante et quinze le samedy quatre
jour de novembre a été baptisé par moi prêtre curé
Jean Baptiste né aujourd'hui de légitime mariage de Jean
Fontaine laboureur et de Cecile Villion sa femme, le père a
de cette paroisse, le parein a été françois binard garçon de
paroisse qui a signé avec nous, la marreine Marie Simon
fille aussy de cette paroisse laquelle a déclaré ne savoir signer
interpellée le jour et an que dessus = françois binard

Festuree curé

Lan mil sept cent soixante et quinze le dimanche dix neuf
novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
né aujourd'hui de légitime mariage de Sebastien Saulnier
du Vilg de cette paroisse et de Angelique de la Mare sa femme
le père et nous de cette paroisse, le parein a été françois Chevalier
le jeune garçon de cette paroisse et la marreine Marguerite
Chauchet fille de la susdite, lesquels ont signé avec nous
le jour et an que dessus = Le jeune marguerite
Festuree Chauchet
curé

Lan mil sept cent soixante et quinze le mercredy vingt deux
novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean
Martin ce lundy dernier de légitime mariage de Jean Jacques
Seigneurgens et de Marguerite Louise
fils a été le susdit Jean Seigneurgens son ayeul de la paroisse de Lu
et la marreine Catherine Martin sa grande tante de la paroisse
de Teurny représentée par Elizabeth Marceau laquelle a signé
ont signé avec nous le jour et an que dessus =
Seigneurgens E. M. Seigneurgens

Festuree curé

Lan mil sept cent soixante et quinze le samedy vingt cinq
novembre a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps de Marie Elizabeth Ursule Denée
fille agée de vingt cinq jours fille de Mathieu Groux laboureur et
Marguerite Duverger sa femme de cette paroisse la
présente deuil grand service et de ce enquis qui a signé
avec nous le jour et an que dessus =
Mathieu Groux

Festuree curé

Marguerite

Lan mil sept cent soixante et quinze le lundy vingt sept novembre
a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Elizabeth née
aujourd'hui de légitime mariage de François Cotin le jeune manouvrier
et de Marie Louise Clout sa femme de ce paroisse le père et nous de cette
paroisse le parein a été Jean Baptiste Revelin garçon
la marreine Marguerite Valansot garçonnet fille
de cette paroisse qui ont signé avec nous le jour et an
que dessus = Jean Baptiste Revelin

Festuree curé

marguerite Valansot

Vu le Visa de Vanité le présent registre contenant trente neuf actes
a clermont le treize janvier mil sept cent soixante seize.

Dausel de la Soriere

Le double du présent a été déposé au
Greffe du Bailliage de clermont en Beauvoisis
le treize janvier 1776. Fouquay

1776

Lasseuville en hez

Premier

1776.

LE présent Registre contenant Dix Feuillets de Papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de Saint Matthieu de Lasseuville en hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent soixante seize lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la manière & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce vingtième jour de Décembre mil sept cent soixante quinze.

Daustel de la Baronière

L'an mil sept cent soixante seize le dimanche sept du mois de Janvier a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Pierre Nicolas né aujourd'huy du legitime Mariage de Jean Baptiste de la rue Bellerou et de Antoinette Maguier sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parrain a été François Duval garçon de cette paroisse qui a signé et la Marraine Marie Marguerite Loquempot fille aussy de cette paroisse qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus

François Duval

Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante seize le mercredy dixieme jour de

Jeanne Catherine Baptisée par moi prêtre curé soussigné marraine Catherine Pinet femme de Jacques Lequeux laboureur et de Marie Catherine Pallu sa femme paroissiens de cette paroisse, le parrain a dit ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance. Et la marraine Marie Genevieve Duchêne garçonne a signé avec nous les jour et an que dessus.

Louis Pallu — Marie Genevieve Duchêne

Lestrivée curé

Mort

Lan mil sept cent soixante et seize le vingt cinquième jour de janvier a été baptisée dans l'église de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Magdelaine Salot fille de Jean Salot laboureur et de Marie Magdelaine Pallu ses parents de cette paroisse, décédée hier âgée de trente cinq ans ou environ, présents à la cérémonie Jean et Michel Salot ses frères et Pierre Duval ses voisins qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance. Et Jean Salot qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance. Et ont signé avec nous les jour et an que dessus — Michel Sallot — Duval

Lestrivée curé

Baptême

Lan mil sept cent soixante et seize le sept janvier a été baptisé par nous prêtre curé soussigné Pierre né aujourd'hui du légitime mariage de Pierre Duchêne laboureur et de Marie Marguerite Petit ses père et mère de cette paroisse, le parrain a été Antoine Clément Lequeux garçon la marraine Marie Elizabeth Desrois fille mineure de cette paroisse lesquels ont signé avec nous les jour et an que dessus — Antoine Clément Lequeux

Marie Elizabeth Desrois fille — Lestrivée curé

Mort

Lan mil sept cent soixante et seize le huitième janvier a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste âgé d'environ trente mois fils de Pierre Duchêne laboureur et de Marie Petit de cette paroisse présents à la cérémonie Pierre Duchêne père et Jean Duchêne son oncle qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance. Et Pierre Vallet son neveu qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Pierre Vallet

Lestrivée curé

Deux

Mort

Lan mil sept cent soixante et seize le vendredy dixième jour de février a été inhumé au cimetière de cette paroisse le corps de Jean Baptiste âgé d'environ trente mois fils de Michel Salot laboureur et de Marguerite Pallu de cette paroisse présents à la cérémonie Jean Salot et Pierre Duchêne ses voisins qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance. Et Jean Salot qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance. Et ont signé avec nous les jour et an que dessus

Michel Sallot — Lestrivée curé

Baptême

Lan mil sept cent soixante et seize le deuxième jour de février a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Genevieve née hier du légitime mariage de Pierre Vallet laboureur et de Geneviève Prévost ses père et mère de cette paroisse, le parrain a été Lucien Vallet garçon de cette paroisse qui a signé avec nous, la marraine Marie Françoise Victoire Mauglout fille de la paroisse de Vaast qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance les jour et an que dessus —

Lucien Vallet — Lestrivée curé de la Neuvelle Lugon

Mariage

Lan mil sept cent soixante et seize le mardy troisième de février après une seule publication des bans de futur mariage entre Jean Baptiste Pierre Bouchez manouvrier fils mineur de défunt François Bouchez vivant laboureur et de Marie Louise Pallu laquelle et mère de la paroisse d'Athies d'une part, et Marie Françoise Douchez fille mineure de Charles Douchez manouvrier et d'Antoinette Mathieu sa femme ses père et mère de cette paroisse d'autre part, fiancés au prône de la messe de paroisse dans cette église et dans celle d'Athies le dimanche onze de ce mois sans qu'il soit survenu aucune opposition ni empêchement que la connaissance y qui a été par le certificat de cette dernière insérée dans celle d'Athies en bonne forme de deux bans accordé aujourd'hui signée de Landry de Pronleroy vicaire général et du bas — Lestrivée curé de cette dite paroisse après les fiançailles célébrées hier et vu le mutuel consentement des parties nous soussigné curé susdit

Lestrivée curé

quelconque, nous soussigné prêtre curé de cette paroisse après la
fiançailles célébrées, n'avons reçu le consentement respectif de
parties et avons conjoint le légitime Mariage de Louis Chauvin
donné la Bénédiction nuptiale selon les formes prescrites par
la Sainte Eglise en présence et du consentement des tuteurs
parties soussignés, Michel Jallot frère de la part de
Catherine Jallot, Jacques Jallot frère de la part de
Marie Jallot, tous deux frères d'autre part, présents et
consentants, lesquels ont déclaré ne savoir
signer de ce interpellés, les parties et autres que dessus
soussignés avec nous

Catherine Michel Jallot

Jacques Jallot

Marie Jallot

Lestuvee Curé

Marie Jallot

Lan mil sept cent soixante et seize le vingt neuf
janvier a été baptisé par nous prêtre curé soussigné
Charles Jacques Desdichers fils de Pierre Vallet fils
son habitation âgé de cinq mois et quelques jours fils de feu Jean
Nicholas Chastellier et de Marie Desmarets ses père et mère
a paroisse rue de la Licorne chez qui nous a été présenté
et Marie Magdelaine de la Cité la présente dudit Vallet avec
et de leur mouquet qui ont signé avec nous les père et
mère présents

Pierre Vallet

Lestuvee Curé

Lan mil sept cent soixante et seize le samedy deuxième jour de
mars a été baptisé par nous prêtre curé soussigné Jacques
Catherine né hier légitime mariage de François Boulanger
le jeune, paroissien de cette paroisse et de Jeanne Jallot
sa femme, paroissienne de cette paroisse, le père a été marié en
cette paroisse qui a signé avec nous, la mère en cette
Jeanne Jallot sa femme aussi de cette paroisse qui a déclaré ne
savoir signer de ce interpellée les père et marraine que dessus
soussignés avec nous

Compagnon

Lestuvee Curé de la Chapelle

Lan mil sept cent soixante et seize le [illegible] jour
de mars a été baptisé par nous prêtre curé soussigné
Louise Augustine née hier légitime mariage de [illegible]
Pierre Boulanger [illegible] et de Jeanne Jallot [illegible]
[illegible] paroissien de cette paroisse le père
[illegible] Jallot paroissienne de cette paroisse qui a déclaré ne savoir
signer de ce interpellée les père et marraine que dessus
soussignés avec nous

Lestuvee Curé

Lan mil sept cent soixante et seize le [illegible] jour d'avril
a été baptisé par nous prêtre curé soussigné Augustine Pélagie
née hier de légitime mariage de Pierre Revelin [illegible]
et de Marie Anne Judith d'Arras sa femme ses père et mère
de cette paroisse le parrain a été Jean Baptiste Revelin frère
ouvrier de cette paroisse et la marraine Marie Hélène Augustine
Debray toutes de la paroisse d'Arras lesquels ont signé avec
nous les père et marraine que dessus excepté Jean Baptiste Revelin

Marie Helene Augustine Debray

Lestuvee Curé

Lan mil sept cent soixante et seize le dimanche quatorzième jour
d'avril a été baptisé par nous prêtre curé soussigné, Marguerite
Lauxanne née hier légitime mariage de Charles Desmarets Pomiers
et de Marie Jeanne de la Roche sa femme ses père et mère
de cette paroisse le parrain a été Pierre [illegible] paroissien de cette
paroisse qui a déclaré ne savoir signer et la marraine Marie
Catherine Victoire Duval fille aussi de cette paroisse laquelle a
signé avec nous les père et marraine dessus

Marie Catherine Victoire Duval

Lestuvee Curé

Lan mil sept cent soixante et seize le dimanche vingt huit
avril a été baptisé par nous prêtre curé soussigné Jean
Baptiste né hier légitime mariage de Jean Baptiste
Angebert et de Marie Jeanne Jallot ses père et mère
Jallot Manouvrier et de Marie Jeanne Jallot sa femme

a l'enterrement ledit Boulanger son gendre qui a declaré ne
sçavoir signer et Jean Monquet qui a signé avec nous le
jour et an que dessus Monquet Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et seize le sendy vingt du mois
juin a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi pr
soussigné le corps de Marie Anne Hibert veuve de
feu Armand desservant Manonville de cette paroisse decedée hier
agée de soixante et seize ans en présence de Jean
présente a l'enterrement Lucien Wallet son petit fils et
pierre Wallet son cousin qui ont signés avec nous le
et an que dessus Lucien Wallet pierre Wallet
Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et seize le dimanche trente
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Anne
née hier du légitime mariage de François Nicolas Bastard
cultivateur et de Marie [illegible] Bastard
femme sa père et mère de cette paroisse le parrain
Nicolas François Bastard cousin de l'enfant, la marraine
Marie Louise Bastard sa tante tous deux de cette pa
et qui interrogés ont déclaré ne sçavoir signer le
jours et an que dessus — Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et seize le mardy
dix de juillet a été inhumé au cimetière de cette paroisse
prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste décédé hier
dernier âgé de dix mois et demie en présence de Jean
d'hervage Manonville et de Marie Anne Delange sa femme
les père et mère de cette paroisse présent a l'enterrement
le père qui a déclaré ne sçavoir signer et Jean monquet
a signés avec nous le jour et an que dessus — Lestavée

Monquet

L'an mil sept cent soixante et seize le sendy dix
du mois de juillet après une seule publication de
bans de futur mariage faite au prône des messes de paroisses
dans l'église de la paroisse de Manonville et de celle de Beaumont
sur Vence de ces diocèse le dimanche précédent trois
et un de cette Jean Baptiste Bazel veuf d'Anne Marie
Magdelaine Didier d'une part et Marie Catherine Lestavée
fille mineure de Louis Lestavée laboureur et de Marie Anne
Armand d'autre part tous de cette paroisse dument
suffisamment informé qu'il n'y avait aucune opposition ni empêchement quelconque qui fut
par les certificats de vicaire le futur prêtre curé de Manonville
paroisse de leur domicile et par celui de vicaire le jeune curé de
Beaumont sur Vence en date du quinze du présent mois
nous soussigné prêtre curé de Manonville diocèse de Toul pays
des deux parties accordées par paroles présents signé de Lamay
vicaire gérant et en date du quinze aussy du présent mois avec
la permission et du consentement de vicaire le jeune curé
dudit Beaumont sur Vence après les fiançailles célébrés bien
et le mutuel consentement des parties reçu leurs avoues comparants
le légitime mariage et leurs avons donné la bénédiction
nuptiale en présence et du consentement de Louis Bazel
père de l'époux de Louis de Lyhu son oncle de Jean Baptiste
Demarets aussi son oncle de Louis Lestavée père de l'époux
de pierre Armand son grand oncle de Lacoste François curé
curé de Letz ami qui ainsy que les parties ont signés avec
nous le jour et an que dessus — M.e C. Lestavée

Jean Baptiste Bazel Louis Marie Louise de Lyhu
Demarets
Louis Lestavée [illegible] veux Armand
Pierre Lepicelle Lestavée curé de la
Arthy Curé de [illegible] Manonville curé

l'an mil sept cent soixante et seize le vendredy dix-neuf
du mois de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
par prêtre soussigné le corps de Marie Thérèse fille
[illegible] Gabriel et de Marie Anne Lou
[illegible] de cette paroisse laquelle
[illegible] âgée de seize mois en présence de Vincent Valle
[illegible] de Valle père et Jean Monget qui ont signé
avec nous les jour et an que dessus = Monguet
Vincent Valle Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et seize le dimanche vingt
juillet a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Catherine née hier de légitime mariage de Catherine
garde pour sa Majesté des eaux et forêts et de Marie
Marguerite Louise Monguet de la paroisse de
de cette paroisse ici nommé par Gilles Pullens
femme de Etienne Angot son aïeule de cette paroisse
qui ont signé avec nous les jour et an que dessus
Gillespullens anne angot Lestuvee
curé

L'an mil sept cent soixante et seize le samedy vingt quatre août a été
inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Michel décédé hier âgé de quatorze ans fils de Joseph
Durand Lefèvre et de Marie Elizabeth Jubé Walleu de cette
femme ses père et mère décédé présente la présente du défunt
son père et de Jean Monguet qui ont signé avec nous les jour et
que dessus = Durand Monguet Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et seize le dimanche vingt
août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Pierre fils
de légitime mariage de Nicolas Mayot Cordonnier
de Catherine Marcel sa femme ses père et mère de cette par

[illegible] Joseph Duval Gaston décédé cette paroisse qui a signé
avec nous la minute de signer ne sachant la
[illegible] fille aussi de cette paroisse laquelle a déclaré ne savoir
signer de ce interpellée lecture faite et au que dessus =
Joseph Duval Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante seize le lundy deux septembre a
été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné le corps de Louise Scholastique décédée hier âgée de huit ans
et demi fille de Jean Louis Thomas [illegible] de Paris et de
Scholastique Bernard de cette paroisse ainsi mis en terre en cette paroisse
Saint Mery présents et le lendemain Marie Anne Isabelle femme de Jean
Germain Gaillard et Scholastique qui a déclaré ne savoir signer et Jean
Monguet qui a signé avec nous lecture faite et au que dessus =
Monguet Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et seize le sept vingt sept septembre
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Louis Ignace décédé le matin hier
[illegible] de cette paroisse de Paris de Louis
Joseph Louis Le Vavasseur maréchal ordinaire de la Maison
[illegible] présente la [illegible] Louis Le Vavasseur père de l'enfant
décédé présent à l'ensevelissement [illegible] qui a déclaré ne savoir
signer de ce interpellé lecture faite et au que dessus =
Monguet Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et seize le samedy quinzième jour du
mois d'octobre après trois publications des bans du futur
mariage entre Jacques Antoine fils majeur d'Etienne Antoine
Monnoyer et de Marie Renault sa femme de cette paroisse
de la paroisse d'Estrun diocèse de Paris et Marie Marguerite
Caquenpot fille majeure de Charles aussy manouvrier et de
Marie Jeanne Gentil de cette paroisse ici présents et moi de cette
paroisse de cette part, toutes aux prônes des messes paroissiales
de cette paroisse et [illegible] et dans celle de cette paroisse d'Estrun
les dimanches vingt huit septembre dix et treize d'octobre de la
présente année, sans qu'il y soit formé aucune opposition

Lan mil sept cent soixante seize le dimanche dix neuf
de novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Jean fils de Nicolas Hamon et de Marie Elizabeth Lehoy
mariés de cette paroisse, le parein a été Jean Bouché
la mareine Marie Françoise Bouché de cette paroisse qui
ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant
l'ordonnance. Hamon Mouquet Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le vendredy vingt deux
novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean
Clement, né aujourd'hui du légitime mariage de pierre
Wallet lané tisserand et de Geneviève Le Meaud sa femme
ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Jean
Guerne la mareine Suzanne Fallot garçon et fille de cette
paroisse qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés les
jour et an que dessus = Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le vendredy vingt neuf novembre
a été baptisé sous condition Marie Marguerite née hier du légitime
mariage de Jean pierre Morenvillez tisserand et de Marie Marguerite
Wallen fait sa femme ses père et mère de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné, le parein a été Alexis Morenvillé oncle
de l'enfant de la paroisse de Signets qui a signé avec nous la mareine
Marie Etienne Wallen fait tante de cette paroisse qui a déclaré
ne savoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus =

Alexis Morenvillé Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le jeudy dix neuf
décembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Marie Françoise Brégide née aujourd'hui du légitime
mariage de Germain Bouché marguiller et de Marie
Françoise Bouché sa femme ses père et mère de cette
paroisse, le parein a été François Poulain garçon de la
paroisse de Pétion la mareine Marie Elizabeth Bouché sa
tante de l'enfant de cette paroisse qui ont signé avec nous le
jour et an que dessus = François Poulain Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le jeudy vingt
septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Jean fils de Nicolas Hamon et de Marie Elizabeth Lehoy
mariés de cette paroisse, le parein a été Jean Bouché
la mareine Marie Françoise Bouché de cette paroisse qui
ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant
l'ordonnance. Hamon Mouquet Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le vendredy vingt deux
novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean
Clement, né aujourd'hui du légitime mariage de pierre
Wallet lané tisserand et de Geneviève Le Meaud sa femme
ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Jean
Guerne la mareine Suzanne Fallot garçon et fille de cette
paroisse qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés les
jour et an que dessus = Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le vendredy vingt neuf novembre
a été baptisé sous condition Marie Marguerite née hier du légitime
mariage de Jean pierre Morenvillez tisserand et de Marie Marguerite
Wallen fait sa femme ses père et mère de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné, le parein a été Alexis Morenvillé oncle
de l'enfant de la paroisse de Signets qui a signé avec nous la mareine
Marie Etienne Wallen fait tante de cette paroisse qui a déclaré
ne savoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus =

Alexis Morenvillé Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le jeudy dix neuf
décembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Marie Françoise Brégide née aujourd'hui du légitime
mariage de Germain Bouché marguiller et de Marie
Françoise Bouché sa femme ses père et mère de cette
paroisse, le parein a été François Poulain garçon de la
paroisse de Pétion la mareine Marie Elizabeth Bouché sa
tante de l'enfant de cette paroisse qui ont signé avec nous le
jour et an que dessus = François Poulain Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le jeudy vingt
septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Jean fils de Nicolas Hamon et de Marie Elizabeth Lehoy
mariés de cette paroisse, le parein a été Jean Bouché
la mareine Marie Françoise Bouché de cette paroisse qui
ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant
l'ordonnance. Hamon Mouquet Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le vendredy vingt deux
novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean
Clement, né aujourd'hui du légitime mariage de pierre
Wallet lané tisserand et de Geneviève Le Meaud sa femme
ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Jean
Guerne la mareine Suzanne Fallot garçon et fille de cette
paroisse qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés les
jour et an que dessus = Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le vendredy vingt neuf novembre
a été baptisé sous condition Marie Marguerite née hier du légitime
mariage de Jean pierre Morenvillez tisserand et de Marie Marguerite
Wallen fait sa femme ses père et mère de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné, le parein a été Alexis Morenvillé oncle
de l'enfant de la paroisse de Signets qui a signé avec nous la mareine
Marie Etienne Wallen fait tante de cette paroisse qui a déclaré
ne savoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus =

Alexis Morenvillé Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le jeudy dix neuf
décembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Marie Françoise Brégide née aujourd'hui du légitime
mariage de Germain Bouché marguiller et de Marie
Françoise Bouché sa femme ses père et mère de cette
paroisse, le parein a été François Poulain garçon de la
paroisse de Pétion la mareine Marie Elizabeth Bouché sa
tante de l'enfant de cette paroisse qui ont signé avec nous le
jour et an que dessus = François Poulain Vestavel curé

Lan mil sept cent soixante et seize le dimanche vingt neuf
decembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie
Henriette née hier du legitime mariage de François Bas mel
cordonnier en vieux et de Marguerite Hermand sa femme
et mère de cette paroisse, le parein a été vincent de Lisle
Marine Marie Louise de saint garçon et fille de cette paroisse
ont declarés ne scavoir signer de ce interpellés les pieces au quel
dessus =

Lestudée curé de la
Neuville en bez

Vû Verifié et arrêté Le present registre Contenant quarante deux
a clermont le onze janvier mil sept cent soixante dix sept.

Daustel de la Baronière

Le double du present a été deposé au Greffe du Bailliage
de Clermont [illegible] le 11 janvier 1777. Bonay.

Neuf

1777.

LE présent Registre contenant Dix Feuillets de Papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nos dits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de Saint-Mathieu de la Neuville entre subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent soixante-Dix-sept lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce dix-huitième jour de Décembre mil sept cent soixante-seize.

Daustel de la Baronière

Par nous Jean Pierre Boul Prêtre Docteur en Théologie de la Faculté de Paris Curé de la Paroisse de Saint Mathieu de la Neuville entre subordonnée à celle de Clermont, Archidiacre de Breteuil en l'Eglise Cathédrale d'Amiens, Prieur de Saint Germain de Bonneuil, Diocèse de Paris, Doyen Rural de Clermont, Commissaire député par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, pour faire la Visite

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mercredy huitie-
me de janvier a été Baptisé par moi prêtre curé soussi-
gné Etienne troisieme fils aujourd'huy du legitime Mariage
de Joseph Bastard Thuillier et de Marie Julie Valle-
fils auxquels pere et mere de cette paroisse le parrain a
été Antoine Clement Lequeux qui a signé la mar-
raine Marie anne Allenfort Servante qui a declaré ne
signer de ce interpellée par nous et au requis dessus =

Antoine Clement Lequeux Lestuvee curé de
Neuville les Bray

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mardy vingt
huit janvier a été baptisé dans le Cimetiere de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de François Clement Deceda
agé de deux mois et cinq jours fils de Jean Valet laine et
le de Genevieve Vrillaud sa femme ses pere et mere de cette
paroisse presents a l'enterrement lequel Valet pere et
mongnet qui ont signé avec nous les jours et au requis dessus =

Marie Vrillaud Mouquet Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le samedy premier jour de
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Nicolas né
du legitime Mariage de Jean Salot manouvrier et de Marie
Anne Batiste sa femme ses pere et mere de cette paroisse
parein a été Lucien Nicolas himard garçon le marein a
Marguerite Elizabeth fille tous deux de cette paroisse
qui ont declaré ne scavoir signer de ce interpellés les pere
que dessus =

Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mardy quinzieme jour
de février après les bans publications des Dames de sainte Marie
Elizabeth François Gervais Dequesne manouvrier fils majeur de
de Jean François Gervais Dequesne et de Marie anne Saint
Severin sa femme ses pere et mere de cette paroisse d'une part et Jos
Fallot fille majeure de de Saint martin Fallot et de Louis

Dove sa femme ses pere et mere aussy de cette
paroisse d'autre part faites au prône de nos
De paroisse célébrés dans cette Eglise les dimanches
vingt six janvier dernier, deux et neuf du présent
mois et au sens desquels il n'a été trouvé aucune opposition ni
empêchement quelconque nous soussigné Lestuvee prêtre
curé de cette paroisse après les fiançailles célébrés dimanche
dernier et reçu le mutuel consentement des parties, les
avons conjoints par le Legitime mariage et leur avons donné
la benediction nuptiale selon les formes prescrites par l'Eglise
en presence et du consentement des meres des époux de Martin
himard paroissien de la paroisse, Philippe maquis pour Jean pere
de Louis himard et Joseph Bastard amis des époux qui ont
signé avec nous et François Bastard aussy ami des époux qui
aussy que les époux et meres des époux qui ont declaré,
ne sçavoir signer de ce interpellés les uns et les autres requis dessus =

Louis himard Philippe maquis Bastard
Lestuvee curé de Neuville les Bray

L'an mil sept cent soixante et dix sept le samedy vingt deux
février a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean nicolas
dessus, Lemaire, fils de Jean Salot manouvrier et de
Marie Batiste sa femme ses pere et mere de cette
paroisse, présents a l'enterrement ledit Salot pere qui
a declaré ne sçavoir signer et Catoine Batiste son
aieul qui a signé avec nous les jours et au requis dessus =

Antoine Batiste Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le samedy vingt deux
de février a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean

Copie de l'acte de Legitime Mariage de Jean Jacques Maximilien
de Marie Anne Duverger sa femme ses pere et mere de cette paroisse
Legitime a été Louis François Duchesne Gaston de cette paroisse qui
a signé Le maxime Genevieve Duval fille aussy de cette paroisse
a declaré ne sçavoir signer de ce interpellée les jours et an que dessus
Louis Duchesne Lestuvée curé de la Ferté Milon

L'an mil sept cent soixante et dix sept le dimanche deuxieme
jour de mars a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
Marguerite née hier du Legitime Mariage de Jean Baptiste
Bonnallet tailleur d'habit et de Joachime Lestuvée ses
père et mere de cette paroisse le parein a été François Bon
son grand pere qui a signé et la maxime Marie Anne Lestuvée
sa grande mere de cette paroisse qui a declaré ne sçavoir signer
de ce interpellée les jours et an que dessus = Lestuvée curé
de la Ferté Milon

mort de paris

François Bonnallet

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mardy quatrieme
de mars a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné Nicolas Claude decedé hier chez
Jacques Pierre Cordonnier de cette paroisse mari de Anne
Louise Bourgeois la maxime âgé de neuf mois fils de feu
Jean Portant Coutelier et de Marie Magdelaine Dupuis
ici présente mere et ont demeurant à paris rue des Bons
Enfans paroisse St Eustache et depuis
ici pas par les Galeries Bourgeois paroisse St Eustache et depuis
Lesquels ont declaré ne sçavoir signer
Jean Jacques Maximilien Moulinet Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mercredy cinquieme
jour de mars a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Charles Jean Baptiste né aujourd'hui du Legitime Mariage de Jean
Pierre Menissier et de Marie Catherine Lestuvée ses
père et mere de cette paroisse le parein a été Charles Jean
la maxime Marie Genevieve Duchesne Gaston et fille de

mort



qui ont signés avec nous les jours et an que dessus
Moulinet Lestuvée curé

Trois

L'an mil sept cent soixante et dix sept le samedi huit mars a été
inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné Josephine Henriette decedée hier agée de dix mois fille
de Michel Leroy manouvrier et de Marie Jeanne Lamadon sa
femme ses père et mere de cette paroisse en présence de Jean
Leroy son père et de Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jours
et an que dessus = Michelle Roy Lestuvée curé
Mouquet

L'an mil sept cent soixante et dix sept le samedy douze avril
a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Jean Baptiste Vital agé de onze
mois ou douze decedé hier fils de Jean Baptiste Fallot manouvrier
et de Marie Jeanne Fallot sa femme ses père et mere de cette
paroisse en présence dudit Fallot son père et de Nicolas Fallot
son oncle qui ont declaré ne sçavoir signer de ce interpellés les
jours et an que dessus = Lestuvée curé

vu par nous doyen rural de la Ferté Milon ce 19 avril 1777.
+ François Joseph Le Mercier de Morsan

L'an mil sept soixante et dix sept le jeudy quatorze avril a été
baptisée par moi prêtre curé soussigné Josephine Georgette née
hier du Legitime Mariage de Vincent Wallet tailleur de Marie Anne
tous deux ses père et mere de cette paroisse, ainsy a signé
Jean François Duval parein et Marie Rose Villefilet tous deux de cette paroisse
qui ont signés avec nous les jours et an que dessus = Lestuvée curé
Marie Rose Villefilet (Marie Rose Villefilet femme de François Duval)
François Duval

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mercredy quatorze may a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Auguste Forjard décédé le matin chez Jacques Marie de Marie Simon Boulanger son nourricier de cette paroisse, âgé de quatorze jours, fils de Jacques François Forjard et de Catherine Louise Legal ses femme et mère demeurants à paris rue Saint Denis paroisse susdite présent à l'enterrement la dite nourrice et Jean Mouquet qui a signé avec nous le jour et an que dessus

Mouquet Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mercredy vingt et un may a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Geneviève Charpion femme de Louis Duchesne Maréchaud Charbonnier, décédée hier âgée de quarante et un ans et munie des sacrements présents à l'enterrement le dit Louis Duchesne son mari, Louis Duchesne son fils, Nicolas Bassellier son cousin, Théodore Duchesne mineur avec d'autres parents et amis qui ont signés avec nous le jour et an que dessus

Duchesne Duchesne Duchesne

Bracheller Le Queux Thibault Jean Bacselles Jullien Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le vendredy vingt trois may a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Marguerite Geneviève décédée hier chez Moyse Bastard Manouvrier mari de Marguerite Leblanc sa nourrice, âgée de deux mois fille de Baptiste Michelin cordier et Marguerite Geneviève Jouse demeurants à paris rue Grenata paroisse susdite en présence dudit Bastard son nourricier et de Jean Mouquet qui ont signé avec nous le jour et an que dessus

Moyse Bastard Mouquet Testuvée curé

Quatre

L'an mil sept cent soixante et dix sept le lundy deuxième jour du mois de juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Jeanne Dultant veuve de Nicolas Fallot Manouvrier décédé paroissien décédée hier âgée de soixante sept ans ou environ et munie des sacrements présent à l'enterrement Nicolas Fallot son fils et Jean Baptiste Fallot son gendre qui ont déclaré ne savoir signer, Charles Demouroy et Jean Laclaine qui ont signé avec nous le jour et an que dessus

charle de mouroi Testuvée curé

nicolalas demouroi

Fallot

L'an mil sept cent soixante et dix sept le vendredy sixième jour du mois de juin le corps de Jean Claude René Pillon Bourgeois décédé paroisse, décédé hier âgé de soixante et dix sept ans ou environ, muni des sacrements, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse dédiée les sanctuaires par moi prêtre curé soussigné en présence des sieurs Toussaint Pillon son frère de Claude Jean et de maître Louis Pillon prêtre ses neveux, et d'autres parents et amis soussignés avec nous le jour et an que dessus

L. Pillon habitué Louis Pillon Gravet Pillon

dans l'Eglise Testuvée curé de la Sainte Chapelle

J. Pillon Fallot

L'an mil sept cent soixante et dix sept le dimanche huitième jour du mois de juin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné François Victoire née aujourd'hui du légitime Mariage de Jean Benoist garde pour sa majesté dans la forest de Bièvre et de Marie Jeanne Pelard sa femme, le père et mère de cette paroisse, ainsi nommés par sieur Pierre Barrecart Maître Perruquier demeurant à Bellevue et demoiselle Françoise Jacqueline Davaux demeurant en cette dite

lequel ont signé avec nous le jour et an que dessus

Dervecart Darnix Lestuvee curé
de la Neuville les Yges

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mercredy vingt cinq de mois de juin a été baptisée par moi prêtre curé soussigné marie Genevieve Sophye fille née ce jourd'hui du legitime mariage des françois Lopin manouvrier et de marie françoise Lefevre ses père et mere demeurant aud. dans cette paroisse. Lucien Nicolas binard le maseine marie et huissier Clotilde collier garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous le jour et an que dessus

Lucien Nicolas Bunard Lestuvee curé
Marie anne Clotilde Collier

L'an mil sept cent soixante et dix sept le jeudy vingt six du mois de juin a été enterré dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie françoise Sophye decedée hier chez pierre Sallot manouvrier mari de Marguerite Genevieve Lamourette de cette paroisse, agée de treize ans, deux jours fille du sieur pierre Joseph Charpentier maître peintre et de marie françoise Huet sa femme demeurant a paris fauxbourg Montmartre paroisse Saint Eustache présent a l'enterrement ladite nourrice qui a declaré ne savoir signer et Jean mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Mouquet Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le samedy cinq de Juillet a été enterré au Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Nicolas decedé ce matin agé de vingt et un mois fils de Jean Baptiste Langelin cordonnier et de Marie Josette gros sa femme ses père et mere de cette paroisse, ledit Langelin pere et Jean mouquet qui ont signés avec nous le jour et an que dessus

Jean baptiste langelin
Mouquet Lestuvee curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mardy cinq de juillet après les trois publications des bans de futur mariage entre Jean Baptiste Revelin manouvrier fils majeur de Louis Revelin manouvrier et de Marie Elizabeth Duval ses père et mere de cette paroisse d'une part et Marie Elizabeth Duval fille majeure de Charles Duval garde des Bonnes de la forest et de Marie Francoise Sabot sa femme ses père et mere aussy de cette paroisse d'autre part, faites au prône de la messe de paroisse dans cette eglise les jours de la fête de Saint Jean Baptiste, les Dimanche vingt deux juin et six juillet de la présente année sans qu'il se soit trouvé aucune opposition ny empechement quelconques, nous soussigné prêtre curé de cette paroisse avons les fiançailles celebrées hier et le mutuel consentement des parties reçu, les avons conjoints en legitime mariage et donné la Benediction nuptiale selon les formes prescrites par la sainte eglise en presence et du consentement de Louis Revelin pere de l'epoux de Raphael et Nicolas Revelin les freres, Charles Duval pere de l'epouse, Charles et Joseph Duval les freres qui aussy que les parties ont signés avec nous les jour et an que dessus — Jean baptiste Revelin
Louis Revelin marie elizabeth duval N. Revelin
Revelin Duval Joseph Duval
Lestuvee curé de la Neuville les Yges

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mardy cinq aout a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Josephine Amable née ce jourd'hui de legitime Mariage de Jean Baptiste de la Tuerie manouvrier et de Antoinette Maguier sa femme ses père et mere de cette paroisse, ainsy nommée par Louis Collier garçon et Marie Huay de laine Vaillant fille ses parreins et marreine qui ont signés avec nous les jour et an que dessus —

Lestuvee curé
Louis collier
Marie ma de leine vaillant

L'an mil sept cent soixante et dix sept le vendredy trois août a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Anne Lagu decédée hier âgée de trente cinq ans fille de Claude Lagu laboureur et de Marie Anne Lafleuriel le maire les parens et autres de cette paroisse les plus proches de lad. Lagu présents à l'enterrement qui ont signé avec nous le jour et an que dessus =

Lestuvée curé

Jean Baptiste Marie

L'an mil sept cent soixante et dix sept le dimanche dix sept août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné, Marie Joseph née le quinze du légitime mariage de Julien François Francois Marchand fournier et de Lydie Severe Dignet sa femme ses père et mère de cette paroisse le parein Alexis François Renard, la marraine Marie Louise Groux garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous le jour et an que dessus =

François Renard Marie Louise Groux Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le lundy vingt et un août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné François né du légitime mariage de François Etienne Bon dit Mauvais et de Jeanne Duval sa femme ses père et mère de cette paroisse le parein Jean Prevost garçon de la paroisse de Lisle qui a signé la marraine Marie Anne Legueu fille de cette paroisse qui a signé avec nous le jour et an que dessus =

Jean Prevost Marie Anne Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le lundy vingt cinq août a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Catherine Deidier veuve âgée de soixante dix ans décédée hier veuve de feu Pierre Dubois Marchand Cabaretier et de Catherine Lisle sa femme les père et mère de cette paroisse le parein Jean Baptiste Marie Renard beau frère qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé le jour et an que dessus

Pierre Dabois Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le samedy trente août a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Delaide decédée hier chez François Sarthier Laboureur Mari de Marie Louise Pleurs son épouse âgée de trois semaines fille de Jacques Dupuis Marechal et de Marie Anne Auriol sa femme ses père et mère demeurants à paroisse de Vernieul paroisse de Lespinasse présents à l'enterrement de ladite nourrice qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé et Jean Monguet qui a signé avec nous le jour et an que dessus =

Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le lundy quinze de septembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné, Marie Josephine née le même jour du légitime mariage de Moyse Sarthou Maneuvrier et de Marguerite Sarthou sa femme ses père et mère de cette paroisse ainsy nommée par Pierre François Desnoielle garçon qui a signé avec nous et Marie Françoise Sarthou fille qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée le jour et an que dessus =

Lestuvée curé

Pierre François Desnoyelle

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mardy seize de mois de septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste Marie né aujourd'hui du légitime mariage de Jean Jean Baptiste Laurent Bourgeois de Lyon et de Jeanne Aimée Lorillant son épouse demeurante dans cette paroisse ainsy nommé par Michel Alexandre Cochet et Marie Magdelaine Amelie Lepreste d'Oly Genieq demeurants tous les deux dans cette paroisse qui ont signé avec nous le jour et an que dessus =

Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Jeudy dix huit septembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Elizabeth née aujourd'hui du légitime mariage de Jean Baptiste Lavalin

Marguerite et de marie Elizabeth Duval la femme de pierre
Duval laquelle paroisse ainsy nommé par charles duval le jeune
son oncle maternel qui a signé avec nous et les femmes ci-
dessus la tante demeurante a Boulmont qui a declaré ne
savoir signer de ce interpellé les jour et an que dessus
C Duval Festuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mardy vingt trois septembre
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre
soussigné le corps de pierre victoire decedé hier agé de trois
mois et demie fils de Jean le Roux garde de la foret de Bel
et de Marie Jeanne Letellier sa femme present et voisin de
paroisse lesquels susdit père et Jean monquet qui
signe avec nous le jour et an que dessus = Lebrond
Mouquet Festuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mardy vingt trois septembre
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné françois né avant hier
legitime mariage de Mathieu grout cordonnier et de Marguerite
Duverger sa femme le pere et mere de cette paroisse ainsy nommé
par pierre simon Bonnefoy garçon de cette paroisse qui a signé
avec le mary et mere et Duverger la tante et autre
qui a declaré ne savoir signer de ce interpellé les jour et an
dessus = pierre simon Bonnefoy Festuvée

L'an mil sept cent soixante et dix sept le vendredy vingt sept
du mois de septembre a été inhumé dans le cimetière de cette
par moi prêtre curé soussigné le corps de simon tourneux galetas
mari de etienne Bonnefoy decedé hier agé de soixante et onze ans
subvenu on et muni des sacrements hors presence de Jean et simon
tourneux les enfans et de Laurent chignot et vincent Valler
les gendres qui ont signés Laurent chignot a declaré ne savoir
tourneux simon tourneux Vincent Valler
Festuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le vendredy vingt sept
jour d'octobre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de marie sophie decedée
cette nuit agée de deux jours fille de Moyse Pollet ordonnier
et de marguerite Vallet la femme de pere et mere de cette
paroisse hors le cimetière de ce fondet present et voisin pierre Valler qui a
signé avec nous les jour et an que dessus = pierre vvaller dMoyse Dolaret Festuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Jeudy neuf d'octobre
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Jean Baptiste marie decedé hier agé
de trois semaines chez Jean Bonvalet mari de Josephine Lefumée
sa nourrice fils de Jean Baptiste Lemay et de marie Josephine
demeurante dans cette paroisse laquelle a declaré ne savoir
signer a l'enterrement pierre Valler et Jean monquet qui
ont signés avec nous le jour et an que dessus =
Mouquet pierre vvaller Festuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Jeudy neuf d'octobre
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de françois decedé hier agé de sept semaines
ou huit jours fils d'etienne Bonnefoy le jeune et de Simon duval sa
femme les pere et mere de cette paroisse hors presence de la dite
mere qui a declaré ne savoir signer de ce interpellé les pere Valler et Jean
monquet qui ont signé avec nous le jour et an que dessus =
pierre vvaller Mouquet Festuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le vendredy dix d'octobre a été
inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné
le corps de marie Elizabeth decedé en cette ville agée de trois semaines
fille de Jean Baptiste Reveliu et de marie Elizabeth duval sa
femme les pere et mere de cette paroisse hors presence de la dite mere
et de Jean monquet qui ont signé avec nous le jour et an que
dessus = duval Festuvée curé
Mouquet

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mercredy quinze du mois d'octobre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Antoinette née hier de légitime mariage de Joseph Ravages manouvrier et de Marie Barbier sa femme les père et de cette paroisse, nuëfy nommée par Antoine Dignet oncle et Marie Magdelaine Gaston et fille les parein et mareine de cette paroisse ont signé avec nous les jour et an que dessus =

antoine dignet marguerite Gaston Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Lundy Loize octobre a été baptisé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le Corps de Louis Bernard Marchand de bois mari de Elizabeth pallue de cette paroisse decedé hier agé de quarante cinq ans muni des sacrements de pénitence et d'extrême onction en présence de maître Bernard son père, de François, pierre et Gilles pallue beaufrères qui ont signé avec nous le jour et an que dessus

bernard pallue pierre pallue Lizille pallue

Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Dimanche dix neuf octobre a été enterré dans le Cimetière de cette paroisse, par moi prêtre curé soussigné Le corps de Charles Darne Commis aux Gabelles de Cabay decedé hier agé de quarante trois ans ou environ muni des sacrements de pénitence et d'extrême onction, en présence de Charles Darne son fils de Jacques son frère et de Moyse Samson son beau père qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

charles darne Samson durue Cabay Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Lundy vingt du mois d'octobre a été enterré dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Josephine decedée le matin agée de deux ans deux mois fille de Jean Baptiste de la Rose Boucheron et de Marie Magdelaine Samson sa femme de cette paroisse en présence de Jean Montaguet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Delarue Mouquet Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Mardy vingt et un du mois d'octobre a été enterré dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné Le corps de Marie Genevieve decedée hier chez François Normel mari de Marguerite Normand sa nourrice de cette paroisse agée de trois jours fille de Jean Moisson Serrurier et de Marie Anne Bignelle sa femme ses père et mère de cette paroisse après que du poinct coin de cette Manbrée paroisse et morte sans baptême dudit Normel qui a déclaré ce sçavoir signer et de Jean Jacques qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Mouquet Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Dimanche vingt six octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean François né aujourd'huy de légitime mariage de Aubin Montier Manouvrier et de Marie Marguerite Coquempot sa femme ses père et cause de cette paroisse nommé par François de Lisle et Genevieve Normand présent et elle de cette paroisse qui ont déclaré ne sçavoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus

Lestavée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept Le Lundy vingt sept du mois d'octobre a été enterré dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le Corps de François de Vergès Manouvrier de cette paroisse Mari de Marie Anne Delamaye decedé hier agé de trente sept ans ou environ et muni des sacrements en présence de Jean Jacques Beauvais son beau frère de Simon Duverger son cousin de Jean Baptiste Langelin aussy son cousin et de François Bottier son parein qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Jean Jacques Beauvais Langelin Duverger

Lestavée curé

Bottier

L'an mil sept cent soixante et dix sept le [illegible] jours d'octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné François né aujourd'huy du

Baptêmes

Légitime mariage de François Desgrotte Manouvrier et de Suzanne Sallot sa femme Forgeron de cette paroisse. Le parein a été François Desfossés garçon de cette paroisse qui a signé avec nous et Marie Françoise Sallot fille aussy de cette paroisse laquelle a déclaré ne savoir signer de ce interpellée le tout que dessus = Jean Baptiste Villas Lestrivée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mercredy vingt cinq du mois de Décembre après trois publications des bans faites au prônes des messes de paroisses dans l'église et dans celles de Lille, le vingt sixième et dimanche seize et vingt trois du présent mois entre François Sallot manouvrier fils majeur de défunt Nicolas Sallot de profession et de feu Jeanne Desterne sa femme et de cette paroisse d'une part et Marie Françoise Corbisier mineure de Augustin Corbisier chartier et de Marie Anne Desfossés sa femme ses père et mère ladite future de cette paroisse et d'autre part, sans qu'il y ait trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque ainsi qu'il appert par le certificat de Maître François Duriez curé de Lille en date du dix, nous soussigné prêtre curé de Wasquehal avons reçu les fiançailles, célébré, reçu et beni le consentement des parties qui les avons conjointes en mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence et du consentement du dit Augustin Corbisier père de l'épouse de Jean Baptiste Guyssen oncle de l'époux Jean Baptiste Sallot pour Jean frère de l'époux, tous amis parein de la future Claude Alexis Corbisier cousin de l'épouse de Marie Louise Desfossés cousine aussi de l'épouse, Jean François Sallot frère de l'époux, tous amis et autres qui ont signé avec nous et les époux et l'épouse et ceux qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus et date que dessus faite

Corbisier Sallot Jean Baptiste Villas Vincent Courtecuisse
Lestrivée Curé de la Neuville Sallot

Mariage

Baptêmes

neuf

L'an mil sept cent soixante et dix sept le mercredy vingt deux décembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Marguerite née aujourd'huy de légitime mariage de Michel Sallot Manouvrier et de Marguerite Isabelle sa femme Forgeron et nées de cette paroisse ainsy nommée par François Duval garçon de cette paroisse qui a signé avec nous et Marie Françoise Sallot fille aussy de cette paroisse laquelle a déclaré ne savoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus = François Duval Lestrivée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le Jeudy dix huit de décembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean François né hier du légitime mariage de Jean Pierre Morenville Feuillier et de Marguerite Valentard sa femme les père et mère de cette paroisse ainsy nommé par François Clement Lequeux et Marie Suzanne Denizet garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus = Lequeux Denizet Lestrivée Curé

20 Baptêmes
24 morts
3 Mariages

Registre de la neuville en hez

1778

la neuville en hez

1778.

LE présent Registre contenant Dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de Saint Mathieu de la Neuville en hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent soixante-Dix huit lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce douzième jour de Décembre mil sept cent soixante-dix sept.

Daustel de la Baronière

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mardy treizieme jour de janvier a été baptizé par moi prêtre curé soussigné Jean marie Armand né hier du legitime mariage de françois levasseur cordonnier et de magdelaine le Roy sa femme les pere et mere de cette paroisse aussy nommé Jean marie dominique vivant parcondomestique chez monsieur de gouffier de cette paroisse et marie elizabeth douche aussy de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — jan marie dominique vivant

Marie Elizabethe Douche Lestuvée curé

l'an mil sept cent soixante dix huit le mercredy quatorze du mois de Janvier a été baptisée par moi prêtre Lieutenant soussigné Marie Magdelaine Elizabeth, née avant hier du légitime mariage de Jacques Raymond marchand Boulanger de cette paroisse et de Marie Magdelaine gaignage son épouse de cette paroisse ayeule maternelle nommée par michel Raymond son oncle paternel et Marie Magdelaine gaignage sa tante maternelle qui ont signé avec nous les jour an que dessus = michel Raymond Marie angelique gaignage

Lestavée curé

l'an mil sept cent soixante et dix huit le mercredy quatre du mois de février a été baptisé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé de cette paroisse le corps de Marie Catherine femme de Clement Lequeux Meunier de cette paroisse décédée hier munie des sacrements et âgée de soixante onze ans ont été inhumés en présence dudit Lequeux son mari d'autre Clement Lequeux fils de Louis Lequeux et de Marie Catherine ses gendres et Michel Lequeux son neveu qui ont signé avec le dit Lequeux son mari qui n'a su signer de ce interpellé les jour et an que dessus = Lequeux fils Lequeux Noel Coulon Lequeux Lestavée curé

l'an mil sept cent soixante et dix huit le lundy deuxieme jour du mois de mars après une seule publication des bans du futur mariage entre Louis Collet marchand fils mineur d'Edme Collet marchand même état et de cette paroisse et Magdelaine Langelier sa femme fille majeure de la paroisse de Lizy de cette part et Marie Catherine Michelot fille mineure de Nicolas Michelot Meunier et de Marie le Febvre sa femme de cette paroisse d'autre part les publications ayant été faites dans cette église et dans celle dudit Lizy aux prônes de la messe de paroisse les dimanche de la Septuagésime vingt deux du mois de janvier dernier dimanche dernier jour auquel cette publication servoit pour les trois les parties devant le prône pour obtenir la dispense des deux autres bans qu'il y a entre

même opposition ni empêchement quelconque ainsy qu'il appert par le certificat de vingt trois dudit mois mesme dispensé des deux bans ainsi dès ce jourd'hui par lesdits parties signée par ledit sieur curé de cette paroisse vicaire général ledit acte des vingt quatre dudit mois dument insinué, nous soussigné prêtre curé de cette paroisse avons célébré hier et le mutuel consentement des parties qui les avons conjoints en légitime mariage et leurs avons donné la bénédiction nuptiale en présence du consentement de la mère de l'époux de l'époux de l'époux de Michel Candelier son père devenu contumax son oncle du côté paternel François Pistolet de Louis Langelier de Lizy donné foy qui ont signé avec Louis Langelier et Augustin Collet qui ont déclaré ne savoir signer lecture faite les jour et an que dessus = et Lepage signé Lecuellé Pistolet Candelier Louis Collet Nicolas Malinet Lestavée curé Jmeul Couvreur Bonnefoy

l'an mil sept cent soixante et dix huit le mardy troisieme jour du mois de mars après trois publications des bans du futur mariage entre Jacques Hardouin fils majeur de défunt François Hardouin et de Marie Le Roy Jacques et mère de cette paroisse d'une part et Anne Villion fille mineure de Jean Baptiste Villion et de Marie Catherine Lemoine de défunte Jeanne Marie Le Roy sa femme ses père et mère aussy de cette paroisse d'autre part, faites aux grandes messes célébrées en cette paroisse les dimanches quinze et vingt deux février dernier et le premier du présent mois et auxquels il n'y a eu aucune opposition ni empêchement quelconque nous soussigné prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier et ce mutuel consentement des parties les avons conjoints en légitime mariage et leurs avons

... la benediction nuptiale solemnelle, formes prescrites par
notre Sainte Eglise, les presents et consentement de François
marié d'une part, et Magdelaine de François leurs deux fils
pierre grevin frere utérin de simon Bonnefoy ami de la
Baptiste villion ayeul de l'epouse et plusieurs autres parents
qui ont signé avec les parties et nous curé qui avons reçu
le present acte, les jour et an que dessus =

grevin

Testuvee curé trois mots nuls

Villion C. Deuche

Bonnefoy

Vaill...

L'an mil sept cent soixante et dix huit le vendredy vingt
septieme jour de mars, a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Emmanuel frederic né aujourd'huy de legitime mariage de Jean
François seigneurgens, maitre chirurgien de cette paroisse et de
marguerite [illegible] felicité pigeon sa femme, ses pere et mere
cette paroisse, ainsy nommé par pierre simon Bonnefoy garçon
a signé et marie marguerite Elizabeth pullcar fille aussy de
paroisse qui a declaré ne savoir le de ce interpellée, les jour et
que dessus = pierre simon Bonnefoy Testuvee curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mardy sept avril
a été inhumé au cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
+ mot rayé nul [illegible] marguerite henique felicité pigeon decedée la nuit de
mot rayé nul [illegible] mariée des sacrements agée de trente six ans femme de sieur
François seigneurgens, maitre chirurgien et Malchand de cette pa...
en presence des sieurs Jean pigeon son beau frere, Louis maurice Le
aussy son beau frere a compagne de sa femme du Reverend pere Lucbrun
dominicain qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Testuvee curé J.B Pigeon Louis Maurice Le Clerc

Girot

F. Luc Reinij Dominicain

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Sundy neuf du mois d'avril a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie-Lucienne, née aujourd'hui du legitime Mariage de Jean Jacques Sommereau manoeuvre et de Magdelaine Baudet sa femme, ses pere et mere de cette paroisse, ainsy nommée par Jean charle Lucien [illegible] et marie Catherine de Isle Bonpoint et marraine de cette paroisse qui ont declaré ne savoir signer ni lire de ce interpellés, les jour et an que dessus =

Testuvee curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Lundy vingt du mois d'avril a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps d'un enfant né hier du legitime Mariage de Jean pierre ugle ugliens parmentier notaire royal de Marie Marguerite Roy sa femme de cette paroisse, cet enfant baptisé ala maison par la sage femme et decedé peu après, en la presence de Jean pierre ugle parmentier pere de l'enfant et de Philippe magniez qui ont signé avec nous, les jour et an que dessus = Testuvee curé

Philippe magniez

jean pierre marie parmentier

L'an mil sept cent soixante et dix huit le dimanche vingt deux d'avril, a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean François né hier de legitime Mariage de Maurice Simon Manoeuvre et de Marie Perine de Saint, sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsy nommé par François de Isle et Justine Monquevon Garçon et fille de cette paroisse qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés, les jour et an que dessus = Testuvee curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Sundy trente avril a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean decedé ce matin chez jean Bonvallet mari de Joachime Testuvee sa maitresse de cette paroisse agé de

de trois mois et sept jours fils de feu Jean vidal et de Louise
Roche sa femme demeurants a paris d'une sainte Catherine chez
un charbonnier de cette [illegible] les soussignés parroisse saint paul
presents a l'enterrement fait de marie et Jean soussigné
qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Lestuvée

Mouquet

L'an mil sept cent soixante et dix huit le vendy quatorze mai
été inhumé dans le cimetiere de cette parroisse par moi prestre
soussigné le corps de Julie decedée hier chez Jean baptiste
son oncle maternel et cette parroisse agée de douze ans en presence
de Jean Louis baron bourgeois de paris et de Nicolas
bernard son epoux demeurants rue saint Martin parroisse
saint merry presents a l'enterrement Marie Grimbellot
dudit bernard qui a declaré ne scavoir signer et Jean
qui a signé avec nous les jour et an que dessus —

Mouquet

Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le samedy seizeme
été baptisé par moi prestre curé soussigné Jean François né
aujourd'huy du legitime mariage de Michel Roy marguiller
de cette parroisse et de Marie Louise Lauadoux sa femme de cette
parroisse ainsy nommé par Vincent de Lisle et Genevieve
Lauadoux garçon et fille de cette parroisse qui ont declaré
scavoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus —

Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le lundy dix huit du mois
may a été inhumé dans le cimetiere de cette parroisse par moi prestre
curé soussigné, le corps d'Elizabeth Louette veuve de Nicolas pallu
marchand boucher de cette parroisse decedée hier agée de soixante
dix huit ans et munie des sacrements, en presence de François

pierre fille et Jean pallu tous les fils qui leurs ont
signés avec nous le jour et an que dessus —
françois pallu Vincent allen Gille pallu
Jean pallu Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mardy trente du
mois de juin, a été baptisé par moi prestre curé soussigné Jean
Baptiste né aujourd'huy du legitime mariage de Charles duval
et de Jeanne Jardinier des bonnes de la foret et de cette parroisse
sa femme ses pere et mere de cette parroisse ainsy nommé par
François de Lisle garçon qui a declaré ne scavoir signer, et
Marie Catherine victoire duval salaute qui a signé avec
nous les jour et an que dessus — Victoire duval Lestuvée
curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le vendy deux du mois
de juillet a été inhumé dans le cimetiere de cette le corps de
Marie anne pallu veuve de defunt Nicolas flez marchand
boucher decedée en cette parroisse du jour hier sur les dix heures
agée de soixante ans entourée et munie des sacrements
de cette parroisse en presence de Louis pallu marchand
devant son neveu et Antoine pallu boulanger de Nicolas
boy cauchand boucher aussy cousin qui ont signé avec
nous les jour et an que dessus — Louis pallu
a pallu
Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le lundy 1er juillet
après trois publications des bans d'un futur mariage faites au
prone des messes celebrées dans cette eglise les dimanches
de notre diocese les dix huit vingt un et vingt quatre du mois
de juin dernier, jour d'entre saint sacrement, dimanche dans l'octave
et le jour de saint Jean Baptiste, entre Louis Jacquelet marguiller

vaise de Marguerite delorage de fait et de droit de cette paroisse
des Bulles dune part et Veronique Duverger fille majeure de la
dite et marguerites et de Marguerite Bernard les femmes
presente paroisse de cette paroisse dautre part sans quil y ait
aucune opposition ni empechement quelconque ainsy quil appert
par le certificat de Maitre de Lorgueneur Curé dudit Bulles en
dubiny du present mois, nous soussigné prestre Curé de cette
susdite apres les fiancailles celebrées hier et le mutuel consente
des parties reçu les avons conjoint par legitime Mariage et leur
donné la benediction Nuptiale en presence et de leurs parents
de Jean Baptiste plaingnier beaufrere de l'epoux de François fils
ami, qui ont signé avec l'epoux, de Jean Duverger pere de l'epouse
de Jean charles lucien duverger son frere qui ainsy que la mere
ont declaré ne sçavoir signer de ce interpellés le jour et an que
dessus — Louis Bocquelet
jean baptiste plaingnier ETIENNE
Testuvee Curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mercredy vingt
huitiem, a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par
prestre Curé soussigné le corps de Louis Valerien fils de
Julien Brigot couvreur et de Marie anne Bazin demeurant
a paris rue Geoffroy Lasnes chez un fruitier paroisse Saint
Leger est decedé cejourdhuy agé de quatre jours chez ses
parents en cette paroisse en presence de deux temoins
a declaré ne sçavoir signer et Jean Simon qui a signé
avec les pere et an que dessus — Testuvee Curé

Mouquet

L'an mil sept cent soixante et dix huit le lundi deux août
a été baptisé par moi prestre curé soussigné François Etienne
né hier de legitime Mariage de pierre Valet de pere
cadet et de genevieve Bernard sa femme de cette
paroisse, le parein a été François Alexis Lesueur garçon
meunier demeurant a Lisy qui a declaré ne sçavoir signer
la mareine Marie Anne Lequeux fille de cette paroisse qui a signé
avec nous les jour et an que dessus — Testuvee Curé
Marie anne Lequeux

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mercredy treize
aoust, a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse
par moi prestre Curé soussigné le corps de Jean François decedé
le mesme jour, agé de trois mois fils de Michel Le Roy
meunier et de Marguerite Lemaire sa femme de cette
susdite paroisse presents a l'enterrement le pere
qui a signé et la mere qui a declaré ne sçavoir signer
de ce interpellés les jour et an que dessus — Testuvee
Michel Roy curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Mardy dix huit
aoust a été baptisé sous condition par moi prestre curé soussigné
Madeleine née aujourdhuy de legitime Mariage de François
Rosmel cordonnier habitant et de Marguerite Bernard sa femme
les pere et mere de cette paroisse, ainsy y nommé par Jean
Baptiste Bernard son oncle et Marie Rose Letourneau
Desrivieres fille de cette paroisse lesquels ont signés avec nous
les jour et an que dessus — Jean Baptiste Bernard
Marie Rose Antoinette Desrivieres Croizette
Testuvee Curé de la Neuville
Chevez

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mercredy dix neuf d'a
a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moy prêtre cu
soussigné le Corps de Marguerite le Bel decedée hier femme de
Martin Lestuvée ancien Marguiller agée de quatre vingt deux ans
et munie des sacrements de pénitence et de l'extreme onction
a l'enterrement pour quoi Charles Dorlé son fils, françois Lestuvée aussi
fils, pierre Le Bel son gendre et autres parens qui ont signé avec
les jour et an que dessus = Martin Lestuvée
pierre Lebel
françois Lestuvé Charle Dorlé Lestuvée

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mercredy vingt six d'aout
a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre cu
soussigné le Corps de Jean Baptiste Villion ad'onnier veuf de Cath
rine de Lime gandefroy, decedé subitement hier age
de quatre vingt quatre ans, presens a l'enterrement françois villion
fils, Lucien Boisaut son gendre Jean Lebeault son neveu et plusieurs
parens qui ont signés Boisaut fils qui a declaré ne
signer decedé interpellé, les jour et an que dessus = Villion fils
Jean Bonnefoy Lestuvée

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Lundy trente et un de
mois d'aout a été baptisée par moi prêtre cure soussigné
Anne Victoire née hier du Legitime mariage de Charles Jean
Lestuvée et de Marie Anne de la Roche sa femme ses pere et
mere de cette paroisse, le parein pierre françois Desnoyelles
et la marraine Marie Anne Lequeux fille Lune et l'autre de cette
paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =
Pierre françois Desnoyelles Lestuvée cure
marieannelequeux

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mardy premier jour
de septembre ont été baptisé par moi prêtre cure soussigné
pierre Gilles et honorine baptiste jumeaux nés aujourd'huy du
Legitime mariage de Moyse Barlard cordonnier et de Marguerite
Barbier sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsy nommés
françois pierre Gilles par pierre Le Becque garçon de cette paroisse
qui a declaré ne scavoir signer et marie louise groux fille aussy
de cette paroisse qui a signé avec nous et honorine par Jean
baptiste Lequeux et marie anne michel hinard garçon et
fille de cette paroisse qui ont signés avec nous les jour et an
que dessus = Marie Loüise groux = jean Baptiste Lequeux
Marie Michelhinard Lestuvée cure

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Jeudy trois septembre
a été baptisé par moi prêtre cure soussigné henri Joseph né
hier du Legitime Mariage de françois fontaine Laboureur et de
Cecile villion sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsy
nommé par françois Clement Lequeux et marie Elizabeth
Descroizette garçon et fille de cette paroisse lesquels ont signé
avec nous les jour et an que dessus = Lequeux
marie Elizabeth Descroizett Lestuvée cure

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mardy huit de septembre
a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné le Corps d'honorine fille jumelle de moyse Barlard cordonnier
et de Marguerite Barbier sa femme decedée le mardi dernier agée de huit
jours baptisée sous la condition de Barlard père et de Jean mouquet qui ont
signé avec nous les jour et an que dessus = marie Batard
Lestuvée cure

Mouquet

L'an mil sept cent soixante et dix huit le lundi quatorzieme de septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Clement né aujourd'hui du legitime Mariage de Pierre Falot Manouvrier et de Marguerite Martine sa femme le pere et la mere de cette paroisse, ainsy nommé par Antoine Clement leur oncle et Catherine Rose Borel garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Clement Rose Borel

Lestavee Curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Jeudy dix sept septembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Pierre Gillet decedé hier dans la seize pour file jumelle de Mayeux Bastard d'Ardonnier et de Marguerite Tatin, sa femme les pere et mere de cette paroisse, la presente de laditte mere qui a declaré ne savoir signer et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Lestavee

Mouquet

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Jeudy dix sept septembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre soussigné le corps de Jacques Vaillant fils de Jacques Louis François Vaillant domestique et de Marguerite Dubreuil son epouse decedé a poix rue du haut pas vis a vis Saint Leu Saint Loup, le dit decedé hier chez Pierre Wallet le jeune disparoissien mari de la mere sa maitresse de cette paroisse presents a l'enterrement ledit Wallet et Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Mouquet

Lestavee Curé

pierre wallet

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Lundi douze de novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Frederic né hier du legitime Mariage de Antoine Pullant le jeune Menuisier et de Marie Catherine Lestavee sa femme les pere et mere de cette paroisse, ainsy nommé par Marc Antoine Martin et Marie Catherine Lecellier les parein et maraine qui ont signé avec nous les jour et an que dessus —

Marc antoine martin

Lestavee Curé

marie anne cecille Meurez

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mercredi quatorze de mars d'octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Catherine Louise née aujourd'hui du legitime Mariage de Nicolas Fallot Manouvrier et de Françoise Collet, sa femme les pere et mere de cette paroisse ainsy nommée par Simon Fontaine Laboureur et Marie Anne Desvoyelle femme de François Pillot les parein et maraine de cette paroisse qui ont signés les jour et an que dessus —

Lestavee Curé

Simon Marie anne desvoyelle

L'an mil sept cent soixante et dix huit le mardi vingtieme jour d'octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Etienne Joseph né aujourd'hui du legitime Mariage de Jean Baptiste Benelin Manouvrier et de Marie Elizabeth Duval sa femme les pere et mere de cette paroisse ainsy nommé par Nicolas Benelin son oncle et Anne Marguerite Catherine Malzeneble qui ont signé les jour et an que dessus = Nicolas Benelin Anne Marguerite Malzeneble

Lestavee Curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le lundi vingt fe
celebre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
Marie Delaide Joseph, née aujourd'hui de legitime Ma
de Jean Bernard Manouvrier et de Marie Catherine Mo
sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsy nom
par François Levasseur et Marie Delaide Magnier
et fille de cette paroisse qui ont declaré ne scavoir ecrire
pour signer de ce interpellés les jours et an que dessus —

Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le dimanche quinze de
de decembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse
prêtre curé soussigné le corps d'Elizabeth Bouchet femme de
Duverger Bucheron decedée hier agée de soixante et onze ans
huit jours et munie des sacrements; en presence dudit Michel Du
son mari de Joseph Duverger son fils de Jean Baptiste Duverger
de Jean Duverger son Beau frere qui ont declaré ne scavoir
Greffe le dit Duverger fils qui a signé avec nous les jours et an
dessus = Joseph Duverger Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le vingt troisieme
de novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
pierre né hier du legitime Mariage de Lucien Trois de
mus quinier et de Anne Villion sa femme ses pere et mere
de cette paroisse ainsy nommé par pierre Gervais son oncle
ulesin et Marie Catherine Noel Villion sa cousine qui
declaré ne scavoir signer de ce interpellés les jours et an que

Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le dimanche vingt neu
novembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse
prêtre curé soussigné chez les François fils de feu Jean Louis H
chaintre et de Charlotte Michel Belle blaide sa femme demeu

a paris rue neuve St Louis paroisse de saint Etienne du
mont, hyer et decedé hier agé de quatre semaines
chez Maurice Thiriot Manouvrier mois de Seille de saint Je
nouvries de cette paroisse, laquelle de saint a été preposé a l'inhumation
et Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que dessus

Mouquet Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Mardi premier jours de
decembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Louis Hoy
né aujourd'hui de legitime mariage de François Lequeux
Manouvrier et de Susanne Gallot sa femme ses pere et mere de cette
paroisse ainsy nommé par Louis Duchesne laboureur de cette
paroisse et Marie de Anne Lequeux fille aussy de cette paroisse
qui ont signé avec nous les jours et an que dessus —

Marianne Lequeux Louis Duchesne Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le Mardi huit de decembre
a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné le corps de Jean pierre pepin decedé aujourd'hui agé de
cinq deux mois fils de Jean Baptiste Manouvrier et de Marie Anne
Duverger sa femme ses pere et mere de cette paroisse le pere present
a signé et Jean Mouquet les jours et an que dessus —

Jean Baptiste Mouquet Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le huit de decembre a été baptisée
par moi prêtre curé soussigné Marie Catherine née hier du legitime
Mariage de Louis Collet Manouvrier et de Marie Catherine Mathieu
sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsy nommée par Jean
François Mathieu son oncle qui a declaré ne sçavoir ecrire et Marie
Louise Groux fille qui a signé avec nous les jours et an que dessus —

Marie Louise Groux Testuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix huit le vendredi vingt
cinq de decembre a esté enterré dans le cimetière de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste dun
aujourdhuy agé de six mois fils de charles duval le jeune et
de Jeanne monquerou sa femme ses pere et mere de cette paroisse
present a signé et Jean monquet les jour et an que dessus

C Duval Monquet Lestuvée curé

Vû verifié et arrêté ce present registre contenant quarante un actes
clermont le neuf janvier mil sept cent soixante dix neuf /.

Daustel de la Baronière

Laneuville en haz
1779

1779

LE présent Registre contenant dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de Saint Mathieu de Laneuville en haz subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite; sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent soixante-dix neuf lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce dix huitième jour de Decembre mil sept cent soixante-dix huit.

Daustel de la Baronière

Premier

Le dimanche dix sept janvier mil sept cent quatre vingt
au sortir de la grande messe de Paroisse
Janvier 1780 [illegible]

L'an mil sept cent soixante dix neuf le vingt deux de decembre
jour de Dimanche après les trois publications des Bans du futur
mariage entre François Bastard Thuillier fils majeur de défunt
Jean Bastard aussi Thuillier et de Marie Catherine Sous sa mere
de cette Paroisse de Noirtel d'une part
et Gabrielle Duvalet fille majeure de François Duvalet manouvrier
et de Marie Anne Bonnet ses pere et mere de cette
Paroisse d'autre part faites aux prônes des messes de paroisse
jours de Dimanches des vingt huit et dix neuf du mois de Novembre
dernier et dans celle ci les six dix huit et dix neuf du present mois
et dans celle ci les six dimanche dix et dix sept
aussi du present mois sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition

ni empêchement quelconque nous soussigné prêtre curé
de cette paroisse après les fiançailles célébrées bien et dûment
mutuel consentement des parties les avons conjoint de légitime
mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale selon
cérémonies de la sainte église de présence et du bon sentiment
de la mère de l'époux de Jean et Joseph Bastard les frères
Louis Maurice son beau frère de Jacques Lepuit de Jean Baptiste
son frère et de Jacques — Pour acte fait en double qui lecture
faite de la messe de l'époux et l'époux ont signés avec nous les jour et an
dessus BAIAT J. Batard Jean Batard

J. Bonnallet
Jacques Bonnallet Vaillant
Jean Bonnallet Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le jeudi onzième
jour de février a été publié dans l'église de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné les bans de mariage entre
Gilles de Jean Bernard manouvrier et de Marie Catherine Bernard
sa femme ses père et mère décédés la mère depuis quatre ans
trois mois et environ de la présente paroisse d'une part et
Louise Barbot fille majeure de présente paroisse d'autre part
ouïes présent à l'entendement Jean Bernard son père
de Jean Baptiste Bernard son frère de Marie Bernard son oncle
de François Bernard son cousin qui ont déclaré ne savoir
signer et Pierre Jean Baptiste Bernard qui a signé avec nous
père et aïeul de ces = Jean Baptiste Bernard

Lestuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix sept le lundi quinzième jour
de février après les trois publications des bans de mariage
entre François Duclercq fondeur de cloches fils majeur de François
Duclercq de cette paroisse et de défunte Marie Françoise Parlier
sa femme ses père et mère de la même paroisse d'une part et
Marie Louise Bastard fille majeure de défunt Maurice Bastard
manouvrier et défunte Marie Jeanne Lachot ses père et mère
de cette paroisse d'autre part faites au prône de la messe de paroisse

dans
tout dans cette église [illegible] dans celle de la même paroisse
le dimanche dix sept vingt quatre et trente de ce mois
janvier dernier sans qu'il se soit trouvé aucune opposition
ni empêchement quelconque aussi qu'il appert par
le certificat en marge [illegible] Jean Bonnelle vicaire de cette
église paroisse du dit jour d'hier vingt cinq du présent mois et an
susdit soussigné prêtre curé de la susdite église après les
fiançailles célébrées bien et dûment le mariage ayant été conjoint
parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale suivant la cérémonie
et du consentement du dit François Duclercq père de l'époux
de Louis Duclercq son frère de Sulpice Lachot oncle de l'époux de Louise
Bastard sa sœur et de Joseph Bastard son cousin qui ne sont
lecture faite ont signé avec nous ainsi que d'autres parents et amis
Jean Louis Duclercq François Duclercq

Lestuvée curé de
la Neuville en Hez

Louis Duclercq Lachot
Marie Louise Bastard J. Batard

L'an mil sept cent soixante et dix sept le lundi quinzième
jour de février après les trois publications des bans de mariage
entre François Duval garçon majeur fils mineur
de François Duval aussi mineur et de défunte Michelle
Dumont sa femme les père et mère de cette paroisse d'une
part et Marie Marguerite Françoise Parlier fille mineure
de François Parlier Boquillon et de Marie Marguerite Estienne
ses père et mère aussi de cette paroisse
d'autre part faites au prône des messes de paroisse de cette
dans cette église le dimanche de cette quinzaine le jour de la
purification et le dimanche de la sixaine prochain deux et un janvier
dernier, deux et sept du présent mois sans qu'il se soit trouvé
aucune opposition ni empêchement quelconque nous soussigné
prêtre curé de la Neuville en Hez après les fiançailles célébrées
bien et dûment le consentement des parties reçu les avons

conjoints leur legitime mariage et leur avons donné la
benediction nuptiale selon les formes prescrites par la sainte
Eglise en presence et du consentement de François Duval
pere de l'epoux de pierre Duval son frere de François Duval
pere de l'epouse de François Lestuvée curé de cette paroisse
tous quatre ont signés avec nous excepté l'epouse, son pere et
son frere qui ont declaré ne scavoir signer de ce interpellés
de ce fait dument

Duval Duval
Lestuvée curé de la
Neuville sur Seez
Le Moulin du verger

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mardi soixième
de juin après les trois publications des bans de futur mariage
faites en cette eglise entre Louis Barbier fils mineur de la
paroisse de Neuville d'une part et Geneviève Fournier
fille mineure de Gervais Fournier et de Marguerite et de Mag-
delaine Baillet sa femme ses père et mère aussi de cette
paroisse d'autre part, faites au prône des messes de paroisse
celebrées dans cette eglise le jour de la fête de la purification
de la sainte vierge, le dimanche de sexagesime et de la
quinquagesime deux sept et quatorze du present mois sans
que il y soit trouvé aucune opposition ni empechement ca-
nonique ni civil, nous soussigné prêtre curé de cette
paroisse après les fiançailles celebrées dimanche dernier, avons
reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoints
en legitime mariage et leur avons donné la benediction
nuptiale selon les formes prescrites par la sainte eglise en
presence et du consentement de Louis Barbier de la paroisse
de l'epoux de Louis Noel Revelin son oncle de Raphael
Revelin son cousin de St Louis Pierre Dreyette son parent qui ont
signés, et aussi avec le consentement par ecrit du pere de l'epouse
dument signé de sa main attendu qui ne peut être present

Barbier
Revelin
Revelin
Lestuvée curé de la
Neuville sur Seez

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le jeudi dix huitième jour
du mois de mars a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Jeanne Desaichy
decedée la veille dans la soixante neuvième année de son age munie
des sacrements femme de Salomon Lachot Marchand
Mercier de cette paroisse en presence de Adel Lachot son mari de
François Magnier son neveu et de François Dosnel son voisin
qui ont declaré ne scavoir signer de ce interpellés et Adel Lachot
a signé avec nous les jour et an que dessus

Lestuvée curé Lachot

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le dimanche dix huit avril
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Pierre Thomas né avant hier
de legitime Mariage de Joseph Bastard Perruquier et de Julie
Vallefford sa femme ses père et mère de cette paroisse, nommé
par François Thomas Burel son parein et Demoiselle Marie Suzanne
Denizet sa marraine tous deux de cette paroisse lesquels ont signés avec
nous les jour et an que dessus — François Burel Lestuvée curé
Marie Suzanne Denizet

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le vendredi septième jour
du mois de may a été baptisé par moi prêtre curé soussigné

françois flavelles né aujourd'huy de legitime Mariage de
Jean Jallot Manouvrier et de Marie Anne Isabelle Jallot sa femme
ses pere et mere de cette paroisse, ainsy nommé par Jean
de Lisle garçon de cette paroisse qui a declaré ne sçavoir
ecrire ni signer et Marie Catherine Victoire Duval fille aussy de
cette paroisse qui a signé avec nous les jour et an que dessus
Victoire Duval

Lestuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le vendredi quatorze
du mois de mai a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
Marie Agnes née aujourd'huy de legitime Mariage de
Jean Baptiste de la rue Boucheron et de Catherine Maguin
sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsi nommée
par François et Marie Bernard garçon et fille
de cette paroisse qui ont declarés ne sçavoir signer de
interpellés les jour et an que dessus = Il de saint = assavoir

Lestuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le dimanche seizieme jour du
mois de mai a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par
moi prêtre curé soussigné le corps de Louis Hoy decedé ce matin
agé de cinq mois et demi fils de Gervais de cette Manouvrier
et de Jeanne Jallot sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsi
ce que a declaré ne sçavoir signer de interpellés les jour et
an que dessus Le reconnaissant

Lestuvée Curé

Mouquet

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le Lundi Dix sept mai
a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Thérèse Elizabeth

née aujourd'huy de legitime Mariage de Nicolas Jean Baptiste
Chartier et Elizabeth de Belzabeth Delebray sa femme ses pere et mere de cette
paroisse ainsi nommé par Lucien Nicolas Binard
qui a signé avec nous et Marie Thérèse parmentier
accompagnée de Marie Scholastique Leboy femme de cette paroisse
qui a signé le tout ne sçavons signer les jour et an que
dessus = Lucien Nicolas Binard

Le Roy femme parmentier Lestuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mercredi vingt sixieme
jour du mois de may a été inhumé par moi prêtre Curé
soussigné le corps de Martin Binard ancien Marchand de
bois veuf de defunte Marie Rose Lambert son épouse decedé
le mois dernier agé de soixante dix huit ans et huit mois
en presence de Gilles Pullen son gendre de Michel Jean Baptiste
Lucien Nicolas Binard les petits fils qui ont signés avec nous
les jour et an que dessus = Pullen Binard Jean Baptiste Binard

Lucien Nicolas Binard Lestuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le Jeudi trois jour du
mois de Juin a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie
Marguerite née hier du legitime Mariage de Jean Jean Dumesdonnes
et de Marie Louise de Buequoi sa femme ses pere et mere de cette
paroisse ainsi nommée par Lucien Nicolas Binard et Marie Marguerite
Victoire Berenger garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec
nous les jour et an que dessus = Lucien Nicolas Binard
Marie Marguerite Victoire Berenger

Lestuvée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le Jeudi dix sept Juin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste né d'hier du légitime mariage d'Etienne Bouché et de jeune Marie Catherine Vallet sa femme de cette paroisse, le parrain a été Jean Baptiste Vallet oncle paternel de l'enfant et la marraine Marie Catherine Vallet femme de Jean Baptiste Bouché aussi oncle paternel de l'enfant qui ont signé avec nous le jour et an que dessus — Vallet Bouché

Vallet Bouché

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le Jeudi dix sept Juin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste né d'hier du légitime mariage d'Etienne Bouché et de jeune Marie Catherine Vallet sa femme de cette paroisse, le parrain a été Jean Baptiste Vallet oncle paternel de l'enfant et la marraine Marie Catherine Vallet femme de Jean Baptiste Bouché aussi oncle paternel de l'enfant qui ont signé avec nous le jour et an que dessus — Vallet Bouché

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mardi vingt deux du mois de Juin, après les trois publications des bans de futur mariage entre Jean Louis Morenvillez tailleur fils majeur de Louis Morenvillez de cette Etat et de Marie Catherine Natou sa femme demeurants et domiciliés de cette paroisse d'Ignetz d'une part et Marie Marguerite Rose Villerfia majeure de François Villez cordonnier et de Marie Anne Dumont sa femme ses père et mère de cette paroisse, faites aux prones des messes paroissiales célébrées dans cette église le jour de la fête du très saint Sacrement, le dimanche dans l'octave et le troisième dimanche après la pentecôte, trois fois de suite du présent mois et an et dans celle d'Ignetz aussi les trois fois de deux de dit mois et an sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition empêchement quelconque ainsi qu'il est constaté par le certificat de semblable légitime curé d'Ignetz en date du vingt

Antoine Dignet mariage de Jean Louis Morenvillez et Marie Marguerite Villerfia

Vallet curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mardi vingt deux du mois de Juin, après les trois publications des bans de futur mariage entre Jean Louis Morenvillez tailleur fils majeur de Louis Morenvillez de cette Etat et de Marie Catherine Natou sa femme demeurants et domiciliés de cette paroisse d'Ignetz d'une part et Marie Marguerite Rose Villerfia majeure de François Villez cordonnier et de Marie Anne Dumont sa femme ses père et mère de cette paroisse, faites aux prones des messes paroissiales célébrées dans cette église le jour de la fête du très saint Sacrement, le dimanche dans l'octave et le troisième dimanche après la pentecôte, trois fois de suite du présent mois et an et dans celle d'Ignetz aussi les trois fois de deux de dit mois et an sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition empêchement quelconque ainsi qu'il est constaté par le certificat de semblable légitime curé d'Ignetz en date du vingt



du présent mois et an sous nos soussignés publiés en cette église paroissiale, ayant reçu le consentement de leurs parties les avons unis par légitime mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence et du consentement de Louis Morenvillez père de l'époux et de François Villez père de l'épouse, de Jean Pierre Morenvillez et Pierre Joseph Villez frères de l'époux et de Jean François et Jean Baptiste Villez frères de l'épouse et de François Tardivier son parent qui tous avec les époux ont signé, ainsi que nous le jour et an que dessus — Jean Louis Morenvillez Marie Rose Villez Morenvillez François Morenvillez Morenvillez Villez Jean Villez

François Tardivier

Vallet curé

Votain

Jean

Jean

Villez

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mercredi vingt huit du mois de Juin après les trois publications des bans de futur mariage entre Charles Babaté garçon domestique fils majeur de Gervais Babaté boucher et de Marie Louise Dumont sa femme ses père et mère de cette paroisse et de droit de cette de Ste Ve, d'une part et Marie Louise de Saint fille majeure de défunt Jean de Saint manouvrier et de Marie Dumont sa veuve de cette paroisse d'autre part faites aux prones des messes de paroisse dans cette église le dimanche de la sainte Trinité vingt du mois de may, premier et second dimanche après la pentecôte le cinquième de présent mois et an et dans celle de Ste Ve le troisième de présent mois et an et dans celle de Ste Ve, leçons de la sainte Trinité leçons du très saint Sacrement et le dimanche dans l'octave et trois et cinq du présent mois et an sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition empêchement

quelconque ainsi qu'il appert par le Certificat de Monsieur Salmon
prieur curé de Trèves, Vicaire d'Issy soussigné, prêtre curé
de la Paroisse Nôtre Dame des Miracles et Celebre et de
le mutuel consentement des parties les avons conjoints en légitime
mariage et leur avons donné la Benediction Nuptiale selon
les formes prescrites par la Sainte Eglise en présence et du
consentement du père de l'époux, de la mère de l'épouse de
Gervais Rabutte, Jacques, de l'époux, de Nicolas Bouquet, père
maternel de l'épouse, de Michel et Jean Bourgeois frères de l'épouse
Jean Sebin, de François Binard et Jean Baptiste Bouchet qui ont
tous déclaré ne savoir signer excepté le père de l'époux, Gervais Rabutte
père, François Binard et Jean Baptiste Bouchet qui ont signé avec nous le
et au que dessus =

Gervais Rabutte père — Bouquet — Lestrivée
Rabutte — Binard — Bouquet — Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le lundi douzième jour de Juin
a été baptisé dans la Chapelle de cette paroisse par moi prêtre Curé soussigné
le corps d'un enfant né la nuit dernière de légitime Mariage de François
Duval fils marquis et de Marie Françoise de Sotin sa femme de cette
paroisse, cet enfant baptisé a été nommé par Monsieur Louis Petit époux
femme de cette paroisse, son Parrain présent à l'enterrement soussigné
père et Jean Bouquet qui ont signé avec nous les jours et an
dessus — François Duval — Bouquet — Lestrivée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le lundi douzième jour de
a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné Jean Baptiste le vicaire
de légitime mariage de Germain Bouchet marquis et de Marie
Douche sa femme ses père et mère de cette paroisse ainsi nommé
par Pierre Simon Bonnefoy et Marie Lucienne de Sabloniere de cette paroisse
et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

p. f. Bonnefoy — Lucienne de Sabloniere Douche — Lestrivée
Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le samedi dix sept juillet
a été baptisé dans la Chapelle de cette paroisse par moi prêtre
soussigné le corps de Jean Louis de la nuit dernière chez Gervais
de cette paroisse, marchand de fruits, femme de cette
paroisse, âgé d'environ trois mois fils de père parein
Dombes et de Magdelaine Bourgeois de cette paroisse
paroisse de Saint Sulpice, présents obseques et enterrement la nourrice
qui a déclaré ne savoir signer et Jean Bouvallet qui a signé
avec nous les jours et an que dessus

Bouvallet — Lestrivée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le vingt quatre
juillet a été baptisé dans la Chapelle de cette paroisse par moi
prêtre Curé soussigné le corps de Joseph fils de Sieur Claude
Bremond Bourgeois de Paris et de Marie François Dromet son épouse
demeurant rue d'Orléans au marais vis à vis les Capucins chez Madame
Taylois intendante des finances, décédé hier âgé de deux mois, chez
François Dormel cordonnier, mari de Marguerite Bernard sa nourrice
présent à l'enterrement ladite nourrice qui a déclaré ne savoir
signer et Jean Bouquet qui a signé avec nous les jours et an
que dessus —

Bouquet — Lestrivée Curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le dimanche premier août a été
Baptisé par moi prêtre Curé soussigné Pierre Germain né hier de
Légitime Mariage de François Copin Cuisinier et de Marie
Françoise le Roy sa femme ses père et mère de cette paroisse ainsi
nommé par Pierre Labat garçon qui a déclaré ne savoir le faire
et Marie Elizabeth Compagnon fille laquelle a signé avec nous les
jour et an que dessus = Sans conditions — Lestrivée Curé

Marie Elizabeth Compagnon

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le Mardi troisieme jour d
après les trois publications des bans de future Mariage faites dans
Eglise au prône des messes paroissiales les dimanches quatre de
et vingt cinq juillet dernier, premier huitieme et onzieme d
après la pentecoste de la présente année, entre pierre Martin
soldat de la compagnie de Bonneuil demeurant depuis quinze mois
cette paroisse agé de trente quatre ans fils de defunt Francois
Martin Marechal et de defunte Urbaine Besnier sa femme
present et assistant de la paroisse de Saint Martin des Besnés d'une
d'une part et Marie Marguerite Lesueur fille mineure de defunt
Etienne Lesueur et de Magdelaine Duveau sa veuve ses pere
mere de cette paroisse d'autre part, sans qu'il s'y soit trouvé
opposition ni empechement quelconque nous soussigné pretre
de la Neuville curé après la fiançailles celebrées hier et ensuite
consentement des parties les avons conjoints en legitime Mariage
et leur avons donné la benediction nuptiale en presence et du
consentement de la mere de la epouse, de Francois petit oncle
l'epoux de Gilles Pottier aussi oncle de Francois Ville et Francois
Baudet, de l'epouse d'Etienne et Francois Lesueur freres qui ont
attesté le domicile et la liberté des epoux et signés avec nous
les epoux la mere et les deux freres de l'epouse qui ont declaré
ne savoir signer de ce interpellés les jours et an que dessus

Sibdez Souhain Pottier
Ville Lesueur curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le Lundi seize aout
heure dans le cimetiere de cette paroisse, par moi pretre curé
le corps de Francois Etienne decedé hier agé d'un an et quatre
jours fils de pierre Wallet laine et de Genevieve Hasemann
femme de pere et mere de cette paroisse en presence de pierre
pere et de Jean Jacques Wallet qui ont signés avec nous les jours
que dessus — Wallet Wallet

Mouquet Lesueur curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le Lundi seize aout
a été baptisé par le soussigné prêtre curé de cette Eglise par moi prêtre curé
soussigné Joseph Alexis né aujourd'hui du legitime mariage
de Joseph Martin chirurgien et de Marie Suzanne Baissa
femme de la paroisse et mere de la paroisse de la rue Saint Pierre
maître Jean Jacques Violle vicaire de la dite paroisse de Saint
aussi nommé par ces présentes Charlet et Marie Louise Lefebvre
garçon et fille de la dite paroisse de la rue Saint Pierre qui
ont signés avec nous les jours et an que dessus

Charlet Lesueur curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le Mardi dix sept août
après les trois publications des bans du futur Mariage entre Nicolas
Pierre et autre garçon domestique de cette paroisse depuis
un fils mineur de defunt Nicolas Simon et de Marie Magdelaine
Lemelin sa veuve aujourd'hui femme de Michel Bourgine de la
paroisse de Saint Nicolas de la ville de Rouen son domicile de naissance
de la dite mere d'une part, et Marie Magdelaine Vaillant fille
de Claude Vaillant Tailleur et de Marie Louise Lebey sa femme ses
père et mere de cette paroisse d'autre part, sur les dites
publications faites au prône des messes celebrées dans cette Eglise dimanche
quatre, onze et dix huit juillet dernier et dans celle de Saint
Nicolas de Rouen les dimanches vingt cinq juillet dernier, premier
et huit du présent mois et an, sans qu'il s'y soit trouvé aucun
empechement ni opposition quelconque ainsi qu'il appert par le
Certificat de Messire de Saint Ouen curé de la susdite paroisse de
Saint Nicolas du dix sept du présent mois dument Legalisé et
signé Baudet vicaire et par soi fiançailles du Bray vu aussi le
consentement de la dite Lemelin mere du dit fiancé par devant maître

[illegible] et conduite ainsi le vingt de tous [illegible] signé prêtre curé
soussigné les fiançailles celebrées hier et ce jourd'hui
consentement des parties les avons conjointes en legitime mariage
et leur avons donné la benediction nuptiale le tout selon
consentement du dit Claude Vaillant veuf de Jeanne de
de pierre Vaillant françois levasseur et françois grevin proches parents
pitalz et gilles pitalz et Jean moisé [illegible] voisins
qui ont signé excepté les parties qui a declaré ne savoir signer suivant
interpellé les jour et an que dessus = Bernard delorme Vaillant

pierre Vaillant Birlot C. Vaillant françois levasseur
grevin vivant Testuvée curé
antoine Vaillant

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mercredi dix huit août
été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Jean Baptiste décédé ce matin chez pierre Vallet beau
de Germaine Bernard sa nourrice de cette paroisse âgé de sept mois
sept jours fils de feu Jacques françois Baudouin et de
Magdelaine Dubois sa femme ci devant rue saint denis paroisse de saint Jacques
la Boucherie de paris, la présente dud. Vallet son nourricier et de
Monquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus =

mort de nourrisson du jour

pierre Vallet Louis Joseph Monquet Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mercredi dix huit août a été
inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Marie victoire décédée ce matin chez michel Roy marguiller
mari de Marguerite Lamadon sa nourrice de cette paroisse
jours fille de feu Philippe Chasteau laboureur et de Marie Louise
Thomas sa femme demeurant à la maison prés chez autre paroisse
Blaison présents à l'enterrement led. michel Roy père
nourricier et Louis Joseph monquet qui ont signés avec nous les
jour et an que dessus

mort accidentelle du nourrisson garçon

Michelle Roy Louis Joseph Monquet Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le lundi vingt huit août a été
inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Jean pierre décédé aujourd'hui chez Simon Bruneau
mari de Simone Villion sa nourrice de cette paroisse fils de François Latronelle
et de Marguerite Gillette ses père et mère de la paroisse de
Wally présents à l'enterrement sa dite nourrice qui
a déclaré ne savoir signer et Jean Bourgeois qui a signé avec nous les
jour et an que dessus = Bonvallet Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le samedi vingt huit août a été
inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Jeanne Françoise Denise décédée hier chez Gervais Duquesne mari
de Suzanne Vallet sa nourrice de cette paroisse âgée de vingt cinq jours fille
de Sébastien Noel Vallet son femme et de Marguerite Charet ses
propres demeurant à paris rue planche mibray chez une marchande
de modes paroisse saint Gervais présents à l'enterrement sa dite nourrice
qui a déclaré ne savoir signer et pierre Vallet qui a signé avec nous les
jour et an que dessus = Testuvée curé

pierre Vallet

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mercredi premier jour de septembre
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Jean Baptiste décédé hier âgé de neuf ans sept semaines fils de
Germain Bouché vigneron et de Marie Françoise Doucle sa femme
propres et mère qui présents à l'enterrement ont signés avec nous les
jour et an que dessus =

germain Bouché françoise Doucle Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mardi cinq et un septembre
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Lucien Flamston né
d'hier du légitime mariage de pierre Vallet laboureur
et de Geneviève prévost sa femme les père et mère de cette paroisse
le parrain a été Julien Leplaingnez garçon de la paroisse de Lisle qui
a signé et la marraine marie Jeanne Dupuis fille de cette paroisse qui
a déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant ordonnance

Julien Leplaingnez Testuvée curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mardy dix neuf
octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Louis Joseph
né aujourd'hui de légitime de Sr Antoine Dubos et Geneviève Jouin
d'Olivier sa femme ses père et mère de cette paroisse de St Jean
de Luz et de Marie Louise Moragues sa femme ses aïeul et aïeule
de cette paroisse ainsi nommé par Louis François Duchesne
et Marie Elizabeth Justine Moragues ses parrain et fille de cette
paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus
Louis François Duchesne Lestrade curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le vendredi cinq novembre
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Geneviève
Isabelle née aujourd'hui du légitime mariage de Jean Baptiste Pellon
laboureur et de Marie Pellon ses père et mère de cette paroisse
de cette paroisse ainsi nommé par Louis Grimont laboureur
de la paroisse de Ciboure qui a signé et Marie Elizabeth Lestrade
femme d'Antoine Pellon marin de la dite paroisse qui a aussi signé
avec nous les jour et an que dessus — Louis Grimont
Marie Catherine Lestrade Lestrade curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le jeudi quatre décembre a été
inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Elizabeth Hesmand décédée hier âgée de un an et huit jours
fille de Jean Hesmand marinier et de Marie Maguies sa femme
les père et mère de cette paroisse la présente déclaration qui a été lue
en leur présence et de Jean Baptiste Hesmand leur frère qui a signé
avec nous les jour et an que dessus — Jean Baptiste Hesmand
Lestrade curé

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le dimanche vingt huit
décembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
Marguerite née hier du légitime mariage de Pierre Martin Martinet

L'an mil sept cent soixante et dix neuf le mardy vingt cinq
octobre après une seule publication de Ban de fiançailles faite
aux prônes de la messe paroissiale célébrée dans cette église
dans celle de Saint Jean de Luz et dans celle de Saint Etienne de
Ciboure prône et dernière publication faite et obtenue dispense
entre Pierre Antoine du Bos maître cordonnier fils majeur
de Toussaint Pulpis du Bos aussi maître cordonnier et de
Jeanne Gastambide ses père et mère de cette paroisse de St Jean
de Luz et actuellement de celle de Saint Jean de la dite
d'une part et Marie Elizabeth de Lisle fille mineure de Jacques
Jacques de Lisle Napollon et de Elizabeth Maillet de cette
de cette paroisse et de Saint Jean de Luz et de cette
d'autre part, la dite publication faite dans les dites trois Eglises
le dix neuf septembre dernier dix septième dimanche après
pentecôte sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ni
empêchement quelconque ainsi qu'il nous a été certifié
par les certificats tabulaires de Messires Pilon curé de St
Etienne et Watrin curé de Saint Jean de Luz dispense
de deux bans accordés aux futurs époux par Monseigneur de
Vienne grand vicaire général et official du siège présent mois et an, nous
soussigné prêtre curé de la Nouvelle Eglise avons reçu les fiançailles
célébrées hier, avons reçu le mutuel consentement des futurs
époux et leurs avons donné la bénédiction nuptiale du
consentement dudit Toussaint Pulpis du Bos absent
de Elizabeth Maillet mère de l'épouse de Toussaint qui autorise
du Bos père de l'époux de Jacques de Lisle père de l'épouse de Gabrielle
Lequeux son oncle de Michel Malenfant ami de l'époux
Lestrade aussi ami qui ont signé excepté l'époux, la mère de l'épouse
époux qui ont déclaré ne savoir de ce requis
Toussaint Pulpis Antoine Dubos, Pierre Antoine Dubos
Valaubert Martin Martinet Lestrade curé

Thibert et de gabrielle Renaudet sa femme ses pere et mere de cette paroisse
Lan mil sept cent soixante et dix neuf le vendredi vingt neuf novembre
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Elizabeth, née
hier du legitime mariage de Michel Sabot manouvrier et de Marguerite
Natalie sa femme ses pere et mere de cette paroisse et de françois
Coquempot garçon de cette paroisse qui a signé avec la mere
Marie Elizabeth Maguier fille aussi de cette paroisse laquelle a declaré
ne savoir signer de ce interpellée le tout ce que dessus =
Jean françois Coquempot = Lestuvee curé

Lan mil sept cent soixante et dix neuf le samedi vingt Novembre
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné le corps de Marguerite fille de françois Bastard et Guillaume
et de gabriel Renaudet sa femme ses pere et mere de la paroisse de
Nouvion decedé hier dans cette paroisse agée de huit jours
present a ladite inhumation Boudet pere et jean manquet qui ont signé avec nous
le jour et an que dessus
Mouquet Lestuvee curé

BATARD

Lan mil sept cent soixante dix neuf le Lundi vingt deux novembre
a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné le corps de Jacques Lallouet ancien maitre chirurgien
de paris bourgeois de cette paroisse veuf de Marie Jeanne
decedé hier agé de soixante treize ans huit mois et inhumé en presence
en presence de françois Bagnias aussi ancien maitre chirurgien
paris son beau frere de françois pierlot et d'autres amis qui ont signé
avec nous le jour et an que dessus
Bagnia Pierlot
Lestuvee curé

Lan mil sept cent soixante dix neuf le dimanche vingt huit
novembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie
Marguerite Antoinette née hier du legetime mariage de pierre
Martinaut ancien pigneur et de Marguerite Leverve sa femme
ses pere et mere de cette paroisse ainsi nommée par françois
Leverve son oncle et Marie Catherine Bertrand fille tous deux
de cette paroisse qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés le jour
et an que dessus =
Lestuvee curé

Lan mil sept cent soixante dix neuf le samedi vingt neuf novembre
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Louis Vincent Bloy né
avant hier du legetime mariage de Vincent Wallet tailleur d'habit et
de Cecile Catherine Tourneur sa femme ses pere et mere de cette paroisse
ainsi nommé par Louis françois duchesne et agnes Lequeux ses parrain
et fille de cette paroisse qui ont signés avec nous le jour et an que
dessus = Louis francois Duchesne agnes Lequeux
Lestuvee curé

Lan mil sept cent soixante dix neuf le samedi quatre decembre
et decedé de le même jour a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse
marie marguerite antoinette fille de pierre Martinaut pigneur et de
Marguerite Leverve sa femme en presence d'angelique de Lorrain sa
grande mere et de jean manquet qui a signé et agé de sept jours
Mouquet Lestuvee curé

Vu verifié et arrêté le present registre contenant quarante trois actes. a Clermont ce dix neuf janvier mil sept cent quatre vingt.
Damstel de la Boronière

1780.
La Neuville en hez

Remise

G. DE SOISSONS DEUX SOLS

1780.

LE présent Registre contenant Dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous GUILLAUME-TOUSSAINT DAUSTEL DE LA BARONIERE, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de Saint Matthieu de la Neuville en hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt lesquels Actes seront signés en même-tems par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le tems prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce Dixième jour de Décembre mil sept cent Soixante dix neuf.

Daustel de la Baronière

Lan mil sept cent quatre vingt le mardi onzieme jour de janvier après trois publications des bancs de futur mariage entre Louis Mary Charpentier fils majeur de deffunt Jean Mary et de Marie Anne Lienard survenue de saint Dumault de fait et de droit de la paroisse d'Essuilles d'une part et Marie Anne Antoinette liqueur fille mineure de Michel liqueur laboureur et de Marie Catherine Dumaine sa femme ses pere et mere de fait et de droit de cette paroisse d'autre part, les dittes publications faites dans cette église et dans celle d'Essuilles au prône des messes de paroisse le vingt sept decembre dernier pour de saint Jean l'evangeliste le premier et six du

...prés avoir reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoints par le légitime Mariage et leurs avons donné la Bénédiction Nuptiale selon les formes prescrites par la Sainte Eglise en présence et du Consentement de la mère de l'époux de Jean mary charles mary Jerome mary de michel Lequeux père de l'époux de Pierre Marie Lequeux son parent de jerome oliviers, de charles d'amaine et d'autre Alexandre Jean et Clement ses grand oncles qui tous avec les parties et nous ont signé la présente les jour et an que dessus

Louis mary marie anne de queux Jean mary

Charles mary Jerome mary Le queux

pierre mary Morenville Damaine

Nicolas Le Maquer Charles Damaine Etienne

Lequeux antoine Clement

Festugiere curé

L'An Mil Sept cent quatre vingt le Dimanche Seize Janvier a été inhumé au Cimetiere de cette paroisse par moy prêtre Curé soussigné le Corps de Catherine Durieux Veuve de Philippe Maguez en son vivant Cocher du Roy hier Agée de Soixante et Quinze ans ou environ Munie des Sacrements en présence a l'enterrement Philippe et François Maguez ses fils Jean Bernard et Jean de la Rue ses gendre qui ont signé avec nous excepté François Maguez et Jean Bernard qui ont déclaré ne scavoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus Philippe Maguez

Festugiere curé

Jean de la rue

L'an mil sept cent quatre vingt le mardy vingt huitiéme de janvier a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de [illegible] de François Gervais vingt quatre ans marié de Jeanne le Roy de cette paroisse decedé hier agé de cinquante huit ans ou environ muni de tous ses sacrements de pénitence et de Viatique en présence et du consentement de ses enfans qui ont déclaré ne scavoir signer François Gervais son fils Jean Gervais, Claude Gervais et Michel Le Roy et François Levasseur ses beaux freres qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

François Gervais Michel Le Roy

Jean Duchemin Jean Gervais

Theodore Morlier Jacques Levasseur

François Le Capitaine Festugiere curé

L'an mil sept cent quatre vingt Onze le Dimanche vingt Sixiéme de Janvier a été inhumé au Cimetiere de cette paroisse par moy prêtre Curé soussigné le Corps de Marie Anne Dignard fille de Dignard et Perrais de cette paroisse de hier agée de quarante Marie Anne Scellier Epouse et mere de cette paroisse de hier agée de quarante ans ou environ munie des Sacrements présent a l'enterrement Francois Dequeux son fils qui a déclaré ne scavoir signer et de Jean Monquet et Pierre Wallet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Jean Monquet Pierre Wallet Festugiere curé

L'an mil sept cent quatre vingt le mercredy vingt Sixiéme Janvier après les trois publications des bans de futur mariage faites aux prônes des messes paroissiales entre Jacques Boucher garçon Maçon fils mineur de défunt François Boucher Tisserand et de Marie Soyer d'une part et Marie Louise Boucher veuve de Sieur Jean Baptiste Dubois Ecuyer Garde du Corps du Roy de cette paroisse d'autre part, les dites publications faites aux prônes des messes de paroisse célébrées dans cette église dans celle de la dite paroisse

Duplessis fut baptisé le sixième jour de l'Epiphanie le neuf dudit
dans l'église de cette paroisse et le seize second dimanche après
l'Epiphanie sans qu'il y fut trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque, sous soussigné prêtre curé de
cette paroisse, après les fiançailles célébrées, trois de
avoir reçu le mutuel consentement des parties les avons
conjoints en légitime mariage et leurs avons donné la
bénédiction nuptiale en présence et du consentement
de dela mère de la jeune fille Boucher soeur de la dite
de la femme d'Etienne Boucher frère germain de François Clément
également soussigné de François Pinabel et Louis Duchesne qui
signés et jean proteau les jours la mère de la jeune et le père de
l'épouse ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés le pour
quoi dessus = Boucher Pinabel Duplessis Proteau
Du Chesne

Curé

L'an mil sept cent quatre vingt le jeudi vingt sept de janvier a été
baptisée par moi prêtre curé soussigné marie Marguerite née
ce jourd'hui de légitime mariage de vincent de Lisle Boucher
et de geneviève Soumeret sa femme les père et mère de
cette paroisse ainsi nommée par [illegible] Catherine Boucher
son parein qui a signé avec nous et Marie Elizabeth Vallet
femme de jean qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé le
pour et au quoi dessus = Compagnon Testuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le jeudi trois jour de février après
les trois publications de bans de futur mariage entre jean Baptiste
Raimond Manouvrier fils mineur de Alexis Raimond et de Magdeleine
Gabay sa femme les père et mère de cette paroisse d'une part, et Marie
Jeanne Dupile fille mineure de jean Dupile et de Marie Catherine Dupont
sa femme les père et mère aussi de cette paroisse d'autre part, les dites
publications faites au prône de la messe paroissiale les dimanches et jour
après l'Epiphanie de la septuagésime et de la soixantaine les six

vingt trois et trente de mois de janvier dernier sans qu'il y fut
trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque, nous
soussigné prêtre curé de cette paroisse, après les fiançailles
célébrées trois avons reçu le mutuel consentement
des parties les avons conjoints en légitime mariage et leurs avons
donné la bénédiction nuptiale en présence du père de la jeune fille de pierre
Vallet et François Pinabel ses beaux frères en présence et du consentement de la mère de la jeune fille de François Boulanger son
beau père de pierre Vallet son parein et Catherine Monquereau
Hubert Mignot qui ont signés excepté la jeune fille la mère de la jeune
fille et beau père de la jeune fille qui ont déclaré ne savoir signer de
ce interpellés les jour et an que dessus = Jean Baptiste Hermante
prêtre curé

Monquereau Vallet Hubert Mignot Testuvée
François Boulanger curé

+ L'an mil sept cent quatre vingt le vendredi trois jour de février
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste né
hier de légitime mariage de Charles Duval le jeune Jardinier de route
de la forêt et de Catherine Monquereau sa femme ses père et mère
de cette paroisse ainsi nommé par Catherine Clément
le jeune garçon qui a signé avec nous et Marie Elizabeth
Pinabel femme de Monquereau sa tante qui a déclaré ne savoir signer
de ce interpellé les jour et an que dessus et aussi le jeune
Testuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le samedi cinq de février a été inhumé
dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le
corps de Marie Magdeleine Vallet décédée hier âgée de trente jours fille de
vincent de Lisle et de geneviève Soumeret sa femme de cette
paroisse, en présence de Magdeleine Vallet et Suzanne Lavelin
les grandes mères qui ont déclaré ne savoir et de Jean Monquereau
et François Duval qui ont signés avec nous les jour et an que
dessus = Monquereau Duval Testuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le septieme jours de janvier
après les trois publications des bans de futur mariage de Lucien
Vallet fils majeur d'habitant fils mineur de défunt Jacques
Vallet et de Geneviève Bernard ses père et mère
de cette paroisse d'une part et Marie Catherine de Lis fille
majeure de Lucien de Lis et Marie Catherine
Revelin sa femme ses père et mère aussi de cette paroisse
d'autre part, les dites publications faites aux prônes des messes
de paroisse celebrées dans cette église le dimanche dans
l'octave de l'Epiphanie le dimanche second après la dite
fête et le dimanche de la septuagésime, neuf seize et
vingt trois du mois de janvier dernier sans qu'il s'y soit
trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier, avons reçu le mutuel consen-
tement des parties, les avons conjointes en légitime mariage
et leur avons donné la bénédiction nuptiale selon la
formes prescrites par la sainte église en présence et du
consentement de la dite Geneviève Bernard mère de
l'époux qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé et
Vincent Vallet son oncle, de Lucien de Lis beau père de
Vincent de Lis les soussignés et de Louis Noël Revelin son
oncle qui ont signé à l'original et son père ont déclaré ne
savoir signer de ce interpellés

Lucien Vallet Vincent Vallet M. Guillaume Curé

Vallet Vincent Vallet

compagnon Lemaulin Lecuyer Curé

L'an mil sept cent quatre vingt le Lundi septieme jours de janvier
après les trois publications des bans du futur mariage entre Simon

Langelin garçon fils majeur de défunt Louis Langelin pêcheur
et de Magdelaine Duval de cette paroisse d'une part et Marie Catherine
Lis fille majeure de Lucien de Lis et de Marie Catherine
Revelin sa femme ses père et mère aussi de cette paroisse
d'autre part, les dites publications faites au prône des messes de paroisse
célébrés dans cette église le dimanche après la circoncision le jour
de l'Epiphanie de second dimanche après icelle et le jour
et fête de Sainte Geneviève du mois de janvier dernier sans qu'il s'y soit trouvé
aucune opposition ni empêchement quelconque nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier
avons reçu le mutuel consentement des parties, les avons conjoints
en légitime mariage et leur avons donné la bénédiction
nuptiale selon la forme prescrite par la sainte église en présence et du
consentement de la mère de l'époux qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé
Jean Baptiste et Louis Langelin ses frères
de Simon Duval époux fils majeur de Louis Noël Revelin pêcheur de cette paroisse

Simon Langelin Jean baptiste Langelin

Louis Langelin Revelin Lemaulin Lecuyer Curé

Jean Baptiste Revelin

Joseph Duval

L'an mil sept cent quatre vingt le mardi huit du mois de janvier après
les trois publications des bans du futur mariage entre Pierre Gresse
garçon majeur fils légitime de défunt François Gresse vivant
maître pêcheur et de Marie Thérèse Levesque fille majeure
de défunt Etienne Levesque et d'Angélique Dubosq sa veuve les père et mère d'icelle
paroissiens d'une part et Marie Thérèse Levesque fille majeure
de défunt Etienne Levesque et d'Angélique Dubosq sa veuve
les père et mère aussi de cette paroisse d'autre part les dites
publications faites au prône des messes de paroisse célébrées dans
cette église le dimanche dans l'octave de l'Epiphanie le second
dimanche après la dite fête et le dimanche de la septuagésime neuf
seize et vingt deux du mois de janvier dernier sans qu'il s'y soit trouvé
aucune opposition ni empêchement quelconque nous soussigné

L'an mil sept cent quatre vingt le dimanche dix huit d'août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Adelaïde fille naturelle légitime du légitime mariage de pierre Vallet lané [illegible] et de geneviève Bernard sa femme ses père et mère de cette paroisse ayeul maternel par charles Durand garçon majeur de cette paroisse qui a signé avec et Marie Anne Valasseau qui nous a déclaré ne savoir signer de ce interpellée les jours et an que dessus —

Charles Durand

Lestrivée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le dimanche vingt cinq d'août a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Adelaïde Sophie décédée hier âgée de sept jours fille de pierre Vallet et de geneviève Bernard sa femme ses père et mère de cette paroisse présents et soussignés qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé par moi

Vallet

Lestrivée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le dimanche sept jours de septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné pierre Joseph né hier du légitime mariage de Joseph Dalaire [illegible] et de Marie Sarles sa femme ses père et mère de cette paroisse présents a été pierre Bastard garçon de cette paroisse qui a signé la Marie Marie geneviève Bernard fille aussi de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus — pierre Bastard

Lestrivée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le vendredi quatorze de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Magdeleine Vaillant décédé hier âgée de vingt quatre ans fille de Jean François Vaillant et de Marie Magdeleine Vaillant ses père et mère de cette paroisse présents et soussignés qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus —

Lestrivée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le samedi quinze juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Magdeleine Vaillant décédé hier âgée de vingt quatre ans fille de Jean François Vaillant et de Marie Magdeleine Vaillant ses père et mère de cette paroisse présents et soussignés qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus —

Vaillant pierre Vaillant C. Vaillant

Lestrivée curé

François Levasseur

L'an mil sept cent quatre vingt le mercredi dix neuf juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Pierre Joseph Dalaire décédé hier âgé de soixante et quelques années en présence de Pierre Elizabeth Lagé de cette paroisse et Pierre Vallet aussi de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés les jours et an que dessus —

Lestrivée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le jeudi vingt sept juillet a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Legé Bernard né aujourd'hui du légitime mariage de Legé Bernard Bouchet de la paroisse de Voiseille et de Marie [illegible] gagnant de la paroisse de

de nous de cette paroisse ainsi nommés par chacun
Etienne Nicolas Pellet et Clemence Coulon sa femme
fille de Lorraille paroisse de Nuits laquelle a déclaré
ne savoir écrire de ce interpellée
pour ce enquise de ce faire = Charles Etienne Pellet Curé

Lan mil sept cent quatre vingt le sixième jour du mois
de Juin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
pierre François né hier de légitime mariage de François
Pellet manouvrier et de Marie Françoise Collignon
son épouse de cette paroisse a été nommé par pierre Pellet
son parrain et Clemence Duval tante de l'enfant
aussi de cette paroisse laquelle a déclaré ne savoir
écrire de ce interpellée pour ce enquise de ce faire = pierre Pellet Curé

Lan mil sept cent quatre vingt le quatrième jour du mois
d'août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
François Nicolas né hier de légitime mariage de
Nicolas Pellet manouvrier et de Marie Françoise Collignon
sa femme son père et mère de cette paroisse le parrain
le sieur François Pistot laboureur à cette paroisse qui a
et la marraine Elizabeth Duveton femme de Simon soussigné
aussi de cette paroisse laquelle a déclaré ne savoir ou signer de
interpellée ce pour ce enquise de ce faire = Pistot Pellet Curé

Lan mil sept cent quatre vingt le vingt huit août a été
baptisé par moi prêtre curé soussigné Pierre
né hier du légitime mariage de Nicolas Pellet manouvrier
et de Jeanne Françoise Collignon sa femme Pellet son père et mère de
cette paroisse le parrain a été Jean Baptiste Collignon de

de Audun le haut paroisse de ce lieu a Lucie Jacquemin sa
épouse la marraine qui a déclaré ne savoir ou signer de
interpellée ce pour ce enquise de ce faire = Jean Baptiste Pellet Curé

Lan mil sept cent quatre vingt le dix huitième jour du mois
de Juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé
soussigné le corps de Jean Baptiste fils de Nicolas Pellet
manouvrier et de Marie Françoise Collignon son épouse de
cette paroisse âgé de trois mois ondoyé à la maison a cause de
danger de mort décédé ce jourd'hui matin en présence de Jean
Nicolas Pellet père du défunt et de Jean Nicolas Pellet
son oncle paternel de cette paroisse qui ont signé avec nous le reste a déclaré
ne savoir ou signer de ce interpellé = Jean Nicolas Pellet père
Jean Nicolas Pellet = germain Pellet Curé

Lan mil sept cent quatre vingt le deux août a été inhumé dans
le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de Louis Charles fils de Louis Sylvestre
et de Marie Françoise Collignon son épouse
décédé ce matin muni des sacrements de l'église âgé de quatre
mois et demi de cette paroisse en présence de Jean Nicolas
Pellet oncle paternel de l'enfant et de Jean Nicolas Collignon
son oncle maternel de cette paroisse qui ont signé avec nous le reste a déclaré
ne savoir ou signer de ce interpellé ce pour ce enquis de ce faire =
Jean Nicolas Pellet Jean Nicolas Collignon Pellet Curé

Lan mil sept cent quatre vingt le sept août a été inhumé dans le cimetière
de cette paroisse le corps de Pierre
décédé ce matin muni des sacrements de l'église âgé de quatre
vingt ans de cette paroisse en présence de Jean Nicolas
Pellet oncle paternel de l'enfant et de Jean Nicolas Collignon
son oncle maternel de cette paroisse qui ont signé avec nous le reste a déclaré
ne savoir ou signer de ce interpellé ce pour ce enquis de ce faire =
Jean Nicolas Pellet Jean Nicolas Collignon Pellet Curé

Lan mil sept cent quatre vingt le sept août a été inhumé dans le cimetière
de cette paroisse le corps de Louis
décédé ce matin muni des sacrements de l'église âgé de quatre
vingt ans de cette paroisse en présence de Jean Nicolas
Pellet oncle paternel de l'enfant et de Jean Nicolas Collignon
son oncle maternel de cette paroisse qui ont signé avec nous le reste a déclaré
ne savoir ou signer de ce interpellé ce pour ce enquis de ce faire =
Jean Nicolas Pellet Jean Nicolas Collignon Pellet Curé

L'an mil sept cent quatre vingt le samedi vingt huit octobre a été
enterré dans le cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné
le corps de Jean Baptiste decedé lannee derniere agé de dix
mois fils d'Etienne Boucher Lejeune manouvrier et de Jeanne
sa femme ses pere et mere de cette paroisse presents a l'enterrement
sondit pere, qui a declaré ne sçavoir signer et Jean Mouquet
signé avec nous les jour et an que dessus — Lestuvée

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt le mardi quatorze du mois de novembre
apres les trois publications des bancs de futur mariage entre Louis Duchesne
laboureur veuf en premiere noces de Genevieve Champion de cette
paroisse d'une part et Marie Anne Lequeux fille majeure de Clement
Lequeux manuvrier et de deffunte Marie Louise Fresnoy sa femme ses
pere et mere de cette paroisse d'autre part, faites un prone des ...
de paroisse celebrées dans cette eglise les dimanches vingt neuf octobre
dernier cinq et douze du present mois sans qu'il s'y soit trouvé aucune
opposition ni empechement quelconque, nous soussigné pretre curé
de cette paroisse apres les fiançailles celebrées hier et avoir reçu
le mutuel consentement des parties les avons conjoints en legitime
mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale selon les
prescripts par la sainte eglise en presence et du consentement de
Clement Lequeux pere de l'epouse de François Clement Lequeux
son frere de Louis Levasseur son beau frere de Esprit Duchesne de
Michel Lequeux et Etienne Boucher amis de l'epoux qui
avec les parties ont signés excepté le pere de l'epouse qui a
declaré ne sçavoir signer — L. Duchesne Marie Anne Lequeux

Lequeux frères Le Gaux Esprit Duchesne
Louis Levasseur Boucher Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt le mardi vingt deux novembre a été
par moi curé soussigné Augustin Clement ... hier du legitime mariage
... Louis ... et de ... sa femme ... de ...
... Michel Renard et Marie Anne Antoinette ... sa femme
fille de cette paroisse qui ont signé les jour et an que dessus ...
Michel Renard ... Lestuvée curé

premiere page

sur ce qui nous a été representé par le
sieur curé de la paroisse de la neuville en hez
subordonné a notre jurisdiction que les
registres qui lui ont été fournis pour la
presente année sont insuffisans; nous jean françois
Castout, conseiller du roy, president, lieutenant
general civil et criminel, enqueteur, commissaire
examinateur au bailliage domaine et comté
de Clermont en beauvoisin, ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ avons cotés et paraphés
le present suplement contenant deux feuilles
pour servir audit sieur curé a l'effet d'y inscrire
les actes de baptême mariage, et sepultures
qui se feront dans ladite paroisse, pendant le
temps qui reste a ecouler de la presente année
fait audit Clermont en notre hotel le vingt trois
novembre mil sept cent quatre vingt. s. approuvé
six mots rayés nuls. s. Castout

L'an mil sept cent quatre vingt le mardi cinquieme jour de
decembre a été enterré dans le cimetiere de cette paroisse
par moi pretre curé soussigné le corps de Marie françoise
de Bray decedée hier agée de quarante ans ou environ Maine
des sacremens femme de Charles Lepinette marchand
epicier de cette paroisse presents a l'enterrement sondit
Mari Camelien Lepinette frere Jean Baptiste Boquet beau frere

de Nicolas le Clerc et Nicolas Levelin aussi Beaufort qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Chapinette Lesprit Bouquet le Clerc

Lestuvée curé Mrelin

L'an mil sept cent quatre vingt le mercredi sixieme jour de [illegible] a été enterré dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre soussigné le corps de Augustin Clement decedé ce matin [illegible] quinze jours fils de françois Fontain Labourreur et de Cecile [illegible] sa femme ses pere et mere de cette paroisse. Presents a l'enterrement le dit françois Fontain son pere et Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Fontain Lestuvée

Mouquet

Vu verifié et arrellé le present regime contenant cinquante acten a Clermont le premier fevrier mil sept cent quatre vingt un

Cassous

Année 1780.

Naissances.

Collier Louis né	le 24 octobre 1780.
Bosmel marie françoise	née le 4 octobre 1780.
Deguerre Pierre alexandre	né le 7 août 1780.
Duval j. Baptiste né le	né le 2 fevrier 1780.
Duval Pierre françois né	le .. 2 août 1780.
Duvages Pierre joseph né	le 1er juillet 1780.
Delisle marie marguerite	née le 27 janvier 1780.
Fallot nicolas françois né le	.. 3 août .. 1780.
Hermand Leger né	le 27 juillet 1780
Nautre jean Baptiste né	le 16 fevrier 1780
Fontain augustin Clément	né le 21 novembre 1780
Tellier honorine née	le 25 fevrier 1780
Trois oeufs joséphine henriette	née le dernier jour de février 1780.
Walet joachime née le	.. 19 octobre 1780
Walet marie adelaide sophie née	le 17 juin 1780

Naissances 16.

Mariages année 1780

1	Boucher Boniface marié a Marie Louise Boucher	le 26 janvier 1780.
2	Boucher Charles marié a marie anne Gabrielle Lebegue . .	le 26 avril 1780.
3	Daug. Venerieux Claude Gabriel marié a marie Elizabette Hebert	le 19 7bre 1780.
4	Duchesne Louis marié a marie anne Lequeux	le 14 novembre 1780
5	Grévin Pierre marié a marie Thérèse leveve	le 8. fevrier 1780.
6	Hermand J. Baptiste marié a marie Jeanne Dupille	le 3 fevrier 1780.
7	Langelin Simon marié a Catherine delisle . . .	le 7 février 1780
8	Mbari Louis marié a marie anne antoinette Lequeux . .	le 11 janvier 1780.
9	Valet Lucien marié a Marie Catherine delisle . . .	le 7 février 1780.

Mariages 9

Décès année 1780.

Baton anne angelique décédée	le 22 Septembre 1780.
Bonvallet marguerite décédée	le 13 de juillet 1780.
Breton francois joseph décédé	le 13 de Septembre 1780
Boucher jean Bapt. décédé	le 28 octobre . . 1780
Cabay marie décédée le 18	le 18 octobre 1780
décédé valusaud de Germain Boucher	le 8 août Sanveur 1780.
Lequeux Pierre alexandre décédé	le 9 Septembre 1780.
Lequeux marie anne décédée le	le 25 janvier 1780
Noir jean francois nicolas décédé	le 28 mars 1780.
Parisot katherine décédée . .	le 15 janvier 1780.
Delisle marie marguerite décédée le	le 4 de fevrier 1780.
Aubry jean Baptiste décédé le	le 28 avril 1780
Desgrand nicolas décédé	le 18 juillet 1780
Ducout jean marie décédé	le 11 Septembre 1780
Dubray marie francoise décédée	le 4 decembre 1780
Grévin francois décédé . . .	le 24 janvier 1780
Hermand Cécile décédée	le 9 juin 1780
Noré marguerite décédée . .	le 9 de fevrier 1780.
Lesasseur Louis charles décédé	le 4 Septembre 1780
Lefort françoise Gervaise décédée	le 6 octobre 1780.
Nampon Elizabette thérèse décédée	le 12 mai . . 1780
Rougé Elizabette marie décédée	le 1er octobre 1780.
Soutain auguste Clément décédé	le 6 decembre 1780

huitieme page et derniere

1 - 1 - 3

Lancuville en hez
1781 5.6.

G. DE SOISSONS VIX SOLS

premier

1781.

Le présent Registre contenant Dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous JEAN-FRANÇOIS CASTOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de la Neuville en hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt-un lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposé en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce vingt neuvieme jour de Decembre mil sept cent quatre-vingt.

Castoul

Le double du present a été deposé au greffe du Baillage de Clermont la Brie le neuf Fevrier 1782. Bouay

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt un le vendredi cinquieme jour de Janvier, a été baptisé par moi prêtre curé soussigné François Joseph, né d'hier du legitime Mariage de François Desmoulin meunier du moulin de cette paroisse et de Marie Anne Blot sa femme ses pere et mere de cette paroisse, ainsi nommé par Marc Antoine Borel et Marie Elizabeth Douche garçon et fille de cette paroisse ses parein et mareine qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Borel

Marie Elizabeth Douche

Lestuvée curé de la Neuville en hez

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt un le dimanche septieme jour de janvier a été enterré dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps d'un enfant né hier du legitime mariage de Jean Baptiste hermand manouvrier et de Marie Jeanne du pil baptisé a la maison par Marie Louise petit sage femme a cause du peril de mort et decedé peu apres son baptême tous de cette paroisse presents a l'enterrement ledit hermand son pere et Jean monguet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Lestuvée curé

Monguet

hermante

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt un le jeudy onzieme jour de janvier, a été baptisé par moi prêtre curé de Litz soussigné marguerite victoire julie fille née hier du legitime mariage de moyse Bastar cordonier et de marguerite tarlier sa femme ses pere et mere de cette paroisse, ainsi nommée par Antoine diguet garçon son parrein soussigné et marie marguerite julie duval fille sa marreine qui a declaré ne scavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus

antoine diguet

Anty curé de litz

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt un le mercredi trente et un janvier a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Angelique Justine née aujourd'huy du legitime mariage de charles durue fourrier et de Marie Anne de la herche sa femme ses pere et mere de cette paroisse, ainsi nommée par charles durue garçon qui a signé avec nous et Marie Elizabeth Justine monguerou fille qui a declaré ne scavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus au mot [illegible]

Charles durue

Lestuvée curé

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt un le dimanche quatre fevrier a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Marguerite

[illegible] de pierre [illegible] de therese le [illegible] sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsi nommée par [illegible] son oncle et Marie Marguerite [illegible] sa tante ses parein et marreine de cette paroisse qui ont declaré ne scavoir signer de ce interpellés

Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt un le jeudi huitieme jour de fevrier a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marguerite desnoyelles fille mageure cidevant domestique de feu Pierre claude pillon de cette paroisse laquelle est morte hier subitement agée de cinquante deux ans ou environ, en presence de pierre denoyelles son frere de pierre françois denoyelles son neveux et de louis collier qui ont signé les jour et an que dessus le frere a declaré ne scavoir ecrire

Pierre françois denoyelle

Collier

Lestuvée curé

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt un le [illegible] vingt deux fevrier a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Agnès Elizabeth née aujourd'hui du legitime mariage de Jean Baptiste Brevelin manouvrier et de Marie Elizabeth duval sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsi nommée par Jean françois bouvallet fils de françois bouvallet tailleur d'habit et Marie Agnès diguet garçon et fille de cette paroisse ses parein et marreine qui ont declaré ne scavoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus

Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt un le vendredi vingt trois fevrier a été enterré dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Marguerite, decedé hier munie de sa femme de penitence et de extreme onction, agée de dix ans et demi fille de

Jean Walter [illegible] le quinze [illegible]
[illegible] une [illegible] [illegible]
[illegible] Walter [illegible] Jean Baptiste
[illegible] Walter [illegible]
[illegible] avec nous [illegible]
Jean Walter [illegible] Pierre Huglet Walter

Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le mercredi vingt huit jour
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné François Clem
ne fils légitime et Marie [illegible] de Paris demeurant à
Chaubonnier et Aboutons et de Marie [illegible] Huglet [illegible]
les père et mère de cette paroisse ont nommé pour [illegible]
Clément Huglet [illegible] et [illegible] de cette paroisse et
Rose Duchêne fille de la paroisse de Saint [illegible] qui a signé
le père et nous les jour et an que dessus

Festuré curé Rose Duchêne

L'an mil sept cent quatre vingt un le [illegible] trente d'avril
de mois a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie
Elizabeth Sophie née d'hier du légitime Mariage
de Nicolas Alexandre Jacques et d'Elizabeth Le Roy [illegible]
femme [illegible] et mère de cette paroisse [illegible] a été Jean
François Huglet garçon de cette paroisse qui a déclaré ne
savoir signer de la Maternelle Marie Elizabeth de Vallet
fille aussi de cette paroisse laquelle a signé avec nous les jour
et an que dessus Marie Elizabeth de Vallier

Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le mercredi vingt neuf jour

du mois d'avril a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Hortense Elizabeth légitime née d'hier du légitime Mariage de René Claude Pellon laboureur et de Marie Elizabeth Huglet sa femme ses père et mère de cette paroisse a été nommé par Antoine François Auguste Dabos son oncle et Marie Elizabeth Duchêne sa cousine tous de cette paroisse lesquels ont signé avec nous les jour et an que dessus

Marie Elizabeth Duchêne Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le lundi seizième jour d'avril a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Louise Marguerite née avant hier du légitime Mariage de Dominique Houchet maçon de cette paroisse et de Louise Houchet sa femme ses père et mère de cette paroisse a été nommée par Etienne Houchet son grand père et Marie Anne Duchêne fille de cette paroisse ses [illegible] qui ont signé et nous les jour et an que dessus

Houchet marie anne de serroisette Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le samedi vingt et un avril a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné le corps de Marie Jeanne de feu Jean Baptiste Hérisson Manouvrier décédé hier âgé de vingt deux ans et mariée des sacrements [illegible] épouse de Jean Marie [illegible] de François Boulanger [illegible] et demeurant [illegible] ses père et autres parents qui ont signé avec nous déclarer ne savoir écrire de ce interpellés le jour et an que dessus

Jeanne Baptiste Hérisson Eustache Brunet

François Boulanger Asnoquerey Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le mercredi vingt cinq
du mois d'avril a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
Marie fille
Capt née aujourd'hui de légitime mariage de
Jean Jacques Blanchard et de Marie Louise Isabelle sa
femme ses père et mère de cette paroisse a laquelle la
présente a été donnée par Jean Baptiste Villers et Marie Louise Seigneurgens
garçon et fille de cette paroisse qui ont signés avec nous le
jour et an que dessus =

Villers Seigneurgens
Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le huitième du mois de mai a été
Mort inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné le corps de François de Isle garçon decédé hier âgé de
vingt ans et demi, muni des sacrements, fils de défunt François
de Isle et présente Marguerite et de Magdeleine Duverger ses père et mère de cette paroisse, les présents de Michel Duverger
son grand père de Joseph Duverger son oncle et de Jean Duverger
son grand oncle et de sa dite mère qui ont déclaré ne savoir signer
excepté ledit Joseph Duverger qui a signé avec nous les jour et an
que dessus = Duverger Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le seizième jour du mois de mai
Mort a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé
soussigné le corps de Marie Louise Blanchard épouse de Jacques Blanchard
âgée de trois semaines fille de Monsieur Blanchard et de Marie Louise Blanchard son épouse ses père et mère de
cette paroisse, le présent de cette paroisse, le
défunt père qui a déclaré ne savoir signer et de Jean Bourgeat
qui a signé avec nous les jour et an que dessus = Lestavée curé

Bourgeat

L'an mil sept cent quatre vingt et un le seizième jour du mois
de mai a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste

Marie Louise Blanchard de légitime mariage de Jacques Blanchard
Capt et de Marie Louise Isabelle sa femme ses père et mère de cette paroisse a laquelle la présente a été donnée par Jean Baptiste Villers garçon de cette paroisse
qui a déclaré ne savoir signer et de Marie Louise Seigneurgens fille aussi de cette paroisse qui a signé
avec nous les jour et an que dessus =

Marie Louise Villers Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le dimanche vingt sept
Capt du mois de may a été baptisé sous condition ayant été
ondoyé a la maison a cause du péril de mort, marie
Marguerite fille jumelle née ce matin de légitime mariage
de Pierre François Martinet seigneur de chasse et de Marie
Marguerite Levrard sa femme ses père et mère de cette
paroisse aussi nommée par Pierre François Levrard et
Marie Thérèse Levrard oncle et tante de l'enfant qui
ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an
que dessus =

Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le dimanche vingt sept
Capt du mois de may a été baptisé sous condition ayant été
ondoyé a la maison a cause du péril de mort par moi curé
soussigné Pierre François fils jumeau né ce matin de légitime
mariage de Pierre François Martinet seigneur de chasse
et de Marie Marguerite Levrard sa femme ses père et mère de cette paroisse aussi nommé par Jean
François Villers garçon de cette paroisse qui a signé et Marie
Thérèse Levrard sa tante aussi de cette paroisse qui a déclaré
ne savoir signer. Villers Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le mercredi trente du mois de may a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Catherine decedée hier agée de deux mois et deux jours chez François Coppin manouvrier mari de Marie François et le Roy sa mere de cette paroisse, fille du sieur pierre Bellot fermier et de dame Marguerite Marguerite Martin sa femme les pere et mere demeurants à paris vis à vis Mr Martin chez Mr Bodard près la fontaine Maubuée paroisse de St Nicolas des champs présents à l'enterrement ledite Marguerite et Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que dessus — Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt un le vendredy premier jour du mois de Juin a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Lambert Felix decedé hier agé de deux mois chez Nicolas Fallot maître Marie françoise Collet sa nourrice de cette paroisse, fils de Jean Frederic Wilhelm Wilpret Maître Tailleur et de Marguerite Charlotte Braquet ses pere et mere demeurants à paris rue du Mouceau chez le Marchand de vin paroisse de saint Gervais présents à l'inhumation Isabelle Mouquet qui a déclaré ne savoir signer et Jean Mouquet Clerc laïque qui a signé avec nous les jours et an que dessus — Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt un le Lundi quatrième jour du mois de juin a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé le corps de pierre François decedé la nuit derniere agée de huit jours fils jumeau de pierre François Martinot piqueur de chasse et de Marie Marguerite Leveve sa femme les pere et mere de cette paroisse en présence de Charlotte Dubois sage femme et de Marie Isabelle [illegible]

Jean Mouquet Clerc laïque de cette paroisse qui a signé avec nous les jours et an que dessus

Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt un le mercredi six du mois de juin a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marguerite decedée hier agée de neuf jours fille jumelle de pierre François Martinot piqueur de chasse et de Marie Marguerite Leveve sa femme les pere et mere de cette paroisse en présence de Charlotte Dubois sage femme et de Jean Mouquet Clerc laïque de cette paroisse qui a signé avec nous les jours et an que dessus — Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt un le samedi neuf du mois de juin a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps d'un enfant né hier, ondoyé aussitôt sa naissance par le sieur Jean François Seigneur gens maître Chirurgien appellé pour la ceremonie et en présence de Marie Louise Collet sage femme de cette paroisse qui nous ont déclaré et mon ministere ce que dessus sa naissance fils naturel de Marie et d'un Boulanger servant de different François divers gens et de pere inconnu en présence de la fille sage femme, de pierre Wallet et Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jours et an que dessus — Lestuvée curé

Mouquet

Wallet

L'an mil sept cent quatre vingt un le Lundi dix huit du mois de juin a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marguerite Genevieve decedée hier chez Nicolas Fallot mari de Marie François Collet sa nourrice de cette paroisse, agée de douze jours fille du sieur Jean Louis garde de la Porte des plaisirs du Roy et de Marguerite Richard sa femme demeurants ce jour

Les chanoines paroisse de Beauté présents à cette cérémonie
Ladite nourrice qui a déclaré ne savoir signer et Jean Mouquet
qui a signé avec nous les jour et an que dessus =

Mouquet — Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le dimanche vingt quatre
des mois de juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de François Thomas
Marguinier marié de Marie de Suine [illegible] décédé hier muni
des sacrements âgé de trente neuf ans ou environ de cette
paroisse en présence de Lucien Thomas son père de Pierre
Prévin son beau père de Claude Vaillant et François Levasseur
oncles et de Mathieu Chevault son cousin qui ont signés excepté
Pierre Prévin et Lucien Thomas qui ont déclaré ne savoir
de ce interpellés le jour et an que dessus = Lestuvée
Vaillant François Levasseur

Brunelle — Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le dimanche vingt quatre des
des juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de
des Marguerite paroisse décédée ce matin âgée de deux mois fille de Jean
Sallot Manouvrier et de Marie de Suine Babet ici présente laquelle
a retiré de cette paroisse en présence de Sallot son père qui a
déclaré de ce interpellé de ce Jean Mouquet qui a signé avec
nous les jour et an que dessus

Mouquet — Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le vendredi vingt cinq du mois
de juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par
moi prêtre curé soussigné le corps de Guillaume Marie décédé ce
matin âgé de trois cinq mois quatre jours, chez ses père et mère
Jeanne Jeffrant Marie de Gamerève Renaud sa nourrice de cette
paroisse, fils de Jacques François et Antoine Direzé Marie parfumeur
tuteur des trois petits enfants, et de Jeanne Claude Boutonne
femme de la boutique paroisse Saint Sulpice en présence de ladite

parr Wallet son nourricier et de Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Mouquet — Wallet — Lestuvée curé de la Neuville Chelers

L'an mil sept cent quatre vingt un le septième jour du mois de juillet a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie Sophie née hier de légitime mariage de Sébastien Sallenave meunier du Moulin à vent de cette paroisse et d'Angélique de Lamare sa femme les parrain et marraine de cette paroisse a nous présentés par Antoine d'Hardiviller garçon de la paroisse de Neuville et marié et Marie de Vimeux fille de la paroisse d'Estrées qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Lestuvée curé — Antoine d'Hardiviller — Marie Anne de Vimeux — de la Neuville Chelers

L'an mil sept cent quatre vingt un le lundi seize juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Pierre Charles fils de feu Charles Soultricier et de Dame Anne Victoire Adelaïde Thomas son épouse demeurant à paroisse de Berlers chez Madame la Comtesse de Saint Jacques Saint Philippe, lequel a été décédé hier âgé de dix sept jours chez Michel Sallot Buchetonneur de Marguerite Babet sa nourrice de cette paroisse en présence de sa dite nourrice et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus = Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt un le mardi vingt cinq juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Anne Scholastique veuve de Gervais de cette dite paroisse décédé hier âgée de soixante seize ans ou environ en présence de ses enfants présents à l'inhumation savoir Gervais de cette paroisse son fils qui a déclaré ne savoir signer et Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus = Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt un le Lundi huitte du mois de juillet a été baptisé par moi prêtre soussigné Jean Joseph fils naturel de Marie Antoinette Victoire Digueret fille de défunt François Victoire marquis et de marie anne Gruet ses père et mère suivant la déclaration de la dite Marie Antoinette Victoire par billet du vingt deux du mois dernier fait par devant Monsieur Carbault Lieutenant general au bailliage de Montreuil contrôlé et a nous exposé leur fils ondoyé par la sage femme Monsieur Carbault officier du roy, de chez le dit Maître Marquis de la Neuville habitant; le parrein a été Michel Lehoy marquis et la Marreine Marie Anne femme de François Lepinotte tous de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Michel le Roy

Lestavel Curé

Marie Victoire Digueret

L'an mil sept cent quatre vingt un le cinq du mois d'août a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par prêtre curé soussigné le corps de Marguerite Digueret fille de Pierre Digueret marchand epicier et notaire et de Marguerite Petit ses père et mère de cette paroisse decedée d'hier agée de vingt neuf ans et demie présents et autres ont signé Jean Baptiste Antoine et Nicolas Digueret les frères et Vincent Digueret leur oncle et Antoine Lachot son beau frère qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Jean Bte Digueret

Nicolas Digueret Lachot Antoine Digueret

V Digueret

Lestavel Curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le Jeudi neuf du mois d'août a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Geneviève Victoire Decedée hier chez Lemeunier trois cens marguiers mari de Demoiselle Simonne de cette paroisse agée de deux ans, et dix jours fille de feu Jean

Baptiste Gustin Batens de plattes et de Marie Geneviève Hennard ses femme demeurants a paris St Nicolas chez les sœurs et paroisse St Laurent la présente de ladite nourrice et de Jean Marquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Lestavel Curé

Marguet

L'an mil sept cent quatre vingt un le trente mars a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Magdelaine fille de feu Jean Noble chirurgien et de Jeanne Gautier demeurants a paris rue de la Lune chez le sieur Subtil marchand paroisse Notre Dame d'hier nouvelle décédée hier chez Antoine Nouelz Maçon mari de Louise Dorbe sa nourrice de cette paroisse âgée de deux mois douze jours, les présents de ladite nourrice et de Jean Marquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Lestavel Curé

Marguet

L'an mil sept cent quatre vingt un le deux mars a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Louis Joseph fils de Sébastien Jacques Marie Renard du faubourg de cette paroisse et de Marie Jeanne sa femme, décédé hier agé de trois ans; les présents de ladite mère de Jean Marquet et de Philippe Magnier qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Philippe Magnez

Lestavel Curé

Jean Marquet

L'an mil sept cent quatre vingt un le mardi vingt huit de Mars a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Joseph fils de Jean Baptiste présent et Marie Théodore et de Marie Marguerite Noblet sa femme décédé hier de la rue de Jacob faubourg St Antoine et inhumé

âgé de deux ans huit jours chez François de Guyne Marie de
Jean femme de la nommée de cette paroisse
a entretenu ladite nourrice qui a déclaré ne savoir
écrire et Louis Monquet qui a signé avec nous les jours
et an que dessus
Louis Monquet Lestavée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt un le dimanche deuxième jour
de septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
né d'hier du légitime Mariage d'Etienne Boucher tireur
charbonnier et de Anne Duval sa femme ses père et mère
de cette paroisse ainsi nommé par François Lavarenne
Marie Marguerite Julie Duval sage femme et fille de cette
paroisse qui ont déclaré ne savoir signer de
ce interpellés les jours et an que dessus — Lestavée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt un le lundi dix septembre a été
inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre
soussigné le corps de Marie Marguerite Sophie Decadet
âgée de sept mois fille de Pierre Grelin aussi vivant
tisserand et de Jeanne Lavarenne sa femme ses père et mère de cette paroisse
présence de deux proches parents qui a déclaré ne savoir
signer et de Jean Monquet qui a signé avec nous les jours
et an que dessus — Monquet Lestavée curé

Mort
Ensevelissement

L'an mil sept cent quatre vingt un le dimanche seize du mois de
septembre a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par
moi prêtre curé soussigné le corps de Samson Louis décédé hier
chez Louis collier manouvrier mari de Marie Catherine Alabarre
sa maîtresse de cette paroisse âgé d'un mois et six jours fils de feu
Charles Denis vivant charpentier et de Marie Henriette de la mère
sa femme demeurant à Paris rue de cette paroisse et Samson Lavarenne

de feu sieur Simon marchand de vin.
Lesquels a signé Lestavée curé
Lentablement la déclaration ci dessus ne savoir signer de
Jean Monquet qui a signé avec nous les jours et an que dessus
Monquet Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le lundi dix septième du mois de
septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie
Anne Adelaïde née d'hier du légitime Mariage de Jean Baptiste
Pellerat laboureur et de Marie Pellerat sa femme ses
père et mère de cette paroisse ainsi nommé par François
Vallin jardinier au service de la paroisse de cette Chantelle sur
Vienne demeurant à Chellois et Marie Catherine Valentin de
cette paroisse lesquels ont déclaré ne savoir écrire de
ce interpellés les jours et an que dessus — Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt un le dix huit huit mois —
Septembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Charlotte —
née d'hier du légitime mariage d'Antoine Pellerat manouvrier
de Marie Catherine Lestavée sa femme ses père et mère
de cette paroisse le parrain a été Joseph Balard
Chantelle de cette paroisse et la marraine Marie Louise Duval Desbrays
de cette paroisse lesquels ont signé avec nous les jours et an
que dessus — J. Balard Lestavée curé de la
juge de bourg Neuville de Chantelle

L'an mil sept cent quatre vingt un le mardi vingt cinq septembre après
une seule publication des Bans du futur mariage entre Charles Denis
Manouvrier fils mineur des défunts Charles Denis et de Jeanne Gabrielle Cabany
sa femme ses père de cette paroisse procédant sous l'autorité de Samson
Denis son oncle paternel et son curateur aux causes et Lazare Gabrielle
Cabany de cette paroisse d'une part et Marie Elizabeth Lestavée fille majeure
Marraine de la cloche de cette paroisse ainsi qu'il est dit ci dessus
sa femme ses père et mère aussi de cette paroisse d'autre part faites

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt un le Jeudi vingt deux du mois de Novembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Joachim François pirlot Laboureur de cette paroisse decedé hier agé de quarante et un ans muni des Sacrements Mari de Marie anne decroisette de cette paroisse en presence de Jean Caron son beau pere pierre Gautier son beau frere de pierre decroisette et autres parents et amis qui ont signé avec nous les jour et au que dessus

Caron Gautier ~~Decroisette~~ Jean Caron

Louis poitier Lestuvée curé

Bapt

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt un le vendredi vingt trois du mois de Novembre a été enterré dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste decedé hier agé de huit jours fils de Jean Baptiste de la rue manouvrier et d'Anne Antoinette Mouquet sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de son dit pere et de Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et au que dessus

Jean Baptiste de la rue Mouquet Lestuvée curé

Mort nourrisson

L'an mil sept cent quatre vingt un le vendredi vingt trois du mois de novembre a été inhumée dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Augustin decedé hier chez pierre Vallet Lyenne mari de Genevieve prevost sa nourrice de cette paroisse agé de sept semaines fils du sr Jean marie pigeon marchand Epicier et de marie Reine Chollet sa femme demeurant a paris ~~paroisse~~ rue charanton paroisse ste marguerite en presence de sa dite nourrice qui a declaré ne sçavoir Ecrire et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et au que dessus = Lestuvée curé

Mouquet

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt un le vendredi vingt trois du mois de Novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Louise Scolastique né aujourd'huy du Legitime Mariage de charles Damien garde des Routes de la forest de chez et d'Anne Mouqueron sa femme ses pere et mere de cette paroisse ~~[illegible]~~ dernier nommé par françois Antoine Crouzet son cousin germain assisté de Louise Mouqueron sa mere et Louise Therese par mentier assisté de Louise Scolastique le Roy sa mere les parein et marraine ont declaré ne sçavoir Ecrire la dite le Roy mere de la marraine a signé avec nous les jour et au que dessus Louisse Scolastique le Roy

Lestuvée curé

marie louise mouqueron

Vu Verifié et arreté le present Registre Contenant Cinquante et un actes, a Clermont ce neuf fevrier 1782 /.

Castour

1.r 2.e

La Neuville en hez
1782

3.e 6.e

premiere

1782.

LE présent Registre contenant dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous JEAN-FRANÇOIS CASTOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de St Mathieu de la Neuville en hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jo[redacted]ut, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt-deux lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Art. XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposés en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Art. XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce vingt neuf jour de decembre mil sept cent quatre-vingt-un.

Castoul

L'an mil sept cent quatre vingt deux le samedi cinq de janvier a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Louise Geneviève Thérèse née hier du legitime mariage d'antoine Crouzet garde de la forest de hez et de Marie Louise Mouquerou sa femme ses pere et mere de cette paroisse, aussi nommée par charle Noel duval et Marie Louise Thérèse parmentier assistée de Marie Louise le Roy sa mere qui a signé les parein et marraine ont declarés ne savoir ecrire pour signer de ce interpellés les jour et an que dessus

Le Roy

Lestuvée curé de la Neuville en hez

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mardi huit janvier de Janvier a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marguerite de Mort
Poirette fille de feu Pierre Bertrand Bourgeois et de Marie Marguerite paquet sa femme ses père et mère décédés en cette paroisse chez lesd. époux Martin Montanger paroissien de cette dite paroisse décédée la nuit dernière chez Pierre Martinot pigeon mari de Marguerite le tout en présence nourrice âgée de sept mois des parents présents a l'inhumation de ladite nourrice qui a déclaré ne savoir signer et leur marque ainsi ont signé avec nous les jour et an que dessus =

Mouquet Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le lundi quatorze de Janvier a été baptisé par moi prêtre curé soussigné pierre Baptême
vincent fils légitime mariage de vincent de lisle bucheron et de marie geneviève femme ses père et mère de cette paroisse ainsi nommé par pierre charles honoré st aubert garçon de la paroisse de liancourt et marie geneviève renard fille de cette paroisse qui ont signés avec nous les jour et an que dessus =

mghinard Lestuvée curé

Pierre

L'an mil sept cent quatre vingt deux le trente et un janvier a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné marie Noclet veuve de Mort
Jean Noclet garde de moulin et de Jugelaine de la dite paroisse fille de feu Jean Noclet garde de moulin et de Jugelaine de la dite paroisse ses père et mère de cette paroisse présent et intervenant celle de laquelle sont père et Jean marquet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus = Jean Noclet Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt deux le samedi deuxième jour de janvier après une seule publication de bans de futur mariage entre Louis François Bongon garçon fils mineur de François Bongon manouvrier et de défunte marie geneviève Noblet sa femme ses père et mère de la paroisse de saint Juste les marais près Beauvais d'une part et geneviève duval fille majeure de François duval manouvrier et de défunte Michelle dumont sa femme ses père et mère de cette paroisse d'autre part Ladite publication faite au prône de la messe paroissiale dans cette église et dans celle de dit saint Juste les marais le dimanche treize du présent mois et an sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition empêchement quelconque ainsi qu'il nous est apparu par le certificat de maître jacquet curé de la dite paroisse de ce jourd'hui signé en date du dit jour de ce présent mois et an Vu lequel dispense deux bans accordés aux parties par Monseigneur de la geneviève grand vicaire de Monseigneur l'Evêque de Beauvais aussi en date du dit jour 31 janvier dite année dûment signé de la chancellerie Mons soussigné Lestuvée prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier et le mariage entendu des parties respectives Les avons conjoints en légitime mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence et du consentement dudit Bongon père de l'époux de François duval père de l'épouse de Remi Noblet parrain de l'époux de Jean Baptiste Bongon frère de l'époux de Pierre Nicolas, et de François duval frère de l'épouse qui tous ont signé

Peuples le père de l'époux et l'époux qui ont déclaré ne scavoir signer de ce interpellés, les jours et an que dessus — Louis françois Bougon Remy Wattiez
jean baptiste Bougon f. Duval Duval
françois duval Testevuide curé

L'an mil sept quatre vingt deux le Mardi vingt neuf du mois de janvier, après les trois publications des bans du futur Mariage faites aux prônes des messes de cette paroisse et de celle d'Esquelbecq des dimanches vingt vingt et vingt sept du présent mois et an, entre françois Clement Lequeux manufacturier fils majeur de Clement Lequeux aussi manufacturier et de defunte Marie Louise Vicenbeque les père et mère de cette paroisse d'une part et Rose Hubert Buchêne fille majeure d'Hubert Buchêne et de defunte Marie Magdelaine Dubrûle les père et mère demeurants à la chaussée de Bambecque paroisse d'Esquelbecq d'autre part sans qu'il se soit trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque ainsi qu'il appert par le certificat de notre digne curé d'Esquelbecq en date du vingt huit du présent mois, et au Mois soussigné Testevuide prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles celebrées hier et avoir reçu le mutuel consentement des parties, vu la permission dudit Maître legrand à nous adressée les avons conjointement Legitime Mariage et leurs avons donné la Benediction Nuptiale selon les ceremonies de la sainte Eglise en présence et du consentement dudit Clement Lequeux père de l'époux d'Hubert Buchêne père de l'épouse de Louis le vasseur, Louis Dachêne beaux freres de l'époux

troisième

de Michel Lequeux — son cousin et de sieur Bijaumont Denizet amis et autres qui ont signés excepté le père de l'époux qui étant aveugle a déclaré ne scavoir signer — françois Clement Lequeux Rose Hubert
HUBUCHEUNE Le gueux
Le vasseur Louis Dachêne Pullen
Esprit Buchêne Testevuide curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le Dimanche trois jour de février a été Baptisé sous condition ayant été ondoié à cause du péril de mort, par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste né aujourd'hui du légitime mariage de Jean Tourmen manufacturier et de Marguerite Pepin sa femme les père et mère de cette paroisse, ayant nommé pour parrain Jean Baptiste Dumaine garçon de cette paroisse qui a signé et Marie Marseau Noel chapot la commère qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus — Dumaine Testevuide curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mercredi six de février a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste Denizet âgé de deux jours fils de Jean Tourmen manufacturier et de Marguerite Pepin sa femme les père et mère de cette paroisse en présence du dit Tourmen son père et de Claude Pepin son grand père qui ont signé, Tourmen Claude Pepin
Testevuide curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le Dimanche six de février a été Baptisé par moi prêtre curé soussigné Charles né hier du légitime mariage de Charles Dumortier et de Marie Elizabeth Callens Marguerite sa femme le père et mère de cette paroisse ayant nommé pour parrain Jean Baptiste Dumortier garçon de cette paroisse et Louise

Rose Salais fille de la paroisse de Montreal sur le lieu sa
raisine qui ont signés avec nous les jour et an que dessus
Jean Baptiste Duval Rose Marie Rose Marie Festuccia curé

Lan mil sept cent quatre vingt deux le samedi deuxieme jour
du mois de mars a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
Marguerite de Lugadiere née de Lamperdiny de legitime mariage
de François Fontaine Labouteau et de Cecile Villion ses femme
et mere de cette paroisse ainsi nommés par Nicolas Salin
garçon de la paroisse de Montreal sur le lieu de cette ainsi
celle cy et Lugadiere le clerc fils de la paroisse d'Orly
et demeurant aussi icelle ey lesquels ont declaré ne scavoir
signer de ce interpellés les jour et an que dessus =
Festuccia curé

Lan mil sept cent quatre vingt deux le samedi seize du mois de
mars a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste
né hier de legitime Mariage de François Duval marguiniers et
de Françoise Lasley sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsi
nommé par Jean François Villers et Marie Duval sa tante
garçon et fille de cette paroisse ici présents et Madame qui ont
signés avec nous les jour et an que dessus = Villers
Marie Duval
Festuccia curé

Lan mil sept cent quatre vingt deux le mardi trois de mois d'avril
après les trois publications des bans de futurs mariage faites Jean
Baptiste Mart fils marguiniers de pierre Mart Labouteau et de Marie
Catherine Poulin sa femme ici présent et mere de la paroisse d'Athis
d'une part et Marie Anne Valentin fille mineure de defunt
Michel Valentin Bailliage et de Marguerite Bouquet sa veuve
ses pere et mere de cette paroisse, precedente sans l'autorité de
sa dite mere et de Simon Bonnefoy son tuteur ad hoc pour les actes faits en vertu
des messes de paroisse celebrés dans cette Eglise et dans celle de
Thiais les dimanches equatorze vingt et un et vingt huit de

prochain mois ——— et non sans qu'il ait fait quatrième
trouvé aucun ——— empêchement en apostolique galicanes
ainsi qu'il appert ——— par le certificat de Maître Bonnaillet curé
Dudit Thiais, datté d'hier vous soussigné Festuccia prêtre curé
de cette paroisse après les fiançailles celebrées, demande vingt huit
du présent mois avons reçu le mutuel consentement des parties
les avons conjoints le legitime mariage et leur avons donné la
benediction nuptiale suivant les regles prescrites par la sainte
Eglise en présence et du consentement dudit pere mais pere
de la part de Fabricien Mart soussigné de Nicolas Bonnefoy son parein
de Marguerite Bouquet mere et réponse de simon Bonnefoy soussigné
de Jean Baptiste Labouteau soussigné avec plusieurs autres amis
soussignés et de Gilles Barbette present susparein qui tous ainsi que
les parties ont signés avec nous les jour et an que dessus =
Jean Baptiste Marie Marie Anne Valentin fille Robert
Pierre Mart Simon Bonnefoy pere
Marguerite Bouquet mere et Réponse
Jean Baptiste Labouteau
Nicolas Collection Festuccia curé
de la Pervelle du Bec

Lan mil sept cent quatre vingt deux le mercredi quinze du mois
de may a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marie
Elizabeth et Antoinette nées dhier de legitime Mariage de Nicolas
Bayard garçon cordonnier et de Marie Antoinette Bonnefoy sa
femme ses pere et mere de cette paroisse ainsi y nommés par
Jean François Michel et Marie Elizabeth Piquet ses parein et
Marraine tous de cette paroisse les quels ont declaré ne savoir
signer de ce interpellés les jour et an que dessus — Festuccia
curé

Lan mil sept cent quatre vingt deux le vendredi dix sept du mois
de may a été baptisée par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné
Marie Antoinette Augustine née dhier de legitime Mariage de
Michel Colloy marguiniers et de Marie Jeanne Landacer sa

femme ses pere et mere de cette paroisse, ainsi a nommé par Jean François Villez et marie Louise de Sutornette leurs pagnon ses parein et marraine de cette paroisse qui ont signés avec nous les jours et an que dessus = Vu Lestuvée curé

marilouis amtoinete compagnon

L'an mil sept cent quatre vingt deux le samedi dix neuf du mois de May a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Louis Joseph né d'hier de légitime Mariage de Louis petit manouvrier et de Marie françoise le roi sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsi a nommé par Jean Joseph le Blond garçon de cette paroisse qui a signé avec nous et Marie Louise Sutornette veuve fille aussi de cette paroisse laquelle a declaré ne savoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance le jour et an que dessus = Jean Joseph le Blond Lestuvée curé de la Succursale

mort

L'an mil sept cent quatre vingt deux le lundi vingt un mois de May a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie fille de sieur Louis Stephen Maillin Marchand tapissier et de Marie Catherine Callais le quel est décédé la nuit dernière agée de trois mois et demi chez Nicolas Fallot manouvrier mort de Marie françoise sa femme sa nourrice de cette paroisse; laquelle femme de fallot a signé avec nous et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que dessus = Mouquet Lestuvée curé

Baptême

L'an mil sept cent quatre vingt deux le jeudi vingt trois mais a été baptisé son enfant ayant été ondoyé a la maison par nous curé soussigné Jean Baptiste né le même jour du légitime Mariage de Joseph Bastard Thuillier et de Julie Valentart sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsi a nommé par Louis Mouquet garçon qui a signé et Joachime Villez qui a declaré ne savoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus = Louis Mouquet Lestuvée curé

Cinquième

L'an mil sept cent quatre vingt deux le vendredi vingt quatre mai a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Baptiste décédé hier au soir Baptême fils de Joseph Bastard Thuillier et de Julie Valentart sa femme ses pere et mere de cette paroisse en présence de soussigné qui ont signé avec nous les jours et an que dessus = J. Bastard Mouquet Lestuvée curé

mort

L'an mil sept cent quatre vingt deux le samedi huit du mois de Juin a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps ami François fils de défunt sieur ami François de Valois maître Tonnelier et de dame françoise Jacqueline davaux ses pere et mere de cette paroisse en présence de sieur François Nicolas Desagneaux et Jean Etienne Colet tous deux maîtres tonneliers demeurants a paris rue du faubourg Montmartre paroisse sainte Eustache décédé hier chez Jean Baptiste de la rue Mauvaistet mari de Antoinette Magnier sa nourrice de cette paroisse; agé de six mois et sept jours présent et l'inhumation sieur François nicolas Desagneaux de paris demeurant en cette paroisse Jean parein et Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Baptême

Mouquet Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le vendredi quatorzième jours du mois de Juin a été baptisé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de François décédé hier agé de sept ans et deux jours fils de François Coffon et de Marie françois le roy sa femme ses pere et mere de cette paroisse en présence de son fils pere et de Jean mouquet qui ont signés avec nous les jours et an que dessus =

François Coffon Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mardi dix huitième
mois de juin a été baptisé par moi prêtre curé de cette paroisse
soussigné Joseph Nicolas fils naturel de Marie Blanchet
fille de defunt Nicolas Boucher et de Marie Blanchet
et mère de cette paroisse et d'un père inconnu lequel nous a été
présenté au baptême par Marie Louise Goblet sage femme de
cette dite paroisse lequel est né aujourd'hui son parrein a été
Lucien Nicolas Binard et Marie Marguerite Elizabeth
Pullenx sa pareine et maraine qui ont signé avec nous les jour
et an que dessus — Lucien Nicolas Binard

Pullenx curé — M. M. Elizabeth Pullenx

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mercredi dix neuf
mois de juin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Louis Joseph né hier du légitime mariage de Maurice Thuau
Madaouski et de Cecile de Saint sa femme soussignés et demeurant
cette paroisse ainsi nommé par François Binard fils
et Marie Julie Legueux sa pareine et maraine de cette
paroisse qui ont signés avec nous les jour et an que dessus —

François Binard marque ordinaire de la pareine — Pullenx curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mercredi dix neuf
mois de juin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Marie Marguerite Rose née aujourd'hui du légitime mariage
de Jean Baptiste Isabot Bouchetour et de Marie Jeanne Isabot
sa femme ses père et mère de cette paroisse ainsi nommée par
Joseph Boulanger et Marie Marguerite Rose Isabot ses parein
et maraine de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir signer
de ce enquis et les jour et an que dessus — Pullenx curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le samedi vingt deux
du mois de juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse

par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Elizabeth
Jean Baptiste le Breton Bouchetour et de Marie Elizabeth Duval son
femme ses père et mère de cette paroisse en présence du dit Breton
son père et de Jean Monquet qui ont signés avec nous les jour et
an que dessus — jb Breton Monquet — Pullenx curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le vingt troisième du mois
de juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps d'un enfant baptisé hier revenant au monde par
Marie Louise petit sage femme de cette paroisse et décédé peu après
fils de François Dacosta pêcheur de cette et de Marie Louise Lachal
sa femme ses père et mère de cette paroisse en présence dudit Dacosta
son père et de Jean Monquet qui ont signés avec nous les jour et
an que dessus — François Du Croc — Pullenx curé

Monquet

L'an mil sept cent quatre vingt deux le jeudi vingt sept
du mois de juin a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean
François décédé hier âgé de dix huit ans fils de Michel Legueux
et de Marie Catherine Dumaine sa femme ses père
et mère de cette paroisse en présence de Jean Pierre
Gabriel Olivier Dumaine son oncle et Louis Marie son
cousin père qui ont signé avec nous les jour et an que
dessus — Le Queux — Dumaine — Pullenx curé

Louis Marie

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mercredi vingt trois
du mois de juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Elizabeth Sophie
décédé ce matin âgée de quinze mois fille de Nicolas Dampou
laissant et d'Elizabeth Breton sa femme ses père et mère

de cette paroisse, la présence de son dit père et de Jean Mouquet qui ont signés avec nous — Lestavée curé

Nauzon Mouquet Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le lundi premier jour de juin a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Louis Joseph décédé hier âgé de cinq ans sept mois dix jours fils d'autre Etienne Gonzet garde de la porte de bas et de Marie Marguerite Louise Mouquet son femme ici présente et mère de cette paroisse, la présence de son dit père et de François Auguste Gonzet son frère qui ont signé avec nous les jour et an que dessus —

Lestavée curé

jean françois auguste Gonzet

(rouzet)

L'an mil sept cent quatre vingt deux le troisième jour du mois de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Charles Lestavée ancien marchand décédé avant hier de cette paroisse âgé de soixante douze ans veuf de Marguerite Lebel son épouse la présence de Jean Mercier son gendre et de Pierre Lebel son fils ici présent qui ont signés avec nous les jour et an que dessus —

jean Mercier Pierre Lebel Lebel

Charles Lebel Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le premier jour du mois de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Charles Lestavée décédé hier âgé de soixante dix huit ans veuf de feue Marguerite Lebel originaire de la ville de Bayonne diocèse de Dax et de cette paroisse ici présent la présence de Pierre Lebel son fils et de Jean Mouquet gendre du défunt qui ont signés avec nous les jour et an que dessus —

Lestavée curé

Pierre Lebel Mouquet Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le jeudi quatre du mois de juillet a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Marguerite Augustine née d'hier du légitime mariage de Jean Nicolas Mauvieux et de Marie Claire Duvergé et sa femme les père et mère de cette paroisse

L'an mil sept cent quatre vingt deux le samedi six du mois de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Joseph aimable décédé hier environ deux heures après midi âgé de trois ans et huit mois fils de Jean Baptiste Brevelin Mauvieux et de Marie Elizabeth Duval demi fils de Jean Baptiste Brevelin Mauvieux et de Marie Elizabeth Duval sa femme les père et mère de cette paroisse la présence de son dit père et Louis Joseph Brevelin son grand père qui ont signés avec nous le père et grand père susdit les jour et an que dessus — j b revelin L N Revelin Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le vendredi douzième jour du mois de juillet a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Geneviève Julie décédé hier âgé de trois ans onze mois environ fille de Baptiste Pullens laboureur et de Marie Anne Pullens sa femme les père et mère de cette paroisse la présence de son père et Jean Mouquet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus — Pullens Lestavée curé

Mouquet Pullens

L'an mil sept cent quatre vingt deux le samedi vingt de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Pullens décédé hier âgé de dix mois de Sébastien fils d'autre Pullens laboureur et de Marie Catherine Lestavée sa femme les père et mère de cette paroisse la présence de Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Lestavée curé

Mouquet Pullens

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mardi vingt trois du mois de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Nicolas décédé hier âgé de dix mois et demi fils d'autre Bouchet laboureur et de Jeanne Duval sa femme les père et mère de cette paroisse la présence de Nicolas Bouchet frère de l'enfant décédé et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Mouquet Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le [illegible] jour
mort d'août a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
prêtre curé soussigné françois flavien [illegible] de cette
fil de jean [illegible] et de [illegible] ses père et mère de cette paroisse
son oncle qui a signé et de [illegible] présents de même paroisse
signé avec nous les jours et an que dessus — et a signé [illegible]
le trois mois — michel sallot Mouquet [illegible] Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le dimanche quatre
et jour a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre
mort curé soussigné le corps de michel de vergez [illegible] de [illegible]
jallais décédé hier âgé de soixante et quatorze ans et demi muni
des sacrements de pénitence et de l'extrême onction présent et [illegible]
joseph de vergez son fils qui a signé jean baptiste blaise son [illegible]
et jean de vergez son frère qui ont déclaré ne savoir écrire
signés de nous soussignés les jours et an que dessus — [illegible]
Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mercredi septième jour
Dept du mois de juin a été baptisée par moi prêtre curé de cette
paroisse soussigné, marie louise charlotte née aujourd'hui
du légitime mariage de louis jacques bouchet maçon et de
marie louise bouchet sa femme ses père et mère de cette
paroisse aussi nommée par lucien nicolas himard garçon
et demoiselle marie jeanne charlotte le vasseur laquelle
paulin de cette paroisse lesquels ont signés avec nous les
jours et an que dessus — marie jeanne charlotte
Lucien nicolas himard Lestuvée curé Levasseur

L'an mil sept cent quatre vingt deux le vendredi seizième jour de
mort août a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de joachime decédée hier âgée de vingt deux
ans fille de lucien vallet tailleur d'habit et de marie [illegible]
[illegible] sa femme ses père et mère de cette paroisse, en présence de lucien vallet
vallet son père et de pierre vallet son grand [illegible] qui ont signé
avec nous les jours et an que dessus —
pierre vallet Lestuvée curé lucien vallet

L'an mil sept cent quatre vingt deux le dixième jour
Dept d'octobre a été baptisé sous condition ayant été ondoyé
à la maison par la sage femme à cause du péril de mort et suppléé
par cérémonie ayant été fils légitime du mariage de joseph dubois
Dept † boisson et de marie [illegible] sa femme ses père et mère de cette
paroisse, ainsi y nommé par jean cosme [illegible] et marie
et marie marguerite élizabeth pullon garçon et fille de cette
paroisse qui ont signé avec nous les jours et an que dessus —
seigneurs gens marguerite pullon
Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le dimanche vingt octobre
a été baptisée par moi prêtre curé soussigné marie élizabeth
née aujourd'hui du légitime mariage de [illegible] de guerre
manouvrier et de [illegible] sallot sa femme ses père et mère de
cette paroisse ainsi y nommée par antoine diguet et marguerite
marie antoinette laquelle par le présent acte de
paroisse le parrain a signé la marraine a déclaré ne savoir signer
de ce interpellée les jours et an que dessus — antoine diguet
Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le lundi vingt et un du mois
d'octobre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné marie
geneviève lucienne née aujourd'hui du légitime mariage de
pierre vallet tailleur d'habit et de [illegible] sa femme
ses père et mère de cette paroisse le parrain a été jean baptiste
bernard son oncle qui a signé avec nous et marraine [illegible]
[illegible] fille tous deux de cette paroisse laquelle a déclaré ne
savoir signer de ce interpellée les jours et an que dessus —
jean baptiste bernard Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mercredi septième
jour de septembre a été inhumé dans le cimetière de cette
mort paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de marie

...genevieve Decedé et Catherine agée de quinze
mois environ demeurant chez Philippe Mauriès mon
de marie louise Catherine Salendre Sa femme
paroisse, fille de Jean Guillaume Lauzens et Jeanne
de Reine Magdeleine Catherine Lauzens Son
Jean Jacques Lauzens Son frere
St Nicolas des champs presente en Ste Eglise
Sa dite mere qui a declaré ne Savoir Signer
ainsi que le Sieur Jean Jacques Lauzens
tous les jours et an que dessus

Mouquet Lestuve curé

L'an mil Sept cent quatre vingt dix le Samedi neuf neuf
des Sovembre après les trois publications des Bans de futur
mariage entre Nicolas Messanguy Garnier fils majeur de Nicolas
Messanguy Garnier et de defunte Magdeleine Garnier
de la paroisse de St Just les marais d'une part et Catherine
Marguerite Isabelle Duval fille mineure de François Duval
et de defunte Michelle Dumont Sa femme de cette
cette paroisse d'autre part, faites aux prones des messes celebrées
dans l'Eglise de cette paroisse les dimanches vingt et vingt
Sept octobre dernier et le jour de la fete de tous les Saints
Deux mois et dans celle de St Just les marais pres d'icelle le trois
dimanche vingt et vingt Sept d'octobre dernier le tout
presents mois et an Sus que dit, Sont trouvé aucun opposi
ni empechement quelconque ainsi, qui nous a apparu par
Certificat de Maitre Jacques Duret Curé de la dite paroisse
Dument deposé nous Soussigné Lestuve prestre
Curé de cette paroisse après les fiancailles celebrées hors
avoir reçu le mutuel consentement des parties, les avons
conjoints en Legitime mariage et leur avons donné la
Benediction Nuptiale en presence de leur consentement
de Nicolas Messanguy pere de l'epoux de François Duval

nous prieur

pere de l'epouse de pierre et François Duval freres de
qui ont Signés avec nous le epoux a declaré ne Savoir Signer
de ce interpellés. le jour et an que dessus

nicolas messanguy nicolas messanguy

J. Duval François Duval Lestuve curé

L'an mil Sept cent quatre vingt deux le Samedi Seize du
mois de Novembre a été baptisé dans l'eglise de cette
paroisse par moi prêtre curé Soussigné le corps de Gabriel
né hier chez François Bosmel ordonnier Suivant
Legé de cette ville de hier chez François Bosmel ordonnier Suivant
mari de marguerite Bernard Sa nourrice age de quatorze
jours au levis ou lit du Sieur Broget gravent et de dame Jeanne
Marguerite pisson Son épouse demeurant a paris rue des
Bons enfants, chez le Sr Delacour epicier paroisse Saint
Jean de Gres. la presente de la dite nourrice qui a declaré
ne Savoir Signer de ce interpellé et de Jean marguerite qui a
signé avec nous le parrain et marraine dessus = Lestuve curé

Mouquet

L'an mil Sept cent quatre vingt deux le mardi vingt Sept novembre
a été baptisé par moi prêtre curé Soussigné François Clement
né hier de Legitime mariage de François Clement Seigneur
menuisier et de Rose Richard Sa femme Son pere et mere
de cette paroisse ici présent, Sa marraine Marie Anne Gaspard
Son oncle et Alquier Seigneur Soussigné ici présent qui
ont signé avec nous le jour et an que dessus

Duchesne agnes Lequeux Lestuve curé

L'an mil Sept cent quatre vingt deux le dimanche premier
jour du mois de decembre a été inhumé dans le cimetiere de
cette paroisse par moi prêtre curé Soussigné le corps de

Marguerite Delisle decedée hier agée de cinq quatre
ans femme de Charles Lepruneyret Manouv
decedée par notre lecture de ses deux derniers qui a declaré
ne savoir signer de ce interpellé de ce faire, ainsi
jonction et de Michel Leroy fils Cousin qui ont signé
ches le jour et an que dessus —

jean françois Coquonnyet Michel Leroy
Lestuvée Curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mercredi onze
de décembre a été inhumé dans le cimetière de
cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps
de Marie Jeanne Paquet decedée hier agée de
soixante quinze ans veuve de feu Nicolas Leroy
decedée par notre lecture de ses deux derniers qui a déclaré
ne savoir signer de ce interpellé de ce faire, ainsi
jonction et de Michel Leroy fils Cousin qui ont signé
ches le jour et an que dessus —

Villers Villers J. Groux Lestuvée Curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le samedi quatorze du
mois de décembre a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse, par moi prêtre curé soussigné le corps d'Augustin
Duvon veuve d'Etienne Leverre de son vivant manouvrier, decedée
paroisse, decedée hier agée de cinquante huit ans en présence
présents à l'enterrement Etienne et François Leverre ses fils
qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, François Leroy
et Simon Fontaine ses beaux frères, qui ont signé ches le jour
que dessus —

Villers Fontain Lestuvée Curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le vendredi onze de
mois de décembre a été baptisée par moi prêtre curé soussigné

Sixième et dernier

Marie Catherine née aujourd'hui du légitime mariage de
pierre Grevin manouvrier et de Marie Leverre sa femme, paroisse
de cette paroisse, aussi soussigné, par le père présent
Antoinette pulleux fille tant de cette paroisse Grevin a déclaré ne
savoir signer de ce interpellé et la marraine a signé avec nous
le jour et an que dessus — antoinette pulleux

Lestuvée Curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le lundi vingt trois
du mois de décembre a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi prêtre curé soussigné Marie Catherine fille de
pierre grevin et de Marie Leverre la femme [illegible]
paroisse, decedée hier agée de deux jours, le présent
decedée par notre lecture de ses deux derniers qui a déclaré ne savoir signer
Monguet qui a signé avec nous le père de l'enfant
le jour et an que dessus — Suivant l'ordonnance
Monguet Lestuvée Curé

L'an mil sept cent quatre vingt deux le mercredi vingt cinq du mois
de décembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps d'un enfant né hier et baptisé à la
maison par notre louise grand sage femme et mort au [illegible]
de pierre mort né par Decharge et de Marguerite Leverre
sa femme en présence de Marie Leverre sa tante de cet enfant
du côté maternel grande tante de cette paroisse
soussigné qui ont déclaré ne
savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus —

Lestuvée Curé

Baptêmes 21
Mariages 1
Morts 27

Vu vérifié et arrêté le présent Registre contenant
cinquante deux actes, à Clermont ce vingt six
février mil sept cent quatre vingt trois.

Cassoul

Laneuville en hez 1.er 2.e
1783
3.e 6.e

Bonnier

1783.

Le double du present acte deposé au greffe du bailliage de Clermont le quatre fevrier 1741.

LE présent Registre contenant dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous JEAN-FRANÇOIS CASTOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de St. Mathieu de la Monnoie [illegible]
subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt-trois
lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Article XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposés en notre Greffe, si le cas y échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Article XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. *Délivré* audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce vingt huit jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-deux.

Castoul

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi vingt et un du mois de janvier a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de marie elizabeth decedée hier agée de trois ans ou environ fille de michel salot manouvrier et de marguerite [illegible] sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de soi dit pere et de [illegible] son grand pere qui ont signé nous les jour et an que dessus — michel salot — le hoyet

Lestuvée curé — Antoine Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le samedi [illegible] mois
[illegible] les trois publications des bans de futur
mariage de Nicolas Romain pontthiaux [illegible]
fils majeur de defunt Romain pontthiaux [illegible]
Marie Elisabeth Louise Josephe Deserroisette [illegible]
Saint Maurice diocese de Besançon et le dit futur époux de
cette dite paroisse d'une part et Marie Elizabeth Louise Joseph
Deserroisette fille mineure de defunt Jean François Joseph
Deserroisette [illegible] et de Marie Marguerite Louise Millanguet
[illegible] femme [illegible] et mere de cette paroisse d'autre part, faites
aux prones des messes celebrées dans cette Eglise et dans celle de
cette paroisse de Saint Maurice les dimanches deux, neuf et
vingt huit janvier de la présente année, sans qu'il s'y soit trouvé
aucun empechement ou opposition ainsi [illegible] par le
certificat de Maître Le Febvre curé de Saint Maurice de Besançon
de ce jourd'hui [illegible] Et acte du vingt neuf janvier dernier
de ce présent [illegible] Neuchatel ainsi
signé Nous soussigné Lesturée curé de la Sainte Feuille
après les fiançailles celebrées hier avons reçu mutuel
consentement des parties, les avons conjoints de legitime
mariage et leur avons donné la benediction nuptiale avec
les ceremonies prescrites par la Sainte Eglise en presence
et du consentement de la dite Marie Elizabeth Louise Joseph
Deserroisette [illegible] de Jean François Joseph
Deserroisette pere de l'épouse de Jean François pontthiaux pere de l'époux et de
Jean François pontthiaux [illegible] de l'époux et de Salomon pellet
ami de l'époux par les dites et pere de l'épouse de Nicolas
Benjamin Denizot qui tous ont signés [illegible] de l'époux
qui a declaré ne savoir signer de ce interpellé suivant
l'ordonnance = Nicolas Romain pontthiaux Deserroisette
Marie Elizabeth Deserroisette Jean François pontthiaux
Pierre Nicolas Pellet [illegible] Deserroisette
Lesturée curé [illegible]

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi quatrieme jour
de février a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Louis
fils né hier du légitime mariage de Pierre Nicolas Millanguet
et de Marie Nicolle Josephe Millanguet [illegible]
[illegible] pere et mere de cette paroisse

Mariage

Mort

Mort

Mort

ainsi nommé par [illegible] Jean Joseph le Blond [illegible]
garçon de cette paroisse qui a signé et Marie anne
Melanie Gretin fille [illegible] de cette paroisse qui a declaré
ne savoir signer de ce interpellés ou, et lecture faite desdits
Jean Joseph LeBlond Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le dimanche seize du mois de février
a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Louis Joseph decédé la nuit dernière âgé de
neuf mois fils de Louis petit manouvrier et de Marie françoise Benoit
sa femme de cette paroisse [illegible] présence de son pere
et de Jean Millanguet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus
Louis petit Millanguet Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le sept du mois de
[illegible] a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps de Jeanne françoise Decedée ce
matin chez Louis petit manouvrier mari de Marie françoise
Benoit sa nourrice de cette paroisse agée de sept mois onze
jours fille de feu Jean Baptiste Hubert Morand et de Jeanne
Marie françoise [illegible] tous deux garçon domestiques a
Neufchatel des actes Jean Bourg Saint Martin paroisse Saint
Laurent a paris, en présence de ladite accouchée qui a
declaré ne savoir signer de ce interpellée et de Jean
Millanguet qui a signé avec nous les jour et an que dessus
Millanguet Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le dimanche seize du mois de mars,
a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé
le corps de Claude Vaillant Vaillant d'habit, mari de Marie Josephe Le Roy
de cette paroisse decédé hier subitement agé de soixante et onze ans
six mois, en présence de Charles Vaillant son fils et de Michel Le Roy et
François Levasseur les beaux freres qui ont signés Lesturée curé
Antoine Vaillant Vaillant Michel Le Roy
François Levasseur Jean Baptiste Coquemiot

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vendredi vingt et un
mars a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Geneviève
Victoire née d'hier du légitime mariage de Jean Baptiste Lot tisserand
et de Marie Anne Hatte ses père et mère de cette
paroisse ainsy nommé par Charles Lavoisier laboureur de
la paroisse d'Equetz et Geneviève Duchesne Villedieu de cette
paroisse lesquels ont signés avec nous les jour et an que
dessus — Monnier Lavoisier Marie Geneviève Duchesne

Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi vingt deux
d'avril a été baptisé par moi prêtre curé
soussigné Emmanuel Frédéric né ce jourd'hui du légitime
Mariage de Pierre Walter le jeune et de Jeanne
Lievens sa femme ses père et mère de cette paroisse
ainsi nommé par Jean Baptiste Grimard et Marie Julie
Legrand les parein et maraine de cette paroisse qui ont
signé avec nous les jour et an que dessus —

Jean Baptiste Grimard marie Julie Legrand

Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le jeudi vingt neuf jour du
mois de may a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Marie Anne née aujourd'hui du Légitime mariage de
François L'Epine de Marchand Epicier et de Marie Catherine Macquet
sa femme ses père et mère de cette paroisse ainsi nommés par
le sieur Antoine Henry Lefevre et Demoiselle Marie Françoise
Charlotte Levasseur les parein et maraine de cette paroisse
qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Lefevre

Marie Charlotte Levasseur

Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi trente
dernier jour du mois de may a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Antoine Alexandre né hier du légitime mariage de
Pierre Duchesne et de Catherine Bonnier et de cette paroisse
le père et mère de cette paroisse ainsi nommés par François Antoine
Lefevre et Julie Félicité Rosalie soussignés lesquels
avec nous le parein a déclaré ne savoir signer de ce interpellé
les jour et an que dessus —

Julie Félicité Rosalie

Seigneur gens

Lestavée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi trente
mois de may a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Jean Baptiste né aujourd'hui du légitime mariage de Pierre
Dutru menuisier et de Marie Elizabeth Jarlin Mongisson
sa femme ses père et mère de cette paroisse ainsi nommé par
Jean Baptiste Le Diguel cordonnier qui a signé et Marie Jeanne
Legay fille tous de cette paroisse qui a déclaré ne savoir
écrire de ce interpellé les jour et an que dessus —

Lestavée curé

J. B. Diguel

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi trente may
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Catherine
née hier du Légitime mariage de Michel Salot boisson
et de Marguerite Hatte sa femme ses père et mère de
cette paroisse ainsi nommés par Jean Baptiste Bernaud
et Marguerite Compagnon ses père et mère de
cette paroisse qui ont signés avec nous les jour et an
que dessus — Jean Baptiste Bernaude

Lestavée curé

Marguerite compagnons

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi trente sept du mois de may
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé

sous signé le corps de Marie Elizabeth Antoinette decedée le
mil dernier agée dun an et trois jours fille de Nicolas Ha
cordonnier et de Antoinette Brossel sa femme les pere et mere de
cette paroisse en presence de ladite mere qui a declaré ne scavoir
signer de ce interpellée et de Jean Mouquet qui a signé avec nous
les jour et an que dessus — Mouquet Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt trois le dimanche huit du
mois de Juin a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Catherine
victoire Duval decedée hier agée de vingt cinq ans et quelques
mois fille de Charles Duval l'aîné jardinier des Brotteaux
de la Forest et de Marie Françoise Jalot sa femme
ses pere et mere de cette paroisse en presence de Charles Duval
son frere et de Jean Baptiste Chevelin son beau frere
qui ont signés avec nous les jour et an que dessus —

C Duval Chevelin Lestuvée curé

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt trois a été baptisé par moi prêtre
curé soussigné Jean Baptiste François né hier du legitime Mariage
de Germain Bonnet laboureur et de François Duchesne sa femme
les pere et mere de cette paroisse ainsi nommé par Joseph Michel
Roy et par Catherine Antoinette Jolicoeur fille majeure et fille
de cette paroisse les pere et marraine qui ont declaré ne scavoir signer
de ce interpellés les jour et an que dessus — Lestuvée curé
* Le lundi neuf du mois de juin —
tems voir apres — Lestuvée

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi dix du mois de Juin
a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Lucien Joseph ne
hier du legitime Mariage de Lucien Wallet tailleur d'habit et de
Marie Catherine de Lisle sa femme les pere et mere de cette paroisse
ainsi nommé par Jean Baptiste Le queux et Marie Louise Mouquet
garçon et fille de cette paroisse les parein et marraine qui ont signé

Jean Baptiste Le queux Marie Louise Mouquet
Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le samedi vingt deux
dernier de Juin a été inhumé dans le cimetiere de cette
paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Elizabeth
Elizabeth fille de Jean Noel Bacquet et de Marie Le
et vendangeur et de Anne Elizabeth Trevost ses pere et mere de
cette paroisse decedée hier agée de quatre ans et demi
après une courte maladie en presence de Jean Baptiste Bacquet
frere de la defunte qui a declaré ne scavoir signer de ce
interpellé et de Jean Mouquet qui a signé avec nous
les jour et an que dessus Mouquet Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt trois le samedi vingt deux
de Juin a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps de Charles Dumaine decedé hier
agé de neuf ans et demi fils de Charles Dumaine serrurier et
de Marie Anne de la Roche sa femme ses pere et mere de
cette paroisse en presence de son dit pere et de François Dumaine
son frere qui ont signé avec nous les jour et an que dessus —

C Dumaine F Dumaine Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi vingt cinq du mois
de Juin a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps de Marie Elizabeth Justine Mouquet
femme de Charles Dutac marchand de cette paroisse decedée hier agée
de vingt sept ans ou environ munie des sacrements en presence
dudit Charles Dutac son mari d'autre Mouquet son pere de
cette paroisse et de Mademoiselle Jeanne et d'autres parents qui ont signés

Charles Dutac Mouquet Jeanne Mouquet
Lestuvée curé

C Duval

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt trois le lundi trente uniesme
du mois de juin après les trois publications des bans de futurs
mariage entre pierre Berlin abart garçon Boucher fils majeur des
deffunt Jean pierre abart manouvriers et de deffunte Marie Jeanne
originaire de la paroisse de Bresles et de fait de celle cy d'une part et
Marie Elizabeth Compagnon fille majeure de mr Sebastien Compagnon
cordonnier et de Marie Jeanne Benard ses père et mère de
cette paroisse d'autre part, les dittes publications faites aux prones des
messes de paroisse celebrées dans cette eglise les dimanches premier
huit, et quinze du present mois et an et dans celle de Bresles
le jour de l'Ascension vingt neuf may dernier, les dimanches
premier et huit du present mois et an sans qu'il s'y soit trouvé
aucune opposition ni empechement quelconque ainsi qu'il nous
l'a attesté par le certificat de Maître Jassin prêtre curé dudit
Bresles en date du seize du present mois nous soussigné Letellier
curé de la paroisse de la Neuville sur Oudeuil après les fiançailles
celebrées hier, avons reçu le mutuel consentement des parties
les avons conjoints en legitime mariage et leurs avons donné
la benediction nuptiale selon les rits prescrits par la sainte
eglise en presence et du consentement de Gilles Guillemin
Boucher, de Marie Catherine Compagnon veuve de la ditte
de Jacques prothais parein de la part de Michel Berlin
pere de l'epoux qui ont signés avec d'autres parents et amis
l'epoux qui a declaré ne savoir signer de ce interpellé selon
l'ordonnance [illegible] elisabeth compagnon

Zacharie prothais marc antoine compagnon
prêtre Le Roy Letellier curé

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardy huitieme jour du
mois de juillet après les trois publications des bans de futurs mariage
entre Jean Baptiste Seigneurgens garçon chirurgien fils majeur de
Jean Seigneurgens aussi maître chirurgien et de Jeanne Sebastien
sa femme ses père et mère originaire de la paroisse de Breuil et de fait

de celle de Gyvry diocese de Senlis d'une part
et Catherine Marie Charlotte [illegible] originaire
paroisse de Villers les [illegible] tourvelle diocese de Amiens fille
mineure de deffunt Charles [illegible] Jumeau et Susanne Elizabeth
de deffunte Marie Charlotte Bayet ses femme ses père et mère des
fait et de droit de la paroisse de Campremi à cause de sa minorité
Bauvois son beau frere nommé tuteur à l'effet de son mariage par
acte de justice du dix du present mois et an d'autre part, lequel
ont été faites aux prones des messes de paroisse celebrées dans les
eglises de Gyvry, de Villers les tourvelles et de Campremi les vingt
quatre, et vingt neuf juin dernier et dix du present mois sans
qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ni empechement quelcon
que ainsi que le tout nous a été constaté par les certificats en forme
forme des prêtres pareillier curé de Campremi, de Gyvry
de Villers les tourvelles, et de Roche curé de Gyvry nous soussigné
Lestrade curé de la Neuville sur Oudeuil, et de la permission de maître
pareillier curé de Campremi a nous adressé en date du sept du
present mois et an après les fiançailles celebrées hier avons reçu
le mutuel consentement des parties les avons conjoints en
legetime mariage et leurs avons donné la benediction
nuptiale selon les formes prescrits par la sainte eglise en
presence et du consentement de Jean seigneurgens garçon pere
de l'epoux de Jean françois seigneurgens garçon frere de
simon Bauvois tuteur de l'epoux Jean Wibart son cousin de
claude dodé aussi son cousin qui tous ainsi que les parties
ont signé avec nous les jour et an que dessus

Jean Baptiste Seigneurgens marie anne Dumeux

Seigneurgens seigneurgens. simon bauvois tuteur

J. Wibart claude dodé Dumeux

Denis Illoy Lemaire Lestrade curé de la Neuville sur Oudeuil

L'an mil sept cent quatre vingt trois, le dimanche vingt sept juillet a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prestre curé soussigné le corps de Marie Magdeleine Mort Brisset decedé hier agée de treize mois fille de Jean Baptiste Sallot Bochesoude et de Marie Jeanne Sallot sa femme ses pere et mere de cette paroisse, en presence de Claude Pierre et Jean Sallot son grand pere qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus. Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt neuvieme jour de juillet a été baptisée par moi prestre curé de Coudroy Diocese de Sens soussigné du Consentement de M. le Curé Marie Marguerite Baptt Genevieve fille née de la veille du legitime Mariage de Jean Baptiste Revelin Manouvrier et de Marie Elizabeth Duval son Epouse, Le parrein Charle noël Duval La marraine Genevieve Revelin qui ont signé avec nous, le pere absent.

Charles noël Duval

G. Revelin Lestuvée Curé de Coudroy

Diocese de Sens

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vendredi huit d'aoust a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Claude Mort Thevenot decedé la nuit derniere chez Gervais Desgrenets Manouvrier sans sallot sa maitresse de cette paroisse, agée de deux mois Marguerite fille de sieur Jean Charles Lebesgue Manouvrier et de Marie Magdeleine Morel son Epouse demeurants à Pairs vis de la Rue Hachette chez le patissier paroisse Saint Severin presents a l'Enterrement soussignés qui a declaré ne savoir signer de ce interpellés et Jean Monquet qui a signé avec nous le jour et an que dessus Monquet Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le dimanche vingt huit juillet a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prestre curé soussigné le corps de Marie Magdeleine Mort Brisset decedé hier agée de treize mois fille de Jean Baptiste Sallot Bochesoude et de Marie Jeanne Sallot sa femme ses pere et mere de cette paroisse, en presence de Claude Pierre et Jean Sallot son grand pere qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus. Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt neuvieme jour de juillet a été baptisée par moi prestre curé de Coudroy Diocese de Sens soussigné du Consentement de M. le Curé Marie Marguerite Baptt Genevieve fille née de la veille du legitime Mariage de Jean Baptiste Revelin Manouvrier et de Marie Elizabeth Duval son Epouse, Le parrein Charle noël Duval La marraine Genevieve Revelin qui ont signé avec nous, le pere absent.

Charles noël Duval

G. Revelin Lestuvée Curé de Coudroy

Diocese de Sens

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vendredi huit d'aoust a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Claude Mort Thevenot decedé la nuit derniere chez Gervais Desgrenets Manouvrier sans sallot sa maitresse de cette paroisse, agée de deux mois Marguerite fille de sieur Jean Charles Lebesgue Manouvrier et de Marie Magdeleine Morel son Epouse demeurants à Pairs vis de la Rue Hachette chez le patissier paroisse Saint Severin presents a l'Enterrement soussignés qui a declaré ne savoir signer de ce interpellés et Jean Monquet qui a signé avec nous le jour et an que dessus Monquet Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois, le vendredy vingt huit juillet a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prestre curé soussigné le corps de Marie Magdeleine Brisset decedé hier agée de treize mois fille de Michel Sallot Manouvrier et de Marguerite Babiole sa femme ses pere et mere de cette paroisse, présent a l'enterrement le dit Sallot son pere Jean Monquet qui ont signé avec nous, le jour et an que dessus. Monquet Lestuvée curé Michel Sallot

L'an mil sept cent quatre vingt trois, le vendredy vingt deuxieme a été baptisé par moi prestre curé soussigné Louis Lucien né hier de legitime Mariage de Vincent de Paule Manouvrier et de Genevieve Sommeiant sa femme ses pere et mere de cette paroisse, parein Louis Renard garçon de cette paroisse qui a declaré ne savoir signer de ce interpellé, maraine Julie Felicité Rosalie Seigneurgens fille aussi de cette paroisse qui a signé avec nous le jour et an que dessus. —

Rosalie Seigneurgens Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois, le dimanche vingt quatre juillet a été baptisée par moi prestre curé soussigné Marie Louise Augustine née aujourd'hui de legitime Mariage de Jean Baptiste Bastard Thillotet et de Marie Elizabeth Julie Valentin sa femme ses pere et mere de cette paroisse, ainsi nommée par Pierre Sallet fils de Pierre garçon de cette paroisse qui a signé avec nous et Marie Etienne Bastard la grand mere de cette paroisse qui a declaré ne savoir signer de ce interpellée le jour et an que dessus. Pierre Sallet Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le lundi vingt cinq du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Bourcel veuf de Simone Lasimon soixante dix neuf ans décédé hier âgé de soixante quatorze ans de cette paroisse présents à l'enterrement Jean et Simon Bourcel ses fils lesquels ainsi et comme parents et autres gens qui ont signé ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés lecture faite et au que dessus

Mort

Bourcel curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi vingt sept août a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean François né aujourd'hui du légitime mariage de Nicolas Breslin facteur de marchand d'ognons et de susdits de Nancy sa femme ses père et mère de cette paroisse aussi nommé par François de Lisle et Marie Adelaïde de Maguez garçon et fille de cette paroisse les parein et Maraine qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus

Dopt

Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le samedi sept de septembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Elizabeth décédé ce matin âgée de dix mois et demi fille de Gervais de cette ville et de Jeanne Millot sa femme ses père et mère de cette paroisse présents de son décès père qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé et de Louis Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Mort

Lesturée curé

Louis Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt trois le dimanche septième jour

Du mois de septembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Anne décédé ce matin âgée de huit mois fille de Jean Baptiste Martin et de Simone Valentin sa femme ses père et mère de cette paroisse présents de son décès père et de Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Mort

Jean Baptiste Martin Mouquet

Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Lundy vingt neuf du mois de septembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de François Clément décédé hier âgé de trente deux ans fils de Louis Clément laboureur et de Marie Jeanne Seguenot sa femme ses père et mère de cette paroisse présents de son décès père et Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Mort

Clément Mouquet Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Mardi septième jour d'octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Jean Baptiste Thevenin né aujourd'hui du légitime Mariage de François Thevenin laboureur et de Marguerite Berrand sa femme ses père et mère de cette paroisse aussi nommé par François Bernard et Marie Adelaïde de Maguez garçon et fille de cette paroisse les parein et Maraine qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus

Dopt

Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le samedi vingt cinq du mois d'octobre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean Granger garçon de Laurent Granger et de Marie Jeanne de cette paroisse décédé hier sur le midy dans la salle d'école sa mort a été subite et sans avoir reçu aucun secours spirituel ni temporel ainsi qu'il a été reconnu par le chirurgien qui l'a visité après sa mort présents de son décès père et Jean Granger qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Mort

Granger Lesturée curé

Simon Jacquemin

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi vingt huit du mois d'octobre après les trois publications des bans faites au prone des messes de paroisse celebrées le dit jour dimanche vingt huit septembre dernier cinq et deux octobre present mois, seize dit sept et dix huit après le prone entre Jean charles Louis Duverger manouvrier fils majeur de Jean Duverger manouvrier de Boquillon et de Marguerite Lemaire ses pere et mere de cette paroisse d'une part et Marie Jeanne Salot fille majeure de Jean francois Salot aussi manouvrier et de marguerite Lemelle sa femme ses pere et mere aussi de cette paroisse d'autre auxquelles il n'est trouvé aucuns empechement quelconque nous soussigné Lestuvee prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles celebrées dimanche dernier avons reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoints en legitime mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale suivant les rits de la sainte eglise en presence et du consentement dudit Jean Duverger pere de l'epoux de francois Salot pere de l'epouse Joseph Salot frere de Jean Baptiste Salot frere de l'epouse et de Robert Pullenpoix oncle de l'epouse qui ont signé excepté les parties et leurs peres et dit temoins qui ont declaré ne sçavoir signer

Joseph Salot Michel Roy Lestuvee curé
fille Robert pullenpoix Louis Boequelet

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mardi vingt huit du mois d'octobre a été inhumé dans le cimetiere de cette par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie francoise decedée la veille d'environ âgée de trois ans et quelques jours fille de francois Duval cordonnier et de Marguerite Lemaire sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de dit pere qui interpellé a ne sçavoir signer de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et année dessus =

Mouquet Lestuvee curé

Mariage

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vendredi trente et un octobre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jean decedé le matin âgé de trois semaines fils de francois Dubuel et de Marguerite Lemaire sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que dessus = Lestuvee curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt trois le samedi premier jour de novembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps d'Isaques decedé hier âgé d'environ deux ans et demi fils de Jacques Jourdain cordonnier et de Marie Louise Duquoi sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Lestuvee curé

Mouquet

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt trois le mercredi cinquieme jour du mois de novembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Jacques Hugot Maçon mari de Geneviève Bendin decedé hier âgé de soixante quinze ans, de cette paroisse en presence de Laurent Leon, francois Jean Baptiste et Jacques Hugot ses enfants et de Pierre Bendin son beau frere Leonet francois Bendin ont signé avec les autres denommés ont declaré ne sçavoir signer de ce interpellés les jours et an que dessus = Lestuvee curé

ANGOT ANGOT

L'an mil sept cent quatre vingt trois le samedi huit de novembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps d'Angelique Rabay femme de Pierre Renaud manouvrier de cette paroisse decedée hier âgée de soixante

Mort

aug. Lapresme Dabbois Bernard son mari et femme a lenfant
gendre qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés des
Baptiste Bernard fils de Jacques Valet de Toussaint henry
signés les gendres qui ont signés avec nous les jours et an que
dessus =

jean Baptiste Bernard Toussaint Leroy Lestavee Curé signés
Valet

Mort nourrisson

Lan mil sept cent quatre vingt trois le jeudi treize novembre
a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de guillaume decede hier age de trois
mois et demie chez françois et Augot nourrisson decette par
roisse fils de françois Dugardin et de Marie Guenon
ses pere et mere demeurants a paris. Lapresence de la
femme dudit augot sa nourrice et de jean mon
ladite nourrice a declaré ne savoir signer de ce interpel
-lée. jean nouquet a signé avec nous les jours
an que dessus = Nouquet Lestavee Curé

Mort nourrisson

Lan mil sept cent quatre vingt trois le dimanche seize jour
de novembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de Catherine Thomas
fille de feu Jacques Thomas maitre boulanger et de Marie
françoise Lafaune sa femme ses parents demeurants
a paris rue des Mauvais Garçons paroisse Ste Magdelaine
en la cité decedée le samedi precedent chez nicolas Bayard
cordonnier mari d'antoinette Lhoste sa seconde femme de cette
paroisse, agée de cinq mois. Lapresence de la dite nourrice
qui a declaré ne savoir signer de ce interpellé et de jean
nouquet qui a signé avec nous les jours et an que
dessus Lestavee Curé

Nouquet

Le mil sept cent quatre vingt trois le samedi vingt deux jour
du mois de novembre a été inhumé dans le cimetiere
de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie
Anne Labbé decedée hier agée de soixante douze ans ou environ
femme d'Antoine Babile ancien menuisier demeurant en cette
paroisse. La presence dudit Babile son mari et de Michel Sallot
gendre qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Antoine Babile Michel Sallot Lestavee Curé

Lan mil sept cent quatre vingt trois le lundi vingt quatre du mois de
novembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Louis
Antoinette née aujourd'hui du legitime Mariage d'Antoine Bruneau et
gardes de la foret de Chez et de Marie Marguerite Louise Allaguiere sa
femme ses pere et mere de cette paroisse aussi comme par
Emanuel Frederic soussigné qui a accompagné cette fille sur les fonts
la tenant qui a signé et Marie Anne Antoinette Duval accompagnée
d'une autre femme qui a aussi signé les parein et mareine
ont declaré ne savoir signer de ce interpellés les jours et an que dessus

signés Frederic Bruneau Anne Marguerite Lestavee Curé

Lan mil sept cent quatre vingt trois le mardi vingt cinq du mois
de novembre après les trois publications des bans de futur Mariage
entre Jean Baptiste Thiery vigneron veuf en premieres noces de
defunte Marie Catherine Pilon de la paroisse de Remi en cette ville
part et autre Felicité Sabot fille majeure de Jean François Sabot
ancien Boquillon et de Isabelle Louise Lamelle sa femme ses pere et mere
de cette paroisse les quelles ont été faites aux prones des messes de
paroisse celebrées en cette eglise et dans celle de Remi en cette ville
fetes de Saint Martin fixée et vingt trois du present mois 23 et 25
Dimanches après la pentecoste sans qu'il s'y soit trouvé aucune
opposition ni empechement quelconque dont nous soussigné Lestavee
prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles celebrées dimanche

dernier, avons reçu le Mutuel consentement des parties de
les avons conjoints de Legitime Mariage et leurs avons donné
la Benediction Nuptiale En presence des Conseillers
de cette paroisse soussignés et de Jean François Bonvallet
son oncle de Legis Montreuil aussi oncle de Jean François
Talbot pere de l'epoux de Jean Baptiste Talbot son frere et de
Jean Charles Lucien Desvignes son beau frere temoins qui
tous ont declaré ne scavoir signer de ce interpellés, les ont et ainsi
declaré ne scavoir signer de ce interpellés, les ont et ainsi
de ce fait — François Jumel [illegible] Festuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Jeudi vingt sept de
mort — decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps d'Antoine Alexandre
decedé hier agé de six mois et demi fils d'Etienne Nouchet
Manouvrier et d'Antoine Duval sa femme les pere et mere de
paroisse, le present de sa dite mere qui a declaré ne scavoir
signer et de Jean Mouquet qui a signé avec nous — Ledit
enfant decedé suivant les dommages — Festuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Jeudi vingt sept de
Bapt — decembre a été baptisé par moi prêtre soussigné Marie
Elizabeth Antoinette née vingt deux du dit mois de legitime Mariage de
Nicolas Bonvallet Conseiller du Roy en ses Conseils et de Marie Elizabeth
Louise Joseph Desvignes sa femme les pere et mere de cette
paroisse, aussi nommée par Damien Benjamin Desvignes
et Marie Thérèse Antoinette Desvignes sa tante paternelle
fille de cette paroisse les present et majeure qui ont signé
avec nous les pere et au que dessus —

Desvignes Antoinette Desvignes Festuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Jeudi vingt sept de
decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Marie Antoine Augustin Desvignes
hier agé de sept mois et demi fils de Jean François Augustin
Desvignes et de Marie Antoine Desvignes les pere et mere de
cette paroisse, le present de sa dite mere qui a declaré ne scavoir
signer et de Jean Mouquet qui a signé avec nous — Ledit
enfant decedé suivant les dommages — Festuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Jeudi vingt sept de
Bapt — decembre a été baptisé par moi prêtre soussigné Marie
Elizabeth Antoinette née vingt deux du dit mois de legitime Mariage de
Nicolas Bonvallet Conseiller du Roy en ses Conseils et de Marie Elizabeth
Louise Joseph Desvignes sa femme les pere et mere de cette
paroisse, aussi nommée par Damien Benjamin Desvignes
et Marie Thérèse Antoinette Desvignes sa tante paternelle
fille de cette paroisse les present et majeure qui ont signé
avec nous les pere et au que dessus —

Desvignes Antoinette Desvignes Festuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Jeudi vingt sept de
decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Marie Antoine Augustin Desvignes
hier agé de sept mois et demi fils de Jean François Augustin
Desvignes et de Marie Antoine Desvignes les pere et mere de
cette paroisse, le present de sa dite mere qui a declaré ne scavoir
signer et de Jean Mouquet qui a signé avec nous — Ledit
enfant decedé suivant les dommages — Festuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Jeudi vingt sept de
Bapt — decembre a été baptisé par moi prêtre soussigné Marie
Elizabeth Antoinette née vingt deux du dit mois de legitime Mariage de
Nicolas Bonvallet Conseiller du Roy en ses Conseils et de Marie Elizabeth
Louise Joseph Desvignes sa femme les pere et mere de cette
paroisse, aussi nommée par Damien Benjamin Desvignes
et Marie Thérèse Antoinette Desvignes sa tante paternelle
fille de cette paroisse les present et majeure qui ont signé
avec nous les pere et au que dessus —

Desvignes Antoinette Desvignes Festuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vendredi cinq decembre
a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
soussigné le corps de Jacques Alexandre Benedicte hier chez
François Auguste mari de Marie Anne Magnier sa nourrice
decedé paroisse agé de quatre mois et demi fils de Jacques Sylvain
Chardy et de Marie Jeanne Lartenoux ses pere et mere
demeurants à paris la présence de sa dite nourrice qui a
declaré ne scavoir signer de ce interpellé, elle et de Jean Mouquet
qui a signé avec nous les pere et au que dessus — Festuvée
curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Jeudi vingt deux decembre
a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le corps de Marie Antoine Augustin femme de
François Auguste Crouzet mes quinze, decedé paroisse depuis
hier agée de soixante quatorze ans et huit mois, la présence
de son dit mari, d'Antoine Crouzet son fils, Jean François Augustin
Crouzet son petit fils de François Bonvallet son beau frere et de
Jean François Bonvallet son neveu qui ont signé

Crouzet J. Bonvallet Jean J. Bonvallet Festuvée
Crouzet curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le lundi quinze de decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps d'Etienne Grimbel decedé la nuit dernière âgé de cinquante huit ans, époux de Simon Duberger, Manouvrier de cette paroisse, en présence de Jean Collard et de Mathieu Jourdain qui ont signés avec nous les jours et an que dessus.

Duberger Mathieu Jourdain Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt trois le Mardi de Noël de décembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Louise Bâ[illegible] veuve de Martin Broquillon decedée paroisse de Neuvy âgée de soixante quatorze ans, en présence de Philippe Magnier fils gendre de Jean Mauguet son beau fils qui ont signés avec nous et de Gervais Degueux aussi son gendre qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé, de ce les jours et an que dessus = Magnier Gervais Degueux

Lestuvée curé

de Neuvy Mauguet

Vu verifié et arrêté Ce présent Registre contenant cinquante deux actes ce Decembre ca quatre 1784

Lassoul

1. 2.

Neuville autre 1784 3. 6.

Neuvy

1784.

Le présent Registre contenant dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous Jean-François CASSOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1754, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de St Mathieu de la Neuville aux Bois subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt- quatre lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Article XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposés en notre Greffe, si le cas échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Article XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. Délivré audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce jour de decembre mil sept cent quatre-vingt-trois

Cassoul

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le samedi deuxieme jour du mois de Janvier, après les trois publications de trois bans, de trois jours de fêtes faites aux prônes des messes de paroisse célébrées dans cette Eglise les jours de fête étant le dimanche dans l'octave de Noël vingt cinq et vingt huit de decembre dernier et le jour de la Circoncision premier jour de la présente année, entre Louis Jeune Mauguet fils Magnier de defunt Gervais Jeune Degueux voiturier et de Marie Magdaleine Bailly sa veuve ses pere et mere de cette paroisse d'une part et Marie Agnès Normant fille mineure de Jean Normant Broquillon et de Marie Anne Magnier sa femme ses pere et mere aussi de cette paroisse d'autre part, dans qui il n'a été trouvé aucune opposition ni empêchement que je connoisse, ni sont signés Lestuvée prêtre curé de cette paroisse

après les fiançailles célébrées le tout avons reçu le mutuel consentement
- ment des parties les avons conjoints en Légitime Mariage et leur avons
donné la Bénédiction nuptiale suivant la forme et disposition du Concile
Jean Bernard garçon de la paroisse de Lavoux de la part de l'époux
conjoint par procuration de Louis Breslin son parein de la susdite paroisse
Jean Delarue, Philippe et François Magnier oncles de la susdite épouse
Breslin, Jean Delarue et Philippe Magnier ont signé avec nous
les autres susnommés ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance Lestrelin

Philippe Magnier père Joseph Bouffet
Delarue Lestrelin Philippe Joseph Amable
Bernard François Magnier Lestrelin curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le mardi vingt deux
été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps de Charles Debout Maçon
de cette paroisse âgé de quatre vingt dix ans veuf de Marie
de Catherine Binet de cette paroisse laquelle
pierre de Leyre soupçonné de
son petit fils qui ont déclaré ne savoir signer de
interpellés et de Jean Mouquet qui a signé avec
nous les jours et an que dessus — Lestrelin curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le mercredi
vingt septième jour de janvier après les trois publications
des bans de future Mariage faites aux grandes messes
de paroisse célébrées dans cette église les jours de la fête de
Saint Vincent vingt sept de décembre dernier les jours de la
Circoncision prochain et le dimanche suivant quatrième jour
mois et dans celle de Sainte Croix de Mortagne
et le dimanche suivant vingt sept et vingt huit du mois
dernier et le dimanche quatre du présent mois entre
Louis Morenville tailleur fils mineur de Louis Morenville
aussi tailleur et de défunte Marie Catherine Mallon
sa femme les père et mère demeurant à Bouillonville

paroisse d'une part et Marie Jeanne
Duchesne fille mineure de Louis Duchesne
Marchand Charpentier et de défunte Marie Jeanne
Champion ses père et mère de cette paroisse
d'autre part, sans qu'il y soit trouvé aucune opposition
ni empêchement que l'époux et l'épouse ont signé avec nous
Morenville prêtre vicaire de Villers lay de ce diocèse
la présence et du consentement de Maître Michel
Lestrelle prêtre curé de la dite paroisse après les fiançailles
célébrées, bien, avons reçu le mutuel consentement des
parties et leur avons donné la Bénédiction nuptiale
selon les formes prescrites par la sainte Eglise la présence
et du consentement des père des époux de Jean Louis et
Jean Pierre Morenville frères de l'époux de Louis le Comte et Jean
un de Louis Duchesne frère de l'épouse qui ont tous signé avec nous
les jours et an que dessus Alexis Morenville

Morenville Maître tailleur d'habits
Duchesne Morenville père Le Depons prêtre Vicaire
Morenville Duchesne Morenville fils Lestrelle curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le dimanche premier jour
mois de janvier a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
François Antoine né hier du légitime Mariage de Morenville tailleur
d'habits et de Marguerite Parlier la femme ses père et
mère de cette paroisse, a été nommé par Marc Antoine
Duverger garçon de cette paroisse son parrain qui a signé avec
nous et Marie Jeanne Cécile Fontaine fille aussi de cette
paroisse la Marraine qui a déclaré ne savoir signer de ce
interpellée les jours et an que dessus

Marc Antoine Duverger Lestrelle curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le samedi dix neuf du mois de février a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Agnès Rosalie née avant hier de légitime mariage de Jean Barnabé Mesguinez et de Agnès Jeanne Jaffrenou père et mère de cette paroisse ainsi nommée par Jean Laurent son ouncle à laquelle a été donné le nom de Agnès Rosalie de la paroisse de Plougastel qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jour et an que dessus

Lestuvec curé

Tournieux

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le samedi dix huit du mois de février a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Victor né hier du légitime mariage de François Duval et de Anne Marie Jaffrès sa femme père et mère de cette paroisse ainsi nommé par Victor lequel garçon de cette paroisse a signé et Marie Marguerite Rose Salaün fille aussi de cette paroisse sa marraine qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jour et an que dessus

Victor Dagorn

Lestuvec curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le lundi vingt du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Victor Duval du matin âgé de trois jours fils de François Duval laboureur et de Marie Françoise Jaffrès sa femme père et mère de cette paroisse, la présente de cette paroisse et de Jean Mouguet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

François Duval Lestuvec curé

Mouguet

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le Mardi dixième jour du mois de février après les trois publications des bans de futur mariage faites aux grandes messes de paroisse de cette église les jours des fêtes qui en sont, le dimanche et lundi précédents, sans qu'il en soit venu à notre connaissance aucune opposition ni empêchement au contraire, nous soussigné Lestuvec prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées dimanche dernier avons reçu le mutuel consentement des parties et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies de la sainte église en présence et du consentement du père de la part de Jean Baptiste Louis Langelin fils majeur de Simon Langelin et de Marie Magdeleine Duvergès de cette paroisse, présent et consentant, et de Marie Magdeleine Duvergès mère de Jean Baptiste Louis Langelin, présente et consentante, et de Jean Baptiste Bernard Daschanne fils majeur de défunt Jean Baptiste Daschanne et de défunte Jeanne Duparc, présent et consentant, et de Marie Jeanne Duparc mère de Jean Baptiste Bernard Daschanne, présente et consentante, et de Louis Joseph Diguet fils majeur de Louis Diguet et de défunte Marie Jeanne Rose Félicité Langelin fille majeure de défunt Louis Langelin présent et de Marie Magdeleine Duvergès sa veuve, père et mère ainsi de cette paroisse de la part auquel ne s'étant rencontré aucune opposition ni empêchement au contraire nous soussigné Lestuvec prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées dimanche dernier avons reçu le mutuel consentement des parties et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies de la sainte église en présence et du consentement du père de la part de Jean Baptiste Louis Langelin fils majeur de Simon Langelin et de Marie Magdeleine Duvergès

L'an mil Sept cent quatre vingt quatre le mercredi onzieme jour du mois de Xbre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de pierre henry Louis Morenville fils de jean pierre Morenville Huissier et de defunte Marguerite Valentin sa femme de la paroisse de Beaulieu decedé avant hier chez nicolas Hampon Marchand de bois de cette Ville du Roy sa nourrice de cette paroisse lequel etoit agé de vingt deux mois, presents a l'enterrement dudit Morenville pere de jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Morenville Mouquet Lestuvee curé

L'an mil Sept cent quatre vingt quatre le Lundi douze du mois de 9bre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de françois Joseph decedé ce matin agé de trois jours fils de Jean Baptiste Matte Manouvrier et de Marie Anne Valentin sa femme les pere et mere de la paroisse de Bury actuellement habitans presents a l'enterrement dudit enfant qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Jean Baptiste Matte Mouquet Lestuvee curé

L'an mil Sept cent quatre vingt quatre le vendredi treize du mois de 9bre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné le corps de Vincent Miguet ancien Marchand Epicier veuf de Marie Anne Thuot de cette paroisse decedé hier agé de soixante et seize ans en presence de Julien françois françois son gendre de jean Baptiste Miguet son neveu qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Jean Bte Miguet Julien françois Lestuvee curé

quatrieme

L'an mil Sept cent quatre vingt quatre le vendredi treize du mois de 9bre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Joseph decedé ce matin agé de neuf jours fils de simon fournier et de Marie Anne Lemire sa femme de cette paroisse en presence de jean Mouquet qui ont signé les jour et an que dessus

Mouquet Lestuvee curé Simon fournier

L'an mil Sept cent quatre vingt quatre le mardi deuxieme du mois de Xbre apres les trois publications des Bans de future Mariage faites aux prones des messes de paroisse et celebrées en cette Eglise les dimanches troisieme apres les huit vingt cinq janvier dernier, le premier et huit de present mois entre Louis Jerain garçon tisserand fils de jean Jerain Manouvrier et de defunte Mary Celine Lemaire sa femme les pere et mere de cette paroisse d'une part et Marie Anne Melanie Grevin fille mineure de defunt françois Grevin aussi de cette paroisse d'autre part sans qu'il y soit trouvé aucune opposition ni empechement quelconque nous soussigné prêtre curé de cette paroisse apres les fiançailles celebrées dimanche dernier avons reçu le mutuel consentement des parties les avons conjointes en legitime Mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale en presence et du consentement des pere et Epoux de la chapelle de l'Epouse de Louis Jerain oncle de l'Epoux d'Etienne Lemire son frere de Marie Anne Grevin soeur de l'Epouse de Michel le Roy son oncle et autres parens qui tous ainsi que les parties contractantes ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance Michel le Roy et Charles Vaillant ont signé

Michel Le Roy Lestuvee curé

Charles Vaillant

L'an mil Sept cent quatre Vingt quatre le neuvieme Septembre
par nous prêtre Curé soussigné le Corps de Marie Anne Lagrave
de defunt Jean Bastard en son Vivant Cultivateur de cette paroisse
decedée hier âgée de Soixante quinze Ans ou Environ y habitant de
Louis Bastard jean, joseph, françois, Bastard ses Enfans Gendre
Son gendre qui ont tous Signés avec nous les jours et An que Dessus

F. BATAJD Jean Bastard Joseph Batard

Lestuvée Curé

Louis Lucon

L'an mil Sept cent quatre Vingt quatre le Jeudi dix neuf
du mois de fevrier après une Seule publication des Bans
de futur mariage faite au prône de la messe de paroisse
celebrée dans cette Eglise et dans celle de la paroisse d'Essilles
le dimanche quinze du dit mois par le Sr prêtre Missy par
charpentier fils majeurs de defunt Jean marie demeurant
etat et de Marie Anne Renaud sa veuve demeurant à
Saint Simault paroisse d'Essilles d'une part et Cyprien
Leguay fille majeure de Michel Leguay laboureur et de
Marie Catherine Dumaine sa femme ses pere et mere
de cette paroisse d'autre part, après avoir fait apparoir
publication faite les trois, à la quelle il n'est
trouvé aucune opposition ni empechement ainsi qu'il
a été constaté par le Certificat en bonne forme de Maistre
le Maire curé d'Essilles vu la dispense de deux
avec deux des parties en datte du dix sept du present mois
signé de la quatrinier vicaire general nous soussigné
Lestuvée prêtre curé de cette paroisse après les fiançailles
celebrées Nous avons reçu le Mutuel consentement des
parties les avons conjoints en Legitime Mariage et leur
avons donné la Benediction Nuptiale avec les ceremonies

ordonnées par la Sainte Eglise du
consentement de Michel Leguay pere de la presente et du Consentement de Jeanne
Marguerite Missy les freres de Michel Leguay pere de
la Epouse de François Clement Leguay son cousin et de
Jean Benjamin Denizot amis qui ont tous signés avec
nous = Pierre Missy Agnes Lequeux Jean Missy

Le Jeune Dumaine Louis Missy Lestuvée Curé

Augustin Missy Lequeux

Le Jeune Dupont

L'an mil Sept cent quatre vingt quatre le dimanche vingt et un
du mois de mars a été baptisée par moi prêtre curé soussigné
marie marguerite Augustine née d'hier de legitime Mariage
de pierre Gaspard Abart garçon Boucher et de Marie Louise
Lequeux son femme ses pere et mere de cette paroisse, a été nommée par
françois duchêne garçon de la paroisse d'Essilles et Marie
Marguerite Elizabeth Pulleux fille de cette paroisse qui ont
signés avec nous le pere absent Duchêne Pulleux

Lestuvée Curé

marie marguerite elizabeth pulleux

L'An mil Sept cent quatre Vingt quatre le jeudy Vingt Cinq du
mois de mars a été inhumé dans le Cimetiere de Cette paroisse par moi prêtre
curé soussigné le Corps d'Agnes Marie Antoinette Laguerre decedée hier
agée de Vingt huit ans ou Environ fille de defunt Antoine Laguerre en son Vivant
Cordonnier et Laguerre Durand la femme Noyer et mere de Cette paroisse presents
a l'enterrement Claude Laguerre Ramon Dieu Eloy Lorange ses Oncles Jean Jacques
Jacqueline son Cousin issu Germain qui ont Signés avec nous les jour et An que dessus

Claude Laguerre Jacqueline Eloy Lorange

Lestuvée Curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le dimanche onzeme du mois d'avril a été baptisé par moi prêtre curé soussigné joseph françois fils de ce jourd'hui du legitime mariage de françois marchand epicier et de françoise de chaines jeunes conjoint le parrain a été joseph françois bastard garçon de cette paroisse la marraine marie françoise bauvallet fille aussi de cette paroisse les parrain et marraine ont signé avec nous et ont déclaré ne le pere absent

Joseph françois Bastard Lesturgé curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le mardi vingt avril a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de marie sophie decedée hier chez françois chagot marchand marié de marie anne maguet sa nourrice de cette paroisse agée de ... fille de sieur maximilien pierre lavallière et de marie elizabeth billard ses pere et mere demeurants a paris present a l'enterrement ledit chagot et jean mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Lesturgé curé

Mouquet

ANODE

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le dimanche seize du mois de may a été baptisée par moi prêtre curé soussigné marie catherine rose née d'hier du legitime mariage de françois clement le queux menuisier et de marie rose duchesne son femme ses pere et mere de cette paroisse ayeule maternelle nommée par louis françois duchesne et marie catherine le queux ayeule paternelle de cette paroisse les parein et marraine qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Louis François Duchesne Lesturgé curé

Mariecatherine lequeux

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le mardi dix huit du mois de juin a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné le corps de marie

Catherine rose decedé hier agée de dix huit mois fille de françois Clement le queux menuisier et de marie rose Duchesne sa femme les pere et mere de cette paroisse le present Duclet le queux son pere et de jean Mouquet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus —

Lequeux Mouquet Lesturgé curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le lundi dix huit du mois de juin après trois publications des bans du futur mariage faites aux prones des messes de paroisse celebrées dans cette Eglise et dans celle de la ville saint pierre le cinquieme dimanche après paques le jour de l'ascension et le dimanche dans la octave, seize, vingt et vingt trois may derniers entre pierre charles le clerc fils mineur de defunt louis le clerc demeurant chez et de cecile hardizelle ses pere et mere de la ville saint pierre d'une part et marie louise groux fille mineure de barthelemy guillaume groux cordonnier et de marie louise petit sa femme ses pere et mere de cette paroisse d'autre part sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition qui empeche qu'ils ne soient conjoints par le mariage ainsi qu'il conste par le certificat de reunitas pierre clausel vicaire de la ville saint pierre ledit acte du sept du present mois et au nous soussigné Lesturgé prêtre curé de cette paroisse ayant les fiancailles celebrées hier avons reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoints en legitime mariage et leur avons donné la benediction nuptiale en presence dudit barthelemy guillaume groux pere de l'epouse de mathieu groux de la ville hardizelle mere de l'epoux de françois petitoncle de l'epouse de louis françois jean baptiste le clerc frere de l'epoux qui tous ont signés avec nous les jour et an que dessus — Lesturgé curé

Pierre charles le clerq

marie Louise groux mathieu groux B. groux

cecile hardizelle

Louise françoise Le Clercq jean baptiste le clerc

Charles nicolas leclerc Lesturgé curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le vendredi onze
du mois de juin a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Jean Nicolas né avant hier du légitime Mariage de
Nicolas Sampson fileur et de Elizabeth Lallay sa
femme ses père et mère de cette paroisse ayant pour parrain
par Jean Louis Alexandre Fontaine garçon demeurant
en cette paroisse et Marie Louise Julie Bastard fille
de cette paroisse ses parrain et marraine qui ont signé avec
nous les jour et an que dessus Jean Louis Alexandre Fontaine
Marie Louise Julie Bastard
Testuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le
mercredi septième jour de juillet a été inhumé dans le
Cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné
le corps de St François Nicolas Baguier ancien maître
chirurgien de Paris bourgeois de cette paroisse décédé hier
âgé de soixante trois ans environ mari de Dame
Isabelle Olivier duquel mariage sont issus Marie
Isabelle Olivier Baguier femme de Jean Louis Alexandre Fontaine
qui tous ont signé avec nous les jour et an que dessus

P. Maillard Fontaine Dumaine Fontaine
Testuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le mercredi
quatorze du mois de juillet a été baptisé par moi prêtre
curé de cette paroisse soussigné Louis Joseph né avant hier
du légitime Mariage de Pierre Walter Lame fileur et
Geneviève Bernard sa femme ses père et mère de cette
Dite paroisse ayant pour parrain François Bisard
pour paroissien qui a signé avec Geneviève Prêtre et de la
Salmagne qui a déclaré ne savoir signer de

Septième

ainsi signé les jour et an que dessus
François Bisard Testuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le mardi vingt deux
de juillet après les trois publications des bans des futurs
mariage faites au prône des messes de paroisse les dimanche
quatre onze et dix huit du présent mois cinq mariages ayant
été et sept mois après la permission de Jean Baptiste Villers
seigneur des ponts et chaussées fils légitime de François Villers
marbre cordonnier et de Marie Jeanne Ducheron sa femme
ses père et mère de cette paroisse d'une part et Marie
Elizabeth Douche fille mineure de Charles Douche
Marchand mercier et de Catherine Françoise Mathieu
sa femme ses père et mère aussi de cette paroisse d'autre
part sans qu'il s'est trouvé aucune opposition ni
empêchement quelconque nous soussigné Testuvé curé
de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier avons
reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoint
en légitime mariage et leurs avons donné la bénédiction
Nuptiale selon les formes prescrites par la Sainte Eglise
en présence et du consentement dudit Villers père de l'époux
de Jean Villers son frère de Simon Fontaine son oncle de Charles
Douche père de l'épouse de Germain Douche son beau frère
de sieurs autres parents amis ou alliés qui ainsi que les parties
ont signé avec nous les jour et an que dessus

Villers Douche Germain Jeanne Ste Ville
Villers Marie Elizabeth
Douche
Catherine Françoise Mathieu femme Douche
Fontaine
Testuvé curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le dimanche
quatre du mois de juillet a été baptisé par moi
prêtre curé de cette paroisse sous signé Jean Baptiste
né d'hier du légitime mariage de Jean Baptiste
Latune Bucher et de Antoinette Magnez ses père
et mère de cette paroisse ainsi nommé par
Jean Baptiste Dignet son parein et Marie Elizabeth
Magnez sa marraine garçon et fille de cette paroisse
qui ont signés avec nous les jour et an que dessus
J. Bte Dignet — Lestavel curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le dimanche quatre
du mois d'août a été baptisé dans le cimetière de cette paroisse
par moi prêtre curé soussigné le corps de Marie Anne Dutertre
agée de quinze mois fille du sieur François Bonaventure
Marchand épicier et de Catherine Jeanne sa femme ses père et
mère de cette paroisse, le corps de sondit père absent de
François Alexandre Louis son oncle qui ont signés avec
nous les jour et an que dessus — Legrimette Lestavel
curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le samedi onze jour
de septembre a été baptisé sous condition ayant été ondoyé
Jean pierre né aujourd'hui du légitime mariage de Jean
Maconstiez et de Marie Anne Dusorgier sa femme ses père et
mère de cette paroisse, le parein a été Jean Baptiste Dura
garçon de cette paroisse qui a signé avec nous et la marraine
Genevieve Dubois fille aussi de cette paroisse laquelle a déclaré
ne scavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus —
J. Baptiste Durue Lestavel curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le samedi onze
du mois de septembre est décédé Louis Gabriel Maconstiez âgé de
cette paroisse d'environ depuis cinq jours et le lendemain
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par
moi prêtre curé soussigné présent Guillaume Barthelemy Grouve
Jean Baptiste Wallet qui
ont signés avec nous G. Barthelemy Grouve
Wallet J. Baptiste Lestavel curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le deuxième vingt du
mois de septembre a été baptisé par moi prêtre curé
soussigné Louis Joseph né aujourd'hui du légitime
mariage de Jean Charles Nicolas Duvergez Manouvrier et
de Marie Jeanne Salot sa femme ses père et mère de cette
paroisse, le parein a été Jean Joseph Leblond
garçon de cette paroisse qui a signé avec nous et la marraine
Marie Marguerite Rose Salot salante qui a déclaré
ne scavoir signer de ce interpellée les jour et an
que dessus — Jean Joseph Leblond Lestavel curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le lundi vingt sept du mois
de septembre après une seule publication faite au prône de la messe de paroisse célébrée ce matin
de la paroisse de Moncy dument dispensé le dimanche dix neuf du présent
mois seizième après la pentecôte entre Bernard Baron garçon majeur
fils mineur de Bernard Baron domicilié et de Marie Joseph
Polet sa femme ses père et mère de la paroisse de Moncy d'une part
et Ursule Crouzet fille mineure de Sulpice Crouzet garde pour
le roi dans la forêt de Bray et de défunte Marie de Moncy ses père
sa femme ses père et mère de cette paroisse sous quelle s'y soit trouvé
aucune opposition empêchement quelconque ainsi qu'il
a paru par le certificat de Maître Sallantin vicaire de Moncy
en date du vingt et un de ce mois vu aussi la dispense de deux
bans accordée aux futurs époux par Monseigneur notre
Seigneur de la présente vicairie générale et plus bas
Jourbert en date du vingt deux du présent mois et an

Nous soussigné Lestrée prêtre curé de cette paroisse ayant
les fiançailles célébrées hier avons reçu le mutuel consen-
des parties les avons conjoints en légitime mariage et leur
avons donné la bénédiction nuptiale suivant le cérémo-
de la sainte Eglise en présence et du consentement
dudit Bernard Baron père de l'époux de Bernard Baron
grand père de l'époux de François Bernard Baron
frère de l'époux de Jean François Bonvallet parents de l'
des parties Bonvallet et Simon de Simon oncle de l'épou
qui ont tous signés avec nous les jour et an que dessus

Bernard Baron époux V. crouzet Baron

Crouzet Baron Jean F. Bonvallet

F Bonvallet C. Duval De Muy

Lestrée curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le lundi cinquième jour du
mois de décembre a été baptisé par moi prêtre curé de cette
paroisse soussigné Jean Baptiste né aujourd'hui du légitime
mariage de Charles Dame manufacturier et de Marianne Pilon
son femme les père et mère de cette paroisse le parrain a été
Pierre Simon Bonnefoy et la marraine Marie Marguerite
Pelouze Delanger garçon et fille de cette paroisse qui ont
signé avec nous les jour et an que dessus —

Pierre Simon Bonnefoy marie marguerite violaine

Delanger Lestrée curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le mercredi trois
du mois d'octobre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné
Marie Louise Augustine née hier du légitime mariage de
Jean Dame manufacturier et de Jeanne Michel de cette
et mère de cette paroisse ont signé avec nous tous les susdits
et Marie Anne Michelle Bonnard femme Charles Dame
fille de cette paroisse qui ont déclaré ne les père et marraine savoir
de ses Charles augustin Charles Dame Marianne Michel de Bonnard

Lestrée curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le mercredi vingt sept du mois d'octobre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé le corps de défunt Jean Louis décédé hier chez Barthel Sabot Bodeuillon natif de Marguerite Isabelle Lanourrie de cette paroisse âgé de trois mois et dix jours fils de sieur Jean Dangel soldat dans les gardes Françaises et de Dame Louise Magdeleine Dieu ses légitime époux présents et voisins d'honorables témoins après que Baudy aussi garde ne présente de la défunte Marguerite Isabelle Lanourrie qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé de ce Jean Mouquet Berger qui a signé avec nous les jour et an que dessus —

Mouquet Lestrée curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le lundi premier jour du mois de décembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Jeanne née hier du légitime mariage de Pierre Jean Bonnefoy et de Louise Bonnet son femme les père et mère de cette paroisse ont signé et Marie Geneviève Bonnard femme Simon Bonnefoy garçon et fille de cette paroisse les parrain et marraine qui ont signé avec nous les jour et an que dessus —

Lestrée curé

Mr Lequeux marie geneviève Bonnard

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le lundi quatre du mois de décembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Pierre Boniface décédé ce matin âgé de quatre jours fils de Boniface Bonnet et Marie et de Louise Bonnet son femme les père et mère de cette paroisse présents et voisins de soussigné qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus —

Mouquet Lestrée curé

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le lundi cinquième jour du mois de décembre a été baptisé par moi prêtre curé soussigné Marie Catherine née aujourd'hui du légitime mariage de Pierre Jean Bonnefoy et de Catherine Marguerite Delanger les père et mère de cette paroisse ont signé avec nous les jour et an que dessus —

Lestrée curé

de cette paroisse aussi nommée par Lucien Nicolas hinard
de cette paroisse son parein qui a signé avec nous et Marie
Bastard fille aussi de cette paroisse sa mareine qui a declaré
sçavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus

Lucien Nicolas hinard Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le samedi [illegible]
mois de decembre a été inhumé dans le cimetiere de cette
paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de françois
Alexandre Crouzet marquinier veuf de Marie anne
Langue pin de cette paroisse decedé la nuit de [illegible]
de soixante dix neuf ans et trois mois dix sept jours
muni des sacremens en presence de Antoine Crouzet son
fils de françois Bouvallet son beau frere et de [illegible]
françois Bouvallet son neveu qui ont signé avec nous
les jour et an que dessus

F. Bouvallet Crouzet
B. Guillaume Grout jean F. Bouvallet Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le dimanche dix
neuf du mois de decembre a été enteré par moi prêtre
curé soussigné le corps de simon de saint Boquillon mari
de Marie anne Grimbelle decedé hier agé de cinquante
cinq ans ou environ en presence de françois de saint son
fils qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellé et de
simon duverger de philippe magnez ses beaufrere et
de Mathieu grout son neveu qui ont signés avec nous
les jour et an que dessus

Duverger philippe magnez
mathieu grout Lestuvée curé

40

Baptêmes 16
Mariages 8
Morts 16
} 40 actes

vu, verifié, et arreté le present Registre contenant
quarante actes, a Clermont le seize 7bre 1785

Castoul

1.er 2.e

La neuville en hez 1785.

3.e 6.e

Premier

1785.

LE présent Registre contenant Dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous JEAN-FRANÇOIS CASTOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de St. Mathieu de la neuville en hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt-cinq lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Article XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposés en notre Greffe, si le cas échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Article XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. Délivré audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce jour de decembre mil sept cent quatre-vingt-quatre.

Castoul

La grosse du present a été [illegible] au greffe du bailliage de Clermont entré le douze janvier 1786. Bouvallet

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le jeudy troisieme jour du mois de
janvier a été enterré au cimetiere de cette paroisse par moy prêtre curé
soussigné le corps de Marie Antoinette decedée le matin agée de six semaines
ou environ fille de pierre [illegible] et de [illegible] sa femme
ses pere et mere de cette paroisse en presence de son dit pere qui a declaré ne
sçavoir signer de ce interpellé et de jean Mouquet qui a signé avec nous
les jour et an que dessus

Mouquet Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vendredi quatorze
janvier a été baptisé par moi prêtre curé soussigné honoré de
Nicolas ne aujourd'huy du legitime mariage d'Etienne Boucher

le jeune manouvrier et de Jeanne Duval sa femme ses pere et mere de cette paroisse aussi nommé par Jean Nicolas Seigneur et Marie Louise Antoinette Compagnon garçon et fille ses parens et marreine qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Jean Nicolas Seigneur Antoinette Compagnon

Lestuvée curé

Bapt

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mercredi dix neuf du mois de janvier a été baptisé par moi prêtre curé sous signé Antoine ne aujourd'huy du legitime mariage de Louis Cueillier manouvrier et de Marie Catherine Mahieu sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein Etienne Cueillier son oncle qui a signé avec nous et la marreine Marie Magdeleine Mahieu salante qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellée les jours et an que dessus

Etienne Cueillier Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le jeudy vingt du mois de janvier a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé sous signé le corps de Antoinette Françoise Mahieu decedée hier agée de soixante quatre ans ou environ femme de Charles Douche marchand marquinier de cette paroisse en presence de son dit mari de Germain Boucher et Jean Baptiste Villez ses gendres de Jean Antoine Mahieu son frere et de Nicolas Douche son neveu qui ont signés avec nous les jours et an que dessus

C. Douche g. Boucher Villez Mahieu Nicolas Douche Lestuvée curé

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mardi vingt cinq du mois de janvier apres trois publications des bancs du futur mariage faites au prone des messes de paroisse celebrées dans cette eglise le premier et second dimanche apres les Rois et le dimanche de la septuagesime aussi et vingt trois du present mois et an entre Louis Joseph Marie Antoine Borel menuisier fils mineur d'Antoine Borel aussi menuisier et de Marguerite Angelique Nauge sa femme ses pere et mere d'une part et Marie Anne Lagu fille majeure de deffunt Antoine Lagu cordonnier et d'Agnés Duru sa femme ses pere et mere deux ans tous de cette paroisse d'autre part sans qu'il s'y soit trouvé aucun empechement ni opposition quelconque nous sous signé Lestuvée prêtre curé de cette paroisse apres les fiançailles celebrées dimanche dernier les avons reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoins en legitime mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale suivant les rits de la sainte eglise en presence et du consentement d'Antoine Borel pere de l'epoux d'Agnés Duru mere de l'epouse de Sampson Duru, Eloy Belanger de Claude Lagu ses oncles de Toussaint Prathais Louis Vilain de François devinaux tous parents et amis de l'epoux qui tous ont signés avec nous excepté l'epouse qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellée les jours et an que dessus

Sampson Duru Agnes Duru Eloy Bernage Fevrinaux Louis Vilain Borel Prathais Lestuvée curé

Lau de Lagu

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mardi premier jour de fevrier apres les trois publications de bancs du futur mariage faites aux prones des messes de paroisses celebrées dans cette eglise le jour des Rois le premier et second dimanche suivans six neuf et seize du mois de janvier dernier entre Jean François Mahieu manouvrier fils mineur de Nicolas Mahieu marechal et de Marie le Fevre sa femme ses pere et mere de cette paroisse d'une part et Marie Elizabeth Diguet fille majeure de deffunt Irene Diguet marchand epicier et de Marguerite Petit sa veuve ses pere et mere aussi de cette paroisse d'autre part sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ni empechement quelconque nous sous signé Lestuvée prêtre curé de cette paroisse apres les fiançailles celebrées dimanche dernier

avons fait le mariage entre [illegible] avons conjoint par légitime mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence et du consentement dudit Mathieu père de l'époux de Louis Cuillier son beau père de Simon Bonfils aussi de Marguerite petit mère de l'épouse de Jean Antoine et Nicolas Piquet les frères qui tous ont signé avec nous excepté les parties qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellées suivant l'ordonnance

Marguerite petit Nicolas Mathieu
Bonnefoy Nicolas Piquet Collier
Jos. Piquet antoine piquet Louis josephe
Lesturgez curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le neuf juin du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de feu Antoine décédé ce matin âgé de quarante sept ans fils de Louis Cuillier marguillier et de Marie Antoine Mathieu les père et mère de cette paroisse en présence de son fils père et de Jean marguet qui ont signé avec nous les jour et an que dessus —

Louis Collier Marguet Lesturgez curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le neuf du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps d'Antoine Claude Pierre Pellerin Labourey de cette paroisse mari de Marie Elizabeth Dupuis décédé la nuit du sept au huit âgé de trente huit ans en présence des témoins soussignés de ladite épouse de Jean Gabriel Dupuis son beau père de Jean Renaud voisin et ami pierre Dubois et achelle Jean Baptiste Dubois qui ont signés avec nous les jour et an que dessus —

P. D. Vaupetter M. E. Dupuis Dumaine
Dupuis fils Dumaine Collier
Lesturgez

Mort

trois

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le jeudi dix du mois de février a été par moi prêtre curé soussigné baptisé Louis Joseph né ce matin légitime mariage de Pierre Salot manouvrier et de Geneviève Habot les père et mère de cette paroisse a été parrain Joseph Dumaine marraine Marie Michelle Himard garçon et fille de cette paroisse les père et marraine qui ont signé avec nous les jour et an que dessus François Dumaine

Marieanne Michelle Himard Lesturgez curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mardi dix neuf du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Joseph décédé ce matin chez pierre Legrand son mari de cette paroisse le père de la paroisse âgé de vingt trois ans fils de feu Jean Beaumont et de Marie Magdeleine Bivot ses père et mère de cette paroisse en présence de Jean Nicolas des Champs le père de la défunte marie qui a signé avec nous les jour et an que dessus Marguet Lesturgez curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vendredi quatrième jour du mois de mars a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Louis Joseph décédé hier âgé de trois semaines fils de Pierre Salot manouvrier et de Geneviève Habot de cette paroisse en présence de soussigné père et de Jean marguet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus pierre Salot Marguet Lesturgez curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mardi à heure du midi trois mars a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de Denis Bloy ancien manouvrier mari de Marguerite Dubois sa femme décédé cette paroisse âgé de cinquante huit ans ou environ en présence de Denis Lepaillon son neveu de Louis Dubois aussi neveu et Francois chantal neveu et de Jean marguet qui ne signe avec nous les jour et an que dessus Marguet Lesturgez curé

Mort

Denomnés ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le Jeudi trente
mois de mars a été baptisé par moi Prêtre
Jean Baptiste né d'hier du légitime mariage de
garçon mineur et de
et issue de cette paroisse
Marchand présent et la marraine
de la paroisse de
ne sachant signer de ce interpellés suivant l'ordonnance
Lefebvre curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vendredi
mois d'Avril a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de
Jeanne-Adrienne veuve de Maître
procureur de cette paroisse décédée hier après
sept ans et deux mois et munie des sacrements
de Pénitence et Eucharistie en présence de
Chauvine de Jean Baptiste Levasseur ses beaux frères
Antoine Adrien son cousin et autres parents et amis
qui ont signés avec nous

Lefebvre curé Levasseur

Le dix-neuf
du mois d'Avril après deux publications des bans du
mariage fait aux prônes des messes de paroisse de cette
et en celle de Bresles les dimanches dix-huit
sept du présent mois second et troisième après
entre Nicolas le Richer courtier de la paroisse de Beauvais
d'Hermont fils mineur de défunt Pierre le Richer de
même état et de défunte Angélique Lebrun sa femme
ses père et mère présents sous l'autorité de Louis Lebrun
son oncle et son tuteur de la paroisse de Bresles d'une part
et Marie Rose Antoinette Adrienne fille mineure
de Jérôme Adrienne et de défunte Marie Rose Marchand ses père et mère
Louise Marguerite son épouse de cette paroisse d'autre part

Lefebvre curé

Levasseur

Le dix-neuf
du mois d'Avril après deux publications des bans du
mariage fait aux prônes des messes de paroisse de cette
et en celle de Bresles les dimanches dix-huit
sept du présent mois second et troisième après
entre Nicolas le Richer courtier de la paroisse de Beauvais
d'Hermont fils mineur de défunt Pierre le Richer de
même état et de défunte Angélique Lebrun sa femme
ses père et mère présents sous l'autorité de Louis Lebrun
son oncle et son tuteur de la paroisse de Bresles d'une part
et Marie Rose Antoinette Adrienne fille mineure
de Jérôme Adrienne et de défunte Marie Rose Marchand ses père et mère
Louise Marguerite son épouse de cette paroisse d'autre part

Lefebvre curé

Antoine Le Richer
Pierre Nicolas Collet
Nicolas Romain Ponthieux

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vendredi vingt
mois de May a été baptisée par moi curé soussigné
Marie Françoise Bernadine née d'hier de légitime
Mariage de François Duval marchand et de
François Charlotte sa femme ses père et mère de cette
paroisse aussi soussignés par Pierre Baptiste Le Dormet
Marquis de Bonnelle Noble Garçon de cette
paroisse le parrain et Marie Antoinette Louise Le Febvre
les soir et an que dessus

Le Dormet de Bonnelle

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mardi vingt deux
du mois de may a été inhumé dans le Cimetiere de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Jean
né hier, baptisé a la maison par Marie Louise petit
Sage femme de cette paroisse et mort peu après son
Baptême fils de François Bernel cordonnier et de
Helen gouvette son femme de cette
la présente paroisse qui a declaré ne sçavoir
signer de ce interpellé et de Jean Mouquet qui a signé
avec nous les jour et an que dessus —

Mouquet

Lestavee curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le lundi six de
mois de juin a été baptisé par moi prêtre curé
soussigné François Nicolas né hier de legitime
Mariage de Joseph Desvignes Blanquier et de Marie
Cottet, la femme de ce père et mere de cette paroisse
ainsi comme par Julien François Le Tutour
François garçon de cette paroisse qui a signé avec
nous et Marie Josephine Wallet fille aussi
de cette paroisse qui a declaré ne sçavoir signer
de ce interpellée les jour et an que dessus —

Julien François Antoine François

Lestavee curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le samedi dix
Mois de juin a été inhumé dans le Cimetiere de la
paroisse par curé soussigné le corps de Jean Baptiste
decedé hier age de dix mois et demi fils de Jean Baptiste
de Lorme Duchesne et de Anne Gertrude Marguerite
femme ses pere et mere de cette paroisse, en présence
soussigné pere et de Jean Mouquet qui ont signé avec
nous les jour et an que dessus — Delorme

Mouquet

Lestavee curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le douze
jour du mois de juin a été baptisé par moi curé soussigné
du Legitime Mariage de Pierre Hebart Manouvrier et
de Marie Brose Conjoints, sa femme les pere et mere de
cette paroisse, cinquième homme par Jean Piquet garçon demeu
rant en cette paroisse qui a declaré ne sçavoir signer de ce
interpellé et Marguerite Compagnon tante de l'enfant et
qui a signé avec nous les jour et an que dessus. le present
demandé le Baptême et ny a point parue —

marie marguerite compagnon Lestavee curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le dimanche
troisieme jour de Juillet a été baptisée par moi curé soussigné
Marie Victoire Brigide née aujourd'hui du legitime Mariage
de Louis Sommereux Manouvrier et de Agnès Bernard
sa femme ses pere et mere de cette paroisse cinquième homme
par François Bizard garçon de cette paroisse qui a signé
et Marie Brigide Coquempot tante aussi de cette paroisse
qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellée les jour
au que dessus — François Bizard Lestavee curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mercredi treizieme jour
du mois de Juillet a été inhumé dans le Cimetiere de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Louis
Duchesne Marchand Chirurgien Marié en premières noces
de Marie Anne Lequeux decedé paroisse decedé hier
Muni des sacrements age de cinq ans huit mois en
présence de sa dite femme de Louis Duchesne son fils
de Louis nouvellement né de François Clement
Lequeux et de Louis Lecapitaine Boulanger qui ont signé
avec nous les jour et an que dessus —

Marie Anne Lequeux Louis Duchesne Alexis Monville

Duchesne Lequeux Lecapitaine Lestavee curé

L'an mil Sept cent quatre vingt cinq le Samedy vingt troisieme jour du mois de Juillet a été inhumé au Cimetiere de cette paroisse par moy prêtre Curé Soussigné le Corps de Jean Baptiste Denelle bien Agé de dix mois ou environ fils de Charles Pierre Menuisier et de Marie Louise Magemes Dillon sa femme Ses pere et Mere de cette paroisse present a l'enterrement ledit Pierre Son pere et jean Mouquet qui ont Signés avec Nous les jours et an que Dessus

Mouquet Pierre Lesturgie Curé

L'an mil Sept cent quatre vingt cinq le Mardy vingt Sept du mois de Juillet après les trois publications des Bans du futur mariage faites au prone des messes paroissiales les dimanches dix, dix Sept et vingt quatre du present mois huit neuf et dix apres la premiere publication Joseph Boulanger manouvrier fils majeur de feu Jean Boulanger de cette Ste et de defunte Marie Desfarges ses pere et mere de cette paroisse d'une part, et Marie adelaide Magnier fille mineure de feu François Magnier Bucheron et de Marie Jeanne Dastus ses pere et mere aussi de cette paroisse d'autre part, sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ni empechement Nous Soussigné Lesturgie Curé de cette paroisse ayant les fiançailles celebrées dimanche dernier avons reçu le mutuel consentement des parties les avons unis en legitime mariage et donné la Benediction Nuptiale en presence et du consentement des peres des Epoux qui ainsi que les parties ont declaré ne sçavoir signer enquis de Nicolas Revelin parent de l'epouse d'autre Vincent parein de l'epouse a cause de sa femme et d'autres parens et amis qui ont signé avec nous.

Lachot Revelin Vincent Pierre Magnier Lesturgie Curé

L'an mil Sept cent quatre vingt cinq le Mercredi trois jours d'Août a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi Curé Soussigné le corps de Louis Joseph Decedé hier agé d'un an et deux jours fils de pierre Vallet laboureur et de Genevieve Desmaud sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de son dit pere et de Jean Mouquet qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Vallet Mouquet Lesturgie Curé

L'an mil Sept cent quatre vingt cinq le Lundi vingt deux du mois d'Août a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi Curé Soussigné le corps de Marie Elizabeth Douche femme de Jean Baptiste Gillé pigeon des ponts et chaussées de cette paroisse, decedée hier après les sacrements agée de vingt cinq ans et trois mois en presence de son dit mari, de charles Douche son pere de Charlevois Gillé son beau pere et Germain Douche son beau frere qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Gillet Douche Gillé C. Douche Lesturgie Curé

L'an mil Sept cent quatre vingt cinq le Mardi trente du mois d'Août a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi Curé Soussigné le corps de Marie Duvergier veuve de Jean Desaint Baisbrun decedé paroisse decedée hier agée de soixante et onze ans en presence de Louis Desaint Baisbrun son petit fils et de Charles Rabuté son gendre qui a declaré ne sçavoir signer, de Joseph Duvergier son autre petit fils et de François Duvergier son beau fils qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Joseph Duvergier Duverger Desaint Baisbrun Lesturgie Curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le Mardi huit du mois d'août a été inhumé dans le Cimetière de cette par Mort par moi curé soussigné le corps de Marie Anne Simard femme de Marie de Marie Cécile de Saint Jean, épouse décédée hier âgée quarante sept ans de cette paroisse en présence de Jean Baptiste Simard son père d'autre François Simard son neveu et de François Dauverges et de Pierre Wallet son beau frère qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Simard, Dauverges Vallet Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le Jeudi neuvième jour de septembre a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse Mort par moi curé soussigné le corps de Geneviève Bodin veuve de Jacques Angot Maçon de cette paroisse décédée hier âgée d'environ quatre vingt ans. En présence de Laurent Angot et François Angot qui ont signés, de Laurent Angot et de François Angot ses enfants qui ont déclarés ne savoir écrire de ce interpellés, les jour et an que dessus

Angot Angot Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le Jeudi premier jour de Septembre a été baptisé par moi curé soussigné Pierre Honoré né aujourd'hui du légitime Mariage de Louis Jean Manouvrier et de Marie Adelaïde Melanie Grevin sa femme ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Charles Wallet et Marie Antoinette Simard garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Charles Wallet marie antoinette Simard Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le Jeudi huit de septembre a été baptisé par moi curé soussigné Jean Baptiste Nicolas né hier du légitime Mariage de Nicolas Fallot Manouvrier et de Marie Françoise Collier sa femme ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Jean Baptiste Nicolas frère de l'enfant et la mareine Marie Louise Germain femme de Jean Baptiste Nicolas ses père et mère de cette paroisse qui ont déclarés ne savoir écrire interpellés les jour et an que dessus Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le Jeudi huit de septembre a été baptisé par moi curé soussigné Jean Baptiste Nicolas né hier du légitime Mariage de François Soulan laboureur et de Cécile Millon ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Julien François Valerin François et la mareine Marie Louise Julie Mazard garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Julien François Valerin François
Marie Louise Julie Mazard
Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le Mardi treize septembre a été baptisé par moi curé soussigné Antoine Nicolas né aujourd'hui du légitime Mariage de Nicolas Fallot Manouvrier et de Marie Françoise Collier sa femme ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Antoine Nicolas frère de l'enfant et la mareine Marguerite Elizabeth Fallot garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Fallot Antoine Nicolas Marguerite Elizabeth Fallot
Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le Jeudi quinze jour de Septembre a été baptisé par moi curé soussigné Jean Baptiste Nicolas né hier du légitime Mariage de Joseph Nicolas et de Julie Wallet sa femme ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Nicolas frère de l'enfant et la mareine Geneviève Julie Fallot garçon et fille de cette paroisse qui ont déclarés ne savoir écrire interpellés les jour et an que dessus Festuré curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le dimanche vingt cinq de septembre a été baptisée par moi curé soussigné Marie Catherine Augustine née d'avant hier du légitime Mariage de Vincent de Leste Bucheron et de Marie Geneviève Commeurent sa femme ses paroissiens a été Jean pierre Coquenpot et Marianne Marie Cecile de Montray qui ont avec le père cette paroisse qui ont déclaré ne scavoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus — Lestuvée curé

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mardi vingt septième jour de septembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie Philippe Constant fils de Jacques François Dumont charpentier et de Marie Victoire Dupont sa femme décédé hier matin âgé de dix mois. En présence de Jacques Dumont son père qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellé et de Jean Baptiste Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Lestuvée curé

Mouquet

Mort

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mercredi vingt huit septembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de François Lemaire Marie Catherine Josselin son épouse décédé hier matin âgé de quatre vingt quatre ans en présence de Claude Langevin son gendre et de François Talbot son beau frère qui ont signé avec nous les jour et an que dessus —

Talbot Claude Langevin Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le jeudi treize octobre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie Victoire Brigide décédée

dernière fille de Louis Sommeur son époux ici présent laquelle a été ondoyée le même jour et a été suppléé les cérémonies du baptême par Jean Baptiste Mouquet qui a signé avec nous le jour et an que dessus — Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le lendemain de la Toussaint un du mois d'octobre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie Françoise Brisable pigeon décédée ce matin chez Pierre Valet le jeune marchand de Gannivaux gravoit fameuse de cette paroisse âgée de deux mois fille de Jean Marie pigeon marchand de Epiciers et de Marie Reigne Charlet sa femme demeurants à Paris rue de Bavarion paroisse Sainte Marguerite. En présence de sa dite nourrice qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellée et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vendredi onze du mois de novembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Nicolas Louis Lache décédé ce matin âgé de trois mois ondoyé en danger de mort chez Jean Louis Marie Marie Anne Dumont sa nourrice demeurant en cette paroisse fils de Nicolas Lebrun et de Marie Anne Boudier sa femme Normands de Paris demeurants rue Saint Claude paroisse St Louis en présence de sa dite nourrice qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellée et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus — Lestuvée curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le mardi

vingt deux du mois de Novembre après la
publication d'un Ban de futur mariage fait
en cette paroisse de la messe parroissiale et celebrée ce jourd'hui
Mariage de Jacques Sur celle de la part de l'Epouse des fiançailles des deux
et Sur celle de la part de l'Epoux de la Reconnaissance de
Beauvais le dimanche vingt du present mois
Entre Denys Etienne Leblanc garçon domicilié
fils majeur de Denys Le Blanc Vigneron et de
Marie Marguerite Caillebot sa femme de cette
même Paroisse d'une part et Marie Marguerite Borel fille
de feu de cette de la Rossignolerie de Nouans
d'une part et Marie Marguerite Borel fille
majeure d'Estienne Borel maître Maréchal
et de Marguerite Angelique Blanpain de cette
paroisse d'autre part sans qu'il se soit trouvé
aucune opposition ni empechement quelconque
aussi qu'il nous a été conster par les Certificats
de Maîtres Vigneron curé de Fougeres et de Jacques
Prevost curé de la Rossignolerie ou ont aussi été
dispensé de deux bans accordés par Monsieur
Desnouveaux Docteur en Theologie Vicaire general
de Monseigneur l'Evêque de Blois vicaire general
et Monsieur Louis soussigné Les Testu curé de cette paroisse
Et après avoir fait les fiançailles et celebré ce jourd'hui
avons en présence et du mutuel consentement des parties les
avons conjoints en légitime Mariage et leur
avons donné la benediction nuptiale selon
les rits de la Sainte Eglise en présence du dit Le
Blanc père et de ses amis dudit Borel père de
l'épouse de Jean Lucien Le Blanc frere de l'époux
et de Louis Joseph Marie Estienne Borel frere de

Lesquels ont signé avec nous les jour
et an que dessus — Le Blanc marguerite Borel
Borel Denis Le Blanc
Jean Lucien Le Blanc Louis Borel
Testu curé de la Chapelle

L'an Mil Sept Cent quatre Vingt Cinq le Jeudy huitieme jour du Mois de
Decembre a été Inhumé au Cimetiere de cette paroisse par moy Curé soussigné le Corps de Jean Libert Gallonnier Veuf de Francoise Godebourque
de la Femme de ce Lieu Agé de quatre Vingt Dix ans ou Environ de cette
paroisse present a l'Inhumation Louis Wallet son petit Neveu et de Pierre
Wallet et Barthelemy Guillaume Gemp et Jean Mauguet qui ont signé avec
nous les jour et an que Dessus
Wallet v Wallet Mauguet Grouw Testu curé

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vendredi seize
du mois de Decembre a été Inhumé dans le Cimetiere de
cette paroisse par moi Curé Soussigné le Corps de petit
Fabas fils de Maurice Therese Victoire Sommereau fille
demeurante en Bulles et d'un pere inconnu, agé de
quatorze jours - lequel est mort hier chez François
Corpin demeurant en cette paroisse Mari de Marie Francoise
Lethuy - Jsa femme ayant été Interrogée par les administra-
teurs de l'Hopital de Vendôme Lelong du present mois et
an. presents a l'Inhumation ladite nourrice qui a
declaré ne sçavoir signer et Jean Mauguet qui a signé
avec nous les jour et an que dessus - Testu curé

Mauguet

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le dimanche dix neuf
du mois de Decembre a été baptisé par moi Curé soussigné
Louis Joseph fils né aujourd'hui de Legitime Mariage de Jean
Baptiste Chevalier Robert Ecuyer et de Marie Elizabeth Duval
Sa femme les pere et mere de cette paroisse le parrain Louis
Joseph Dignet Ecuyer de cette paroisse et la marraine Marie
Anne Chevalier Ecuyere fille de l'enfant qui ont signé
avec nous les jour et lieu que dessus —
Louis Joseph Dignet Marie Anne Chevalier
Testu curé

Lu, verifié et arrêté le present Registre contenant quarante quatre
autres Clermont le douze janvier 1786.

Castoul

Dix.e 1 dr

Lancuville ouest
1786 1.tt 2.s

Premier
Le garçon du prieur [illegible] a été déposé au greffe du [illegible] de Clermont ce 22 Jr 1787
Denis

1786.

LE présent Registre contenant dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous JEAN-FRANÇOIS CASTOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont, est pour servir de *Duplicata* au sieur Curé de la Paroisse de St Mathieu de Lancuville hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt-six lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Article XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposés en notre Greffe, si le cas échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Article XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. Délivré audit Clermont par Nous Juge susnommé, ce jour de decembre mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Castoul

Le Curé [illegible] le Courant [illegible] Registre dans

L'an mil sept cent quatre vingt six le mercredi quatre du mois de janvier a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Louis Joseph honoré dudé ce matin agé de quatre mois fils de Louis Serain manouvrier et de Marie Anne Melanie grevin sa femme les pere et mere de cette paroisse, en presence de son dit pere qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellé et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus = Lestuvée curé

Mouquet

Tertuaire
[illegible]

L'an mil sept cent quatre vingt sept le dimanche quinze de Janvier a été baptisée par moi curé soussigné Marie Françoise Clotilde née hier du légitime mariage de Pierre Grevin [illegible] et de Marie Thérèse [illegible] [illegible] a [illegible] les parrain et marraine de cette paroisse nommés par Louis Grivard garçon de cette paroisse qui a signé avec nous et la mère [illegible] Françoise Clotilde Grivard fille de la paroisse déclarant le père qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jour et an que dessus —

Louis Grivard Lesturié curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le mardi deux Janvier a été baptisé par moi curé soussigné Pierre Victor né aujourd'hui du légitime mariage de Louis François Victor [illegible] et de Marie [illegible] Demoiselle et de Marie Anne Lagier sa femme ses père et mère de cette paroisse [illegible] Pierre Dumaine garçon de cette paroisse qui a signé avec et Marie Louise Catherine Dupuy [illegible] aussi de la paroisse qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jour et an que dessus —

Dumaine Lesturié curé de la Neuville [illegible]

O L'an mil sept cent quatre vingt sept le mardi vingt quatre janvier après les trois publications des bans de futur mariage faites au prône des messes de paroisse les dimanche, dans l'octave, le second et le troisième après l'épiphanie huit, quinze et vingt deux du présent mois entre Louis Delagrave tailleur de pierre Majeur de la dite paroisse de la Neuville [illegible]

[illegible] et de [illegible] de cette paroisse d'une part et Marie Françoise Clotilde Lagier fille mineure de Blanche Lagier [illegible] et de [illegible] de cette paroisse d'autre part et sans qu'il soit survenu aucune opposition ni empêchement quelconque nous Curé soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage par les paroles de présent et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies de la sainte Eglise en présence dudit père Victor et de Jacques Lagier père de la mariée de Claude Lagier père de Louis Lagier frères de la mariée qui ont signé les parrain et marraine de cette paroisse et Grand Dalles tailleur de pierre qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jour et an que dessus —

Pierre Victor Jacques Lagier

François Lagier Pierre Delion Lesturié curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le lundi treize du mois de janvier a été baptisée par moi curé soussigné Nicolas né aujourd'hui du légitime mariage de Nicolas Gallet tailleur d'habits et de Catherine [illegible] demeurant [illegible] de cette paroisse les père et mère de cette paroisse présente a été choisi le augustin Gallet oncle paternel Catherine Antoinette Félicité Pullen garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous le parrain et la marraine que dessus —

Catherine Charles Augustin Gallet

Antoinette Félicité Pullen

Lesturié curé

troisième

Bonifacy Boucher Sindic

Lestrée curé

Jean Baptiste Villet

L'an mil sept cent quatre vingt sept le mardi premier
du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Barthelemy
legrand Marguillier Electeur de Marie Louise legrand
veuve de Pierre de Marie Catherine Nouvray
de la paroisse de Sainte Catherine de Compiegne
lequel est décédé hier matin dernier chez Pierre du
bois aubergiste de cette paroisse après avoir reçu les
sacrements de l'église en présence de sadite famille
qui a déclaré ne savoir signer de quoi a été le grand
fils de Pierre du Bois et de Barthelemy grand
qui ont signé avec nous Page de soixante et quatre ans
Neuvy Legrand

Quentin Legrand Dubois Lestrée

B. J. Grand curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le mardi sept
du mois de février après les trois publications des
bans du futur mariage faites aux prônes des messes
de paroisse célébrées en cette église les second, troisième
quatrième dimanches après l'épiphanie quinze,
vingt deux et vingt sept du mois de janvier dernier
entre Jean Louis Benedict Buchard fils mineur
de Louis Noel Benedict demeurant cy devant en
Marine Jeune Camilher sa femme d'une part

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt sept le dix huit
un janvier après les trois publications des bans de
Mariage fait entre Jean Pierre Gervais Jardinier fils
mineur de Martin Pierre Gervais et de feue
Catherine Pierre sa femme de cette paroisse
de la paroisse de Lignerolles diocèse de Langres
d'une part et de Catherine Elisabeth
et autre Marie Angelique Leverbe fille mineure
de défunt Etienne Leverbe vivant demeurant de
de défunte Anglique Marie sa femme d'autre part

Mariage de cette paroisse passé entre Paul Novitz de
Etienne Leverbe fonctionnaire et Barbe Desnoyers
dans les dites publications faites en prônes
messes de paroisse les dimanches second, troisième
et quatrième après l'épiphanie quinze et vingt deux
et vingt sept dudit mois et an sans aucune
opposition ni empêchement quelconque
Les lettres ont signé en conséquence
Et le certificat des publications des bans fait dans
paroisse de Lignerolles aussi en forme, nous
reçu le mutuel consentement des parties, les
avons donné la bénédiction nuptiale en
conjoints légitime mariage suivant les usages
de la sainte église en présence de Paul
Martin Pierre Gervais père de l'époux et
de ladite épouse témoins soussignés avec nous

de cette paroisse d'une part et Marie Magdelaine
serain fille majeure de Joseph serain manouvrier et
de deffunte Magdelaine lemaire ses pere et mere
aussi de cette paroisse d'autre part sans qu'il s'y soit
trouvé aucune opposition ni empechement
nous soussigné Lestuvée curé de cette paroisse
les fiançailles celebrées dimanche dernier avons reçu
le mutuel consentement des parties les avons
conjoins en legitime mariage et leurs avons donné
la Benediction nuptiale suivant les rits de la sainte
Eglise en presence et du consentement de Louis
Noel Revelin pere de l'epoux de Nicolas Revelin de
Jean Baptiste Revelin ses freres et de Simon Langelin son
beau frere qui ont signé avec nous aussi que l'epoux
de Joseph serain pere de l'epouse de Louis serain son frere
qui aussi que l'epouse ont declarés ne sçavoir signer
de ce interpellés les jour et an que dessus
Jean Louis Revelin Lestuvée
J. Bte Revelin Langelin Lestuvée curé

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt six le mardi
quatorze du mois de fevrier apres les trois publications
des bancs du futur mariage faites aux prones des
messes de paroisse les dimanches troisieme quatrieme
apres l'Epiphanie vingt deux et vingt neuf janvier
dernier et le jour de la purification de la sainte vierge
deux du present mois entre Charles Nicolas le
clercq tisserant fils mineur de deffunt Louis le clercq
de meme etat et de deffunte Cecile hardivillé de
paroisse de la rue saint pierre procedant sous l'autorité
de pierre le clercq son curateur demeurant en cette
paroisse d'une part et Marie Anne Bastard fille
mineure de Jean Bastard thuillier et de deffunte
Marie anne soutain ses pere et mere de cette paroisse
d'autre part sans aucune opposition ni empechement
quelconque, nous soussignés Lestuvée curé de

cette paroisse apres les fiançailles celebrées hier
avons reçu le mutuel consentement des
parties les avons conjoins en legitime mariage
et leurs avons donné la Benediction nuptiale selon
les ceremonies de la sainte Eglise en presence et
du consentement de pierre le clercq frere et curateur
de l'epoux de Jean Baptiste Louis françois et de
firmin le clercq ses freres de Jean Bastard pere
de l'epouse de Joseph Bastard son oncle paternel de
Simon et françois soutain ses oncles maternel qui ont
signés avec l'epoux et l'epouse a declarés ne sçavoir
signer de ce interpellés les jour et an que dessus

Charles nicolas le clercq Pierre charles le clercq
Louis françois Le clercq Jean Baptiste Le clercq
Côme firmin le clercq
Batard J. Jean Bastard
Soutain Sottain Cabar Lestuvée curé

Baptême Jean Baptiste

L'an mil sept cent quatre vingt six le vendredi dix sept
du mois de fevrier a été baptisé par moi curé soussigné
Jean Baptiste né aujourd'huy en legitime mariage
de Jean pigé jardinier et de marie angelique
le verbe sa femme ses pere et mere de cette paroisse
aussi nommé par Jean Baptiste duru et Marie
Genevieve hinard ses parein et mareine de cette
paroisse qui ont signé avec nous les jour et an
que dessus Jean Baptiste Duru
Lestuvée curé

mariegenevierhinard

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt six le mardi vingt et
un du mois de fevrier apres les trois publications des bancs
du futur mariage faites aux prones des messes de paroisse

célébrées en cette église et vu la dite dispense des trois autres bans de cette paroisse, nous prêtre curé soussigné avons reçu le mutuel consentement de mariage entre Jean Farvelle fils de feu Jean Farvelle et de Marie Catherine Dumaine ses père et mère, originaires de la paroisse de Saint Sabin et domiciliés depuis quelques années en cette paroisse d'une part, et Marie Catherine Dumaine fille légitime de Michel Dumaine laboureur et de Marie Catherine Dumaine ses père et mère originaires de cette paroisse d'autre part, sans aucune opposition ni empêchement quelconque dont sous signés Testateurs de cette paroisse, après les fiançailles célébrées dimanche dernier avons reçu le mutuel consentement des parties et avons conjoint en légitime mariage et leurs avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies de la sainte église en présence et du consentement de Nicolas et Jean Farvelle frères de l'époux de Jean Baptiste Dumaine frère de l'épouse de Sulpice Dumaine oncle de l'épouse et de Louis et Pierre Dumaine ses beaux frères qui avec les parties ont signé, avec nous le jour et an que dessus —

Le Queux ptre

Jean Farvelle

Nicolas Farvelle

Jean Farvelle

Jean Baptiste Dumaine

Pierre Dumaine

Louis Dumaine

Le Queux ptre curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le vingt sept du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie françoise Charlotte Dumaine âgée de six semaines fille de Pierre Dumaine laboureur et de Marie Therese Levasseur ses père et mère de cette paroisse, en présence de Jean Dumaine et Jean Baptiste Dumaine qui ont avec nous signé ceux qui ont su signer avec nous le jour et an que dessus —

Mortuaire

Marie

Monquet

Testevuide curé

Page neuve

L'an mil sept cent quatre vingt sept le vingt sept du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Jean Charles Lucien fils légitime de Jean Charles Lucien laboureur et de Marie Jeanne Savoye ses père et mère de cette paroisse âgé environ de trois ans, décédé hier de cette paroisse, en présence de Jean Baptiste et Sulpice Dumaine oncle et tante de l'enfant qui ont signé avec nous le jour et an que dessus —

Pierre Dumaine

Testevuide curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le lundi vingt sept du mois de février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Sulpice Dumaine laboureur époux de Marie Louise Coppin décédé hier âgé de quatre vingt cinq ans et six semaines de cette paroisse, en présence de Jean Baptiste et Sulpice Dumaine enfants de Jean Coppin son beau frère et de plusieurs autres qui ont signés = Jean Baptiste Dumaine Dumaine Testevuide

Sulpice Dumaine

Pierre Begue curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le samedi quatre du mois de mars a été baptisé par moi curé soussigné de cette paroisse Marguerite Eugénie née hier de légitime mariage de Sulpice Blanchard laboureur et de Marie Amadise Bouche ses père et mère de cette paroisse, a été nommé Jean François Joseph Blanchard oncle de l'enfant qui a signé et Marie Victoire Dumaine fille aussi de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée le jour et an que dessus = Joseph François Batard

Testevuide curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le quatre du dit du mois de mars a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné Mortuaire le corps de Jean pierre Daudé Laboureur fils de Jean Jean charles Lucien Davezac et Marie Jeanne Sallot ses pere et mere decedé hier en cette paroisse de son dit pere qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellé et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que dessus —

Mouquet Lestrade curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le lundi trente a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par Mortuaire curé soussigné un enfant nâle mort de cette paroisse fils legitime de Jean Marie Vallet Laboureur et de Jeanne Marguerite Lagrave ses pere et mere demeurant en cette paroisse village de la Maison le naissant et vivant a declaré ne sçavoir signer de ce interpellé en presence de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que dessus —

J Vallet Mouquet Lestrade curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le mercredi vingt du mois de Mars a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de François Mortuaire Caton ancien laboureur de la paroisse de Lescure decedé de cette paroisse depuis environ quarante ans le premier Juillet dernier agé de soixante dix huit ans ou environ en presence de Jean Baptiste Lagrave et de Nicolas Mayot et Jacques Brethous domestiques de cette paroisse qui ont signé avec nous et de Gilles Pradeux qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellé

Mayot Lagrave Brethous Pradeux Lestrade curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le dimanche Baptême
vingt du mois de Juin a été baptisé par moi curé soussigné Joseph né aujourd'hui de legitime mariage de Joseph Toulouges laboureur et de Marie Delage de Mayniez ses pere et mere decedés paroisse susdite ont été nommés par Antoine Crouzet et Julie Felicité Rosalie Seignemagens ses parein et marraine decedés paroisse qui ont signés avec nous — François Antoine Crouzet Lestrade curé

Julie Felicité Rosalie Seignemagens

L'an mil sept cent quatre vingt sept le samedi huit avril a été baptisée par moi curé soussigné Marguerite Baptême Marguerite née aujourd'hui de legitime mariage de Jean Baptiste Delaune Domestique et de Rose Borel sa femme ses pere et mere decedés paroisse le parein a été Antoine Borel aieul de l'enfant Magues de Lescure Lagrave sa Marraine a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé — Borel Lestrade curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le lundi dix avril a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par curé soussigné le corps de François Joseph decedé cette Mortuaire nuit agé de quatre ans fils de Joseph Toulouges Manouvrier et de Marie Delage de Mayniez sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de soussigné qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellé et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que dessus — Lestrade curé

Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt sept le deuxieme avril a été Baptême baptisé par moi curé soussigné Marguerite Hippolite née hier du legitime mariage de Julien Mouchet Manouvrier

et de Marie Coquenquot sa femme ses pere et mere de cette
paroisse aussy nommé par sieur Antoine François
Auguste du Bus et demoiselle Marie Jeanne Charlotte
levasseur ses parens et marreine de cette paroisse qui ont
signés avec nous les jour et an que dessus

Lestuvée curé Mbus

m. j. Charlote Levasseur

L'an mil sept cent quatre vingt six le mardi second jour du
mois de may après la publication d'un banc de futur
mariage entre sieur Damien Benjamin Denizet notaire
Royal fils majeur de deffunt Etienne Cosme Denizet
monnoyeur de la monnoye de paris et de deffunte
Catherine Suzanne Daudenet originaire de la dite ville
et de fait de cette paroisse d'une part et Marie Emmanuelle
Antoinette Douche fille mineure de Charles Douche
Mariage Marchand musquinier et de deffunte françoise
Antoinette Mahieux aussi de cette paroisse d'autre
parti, la dite publication faite au prône de la messe
de paroisse dimanche dernier trente avril sans opposition
ni empechement quelconque vu la dispense de deux
bancs accordée aux parties en datte du premier du
present mois en bonne forme signée de la guerinière
vicaire general nous soussigné Lestuvée curé de
cette paroisse après les fiançailles celebrées hier, et vu
le consentement mutuel des parties les avons conjoint
en legitime mariage et leurs avons donné la benedic-
tion nuptiale selon les formes prescriptes par la sainte
eglise en presence et du consentement du pere de
l'epouse de germain Douches son beau frere du sieur
Antoine Mahieux son oncle de Nicolas Douche aussi
oncle du sieur pierre gabriel olivier Dumaine et Louis
Langelin amis de l'epoux qui tous avec les parties

ont signé avec nous les jours et an septieme
que dessus

C Douche Denizet m. a. Douche
J. Bonneux Nicolas Douche Mahieux
Dumaine Langelin Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le mercredi cinq
du mois de Juillet a été inhumé dans le cimetiere
de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de
Sepulture Clement Lequeux Menuisier veuf de Marie
Louise Frion de cette paroisse decedé hier agé de
soixante quatorze ans en presence de françois
Clement lequeux son fils de Louis levasseur son
gendre de Michel lequeux son neveu de ~~Louis~~
~~et pierre~~ Mary petit neveux qui ont signés
avec nous les jour et an que dessus

Lequeux
Levasseur Lequeux pierre mary
Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le vendredi quatorze
du mois de Juillet a été baptisé par moi curé soussigné
Baptême françois Alexis né Dangourdhuy du legitime mariage
de pierre charles le clerc tisserant et de Marie Louise
grout sa femme ses pere et mere de cette paroisse
aussi nommé par sieur françois Lepinette Marchand
epicier de cette paroisse qui a signé et Augadreme
le clerc fille qui a declaré ne sçavoir signer

Lestuvée curé Lepinette

L'an mil sept cent quatre vingt six le jeudi vingt sept du
Baptême mois de Juillet a été baptisée par moi curé soussigné Marguerite
Marguerite Antoinette née hier du legitime mariage de sieur Damien Benjamin
Denizet notaire Royal et de dame Marie Emmanuelle Antoinette Douche

Sa femme ses père et mère de cette paroisse ainsi que
plus le sieur Charles double son ayeul et autres
temoins qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

C. Duneche Lesturgie

Mj polastre vicaire de ce lieu

Mortuaire autorin

L'an mil sept cent quatre vingt six le Jeudi vingt sept
de 7bre a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi curé
soussigné le corps d'Antoine nicolas decédé la nuit dernier
de cette vie environ six ans fils de Lucien Walet tailleur d'habits
et de Marie Catherine de cette paroisse présente
decedé paroisse présente dudit Walet et de Jean
qui ont signés

Menuret Walet Lesturgie curé

Baptême Marie Rose

L'an mil sept cent quatre vingt six le mardi vingt deux
7bre a été baptisée par moi curé soussigné Marie Rose
née aujourd'hui du légitime mariage de François Chevalier
Menuisier et de Marie Rose Duchesne ses père et mère de cette paroisse
Joseph François bastard qui a été déclaré sa mère
signé et Marie Louis et François ses frères légitimes de cette paroisse
fille de cette paroisse qui a déclaré ne savoir
signer de ce interpellée le parrain et marraine
Joseph François bastard Lesturgie curé

Baptême Marie

L'an mil sept cent quatre vingt six le mercredi vingt trois du mois d'octo
a été baptisée par moi soussigné curé Marie Marguerite Antoinette
née aujourd'hui du légitime mariage de Louis Sommereux manouvrier et
de Marie Agnes Bernard sa femme ses père et mère de cette paroisse
Nommé par Antoine Diguet et marie Marguerite Victoire Granger femme
et fille de cette paroisse qui ont signés avec nous les jour et an que dessus
antoine Diguet

marie marguerite victoire Granger

Lesturgie curé

Sépulture

L'an mil sept cent quatre vingt six le samedi vingt sept
de 7bre a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse
par moi curé soussigné le corps de Marie Louise Duneau
veuve de Louis Duchesne Marchand charbonnier de cette
paroisse laquelle est décédée hier agée de trente sept ans
Inhumé en présence de François Clement beau père
gendre de Louis beau frère de Michel beau frère
son cousin et d'autres parents qui ont signés avec nous
les jour et an que dessus

Le Queux Levasseur

Louis Mary Le Queux

Pierre Mary Lesturgie curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le samedi neuf
jour du mois de 7bre a été inhumé dans le
Cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné
le corps de Maître Lucien Charles Dumaine Clerc
tonsuré principal du Collège de Bayeux en Basse
décédé hier le Clergement de la Marfon du sieur
demeurant aux bas gistes de la Chapelle de Saint Nicolas
paroisse de Bretteville âgé de Cinquante trois ans
ou environ en présence des sieurs pierre gabriel
olivier et Charles Dumaine frères de Michel beau
son beau frère qui ont signé avec nous le jour et
an que dessus

Dumaine C. Dumaine Lesturgie curé

Le Queux

L'an mil sept cent quatre vingt six le Lundi dix huit 7bre a été
inhumé dans le Cimetière de cette paroisse Charlotte Marie Denise
la mort dernière chez moyse Durand suivant de leurs que la dite fa
prison jouissoit de cette paroisse fille de sieur Louis Charles Augustin Fou
de Fontenay Lieutenant particulier au Bailliage de Crimont le
Pierre Genevieve Gabrielle son épouse de mineurs ans le Cadet de

Baptême

L'an mil sept cent quatre vingt six le mardi dix neuf de septembre a été baptisé par moi curé soussigné Jean Baptiste Lucien né d'hier du légitime mariage de Jean Baptiste Lucien Mesquinier et de Anne Hillaire ses père et mère de cette paroisse aussi soussignés Jean Baptiste le Roy garçon et Marie Agnès Diguet fille tous deux de cette paroisse les quels ont signé avec nous les jour et an que dessus

Jean Baptiste le Roy marie agnes diguet

Lestuvée curé

Baptême

L'an mil sept cent quatre vingt six le mercredi quatre octobre a été baptisé sous condition par moi curé soussigné François Nicolas né d'hier fils de légitime mariage de Louis François Duchêne Labourier et charbonnier et de Agnès Françoise Mouleux sa femme ses père et mère de cette paroisse aussi nommé par Lucien Nicolas Limard garçon de cette paroisse son parein qui a signé et Marie Jeanne Brossard Dangouleme fille de la paroisse d'Aigues Saumes qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée de ce suivant l'ordonnance au que dessus —

François

Lucien Nicolas Limard

Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le mercredi cinq de octobre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de François Nicolas Duchêne Labourier charbonnier décédé hier muni des sacrements de notre mère sainte Eglise âgé d'environ soixante dix ans en présence de sieur François Bonvallet tailleur d'habit fils de Jacques Bonvallet soussigné de la famille et voisins de ce lieu qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Mortuaire François

Jacques Bonvallet Jean F. Bonvallet

Lestuvée curé

Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le dimanche neuvième jour d'octobre a été baptisé par moi curé soussigné François Nicolas né d'hier du légitime mariage de Louis François Duchêne Labourier charbonnier et de Marie Elizabeth Decroizette sa femme ses père et mère de cette paroisse le parein Thomas François Lestuvée curé de cette paroisse et la mareine Marguerite Victoire Descroizette aussi de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Thomas François Lestuvée curé

Baptême

Marguerite victoire Descroizette

L'an mil sept cent quatre vingt six le vendredi dix neuf du mois d'octobre a été baptisé par moi curé soussigné Marie Anne Rose fille naturelle de François Duchêne légitime Mariage de Charles Duval garde forestier des bois de la forest et dame Marguerite Lafemme ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Antoine Diguet garçon de cette paroisse qui a signé et la mareine Rose Statier fille de la paroisse de Ballieul sur Tervein qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée le tout et au que dessus —

Baptême

Antoine Diguet Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le mardi vingt quatre octobre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie Catherine fille du sieur Nicolas François Dunqué [illegible] de cette paroisse décédé hier muni des sacrements de notre mère sainte Eglise âgé d'environ trente ans en présence de sieur Jean Baptiste Dunqué son frère et autres parents et amis de ce lieu qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Inhumation

Jean Baptiste Dunqué Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le vingt de octobre a été baptisé par moi curé soussigné François Nicolas né d'hier du légitime mariage de Louis François Duchêne Labourier charbonnier et de Marie Elizabeth Decroizette sa femme ses père et mère de cette paroisse le parein Thomas François Lestuvée curé de cette paroisse et la mareine Marguerite Victoire Descroizette aussi de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Thomas François Lestuvée curé

Baptême

Marguerite victoire Descroizette

L'an mil sept cent quatre vingt six le vendredi dix neuf du mois d'octobre a été baptisé par moi curé soussigné Marie Anne Rose fille naturelle de François Duchêne légitime Mariage de Charles Duval garde forestier des bois de la forest et dame Marguerite Lafemme ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Antoine Diguet garçon de cette paroisse qui a signé et la mareine Rose Statier fille de la paroisse de Ballieul sur Tervein qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée le tout et au que dessus —

Baptême

Antoine Diguet Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le mardi vingt quatre octobre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie Catherine fille du sieur Nicolas François Dunqué [illegible] de cette paroisse décédé hier muni des sacrements de notre mère sainte Eglise âgé d'environ trente ans en présence de sieur Jean Baptiste Dunqué son frère et autres parents et amis de ce lieu qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Inhumation

Jean Baptiste Dunqué Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt six le vingt de octobre a été baptisé par moi curé soussigné François Nicolas né d'hier du légitime mariage de Louis François Duchêne Labourier charbonnier et de Marie Elizabeth Decroizette sa femme ses père et mère de cette paroisse le parein Thomas François Lestuvée curé de cette paroisse et la mareine Marguerite Victoire Descroizette aussi de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Thomas François Lestuvée curé

Baptême

Marguerite victoire Descroizette

L'an mil sept cent quatre vingt six le vendredi dix neuf du mois d'octobre a été baptisé par moi curé soussigné Marie Anne Rose fille naturelle de François Duchêne légitime Mariage de Charles Duval garde forestier des bois de la forest et dame Marguerite Lafemme ses père et mère de cette paroisse, le parein a été Antoine Diguet garçon de cette paroisse qui a signé et la mareine Rose Statier fille de la paroisse de Ballieul sur Tervein qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée le tout et au que dessus —

Baptême

Antoine Diguet Lestuvée curé

L'an mil Sept cent quatre vingt Sept le Jeudy Seizieme jour
de mois de Novembre a été inhumé au Cimetiere de cette paroisse par moy
Prêtre Curé Soussigné le Corps de Marie Marguerite Antoinette fille de
Mortuaire Sommereux ci devant Ecuyer et Marie Agnes Bernard Sa femme de
Marie cette paroisse Decedée la nuit dernière Agée de trois mois ou Environ present et
a Enterrement fait des pere qui a declaré ne Scavoir Signer de Jean Monquet qui
a signé avec Nous les jour et An que Dessus

Monquet

Lestuvee curé

L'an mil Sept Cent quatre Vingt Six le Samedy Dix huitieme jour du mois de
Novembre a été Baptisée par moy Prêtre Curé Soussigné Marguerite
Baptême Celebrie Née hier de legitime mariage de Jean Loüis Berlin Bucheron et Sa
Marguerite Magdelaine Serein Sa femme Son pere et mere de cette paroisse Dieux Homme pour
Champon de Sisle garçon de cette paroisse qui a declaré ne Scavoir Signer de
Marguerite Berlin Laulde Dix sept ans fille Naturelle de cette paroisse qui a signé
avec Nous les jour et An que Dessus

marguerite reselin Lestuvee curé

L'an mil Sept cent quatre vingt Sept le Lundi vingt du mois de
novembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse
par moi curé Soussigné le Corps de Claude victor chevalier
Mortuaire Seigneur de Sorel Demeurant en cette Paroisse Agé de
Claude Soixante neuf ans ou environ Laquelle est decedé le Samedi dix huit dans la
Vieille messe ou environ Mari de Marie Anne Bouchot sa
femme decedée cette paroisse le Quinze de Loüis Jean Baptiste
victor chevalier Seigneur de Sorel Baron de Sorel Brain allié qui ont declaré ne Savoir
Signer Loüis Jean Baptiste victor chevalier de Barthelemy Prêtre qui a aussi signé
avec nous les jour et an que Dessus — Loüis Jean Baptiste
victor chevalier

Lestuvee curé

Barthelemy Prêtre

L'an mil Sept cent quatre vingt Six le Lundy Seize de mois
de Novembre a été Baptisée par moi curé Soussigné Marie
Baptême Marie Josephine née d'aujourd'hui de Legitime mariage de
Marie Charles Denis Menissier et de Marie Anne Prêtre Sa femme
de cette

paroissienne de cette paroisse d'une part et Jacques Hermé
Gervais Vigneron garçon qui a signé avec nous et Marie
Josephine Bonnesoy fille Laquelle a declaré ne Savoir
Signer de ce interpellée le tout de Sa Paroisse dessus

Gervais Vigneret Lestuvee curé

L'an mil Sept cent quatre vingt Six le Vendredi huit de mois de
Decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par
Mortuaire moi curé Soussigné le corps de Joseph Pamphile Maximilien
Joseph veuve de Marie Anne de Fugereul Decedé hier Agé de
Soixante seize ans, en presence de Nicolas Bayard Son
gendre qui a declaré ne Savoir Signer et de François Soutain
Clerc de Jean Monquet qui ont signé avec nous le jour et
an que dessus — Soutain

Lestuvee curé

Monquet

Baptêmes — 12
Mariages — 6
Morts — 18
43.

Vu la visite et arrêté le présent Registre contenant quarante
trois actes à Evreux ce vingt Janvier 1787. Lafond

Premier

Supplément de deux feuillets pour
servir à Mr le Curé de la paroisse de
la neuville en hez à inscrire les actes de
baptemes, mariages et sepultures de sa
ditte paroisse, jusqu'au mois de janvier
prochain, cottés et paraphés par premier
et dernier, pour nous Lieutenant ~~Général~~
soussigné. Le jourd'huy dix décembre Mil
sept cent quatre vingt huit. ||: particulier
renvoy approuvé et la rature d'un mot comme nulle.

Beauvinard fontenay

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mercredi
trente et un du mois de decembre a été inhumé
par moi curé soussigné le corps de Louise
Batilde dendée la nuit derniere chez pierre grevin
marquinier mari de Marie therese le verve sa
nourrice agée de six jours fille du sieur Jean Nicolas
auguste bourgeois et de Marie adelaide a assou
sa femme demeurants a paris rue des vieux
Augustins prés la place des victoires paroisse saint
Eustache en presence de sa ditte nourrice qui a de
ne scavoir signer et de Jean mouquet qui a si
avec nous les jours et ans que dessus

Mouquet

Lestuvée curé

Baptemes garçons	14
et filles	10
Mariages	8
Morts hommes	5
femmes	4
garçons	7
filles	6
	54

dont trois enfants de paris

Morte femme

Vu l'sept cent quatre vingt sept le Jeudi ... mois de Janvier a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie Magdeleine Duverger veuve de Louis Langelin servurier de cette paroisse decédée hier agée de soixante treize, en presence de Louis, Jean Baptiste et Simon Langelin ses enfants et de Jean Baptiste Hermand son gendre qui ont signé avec nous les jour et an que dessus — Jean Baptiste Langelin

Louis Langelin Herand Simon Langelin

Lestuvée curé

Baptême fille

L'an mil sept cent quatre vingt sept le Lundi quinze du mois de Janvier a été baptisée par moi curé soussigné Victoire Joachime née aujourd'huy du legitime Mariage de Nicolas Rampon Tisserant et d'Elizabeth le Roy sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Jean Bouvallet fils qui a signé avec nous et la Mareine Marie Anne Victoire Mestre aussi de cette paroisse laquelle a declaré ne sçavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus — Jean Bouvallet

Lestuvée curé

Baptême Antoine François

L'an mil sept cent quatre vingt sept le Jeudi dix huit du mois de Janvier a été baptisé par moi soussigné Antoine François né d'hier du legitime Mariage de Jean François Mahieu Manouvrier et de Marie Elizabeth Diguet sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Antoine Diguet son oncle qui a signé et la Mareine Veronique Mahieu fille aussi sa tante qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus — Antoine Diguet

Lestuvée curé

Baptême Jean Baptiste

L'an mil sept cent quatre vingt sept le vendredi seize fevrier a été baptisé par moi curé soussigné Jean Baptiste Nicolas fils né aujourd'huy du legitime Mariage de Charles Nicolas le Clerc Tisserant et de Marie Anne Bastard sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein a été Jean Frederic Pullen assisté d'Antoine Pullen son pere et la Mareine Marie Lucienne Bastard aussy assisté de Julie Valeussart sa mere les parein et Mareine ont declaré ne sçavoir signer mais leurs pere et mere ont signés avec nous les jour et an que dessus —

Lestuvée curé Pullen Galic Valanzard

Baptême fille

L'an mil sept cent quatre vingt sept le Dimanche vingt deuxieme jour du mois d'avril a été baptisée par moi curé soussigné Marie Oportune née aujourd'huy du legitime Mariage de François Duval le jeune Tisserant Murquinier et de Marie Françoise Tarlier sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parein Louis de Lisle garçon de cette paroisse qui a declaré ne sçavoir signer de ce interpellé et la Mareine Marie Anne Hinard fille aussi de cette paroisse qui a signé avec nous les jour et an que dessus —

Lestuvée curé

Marianne Michel Hinard

Morte fille

L'an Mil sept cent quatre vingt sept le Dimanche vingt neuvieme jour du mois d'Avril a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moy prêtre curé soussignez le corps de Marie Oportune decédée ce matin agée de huit jour fille de François Duval le jeune Murquinier et de Marie Françoise Tarlier sa femme ses pere et mere de cette paroisse present a l'enterrement ledit Duval son pere et Jean Mouquet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Lestuvée curé

Mouquet François Duval

L'an Mil sept cent quatre vingt sept le Lundy septieme jour du mois de May a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moy prêtre curé soussigné le corps de Genevieve Hermant decédée hier agée

de cinquante et un ans ou Environ Veuve de Joachim Walter
Laboureur de cette parroisse decedé a Lentretemens Lucien Walter son
fils et de Vincent et feüe Walter ses Oncle et feüe Walter son
Voisin qui ont signés avec Nous les jour et An que Dessus

Mort femme

Lucien Walter

Pierre Walter Lestuvée curé

L'An mil Sept cent quatre Vingt Sept le Samedy douzieme jour du mois de
May a été inhumé dans le Cimetiere de cette parroisse par moy prêtre
Curé soussigné le Corps de Marie Catherine le Vasseur femme de François
Brelut Ancien Laboureur de cette parroisse decedée hier Age de soixante
et dix Neuf ans ou Environ En presence de Sieur François Brelut son Mary et
de Nicolas Brelut son beau frere et François Devimeux
et de François Wattier qui ont signé avec nous les jour
et An que dessus —

Mort femme

F Vuuvin Brelut Nicolas Brelut
Lestuvée curé Devimeux

L'An Mil Sept Cent quatre Vingt Sept le Vendredy Quinzieme jour du
mois de Juin a été inhumé dans le Cimetiere de cette parroisse par Moy
prêtre Curé soussigné le Corps de Jeanois Moyse fils de François Moyse
Bastard Cordonnier et de Marguerite Carlier sa femme ses pere et Mere
de cette parroisse decedé hier age de trois ans ou Environ En presence de
Son dit pere et de Jean Mouquet qui ont signés avec Nous les jour et An
que Dessus

Mort fils

Mouquet Batart Lestuvée curé

L'an mil Septcent quatre vingt Sept le mardi septieme jour
de Juillet après une seule publication de Ban de futur
Mariage entre Michel Lestuvée fils majeur de defunt
Louis Lestuvée vivant laboureur et de Marie Anne
Vermand sa femme ses pere et mere de la parroisse de
Montreüil sur Breche d'une part et Marie Françoise
Capronier fille majeure de defunt Jacques Capronier et
Jeanne Brelut de la parroisse de Villers sur Bard d'autre part et
parroisse du Quesnoy [illegible] Dans [illegible] faite en
face de nos messes de parroisse Trois fois de Dimanche
parroisse de Montreüil sur Breche et celle de ce jourd'hui
sans qu'il soit venu à notre connoissance aucun empêchement quelconque
ainsi qu'il nous a apparu par les Certificats en bonne forme
de Monsieur le Curé de Montreüil et de Monsieur le Curé
Curé de ce jourd'hui Vu aussi les deux Actes de Notoriété
de Deux Bans accordés aux dits futurs époux en date du sept
du dit Mois signé de la quantité de Temoins qui ont signé
avec Nous soussigné Lestuvée curé de la
Neuville Roches ou de la Neuville pour avoir la permission de marier
Monsieur curé du dit lieu a joint les fiançailles et les trois
canons ont reçu le mutuel consentement des parties les avons
conjoints en legitime Mariage suivant les Ceremonies de
l'Eglise et leur avons donné la Benediction Nuptiale en
presence et du consentement de la dite Veuve mere de
l'époux et de Jean Baptiste Basil et Jean de France parens
et de la dite future parente et de Beaucoup de parroissiens
et parroissiennes freres de l'époux de Jean Baptiste François de l'époux
et parents et amis present soussignés la mere de l'époux a
declaré ne savoir signer de ce interpellée pour et requise
dessus — Michel Lestuvée Marie Françoise Capronier
Jean Baptiste Basil Jeanne France Charles Brelut
Henry Marie Bocquet Capronier pierre Capronier
Jean Baptiste Vermand Paule Pierre Nicolas Bocquet
Lestuvée curé de la Neuville Roches

L'an mil Septcent quatre vingt Sept le mercredy
huit du mois de Juillet a été baptisé par moy curé soussigné
Louis Joseph Germain fils né d'hier du Legitime Mariage de

Bapt fils

de Louis Germain Beaurivent et de Marie Melaine
sa femme ses père et mère de cette paroisse le parrain
et le germain Beaurivant Marchand Serrurier absents
et la marraine Marie Antoinette Hoisnet demeurant
aussi absents ont signé avec nous les jours et an
que dessus

germain Beaurivent

marie antoinette Hoisnet

Lesturée curé

Mort fille

L'an mil Sept cent quatre vingt sept le Mardi
du mois d'août a été inhumé dans le Cimetière de cette
paroisse par moi Curé soussigné le corps de
Magdelaine Denise Clémentine Hoisnet fille
de François Collin Serrurier de cette
age de deux mois onze jours fille du sieur Jacques
Philippe Voltaire Maître Serrurier et de Marie
Elizabeth Marcis ses père et mère demeurant
de cette paroisse présents à l'inhumation
de laquelle ont déclaré ne savoir signer
les dits Maître Voltaire père et Louis Mouquet qui a signé avec
nous les jours et an que dessus

Mouquet

Lesturée curé

Mort homme

L'an mil Sept Cent quatre Vingt sept le Dimanche vingt septième jour
mois d'Octobre a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moi prêtre
Curé soussigné le Corps de François Barlier Cultivateur Meunier de cette paroisse
décédé hier âgé de soixante six ans ou environ de cette
paroisse présents à l'inhumation François Barlier son fils et Alexandre autre
son frère qui ont déclaré ne savoir signer et de Moyse Barlard François Barlard
Joseph Duverger ses gendres et Louis Noël Berlin son beau frère qui ont signé
avec nous les jour et an que dessus Louis Barlier

Duverger Batart Duval

Lesturée curé

Quatrième

L'an mil Sept Cent quatre vingt sept le Mardi
dix huit de Septembre a été baptisé par moi curé
soussigné Pierre Toussaint fils de Jacques Hyacinthe
Bapt fils de Baptiste Marchand et de Louise Duchesne Marchand
Charbonnier et la Couturière de cette paroisse
sa femme ses père et mère de cette paroisse ayeul
Nommé par Messire Jacques Duchêne
Sacristain qui a déclaré ne savoir signer de
interpellé et Catherine Antoinette Letellier a été
parrain aussi de cette paroisse marraine et Marie
qui a signé avec nous les jour et marque dessus

Catherine Antoinet Letellier marraine

Lesturée curé

Mort fille

L'an mil Sept Cent quatre Vingt sept le Vendredi vingt neuf du
du mois de Septembre a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse
par moi prêtre Curé soussigné le Corps de Auguste Marie Voltaire
décédé hier âgé de dix sept mois fils de Aubin Montier
marmouzier et de Marie Marguerite Coquempot sa femme ses
père et mère de cette paroisse présents à l'inhumation ledit Montier
son père qui a déclaré ne savoir signer et de Jean Mouquet qui
a signé avec nous les jour et an que dessus

Mouquet

Lesturée curé

Bapt fille

L'an mil Sept Cent quatre vingt sept le Samedi vingt
deux du mois de Septembre a été baptisée par moi curé
soussigné Marie Anne Adelaïde Sophie fille naturelle de
Jacques Hyacinthe Mariage de Jacques Boudeau et Madeleine
et de Marie Anne Adelaïde Marguerite sa femme ses père

Et moy dite Paroisse ainsi nommé par ledit
François Magner et Marie Louise de ladite paroisse qui a signé
et Marie Louise Magner qui a déclaré ne savoir signer de
ce interpellé les jour et an que dessus —

Pierre François Magner Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt sept le Lundi quinze
quatre septembre a été baptisé par moi Curé soussigné
Louis Joseph Pierre fils né d'hier du légitime Mariage de
Marie Antoine Noel Magner et Marie Louise Magner
sa femme ses père et mère de cette paroisse ainsi nommé
par Louis Joseph Pierre Bouquet grand père et Marie Magner
Binard fille ses parein et marine qui ont signé avec
nous le jour et an que dessus —

Antoine Bouquet Lestuvée curé

Marie Geneviève Binard

L'an mil Sept Cent quatre Vingt Sept le mardy Vingt cinq
du mois de Septembre a été inhumé dans le Cimetière de
cette paroisse par moy prêtre Curé soussigné le Corps de
Gilles Pullen Laurier marchand de Veau Mary de Marie Anne
Brazin sa femme de cette paroisse decedé hier âgé de
soixante dix ans ou Environ ont assisté a l'enterrement Jean Louis
Pullen son petit fils Subpice Bastard son gendre de Louis
et Jean François Pullen ses parents qui ont signés avec Nous
jour et an que dessus

Jean Louis Subpice Bastard Pullen

Jean François Pullen Lestuvée curé

Cinquième

L'an mil Sept Cent Quatre Vingt Sept le Jeudy Vingt sept
Septième jour du mois de Septembre a été baptisé par moy prêtre
Curé soussigné Louis Joseph Ne hier du Légitime mariage de
Louis Pierre Boulanger Maçon et de Marie Louise Bouteiller sa femme
ses père et Mère de cette paroisse le parein a été Louis Joseph
Anges garçon de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer et la
Marine Marie Anne Cecile Le Vallée fille de la paroisse de Montreuil
sur Mer Duché qui a déclaré aussi ne savoir signer de ce interpellé
les jour et an que Dessus

Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt Sept le Lundi premier jour
du mois d'octobre a été baptisé par moi Curé soussigné
Marguerite Victoire fille née hier du légitime
Mariage de Jean Baptiste Bernard Blanchisseur et
de Marie Rose Langelin sa femme ses père et mère de
cette paroisse ainsi nommé par François Binard et
Marie Marguerite Victoire Bertaux garçon et fille
de cette paroisse ses parein et marine qui ont signé avec
nous le jour et an que dessus — Binard

Marie Marguerite Victoire Berangé Lestuvée curé

L'an Mil Sept Cent Quatre Vingt Sept le mardy deuxième
jour du mois d'octobre a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse
par moy prêtre Curé soussigné le Corps de Simon Ambroise fils de
Louis Du Chesne marchand Laboureur et Dame Agnès
Dangoulême sa femme ses père et Mère de cette paroisse decedé
aujourd'hui Chez Charles Durin son père Nourrice âgé de quatorze
jour présent a l'enterrement Louis Du Chesne son père et
Jean Bouquet qui ont signés avec Nous les jour et An que Dessus

Du Chesne Lestuvée curé

Bouquet

L'an mil Sept Cent quatre Vingt Sept le Dimanche Vingt
& Un octobre a été inhumé au Cimetiere de cette paroisse par moi
prêtre Curé soussigné le Corps de Marguerite Scholastique Soulerin
Veuve agée de cinq mois dix jours fille de Jean Louis Severin
Bucheron et de Marie Magdeleine Semin Sa femme ses pere
et mere de cette paroisse presents a l'enterrement lequel Severin
pere et de Jean Mouquet qui ont signés avec Nous les jours et
an que Dessus

Jean Louis Severin — Lestuvee Curé

Mouquet

L'an mil Sept cent quatre vingt Sept le Jeudi vingt cinq
du mois d'octobre a été inhumé dans le Cimetiere de cette
paroisse par moi Curé soussigné le corps de Catherine
Delaine Nicolas decedé hier agée environ trois mois et demy
fille du Sieur François Christian Grivé Serg[ent] et de Marie
Catherine Antoinette Jeudé sa femme les pere et mere
vivants a paris rue de Sevres Fauxbourg saint Germain de cette
paroisse Sainte Genevieve Louis Louis Delaine
Sergent Louis Louis Germain Grivé Marie
Agnes Bernard ses parents de cette paroisse Marguerite Jeudé
Marie Agnes Bernard ses parents de cette paroisse
Marie Agnes Bernard ses parents de cette paroisse
Marie Agnes Bernard ses parents de cette paroisse

Mariage

Mathieu Grou

Mariage

Mariage

Mariage

Baptême fille

L'an mil sept cent quatre vingt sept le vendredi trente du mois de novembre a été baptisée par moi curé soussigné Marie Elizabeth fille née aujourd'huy du legitime Mariage de Lucien Vallet tuteur d'habitant de Catherine de Lisle sa femme ses pere et mere de cette paroisse aussi nommée par Ambroise Vallet son parein qui a signé et Genevieve Rosalie de Lisle sa ~~Mariage~~ Mariage fille aussi de cette paroisse laquelle a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellée ces jour et an que dessus

pierre ambroise vallet Lestuvée curé

huitième

Baptêmes garçons	8
Baptêmes filles	5
Mariages	3
Morts hommes	2
femmes	4
garçons enfants	5
filles enfants	6

parmis lesquels sont compris trois nourrissons des paroisses

Vu verifié et arreté le present Registre contenant trente trois actes a Clermont ce 11 Janvier 1788

Castoul

Deuxième et dernier

Registres de Baptêmes
Mariages et Décès pour
l'an 1788.

La Neuville En bez

1788

1788.

LE présent Registre contenant dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous JEAN-FRANÇOIS CASTOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de Duplicata au sieur Curé de la Paroisse de St Mathieu de la Neuville en Hez subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt-huit; lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la maniere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Article XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposés en notre Greffe, si le cas échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Article XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. Délivré audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce quatrieme jour de Decembre mil sept cent quatre-vingt-sept

Castoul

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le mercredi vingt
deuxiéme de janvier a été baptisé par moi curé soussigné
Lucien Charles, Julien fils né hier de Legitime Mariage de
Lucien Bruno de Marguerite et de Jeanne Villain ses père
et mère de cette paroisse le parrein a été
Charles Testu de cette paroisse qui a signé et la marraine
Joachime Lestuée femme de Jean François Bonnodeau
de cette paroisse qui a déclaré de savoir signer de ce
interpellée les jour et an que dessus —

Pierre Charles le Clerq Lestuée curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le dimanche
vingt neuf de janvier a été baptisé
par moi Curé soussigné Marie Jeanne Solange
fille née avant hier de Legitime Mariage de Pierre
Jean Baptiste et de Marie Magdeleine Louise Bonnodeau
ses père et mère de cette paroisse le parrein a été
Charles Etienne Bonnodeau garçon de cette
paroisse qui a signé avec nous, et la marraine Marie
Charlotte Delaunay fille aussi de cette paroisse qui
a déclaré ne savoir signer de ce interpellée les jour et
an que dessus —

Charles Etienne Bonnodeau Lestuée curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le samedi vingt sept
de janvier a été baptisé sous condition par moi curé
soussigné Pierre François fils jumeau né avant hier du
Legitime Mariage de Robert Bastard Corbonnois et de
Marguerite Bertin la femme ses père et mère de cette
paroisse le parrein a été Pierre François Maguier soldat
invalide qui a signé et la marraine Marie Louise Bertin
aussi femme ses dans de cette paroisse la marraine
a déclaré ne savoir signer de ce interpellée les jour et
an que dessus, Pierre François Maguier Lestuée

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le
Jeudi vingt sept janvier a été baptisé par
Jean Louis Marie moi curé soussigné Marie
Catherine Elisabeth fille jumelle née avant hier de Legitime
Mariage de Moyse Bastard Cordonnier et de Marguerite
Bertin la femme ses père et mère de cette paroisse le
parrein a été Joseph François Bastard garçon de cette
paroisse qui a signé et la marraine Marie Jeanne
Cécile Fontaine fille aussi de cette paroisse qui a déclaré
ne savoir signer de ce interpellée les jour et an que dessus
Joseph François Bastard Lestuée curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le mardi dix huit
de janvier après une publication de bans de mariage
faite au prône de la messe de cette paroisse et deux autres
dites paroisses d'une part et Marie Elisabeth
Bouchet fabricienne fille majeure de défunt François Bouchet
de cette paroisse et de Marie Louise Parlainne ses père et mère
de la dite paroisse d'autre part, sans aucun empêchement
ni empêchement sur la dispense de deux bans accordée par
Monseigneur l'Evêque d'Angers duement signée
de Contades Vicaire général en date du dix huit de ce mois
nous Lestuée curé de cette paroisse soussigné après les cérémonies
ordinaires avons donné la bénédiction nuptiale et reçu
les mutuels consentements de Legitime Mariage et ensuite dans
la Benédiction nuptiale suivant les rites et cérémonies prescrits
de la sainte Eglise en présence de germain Bouchet frère
de la mariée de Charles Muriel beau père d'autre part et
Pierre de la Pousse et de Jean Mongeau qui ont signé avec
J. Bouchet M. E. Duplais Mort Lestuée
germain Bouchet curé
Mongeau

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mercredi trente
du mois de janvier a été inhumé dans le Cimetiere de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie antoinette
Denise agée de cinq jours fille naturelle de Moyse
Bastard Cordonnier et de Marguerite Barbier, la femme
susnommé et mere de cette paroisse, en présence dudit Bastard
pere et de Jean Mouquet qui ont signé avec nous les
jours et an que dessus — moyse Bastard

Mouquet Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le jeudi trente et
un du mois de janvier a été baptisé par moi curé soussigné
Etienne Saunier fils né hier du legitime mariage de Jean
Daniel Binjamin Denizet notaire Royal et de Marie
Louise Antoinette Bernet sa femme, le pere et mere
de cette paroisse, le parein a été Etienne Saunier frere
parein et la mareine Marie Suzanne Denizet tante
de l'enfant tous dud. cette paroisse, les quels ont signé
avec nous le pere absent.

Lesturée curé Bernet Marie Susanne Denizet

L'an mil sept cent quatre vingt huit le vendredi premier février a
été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi soussigné
le corps de Pierre François decedé aujourd'hui agé de sept jours fils de
Moyse Bastard Cordonnier et de Marguerite Barbier sa femme susnommés
le mere de cette paroisse, l'un present dudit Bastard son pere et de Jean Mouquet
qui ont signés avec nous les jours et an que dessus

Mouquet moyse Bastard Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le samedi trois jour mars
de cette année a été baptisé par moi curé soussigné Joseph François
fils né hier du legitime mariage de Nicolas Le Clerc Ecuyer
et de Dame Marie Madeleine Bastard sa femme, le pere de cette paroisse, le parein
a été Joseph Bastard les quels ont signé avec nous et la mareine
a été [illegible]

troisieme

La susdite femme de [illegible] a été inhumée dans
l'eglise de cette paroisse par moi curé soussigné le huit
les jours et an que dessus — Bastard M. Cr Lesturée Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le dimanche
vingt quatre du mois de février a été baptisé par moi
curé soussigné Marie Madeleine fille née hier du
legitime mariage d'entre Nicolas Le Clerc Ecuyer
Seigneur de Villedieu avant de cette paroisse et de
Marie Charlotte Deyjardins sa femme, le pere et
mere de cette paroisse, le parein a été haut
et puissant Nicolas Ernest Le Clerc Ecuyer Seigneur de
Villedieu, Vicomte de Lamanerie, Marie Madeleine Bastard
le [illegible] parein de cette paroisse la mareine de cette
de Lille, lesquels ont signé avec nous les jours et an
que dessus — Nicolas M. M. Lefebvre Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le lundi trois de
Mars de Mars a été inhumé dans le Cimetiere de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Jean Baptiste
François fils de Jean Marie Douchet Laboureur et de Marie
François Douchet sa femme, les pere et mere de cette paroisse,
lequel est decedé accidentellement agé d'environ
cinq ans, l'un present dudit Douchet son pere et de Jean
Mouquet qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Mouquet J. Boudrez Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mardi quatre Mars
a été baptisé par moi curé soussigné Jean Charles Moyse fils né
hier du legitime mariage de Moyse Bastard et de Marie
Marguerite Barbier sa femme, le pere et mere de cette paroisse, le parein Jean
Charles Nicolas Lefebvre Ecuyer Seigneur de Villedieu, Vicomte de
Lamanerie et dame Jeanne Delvis femme de Joseph Bastard de cette

Marchand de cette paroisse, lesquels ont signé, ainsi que les parens et amis dessus. —

Lestuvée curé

ameternois

Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le vendredi quatorze du mois de mars a été baptisé par moi curé soussigné le corps de François Boulanger Manouvrier veuf de Marie Desbuis décédé hier âgé de soixante douze ans ou environ, dudit paroisse, fils de feu François Boulanger et Louise Gardinier de Joseph Boulanger aussi fils qui a déclaré ne savoir signer et de Jean Abbaye qui a signé ainsi que ledit Boulanger fils aîné le parent et ami que dessus. —

Abbaye Lestuvée

Boulanger curé

L'an Mil Sept Cent Quatre Vingt huit le Lundy dix Septième jour du mois de Mars a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse par moy soussigné Curé Soussigné le Corps de Jean Théodore Decaf de Napoléon Vitry âgé de trente mois ou environ fils de François Fontaine Laboureur et de Marie Jeanne Cécile Villion ses père et mère de cette paroisse présent à l'Enterrement Ledit Fontaine Son père et de Claude Villion Son grand père qui ont signés avec Nous les jours et an que dessus

Fontaine Villon

Lestuvée curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le dimanche trente du mois de Mars a été baptisé par moi curé soussigné Louis pierre fils né hier de Legitime Mariage de Pierre Gervais Meunier et de Marie Jeanne Lecuyer Son Epouse et mère de cette paroisse présent Louis Leblé et Marie Anne Clotilde Augustine Vallon de cette paroisse qui ont déclaré ne Savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus, le père absent

Lestuvée curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le Jeudi [illegible] du mois d'avril a été baptisé par moi curé soussigné Marie Marianne fille [illegible] de Louis Leblé et de Marie Jeanne Lecuyer Son épouse de cette paroisse le parrain Louis Joseph de Lisle Gérant et la marraine Marie Marianne Noel Elle tous de cette paroisse qui ont déclaré ne Savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus le Mottangle Curé soussigné approbé —

Lestuvée Curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le Mardi huitième jour du mois d'avril a été baptisée par moi curé soussigné Marie Alexandrine Joseph fille naturelle née hier d'une de Legitime Mariage de Joseph Dastalde Tailleur et de Julie Wallon ses père et mère de cette paroisse le parrain Alexandre Pullen garçon demeurant en cette paroisse qui a signé avec moi et la marraine Marie Sophie Joseph Botelfille de cette paroisse qui a déclaré ne Savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus — Alexandre Pullen Lestuvée curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le Mardi vingt deux du mois d'avril après une seule publication des bans de Mariage faite en cette Eglise et le dimanche Six du présent mois et Quelle de Saint Pierre de Mela Basse Ante et de Saint Sauveur de Beaumont le dimanche treize aussi du présent mois entre Germain Bonvent Marchand fabricant fils Majeur d'Etienne Bonvent Laboureur et de Barbe Cecile de la paroisse de Beaumont Diocèse de Saint Jean de Maurienne en Savoie et domicilié en celle de Saint Sauveur de Beaumais dime port et Marie Anne Aubinelle Thérèse fille Mineure de défunt François Thérèse Decroit de cette paroisse et de Jeanne Thérèse Gerbet ses père et mère de cette paroisse

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le Mardi dix Sept
du mois de Juin, après trois publications des bans de futur
Mariage faites au prone des Messes de paroisse les dimanche
de la Sainte Trinité et dans l'octave sans opposition
dix huit et vingt cinq may dernier et le dimanche trois
après la pentecoste jour de ce mois, Pierre Antoine
Miguel Dominique fils Majeur de Defunt Pierre Miguel
Marchand Epicier et de Marie Louise Gallet ses père
paroissien d'une part et Marie Ursule Legeay fille Majeure
de Michel Legeay Laboureur et de Catherine Renaud
sa femme ses père et mère aussi de cette paroisse d'autre part
sans aucune opposition ni empechement quelconque
nous soussigné Festivée Curé de cette paroisse avons reçu
fiançailles et célébré avant hier, avons rendu dudit
consentement des parties les avons conjointes par légitime
Mariage et leurs avons donné la Benediction Nuptiale
suivant les ceremonies de la Sainte Eglise en présence
du consentement de Michel Legeay père de la jeune
de Louis et Pierre Marie ses beaux frères de Pierre Guibal
oncle et Charles Dumaine ses oncles de Marguerite Blanche
mère de la jeune de Jean Baptiste Miguel son frère et
d'autres parents et amis qui ont signé avec nous les jour
et an que dessus = antoine miguel mariguel quex
Legeay Duval Dumaine C. Dumaine
Louis marie pierre marie Marguer
J.B.te Miguel julien francois Louis Legeay
Legeay Renaud Bernard
Festivée Curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le Mardi dix
sept du mois de Juin a été baptisé par moi Curé soussigné
Marie Jeanne fille naturelle légitime et de Légitime Mariage de

pierre charles le Clerc Sergeant et de Marie Louise Gratot sa
femme ses père et mère de cette paroisse le parrain a été François
Blazard qui a signé avec nous et la marraine Marie
Jeanne Dorothée fille Majeure de cette paroisse les
quelle ne sachant signer de ce interpellée ont signé avec les parrain
que dessus = joseph françois Blazard Festivée Curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le Mardi dix Sept du mois de Juin
après une seule publication de bans de futur Mariage faites au prone
des Messes paroissiales célébrées en cette Eglise et celle de Saint Martin
de Bulles le dimanche quinze du présent mois et ne s'y étant trouvé
aucun empechement ni opposition, Pierre Derrecart Maître Charpentier
veuf Majeur et de première noces de Marie Cecile Pannetier de cette
de la dite paroisse de Bulles et originaire de celle de Saint Vincent
d'autre part, au mariage de cette avec Dame Jeanne
Charlotte Levasseur fille Majeure de défunt Maître Pierre Levasseur
et de défunte Marie Jeanne Divienne Berger et leurs de cette
paroisse de notre part, en avons fait une seule publication
servant pour toutes les parties, le jour d'hui dix sept dans
lequel n'ayant pas été trouvé aucun empechement ni opposition ainsi
qu'il appert par le certificat de Maître Loisemant Curé de la ville de
de Bulles, duquel acte la teneur suit = nous soussigné Festivée
Curé de cette paroisse, vu la dispense d'un ban accordée aux
parties par Monseigneur notre Evêque en date du dix sept
de ce mois signée de Cornac vicaire de Dormelle, après les fiançailles célébrées
hier nous avons reçu le mutuel consentement des parties, les avons
conjointes par légitime Mariage et leurs avons donné la Benediction
Nuptiale suivant les cérémonies usitées en la Sainte Eglise en présence
de Sieur Charles Durieux oncle et parrain de la jeune de Sieur Jean
François Geraille de Sieur Charles Jacques Thomas Seale qui tous amis
de la jeune de Charles autre témoin de celle qui tous amis
de la jeune ont signé avec nous les jour et an que dessus

Derrecart C. Durieux
m.j charlote Levasseur
Gardinier Geraille
n.e Cotte
Festivée Curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le Samedi vingt deux
de Juin a été enterré dans le cimetière de cette paroisse par moi
curé soussigné le corps de Pélagie decedée hier âgée de sept ans
et demi fille de Jean Baptiste Pillet chirurgien et de Marie Anne
Pillet sa femme les père et mère de cette paroisse présents
et inhumation faite et passé et Jean Mouquet et Pierre Louis
tous les quels ont signé avec nous — Baptiste Pillet
Mouquet — Lestrivée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le dimanche vingt deux
Mai de Juillet a été baptisée par moi curé soussigné Marie
Elizabeth victoire née hier de légitime mariage de
Jacques Noel Pomel Manœuvrier et de Marie Nicole
Berthe sa femme les père et mère demeurant dans cette
paroisse. le parrain a été François qui a signé et la
marraine Marie Geneviève Hubert grand mère de cette
fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les père et par
que dessus — Pomel Graux marie geneviève hubert
Lestrivée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le Jeudi dix huitième de
Juillet après une seule publication de bans de futurs mariages faite
au prône de la messe de paroisse le dimanche huitième du mois
présent mois, entre Louis Martin Batte garçon
originaire de la paroisse de Bremillard et de cette ville fils
légitime de feu Nicolas Batte et de Marie Michel d'une part et
Marianne Michelle Hubert fille mineure de défunt Martin
Hubert mon gendre et de Michelle Descroisettes d'autre part
lesquels de cette paroisse d'autre part lesquels ayant produit
publication faite tant pour les bans de parties et publiés
de Notre Seigneur Evêque par dispense de deux bans, pour
s'y être trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque
par Lestrivée curé de cette paroisse soussigné, vu la dispense
Desdemeurant dans cette paroisse la Bonne Femme
de Commissaire qui lui a été donné par présent mois
après les fiançailles célébrées hier devant le tabernacle
des parties et ai conjoint en mariage et leurs ai

Donné la Bénédiction nuptiale suivant les cérémonies
de la sainte Religion présents et soussignés des témoins
des mêmes de Louis Nicolas Ponthieux oncle de l'époux
de Louis Gaudefroy son parrain de Jacques Michel
son oncle de Louis Hubert frère de l'épouse
pierre Descroizette son oncle qui tous ainsi que les
ont signé avec nous les père et autres dessus —
Louis Martins Batte Marianne Michel Hubert
Ponthieux
Michelle Descroisette Nicolas Ponthieux
Louis Godefroy Dereberques Hubert Le Hubert
Descroisette Lestrivée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le Lundi quatorze de
Juillet a été baptisé par moi curé soussigné Louis
Joseph fils né avant hier de légitime mariage de Jean
Louis Brevelin Mouquet et de Marie Magdeleine Jean
Jeanne les père et mère de cette paroisse le parrain a été Louis
Joseph Mouquet et la marraine Marie Antoinette Jean
grand père et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les
parrain et autres dessus — Louis Joseph Mouquet
Jeanne Marie Antoinette Jean Lestrivée
curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le Lundi vingt unième mois de
Juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé
soussigné le corps de Claude Jeanne décédé hier chez Louis Martin Batte
Jeanne sa nourrice de cette paroisse âgé de deux mois et demi
fils de Jean Baptiste Pillet commis des fermes et de Jeanne Marie
Boulanger sa femme demeurant à la Rue Mallet de cette paroisse Saint
Sulpice de Paris présents à l'enterrement de cette dernière qui a
déclaré ne savoir signer de ce interpellé et Jean Mouquet qui a
signé avec nous les père et autres dessus — Lestrivée curé
Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mercredi vingt sept
du mois de juillet a été baptisé par moi curé soussigné
et Alexandre pulleux garçon domicilié de cette
paroisse né avant hier fils légitime de Nicolas pulleux
de Marie Madeleine Elizabeth pulleux ses père et
mère mariés ensemble dans cette paroisse le parrain
a été Alexandre pulleux son oncle paternel et la
marraine Elizabeth pulleux sa tante paternelle
lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce requis
suivant l'ordonnance

Lestuvée curé

Le vingt huit juillet mil sept cent quatre vingt huit a été inhumé
dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps
de Jérôme Desroisette Antoine Marguerite Mouqueron
son épouse décédé hier âgé de quatre vingt quatre ans
ou environ de cette paroisse présent à l'enterrement Nicolas
Jonthieux et Nicolas le Riche soussignés

Jonthieux Le Riche Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mercredi vingt sept
du mois de juillet après les trois publications des bans du futur mariage
faites aux prônes des messes de paroisse de cette église et de celle
de Bremeray les dimanches dix, treize et vingt du mois de
juillet dernier, huit, onze et douze après lesquelles et de la présente
année, point d'opposition, pulleux garçon boucher de cette
paroisse fils légitime de feu Jean pulleux boucher et de Marie Madeleine
Nicolas de droit de la dite paroisse d'une part et Marie Anne Elizabeth pulleux fille légitime
de Gilles pulleux marchand boucher et de Marie Magdeleine Roguet
de la dite paroisse d'autre part et aucun empêchement
n'ayant été signifié à cet effet nonobstant
de lors sans requête d'aucune des parties ont été mutuellement
de notre sainte religion par le sacrement de mariage
suivant les cérémonies de notre mère la sainte église
présence de Nicolas pulleux père de l'époux et de Marie
Elizabeth pulleux mère de l'épouse qui ont déclaré ne savoir
signer de ce requis

Lestuvée curé

Le vingt neuf juillet mil sept cent quatre vingt huit le mercredi vingt sept
du mois de juillet a été baptisé par moi curé soussigné
Jean Baptiste Francois fils né avant hier du légitime
mariage de Jean François Bernard Rochevoir et de
Marie Catherine Jacquemin son épouse de cette paroisse
de cette paroisse le parrain a été Jean Baptiste Maguin
et la marraine Marie Agnès Roguet épouse de Nicolas Gillet
de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis
suivant l'ordonnance

Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mercredi vingt sept
du mois de juillet a été baptisé par moi curé soussigné
Jean Nicolas pulleux né avant hier fils légitime de
Nicolas pulleux et de Marie Madeleine Elizabeth pulleux
mariés ensemble dans cette paroisse le parrain a été
Jean Nicolas pulleux son oncle paternel et la marraine
Marie Marguerite Elizabeth pulleux sa tante paternelle
lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce requis
suivant l'ordonnance

Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mercredi vingt sept
du mois de juillet après les trois publications des bans du futur mariage
faites aux prônes des messes de paroisse de cette église et de celle
de Bremeray les dimanches dix, treize et vingt du mois de
juillet dernier, huit, onze et douze après lesquelles et de la présente
année, point d'opposition, pulleux garçon boucher de cette paroisse
de Jean Jean pulleux boucher et de Marie Madeleine Nicolas
de droit de la dite paroisse d'une part et Marie Anne Elizabeth pulleux fille légitime
de Gilles pulleux marchand boucher et de Marie Magdeleine Roguet
de la dite paroisse d'autre part et aucun empêchement
n'ayant été signifié à cet effet nonobstant
de lors sans requête d'aucune des parties ont été mutuellement
de notre sainte religion par le sacrement de mariage
suivant les cérémonies de notre mère la sainte église
présence de Nicolas pulleux père de l'époux et de Marie
Elizabeth pulleux mère de l'épouse qui ont déclaré ne savoir
signer de ce requis

Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mercredi vingt sept
du mois de juillet après les trois publications des bans du futur mariage
faites aux prônes des messes de paroisse de cette église et de celle
de Bremeray les dimanches dix, treize et vingt du mois de
juillet dernier, huit, onze et douze après lesquelles et de la présente
année, point d'opposition, pulleux garçon boucher de cette paroisse
de Jean Jean pulleux boucher et de Marie Madeleine Nicolas
de droit de la dite paroisse d'une part et Marie Anne Elizabeth pulleux fille légitime
de Gilles pulleux marchand boucher et de Marie Magdeleine Roguet
de la dite paroisse d'autre part et aucun empêchement
n'ayant été signifié à cet effet nonobstant
de lors sans requête d'aucune des parties ont été mutuellement
de notre sainte religion par le sacrement de mariage
suivant les cérémonies de notre mère la sainte église
présence de Nicolas pulleux père de l'époux et de Marie
Elizabeth pulleux mère de l'épouse qui ont déclaré ne savoir
signer de ce requis

Lestuvée curé

L'an mil Sept cent quatre Vingt huit le Vendredy Cinquieme jour du mois de Septembre a été inhumé au Cimetiere de cette parroisse par moy, prêtre Curé Soussigné le Corps de marie Jeanne Bebard femme en Second Nopces de marc antoine Compagnon Laboureur de cette parroisse decedée hier agée de Soixante dix ans ou environ, present a l'enterrement le dit Compagnon Son mary, marc antoine Compagnon Son fils et michel le Roy Son gendre qui ont Signés avec Nous les jour et an que Dessus

marc antoine compagnon — Michel Le Roy

compagnon fils — Festuree curé

L'an mil Sept Cent quatre Vingt huit le Vendredy, douzieme jour du mois de Septembre a été baptisé par moy, prêtre Curé Soussigné Jean Baptiste Ile Aujourd'huy du legitime mariage de jean Baptiste Cerclier de Vicheron et marie Elizabeth Duval Sa femme Paroisse de Lavaux a été jean Baptiste Sallot le marreins Marie Therese Rosalie Dubois garçon et fille tous deux de cette parroisse qui ont de Claré ne Sçavoir Signés de ce interpellés les jour et an que Dessus

Festuree curé

L'an mil Sept Cent quatre Vingt huit le Vendredy dix Neufvieme jour du mois de Septembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette parroisse par moy, prêtre Curé Soussigné le Corps de Marie Elizabeth fille de Salvador Bonnel Laboureur et de Marguerite hermand ses pere et mere de cette parroisse decedée hier agée de dix huit ans ou environ, present a l'enterrement Nicolas Bonnel Son pere et Alexis hermand Son grand pere qui ont declaré ne Sçavoir signés et pierre Vallot dit pere Andre jean Baptiste hermand ses oncles qui ont signés avec Nous les jour et an que Dessus

jean Baptiste hermand — Vallot — Festuree curé

L'an mil Sept Cent quatre Vingt huit le Mardy Vingt troisieme jour du mois de Septembre a été baptisée par moy, prêtre Curé Soussigné Marie Elizabeth Victoire Née Aujourd'huy du legitime mariage de Jean Baptiste de Lajeunesse Negociant et de Marie Anne Victoire Duverger Son femme Ses pere et mere de cette parroisse le parein a été Loüis Baptiste Geroux garçon de cette parroisse qui a signé avec Nous la mareine Marie Elizabeth de Lajeunesse fille aussy de cette parroisse qui a declaré ne Sçavoir Signer de ce interpellée les jour et an que Dessus

Loüis Baptiste Geroux — Festuree curé

L'an mil Sept cent quatre vingt huit le mardy Vingt deux Novembre apres les trois publications de bans de futur Mariage faites aux Prones des messes de paroisse les dimanche Sept et huit du mois Sept et ajourd'huy Vingt deux du present mois Lecture faite du tout le Sept, la penultieme de la Ste Jean Baptiste Marie Anne Broüillon fille mineure de Jean hermand de Lamotte et de marie Elizabeth Broüillon Sa femme Ses pere et mere de cette parroisse d'une part et Marie Anne Boulanger fille majeure de deffunt françois Boulanger et de deffunte Marie de Sainct vidaud Ses pere et mere aussi de cette parroisse d'autre part, dans lequel Sejour il n'a été fait aucune opposition ni empechement quelconque mais Son Signé Lesdites parties de cette parroisse après les fiançailles celebrées dimanche dernier avons reçu le mutuel Consentement des parties les avons conjointes en legitime Mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale Suivant les ceremonies usitées en la Sainte Eglise Le tout en presence du consentement de hermand pere de l'epoux de françois et autre hermand Ses freres de Sieur Boulanger frere de l'epouse qui ont declaré ne Savoir Signer excepté l'epoux et l'epouse de Nous requis et autorisé Monsieur le Curé qui ont Signé avec nous les jour et an que dessus

Jean Baptiste hermand — Festuree curé

J. Monguerie — Delarue

Joseph Dualle hermand

L'an mil Sept Cent quatre Vingt huit le Jeudy Vingt troisieme jour du mois d'octobre a été inhumé dans le Cimetiere de cette parroisse par moy, prêtre Curé Soussigné le Corps de Gille Soulloy le jeune Boucher Marié de Marie Marguerite Bitter de cette parroisse decedé le vingt Neuf dernier agé de Cinquante quatre ans ou environ present a l'enterrement Louis Soulloy Son fils Lieutenant Cte Alexandre Soulloy Son gendre Gervais Soulloy François Soulloy Nicolas hinard Sous les Soussignés qui ont Signé avec Nous les jour et an que Dessus

Lucien Nicolas hinard

fils Alexandre Soulloy — ger Vais Soulloy — françois Soulloy — Dumaine

J. Monguerie — Le Gros — Festuree curé

L'an Mil Sept Cent quatre Vingt huit le Vendredy Septieme jour du mois de Novembre a été inhumé dans le Cimetiere de Cette paroisse par moy prêtre Curé soussigné le Corps de Marie Anne Blay Veuve de la Nuit Decedée agée de Deux ans ou environ fille de Charles Duval jardinier des Coulis de la Foret de Bez et d'Anne Monqueron ses pere et mere de Cette paroisse presents a l'Enterrement Lesdits Duval Son pere Charles Noël Duval Son frere qui ont signé avec Nous les jour et an que Dessus — Duval Charles noël Duval

Lestrée Curé

L'an mil Sept Cent quatre vingt huit le Dimanche Neuvieme du mois de Novembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi Curé soussigné le corps de Charles Duval decedé hier matin agé de trois ans cette Ste Dernier fils de Charles Duval jardinier des Coulis de la foret de Bez et de Marie Anne Blay sa femme pere et mere de cette paroisse Le pere absent Lesdits Duval Oncle paternel et Boucher Oncle maternel de l'enfant qui ont signé avec Nous les jour et an que dessus — Boucher Duval

François Duval. Le Queux Duval

Lestrée Curé

L'an mil Sept Cent quatre Vingt huit le lundy dix de Novembre a été baptisé par moy prêtre Curé soussigné François Nicolas fils du legitime mariage de Joseph Boulanger et de Marie Adelaïde Maguet sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parrain a été François Boulanger Curé de Thuisy la marraine Marie Josephine Georgette Wallet de cette paroisse qui ont signé avec Nous les jour et an que dessus Lestrée Curé

Boulanger Marie Josephine Georgette Wallet

L'an mil Sept Cent quatre Vingt huit le Mardi dix huit du mois de Novembre après les trois publications des Bans de Mariage faites au prône des messes de paroisse de cette Eglise et chapelle de la paroisse de Mimeurelle le Dimanche precedent, le jeudy precedent Saint Martin et le Dimanche precedent du present mois entre Eloy Jeffrey ainé fils majeur de Jacques Eloy demeurant et de Marguerite Fourcet sa femme les pere et mere de part et Dame Jeanne Basiste Eloy fille majeure de Jacques Eloy demeurant et de Marguerite Fourcet sa femme les pere et mere de part et de l'autre part et Jeanne Basiste Vallet fille majeure de Jacques Vallet et de Jeanne Fleurvallet ses pere et mere de cette paroisse de Mimeurelle d'une part et de l'autre part sans aucune opposition ni empêchement aussi qui a apparu par le certificat de Monsieur Lauxerois curé de la paroisse de Mimeurelle mous soussigné curé de cette paroisse de Thuisy les fiançailles celebrées hier avons donné le mutuel consentement des parties et les avons conjoints en legitime Mariage et leur avons donné la Benediction Nuptiale suivant les Ceremonies de la Sainte Eglise en presence des soussignants de Jacques Eloy pere de l'epoux de Jeanne Eloy soeur de l'epoux de Jacques Fleurvallet pere de l'epouse et de Jacques Vallet tous amis qui ont signés avec l'epoux et l'epouse et le pere et la mere de l'epoux et l'epouse qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus —

Jeanbaptiste Eloy Fleurvallet Vallet Vincent Wallet endoncalet

Lestrée Curé

L'an mil Sept Cent quatre Vingt huit le mercredy deux Mars du mois de Novembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moy prêtre Curé soussigné le Corps de François fils de Joseph Boulanger et de Marie Adelaïde Maguet mariés ensemble de cette paroisse decedé ce jourd'hui agé de Neuf mois present a l'Enterrement Lesdits Boulanger Curé de Thuisy Oncle paternel de l'enfant et Jean Maguet qui a signé avec Nous le jour et an que dessus

Lestrée Curé

Maguet

L'an mil Sept Cent quatre Vingt huit le Samedi Vingt deux du mois de Novembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse le corps de Henri Etienne Chevalier Ecuyer Seigneur de Vellers le Sec Seigneur de Troyes du chef lieu de la Castellerie decedé hier en cette paroisse de laquelle il etoit depuis plusieurs années Seigneur haut Justicier Capitaine de Cavalerie muni des Sacrements de l'Eglise en presence de Messires Charles Alexandre Etienne Chevalier de Vellers le Sec Seigneur de Troyes Capitaine de Cavalerie Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis Maréchal des Logis de la Compagnie de Noailles Cavalerie Cantonnée a Fleche Son frere et Messire Charles Alexandre Etienne Chevalier de Vellers le Sec Seigneur de Troyes du chef lieu de la Castellerie Capitaine de Cavalerie Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis Son neveu qui ont signé avec Nous le present acte mortuaire et autres qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus

Lestrée Curé Delamarre Vicaire de Fleche Dereberque

L'an Mil Sept Cent quatre Vingt huit le Dimanche Vingt deux du mois de Novembre a été baptisé par moy prêtre Curé soussigné Jean Vivien fils légitime et de mariage de Charles Jules Hubert Gilbert Lafleur Ecuyer Seigneur de Mauzeuil et de Marie Louise Adelaïde Angélique Thérèse Le Jay Son épouse et mère de cette paroisse le parrain a été Jean Charles Lafleur Ecuyer Seigneur de Mauzeuil et de Thuisy et Gilbert de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus

Lestrée Curé

Marie Elizabeth Sophie Le queux

Charles noël Duval

Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le Lundy premier jour du mois de Decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Jean pierre decedé hier agé de soixante ans, époux de Marie Jeanne Dumesnil, le tout de cette paroisse en présence de Charles Duval marchand boucher gendre et de Maxence Gilbert pere de la mere de cette paroisse presents a l'enterrement lesdits Duval gendre & Jean Mouquet qui ont signé avec Nous les jour & an que dessus

Mouquet Duval Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mardy deuxieme jour de Decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné le corps d'Agnes Sophie Boucq decedé aujourd'hui agée de six jours fille de Louis Duchesne laboureur & marchand boucher & d'Agnes Françoise Dangeulme ses pere & mere de cette paroisse presents a l'enterrement ledit Duchesne pere & Alexis Moreuille son oncle qui ont signé avec Nous les jour & an que dessus

Duchesne Moreuille Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mardi deux jour de Decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné le corps d'Augustin Joseph Boulanger decedé hier agé de deux ans huit mois fils de Joseph Boulanger marchand boucher & de Marie Jeanne Françoise Dangeulme ses pere & mere de cette paroisse en présence de Joseph Boulanger pere & Alexis Moreuille oncle qui ont signé avec Nous les jour & an que dessus

Mouquet Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le mardi neuf de Decembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné le corps d'Augustin François Dangeulme decedé hier agé de vingt cinq ans époux de Louise Duchesne laboureur & marchand boucher de cette paroisse en présence de Louis Duchesne son pere & Alexis Moreuille son oncle qui ont signé avec Nous le jour & an que dessus

Duchesne Moreuille Dangeulme Lesturée curé

Laneuville Eu hez

1789

1re

Ce Registre premier feuillet

Signé Duval

1789.

Le présent Registre contenant dix Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous JEAN-FRANÇOIS CASTOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prévôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de Duplicata au sieur Curé de la Paroisse de St Mathieu de Laneuville lez Eu subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt-neuf

Castoul

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le vendredi deux du mois de janvier a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Jeanne Marguerite Duval de la mort hier agée de trente ans épouse de Nicolas Boucher marchand boucher de cette paroisse agée de trente sept ans fille de feu Jean Baptiste Jacques Duval & de Theodose Valentine Le Roux sa veuve ses pere & mere décédés anciens habitants de cette paroisse en présence de Jacques Duval frere de la défunte qui a déclaré ne savoir signer de ce enquis & interpellé & de Jean Mouquet Clerc laïc de cette paroisse qui a signé avec Nous les jour & an que dessus

Lesturée curé

Mouquet

Baptême

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le dimanche vingt
deux janvier a été baptisé par moi curé soussigné
Marie Joseph fille légitime d'Yves de légitime Mariage
de Louis soldat du régiment de Bretagne et de Marie Jacques
Hervé ses père et mère de cette paroisse
ainsi nommée par François Magnez et Marie Josephe
de Monroy par vous et fille de cette paroisse
Marie Jacques Le parrain a déclaré ne savoir signer de ce
ne savoir signer de ce interpellé suivant les ordonnances

Pierre François Magnez Lestrivec curé

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le sept janvier
du mois de janvier après les trois publications des
bans dans cette église messire Jacques Victor Joseph
Le Gallais fils mineur de feu Louis Joseph Le Gallais
Ecuyer Seigneur de Kerbiquet et de Dame Marie
Jeanne Le Gallais de la paroisse de Saint Germain de Rennes
et Julienne Marie Monique fille mineure de défunt
Jean Monique Ecuyer Seigneur de Kerdanet
et de Dame Marie Jeanne Le Gallais de cette paroisse
fille mineure de Jean Monique Ecuyer Seigneur de
cette paroisse et de Dame Marie Jeanne Le Gallais
les quelles publications ayant été faites entre nous des
Eglises ayant été faites entre nous des messes
paroissiales tant en cette paroisse qu'en celle de Saint
Sampson de Clermont les dimanches quatorze vingt
et vingt huit décembre dernier sans aucun empêche-
ment quelconque ainsi qu'il nous est
nous est par le certificat de Monsieur Le Comte de
Poitevin vicaire de Saint Sampson nous soussigné
Lestrivec curé de cette paroisse après les fiançailles
célébrées hier avons reçu le mutuel consentement des
parties les avons conjoints par légitime Mariage et leur
avons donné la bénédiction Nuptiale suivant les cérémonies
de la sainte Eglise en présence et du consentement de la
mère de la future de Louis Hildevert Gallais de Jean Monique
père de la future et de Louis Monique beau frère de
la future de Gallais ami qui ont signé avec nous et les
autres parents et amis qui ont déclaré ne savoir signer de ce
interpellés suivant l'ordonnance

Jacques Le Gallais de Kerbiquet
Louis Monique
Gallais de Kerdanet

Lestrivec curé

Baptême

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le deux
de janvier a été baptisé par moi curé soussigné
Jean Charles fils naturel de Jean Le Bihan Maréchal et de Marie Elizabeth Le Bihan
sa femme les père et mère de cette paroisse ainsi nommé
par Charles Noël Duval parrain et Marie Jacques Dupuy
sa tante fille de la paroisse et mère de cette paroisse qui
ont signé avec nous les parrain et tante dessus

Charles Noël Duval Marie Jacques Dupuy Lestrivec curé

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le sept
du mois de janvier après les trois publications des bans de
futur Mariage faites aux prônes des messes de paroisse
célébrées dans cette église le premier dimanche de l'avent
le jour de Saint Etienne et le dimanche dans l'octave de Noël
vingt deux vingt six et vingt huit de mois de décembre
dernier entre Pierre Simon Bonnefoy fils mineur
de Simon Bonnefoy de cette paroisse et de Geneviève Le Bon
sa femme les père et mère de cette paroisse d'une part et Marie
Marguerite Victoire Bérenger fille mineure de Eloy
Bérenger ecuyer et de Marie Hélène Dufresne ses père
père et mère aussi de cette paroisse d'autre part sans qu'ils
soient trouvés aucune opposition ni empêchement quelconque
lesquels nous soussigné Lestrivec curé de cette paroisse après
les fiançailles célébrées hier avons reçu le mutuel consente-
ment des parties les avons conjoints par légitime Mariage
et leur avons donné la bénédiction Nuptiale suivant les
cérémonies de la sainte Eglise en présence et du consentement
des père des époux et épouse de Jean Baptiste Bonnefoy
de Léonarde Noël Quely de la future de Jacques Dufresne oncle de
la épouse Simon Langelin Gaétan parents et autres
amis que les parties signées avec nous les jour et an que dessus

Pierre Simon Bonnefoy Marie Marguerite Victoire
S. Bonnefoy Jh. Bonnefoy Eloy Berenger
Alexandre Borel Simon Langelin Jeanne
Joseph Dufresne Gaétan Lestrivec curé

6 - 99
1 + 55
3 + 36
12 + 10

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le Mardi de cinq sept du mois de janvier après les trois publications des bans de mariage faites aux grosses des messes de paroisse celebrées dans cette Eglise les premier Second et troisieme dimanches de cette présente année entre Pierre Ambroise Vallet fils legitime de Pierre Vallet et de Marie Duval ses pere et mere de cette paroisse d'une part et Marie Duval fille legitime de François Duval et de Louise Marguerite Renaud ses pere et mere de cette paroisse d'autre part et Marie Duval fille majeure de François Duval et de Sainte Michelle Dimanche ses pere et mere de cette paroisse d'autre part sans qu'il y soit trouvé aucune opposition ni empechement quelconque nous soussigné Curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées avons reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoints par le legitime Mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale suivant la forme prescrite par notre mere la Sainte Eglise en présence de Pierre Vallet pere de l'epoux de Vincent Vallet et François Renaud ses oncles de François Duval pere de l'epouse de François Duval frere de l'epouse et autres parents et amis qui ont signé avec les parties les jour et an que dessus

Pierre Ambroise Vallet

Marie Duval Duval

Vincent Vallet Renaud

François Duval Salard

Louis François Cougon Lesturgie Curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le onzieme jour de janvier a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi soussigné Curé le corps de Louis Victor decedé hier agé de huit mois ou environ fils de Pierre Ubars marinier et de Marie Elizabeth Compagnon ses pere et mere de cette paroisse présent a l'enterrement lesdits Ubars pere qui a declaré ne scavoir signer et Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Mouquet Lesturgie Curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le mardi de troisieme jour du mois de janvier après les trois publications des bans du futur mariage faites aux grosses messes de paroisse en cette Eglise et la Chapelle de Cinquineres decedé le onze dit mois de janvier de la présente année entre Jean Baptiste Mouquet fils majeur de Jean Mouquet et de Marie Catherine Nicolas ses pere et mere de cette paroisse d'une part et Marie Jeanne Blay de Laine fille majeure de Jean Blay de Laine et de Marie Jeanne Lebreton ses pere et mere de cette paroisse d'autre part sans qu'il y soit trouvé aucune opposition ni empechement ainsi qu'il appert par le Certificat de Maitre Lelievre Curé de la dite paroisse de Cinquineres du dernier present nous soussigné Lesturgie Curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier avons reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoints par le legitime Mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale suivant les ceremonies de la Sainte Eglise en présence de Jean François Renaud pere de l'epoux Jean François Duval Jean François Renaud ses oncles de l'epoux de Louis de Lisle aussi oncle de l'epouse de Louis de Lisle aussi oncle qui ont signé excepté l'epoux le pere de l'epouse et de Louis de Lisle qui ont declaré ne scavoir signer de ce interpellés le jour et an que dessus

François Renaud François Renaud Lesturgie Curé

Jean Victor Lavaux Michel Le Roy

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le mardi de quatre de février a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi Curé soussigné le corps de Marie Anne Isabelle decedée la nuit dernier chez Vincent de Lisle Boucheron Mari de la Femme avec sacrements de Mere de cette paroisse agée de dix jours fille de feu Jean Baptiste Laurent et de Theodore Isabelle Isabelle Jeanne ses pere et mere demeurant en cette paroisse ainsi que le pere et la mere de la défunte en présence de Pierre Ambroise Vallet et Jean Mouquet qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellés et de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Mouquet Lesturgie Curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le mardi de dix du mois de février a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi Curé soussigné le corps de Marie Isabelle Renaud decedée hier femme de François Duval agée de soixante dix ans

âgée de soixante douze ans ou environ la
Veuve de son mari decharles lucien duvergier jour
dotteris soussigné soussigné qui ont declaré ne savoir
signer de ce interpellés et de Louis Jacques Lequemyot
qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Duc Bocquillet Lesturée curé

Lan mil sept cent quatre vingt neuf le Lundy vingt trois Decembre
de Lavent après les trois publications des bans de mariage
Mariage fait, au prone des messes de paroisse celebrées dans l'eglise
Eglise de Semur entre Jacques quatre après les trois selon de la congregation
Jacques et la demoiselle de la soixante sixième premier, tout et quinze
du present mois de Janvier de Semur soussigné Lequemyot
Jacques son fils majeur de chirurgie Lequemyot de semur d'une
et de Dijon paroisse Notre Dame et Marie Louise Jacques de Lisle
paroisse d'une part et de Marie Anne Claude Jacques Lisle
Mineure de Semur soussigné Lequemyot mère et tuteur
Magnez La femme les notre de cette Semur paroisse d'autre
part sans que s'y soit trouvé aucune opposition
empêchement quelconque dans sous signé Lesturée
curé de cette paroisse après les fiançailles celebrées huit
jours sans le mutuel consentement des parties les avons
conjoints de Legitime Mariage et avons donné
la Benediction Nuptiale suivant les ceremonies de l'eglise
En presence et du consentement dudit Lequemyot père de
le jeune dudit Jacques Lequemyot père de l'epouse de deux parts
Lequemyot aubin Monthieux frere et beau frere de l'epouse pour
de Laurent Jean Baptiste et Jacques Jacques qui ont declaré
ne savoir signer de ce interpellés le jeune et le père
Le pouse et Louis Langelin ami ont signé avec nous les jour
et marque dessus — Jean François Lequemyot Lesturée curé

ANNÉE Langelin Louis Joseph magnez

Lan mil Septcent quatre vingt neuf le mercredi onze
du mois de mars hier inhumé dans le Cimetière de cette
Mort homme paroisse par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné
de sieur Victoire Jillon, garçon domestique de cette
paroisse de cet hier âgé de soixante douze ans environ

Lan mil sept cent quatre vingt neuf le Jeudi dix neuf de
mois de mars après une seule publication de bans de mariage faite
Mariage au prône de la messe paroissiale celebrée en cette Eglise et
de la paroisse d'Auxon de ce diocèse le demandeur et femme de Castine
quinze de présent mois et an entre Louis François de Chêne
Marchand d'habillements hommes majeurs de Dijon paroisse
Notre Dame d'une part et Marie Louise François de Chêne
épouse de Marie Louis François de Bagneux Semur paroisse
d'une part et Brasselle de cette ville majeure de cette paroisse
de Semur en Auxois fille majeure de Charles guillaume
Duchesne garde de gens sous Officier Semur soussigné le premier
de ce mois et lors de la paroisse de Semur et de ses environs de cette
Semur ses femmes ses parents de cette paroisse de Semur d'autre part
Jillon qui se sont trouvés aucunes oppositions empêchements quelconques
que ainsi qu'il a paru par le certificat de bonnes mœurs du maître
Semur curé de Dijon nous soussigné curé de Semur avons reçu
du consentement dudit sieur curé d'Auxon les deux parties
dudit sieur dans le temps prohibé auparavant publiés par
monseigneur notre Evêque par dispense du deux de ce présent
mois Jeunes à deux avec la même jour et de deux de ce signé
Desbois vicaire général et ses dits Jacques après les fiançailles
celebrées, huit jours sans le mutuel consentement des parties
les avons conjoints de Legitime Mariage et leurs avons donné
la Benediction Nuptiale en présence des Cérémonies et lois de la
Sainte Eglise en présence et du consentement de Marie
susdite ville Beaufrère de l'épouse de Théodore Duchesne
son Cousin de l'épouse de Louis Chevalier
Charles guillaume Duchesne frères qui ont signé avec
nous ainsi que les parties — Louis Duchesne

Rosalie Duchesne

Duchesne Duchesne

Jillon Théodore Duchesne

Duchesne Lesturée curé

L'an mil Sept Cent quatre Vingt Neuf le samedy Vingt et Vn de mois de mars a été inhumé dans le Cimetiere de Cette paroisse par moy, prêtre Curé Soussigné le Corps de Lucien Stanislas fils de Pierre Wallet le jeune et de genevieve parvos ses pere et mere de Cette paroisse decedé la Nuit dernière agé de Neuf ans Sept mois en presence a l'enterrement dudit pierre Wallet le jeune son dit pere le pierre Wallet son frere et pierre et Lucien Wallet ses Cousins qui ont signés avec Nous les jour et an que dessus

pierre vuallet Lucien vallet Lestuvee curé

Vvallet

L'an mil Sept cent quatre vingt neuf le Jeudi neuf du mois d'avril a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse le corps de Joseph Antoine Auchatoureau decedé hier par la chutte d'un arbre tombé subitement dans la route de la Reserve des bois de cette paroisse dudit lieu de Cette paroisse par moy curé de cette paroisse en presence de Pierre Charles Antoine son frere François Labbé gendre de Pierre Charles Antoine son frere qui ont declaré ne scavoir signer, de Charles Masse son beau frere et Etienne Dangoulême qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Etienne Dangoulême Charles Masse Lestuvee curé

L'an Mil Sept Cent Quatre Vingt Neuf le Vendredy dixieme jour du mois d'Avril a été baptisé par moy prêtre Curé Soussigné Jean pierre fils legitime Mariage de Loüis Collier jardinier et de Catherine Mathieu sa femme ses pere et mere de Cette paroisse le parein a été jean pierre Coquempot la marreine Veronique Mathieu Valete de Mr Lesfans garçon et fille de Cette paroisse qui ont declaré ne scavoir signés de ce interpellés les jour et an que Dessus

Lestuvee curé

L'an mil Sept Cent Quatre Vingt Neuf le Jeudy Seizieme jour du mois d'avril a été inhumé dans le Cimetiere de Cette paroisse par moy, prêtre Curé Soussigné le Corps de jean pierre decedé hier agé de Sept jours fils de Loüis Collier jardinier et de Catherine Mathieu ses pere et mere de Cette paroisse en presence a l'enterrement dudit Loüis Collier son pere et Jean Mouquet qui ont signés avec Nous les jour et an que Dessus

Mouquet Collier Lestuvee curé

L'an mil Sept cent quatre vingt neuf le Lundy neuf du mois de May a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse le corps de Louis Theron ancien Maitre de poste de cette paroisse decedé de Trente angle et relligieux de cette paroisse mari de Claude Jeanne Mouton decedé hier agé d'Environ soixante ans dans la Maison de Barthelemy Blot son beau frere de Simon Bormefoy et de Louis Langelin amis qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Barthelemy Blot Lestuvee curé

Langelin Bormefoy

L'an Mil Sept Cent quatre Vingt Neuf le Lundy onzieme jour du mois de May a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moy Prêtre Curé Soussigné le Corps de pierre Duverger ancien Brigadier d'armée du Roy de la Grande Noce de Marguerite Valaine de cette paroisse decedé de la nuit dernier agé de quatre Vingt ans ou environ present a l'enterrement jean Nicolas son gendre Marc Antoine Duverger son petit fils et Simone Duverger Loüis, jean Baptiste et Simon Langelin tous ses Neveux qui Signés avec Nous les jour et an que Dessus

Nicolas Marc Antoine Duverger Duverger Baptiste Langelin

Langelin Simon Langelin Lestuvee curé

L'an mil Sept cent quatre Vingt neuf le Mardi douze du mois de May a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moy prêtre Curé de cette paroisse soussigné le corps de Marie Alexandrine Joseph decedé hier agée de treize mois fille de Joseph Bastard Maillet et de Marie Elizabeth Julie Valentin sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de son dit pere et de Joseph François Bastard son frere qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

Bastard Joseph François Bastard Lestuvee curé

L'an mil Sept cent quatre vingt neuf le Lundi dix Sept du mois de May a été inhumé avec la permission de justice en date du jour d'hier dans le Cimetiere de cette paroisse par moy curé soussigné le Corps de Jeanne Catherine Guyot veuve de Jacques Lafon Femme de la Rolette decedé hier subitement la Nuit agée d'environ soixante et dix ans en presence de Michel Bray et de Jean Marie Guyot qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

Michel Bray Le Roy le cadet Lestuvee curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le jeudi vingt huit du mois de may a été Baptisé par moi Curé soussigné charles françois né d'hier du légitime mariage de charles Bouchet laboureur et de marie Elizabeth dupuis son femme les père et mere de cette paroisse nommé par charles françois Motel et marie victoire Sophie dupuis conjoint et conjointe ses maitres de cette paroisse, et matrine qui a déclaré ne savoir signer de ce requis a signé avec nous les jours et an que dessus

Charles françois Motel — Lesturgeon curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le mardi deux du mois de juin a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi Curé soussigné le corps de Louis Lachot ancien marchand tanneur de cette paroisse decedé hier agé de soixante et douze ans en présence de Louis Lachot fils et françois duchay ses voisins qui ont signé et de françois maquet aussi voisin qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus

Duchay Maye Lachot — Lesturgeon curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le vendredi dix huitieme jour de juillet a été baptisé par moi Curé soussigné Lucien Nicolas fils né hier du légitime mariage de Mathieu Louis Lambert et de Marie Magdelaine duval ses père et mere de cette paroisse le parein a été Louis Lambert et la marraine Marie Catherine duval garçon et fille de cette paroisse qui ont signés avec nous les jours et an que dessus

Louis Lambert — Marie Catherine duval — Lesturgeon curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le dimanche vingt neuf du mois de juillet a été baptisé par moi Curé soussigné Marie Anne Angelique fille légitime née hier du légitime mariage de Pierre Nicolas Motel menuisier et de Marie Anne Lambert sa femme les père et mere de cette paroisse ainsi nommé par françois duclard garçon de cette paroisse qui a signé et Genevieve Sophie Lambert fille aussi de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer de ce requis les jours et an que dessus

Duclard françois — Sophie Lambert — Lesturgeon curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le jeudi vingt sept du mois de juin a été baptisé par moi Curé soussigné Rose Theodore Sophie née hier du légitime mariage de Theodore Lachot menuisier et de Sophie Lambert ses père et mere de cette paroisse le parein a été Rose Lambert et la marraine Sophie Lambert ses grand père et mere de cette paroisse qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Rose Lambert — Sophie Lambert — Lesturgeon curé

mariage Guerreau Bunard

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le vendredi quatre du mois de septembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi Curé soussigné le corps de Marie Anne Bernard veuve de Claude Pillon marchand de cette paroisse decedée hier munie des sacrements agée de vingt sept ans présents a l'enterrement Jean Baptiste Pillon son fils et Jean Baptiste Pillon son gendre qui ont signés avec nous et françois Taylet aussi son gendre qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé les jours et an que dessus

Pillon — Taylet — Lesturgeon curé

Benoit vuallet — Lesturgeon curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le dimanche quatorze du mois de septembre a été baptisé par moi Curé soussigné Marie Marguerite fille fille et sous condition de retour a proposé

nue d'hier de legitime Mariage de Sextome d'iguel
Municipal et de Marie Julie Lequeux sa femme
mise de cette paroisse le parrein a été Michel Lequeux
et la marreine Marie Jeanne Petit femme de Jean Lequeux
et a signé celle de l'enfant de cette paroisse qui a signé
avec nous les jours et an que dessus —

Lesturgez , Le Queux Marguerite
curé petit

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le Jeudi dix Sept
Septembre a été Baptisé par nous Curé soussigné Marguerite
Rose fille née d'hier du Legitime mariage de Cercle Renaud
pulleux Bourgeois et de Marguerite Elizabeth Rose
pulleux sa femme ses père et mere de cette paroisse
ainsi nommée par Nicolas pulleux grand père et
Marie Elizabeth pulleux fille cousine et tante
de l'enfant qui ont signé avec nous les jours et an
que dessus Nicolas pulleux Jme pulleux

Lesturgez curé

L'an Mil Sept Cent Quatre Vingt Neuf le mardi Septieme jour du mois
D'octobre a été Baptisé par moi pretre Curé Soussigné Louis Ne Aujourd'hui
du Legitime mariage de Jean Baptiste Villé piqueur des grands chemins et
de Marie Catherine Theron ses père et mere de cette paroisse le
parrein a été Louis Nicolas Binard et la marreine Marie Genevieve Binard
femme le tout garçon et fille de cette paroisse qui ont signés avec Nous les jours
et an que Dessus

Louis Nicolas Binard Lesturgez
curé

Marie Genevieve Binard

L'An Mil Sept Cent quatre Vingt Neuf le mercredi Septieme jour
du mois D'octobre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi
pretre Curé Soussigné le Corps de Louis fils de Jean Baptiste Villé piqueur
des grands Chemins et de Marie Catherine Theron ses père et mere de cette
paroisse Decedé hier agé de Vingt heures ou environ a Lendroit dudit
Ville son père le jeun Mouquet qui ont signés avec Nous les jours et an que
Dessus

Mouquet Ville Lesturgez curé

L'an mil Sept cent quatre vingt neuf le Sept
mois d'octobre a été baptisé par moi curé soussigné Sept.
Elizabeth fille née d'hier du Legitime mariage de Jean Baptiste
Bernard Manouvrier et de Marie Rose Langelin sa femme
ses père et mere de cette paroisse ainsi nommée par Jean
Louis Langelin et Radegonde Bisclard cousin et cousine
de l'enfant les parein et mareine qui ont signé avec
nous les jour et an que dessus —

Jean Louis Langelin Radegonde Bernard Lesturgez
curé

L'an mil Sept cent quatre vingt neuf le vendredi neuf de
mois d'octobre a été baptisé par moi curé soussigné Marie
Jeanne née d'hier de Jean Baptiste Noyer Voiturier et de Jeanne
Rose Valade ses père et mere de cette paroisse ainsi
nommée par Pierre Valade le grand père de cette paroisse
qui a signé avec nous et Marie Gabrielle Noyer cousine de
l'enfant par procureur qui a declaré ne sçavoir signer de
interpellée les jours et an que dessus —

Pierre Valade Lesturgez curé

L'an mil Sept cent quatre vingt neuf le mardi treize du mois d'octobre
après une publication de trois dimanches faite au prône
de la messe paroissiale les dimanches vingt du présent mois et
une seconde vingt sept du dit mois de Janvier Noel nouvel
ordonnés Prêtre par la grace de Dieu et du Saint Siege Apostolique
Curé de cette paroisse de Saint Thomas de la Ville de Bernay soussigné
d'une part et Jeanne Françoise Lemetayer veuve de Jacques Basile Demonfort
et Marie Marguerite Louise Vallet fille majeure de Pierre
Vallet Laine Sellerant et de défunte Marie Marguerite
Louise Binard les père et mere de cette paroisse d'autre part
avec l'assistance qu'elle publication faite et ouie par nous en la dite eglise
de deux bans des dimanches vingt du mois de novembre dernier
d'hier dimanche vingt sept de Janvier dernier et celui de
quelle il n'est venu aucune opposition empêchement
quelconque nous soussigné Lesturgez curé de la dite paroisse
après les fiançailles faites hier avons reçu le mutuel
consentement des parties les avons conjointes en legitime

Mariage et leurs avons donné les Benedictions nuptiales
suivant les Ceremonies de Leglise En presence et
consentement du pere de la Epouse de Lautre part et
frere de lepoux temoins soussignés et de chefs
ainsi de lepoux et de vincent Hallet oncle de lepoux qui
ont signés excepté le epoux qui a declaré ne scavoir signer de
interpellés les jours et an que dessus —

Toussaints henry Xavier VVOILU hinnard

Waller.

pierre ambroize vaillet Lesturee curé

Baptême de Marie Victoire Salot

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le neuvième
jour du mois d'octobre a été baptisée par moi curé
soussigné Marie Victoire Salot fille née avant hier
du légitime mariage de Charles Lucien Salot soldat
et de Marie Jeanne Salot son femme ses père et mère de
cette paroisse a été nommé par Jean Baptiste Leroy et
Marie Jeanne Victoire Salot cousine de l'enfant paroissien
et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jour
et an que dessus — Jean Baptiste Leroy

marie jeanne victoire Salot Lesturee curé

Baptême de Jean Baptiste Leroy

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le dimanche dix huitième
du mois d'octobre a été baptisé par moi curé soussigné
Jean Baptiste Leroy fils né d'hier après midy de légitime mariage de
Simon Normand Leroy soldat et de Marie Marguerite Victoire
Delange sa femme ses père et mère de cette paroisse le
parrain a été Leroy Delange son aieul paternel qui a signé
avec nous et la marraine Jeanne Victoire Salot cousine
paternelle qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellée
les jours et an que dessus —

Eloy bercun Lesturee curé

Mort de Marie Antoine Compagnon

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le dimanche vingt cinq
novembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par
moi curé soussigné le corps de Marie Antoine Compagnon enfant de
de Marie Antoine Compagnon de cette Etat et de Jeanne Renard ses père et mère décédé hier âgé de trois ans
pour son service et de cette paroisse en présence de Simon Leroy
de michel Leroy son oncle paternel et de Jean Mouquet qui ont signé

marie antoine compagnon Lesturee curé

Michel Leroy Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le huit
mois de novembre a été baptisé par moi curé soussigné
Marie Cecile fille née hier du légitime mariage de Lucien
Louis du Hubaumont de cette paroisse et de Marie Cecile Lemaire
de cette paroisse ainsi nommé par Charles Lucien Salot et
Marie Cecile de Courtois paroissiens et fille de cette paroisse
ses parrain et marraine qui ont déclaré ne scavoir signer
de ce interpellés selon l'ordonnance les jours et an que
dessus — le père absent a fait demande de la cérémonie

Lesturee curé

Mort de Marie Albertine Josephine Dubois

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le jeudi dix neuf du mois
de novembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par
moi curé soussigné le corps d'Albertine Josephine Dubois
fille d'ancien michel Joseph Dubois bourgeois et de Marie Angelique Pardo
Demandat son épouse demeurants à Paris paroisse de Saint Nicaise laquelle est décédée ce matin chez Joseph Dubois
Duquillon mari de Marie Louise Dubois sa marraine de cette paroisse
âgée d'une an et quinze jours présents à l'inhumation le dit Dubois père
son mari et Jean Mouquet clerc laïc de cette paroisse qui ont
signés avec nous

Dubois Mouquet Lesturee curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le vendredi vingt sept
du mois de novembre a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Nicolas Denis de
Malincheux Hermand trois ans et demi fils de Thérèse Jacquemin
son épouse de cette paroisse âgé de dix mois en présence de
Simon Joseph Nicolas Masson Chantier et de Marie Jeanne
Salot ses père et mère demeurants en cette paroisse rue de Lappe qui ont
signé Nicolas Masson Chantier Salot père et mère de l'enfant
Jean Baptiste Leroy Delange aieul paternel de l'enfant qui a déclaré
ne scavoir signer de ce interpellé et de Jean Mouquet clerc laïc de cette paroisse
qui a signé avec nous les jour et an que dessus —

Mouquet Lesturee curé

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le dimanche
quatre du mois de décembre a été inhumé dans le
cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps

Mort garçon

Cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Jean Baptiste decedé hier agé de quinze mois fils de Jean Baptiste Revelin Bocheron et de Marie Elizabeth Duval sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de son dit pere et de Jean Mouquet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus Jb Revelin

Mouquet

Lestuvée curé

Bapt garçon

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le dimanche vingt sept du mois de decembre jour de saint Jean a été bapt. par moi curé soussigné Jean Baptiste né ce jourd'huy du legitime mariage de Jean Baptiste Hermand Boquelon et de Marie Anne Boulanger sa femme ses pere et mere de cette paroisse ainsy nommé par pierre Vallet le jeune son parein et anne Antoinette Boulanger sa tante et sa moreine tous deux de cette paroisse et qui ont signé avec nous les jour et an que dessus

pierre vuallet anne antoinette boulanger

Lestuvée curé

Mort garçon

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le jeudi trente et un du mois de decembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de François Joseph decedé hier agé de vingt mois fils de François Piatal le jeune marquinier et de Françoise Parlier sa femme ses pere et mere de cette paroisse en presence de son dit pere et de Jean Mouquet qui ont signés avec nous les jour et an que dessus

François Duval

Mouquet

Lestuvée curé

Baptêmes sept garçons et huit filles — total Baptêmes 15 — Neuf

Mariages sept — total sept mariages 7 — —

Morts hommes cinq 5 — total des morts 20 — —

femmes trois — 3

garçons de la paroisse 7

filles ~~de la~~ paroisse 1

nourisson garçon 1

nourissons filles de paris 3

Vu verifié et arrêté le present registre contenant quarante trois actes a Clermont le dix huit janvier 1790

Boscumond Fontenay

1855
1789
66 ans 9 mois

Saint Maurille du Chêne
1790

Paraphé par Nous Juge ordinaire soussigné
du Tribunal du District de Clermont Département d'Auvergne
Ce dernier à Jour d'hui quatre Février 1791
= Denis

1790.

LE présent Registre contenant douze Feuillets de papier timbré, cotés & paraphés par Nous JEAN-FRANÇOIS CASTOUL, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Comté & Domaine de Clermont en Beauvoisis, exerçant les fonctions des Prevôt de la Ville & Forain réunis à nosdits Offices par Edit du mois d'Avril 1734, & en conséquence seul Commissaire Enquêteur & Examinateur auxdits Bailliage, Ville, Fauxbourgs, Banlieue & Comté dudit Clermont; est pour servir de Duplicata au sieur Curé de la Paroisse de Saint Mathieu de Launoy le Chêne subordonnée audit Bailliage, à enregistrer jour par jour, de suite, sans aucun blanc, & non sur des feuilles volantes, les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans ladite Paroisse pendant l'Année mil sept cent quatre-vingt-dix

M. le Curé est prié d'observer, dans le courant de ses registres, une marge, pour inscrire à côté des Actes les noms des contractans, des baptisés & des inhumés.

lesquels Actes seront signés en même-temps par ceux qui les doivent signer, & dirigés de la manjere & dans les formes prescrites par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, pour ensuite rapporté dans le temps prescrit par l'Article XVII. de la même Déclaration, & par Nous vérifiés, être déposés en notre Greffe, si le cas échet, pour y avoir recours au besoin; faute de quoi les peines voulues être prononcées par l'Article XXXIX. de la même Déclaration, demeureront encourues. Délivré audit Clermont, par Nous Juge susnommé, ce Neuf Décembre mil sept cent quatre-vingt-Neuf

= Castoul

Marie Marie
Marie Talbot

L'an mil sept cent quatre vingt dix le lundi quatrième jours du mois de Janvier a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse le corps de Marie Anne Talbot Veuve de Jean de Monstoy, âgée de quatre vingt cinq ans, le Pere a donné Relevé de Jean de Monstoy, de cette paroisse en presence de Nicolas et Charles Denoual les enfants et des plus proches parents qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Nicolas Denoual
Charle Denoual
Postulosa Cupar

Baptême de
Marguerite Rosalie
Duchesne

L'an mil Sept cent quatre vingt dix le Samedi vingt deux
mois de Janvier a été baptisée par moi soussigné Curé de cette
Marguerite Rosalie née le même jour du présent mois légitime
fille du légitime Mariage de Louis Duchesne Laboureur et Charlotte
Charbonneau et de Rosalie Duchesne sa femme ses père et
mère Demeurant cette paroisse ainsi nommé par Joseph François
Rolland et Marguerite Duchesne Célibataire ses parrain et
marraine lesquels ont signé avec nous les jours et an que dessus

Joseph François Rolland — Marguerite Duchesne — Lesturgie Curé

Mariage de
Jean Baptiste Salot
avec Marie Jeanne
Le Fontain

L'an mil Sept cent quatre vingt dix le mercredy vingt
du mois de Janvier après une seule publication de bans
de futur mariage faite au prône de la messe paroissiale
en cette Eglise le Dimanche Sept du présent mois et an
entre Jean Baptiste Salot fils et dit fils majeur de
cette Paroisse Duchesne et de Marguerite Rosalie Duchesne
sa femme ses père et mère d'icelle paroisse d'une part
et Marie Jeanne Cecile Fontain fille majeure de François
Fontain Laboureur et de Marie Cecile Villion sa femme
ses père et mère aussi de cette paroisse d'autre part
lesquelles il ne s'est trouvé aucune opposition ni
empêchement quelconque, nous soussigné Curé
de cette paroisse avons le dit jour reçu leur mutuel
consentement de mariage en présence des parties
dressé et donné forme entre les fiançailles célébrées dimanche
dernier, avons aussi reçu le mutuel consentement des parties
les avons conjoints en légitime Mariage et leur avons
donné la bénédiction Nuptiale suivant les cérémonies
de la sainte Eglise en présence de Pierre Salot père
dudit Jean Baptiste Salot père de l'époux de Nicolas Salot son
parein de Jean Baptiste Chevalier de François Fontain
père de l'épouse de Claude Villion son grand père de
Simon Fontain son parein qui ont signés avec les
époux et le père de l'époux qui ont déclaré ne savoir
signer de ce interpellés les jours et an que dessus —

Nicolas Salot — Jh Chevalier — Claude Villion
F. Fontain — Fontain — Lesturgie Curé

Baptême
Louis fils
Augustin Duchesne

L'an Mil Sept Cent quatre Vingt Dix le Vingt Deux
de mois de Janvier a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné Louis
fils légitime né hier du légitime mariage de Louis Duchesne et de
Rosalie Duchesne ses père et mère de cette paroisse ainsi nommé par Charles Augustin Wallet Sieur de Beaulieu garçon de cette
paroisse qui a signé avec nous le Marie Louise Duchesne la marraine
fille de la susdite paroisse qui déclare ne savoir signer de ce interpellée
les jours et an que dessus

Charle augustin Wallet — Lesturgie Curé

13 sept
Jean Baptiste Duchesne
Baptême et mariage

L'an Mil Sept Cent quatre Vingt Dix le Vendredy Dix Septième jour
de mois de Septembre a été baptisé par moi prêtre Curé soussigné
Jean Baptiste né aujourd'hui du légitime mariage de Jean
Bernard et de Therese Nigeon ses père et mère de cette paroisse
ainsi nommé par François de Lisle son parein et Marie Louise
Duchesne sa Marraine garçon et fille de cette paroisse qui ont
déclaré ne savoir signer de ce interpellés les jour et an
que dessus — Lesturgie Curé

Morte
mariage

L'an mil Sept cent quatre vingt dix le dimanche vingt sept
du mois de Septembre a été inhumé dans le Cimetière de cette
paroisse par moi Curé soussigné le corps de Gabriel
Marie decedé avant hier chez Pierre Gratien marguillier
mari de Marie Thérèse Lamontagne decedé paroissien agée
de trois mois fils du sieur Louis Pierre Rondeau Bourgeois
et de Marie François Josephine Thibaudeau son épouse demeurant
en cette ville du Detroit Canada paroisse et Seigneurie de
cette ville ainsi qu'a déclaré un des parents présents de
ladite nourrice qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé de
Jean Monquet qui a signé avec nous — Monquet — Lesturgie Curé

Morte fille

L'an mil Sept Cent quatre Vingt Dix le Lundy vingt huitième jour du mois de Mars
a été inhumé dans le Cimetière de cette par moi prêtre Curé soussigné le corps
de Marguerite Rosalie decedée hier soir âgée de dix sept ans fille légitime
de Louis Duchesne Laboureur et Marchand Habitant et de Rosalie Duchesne
ses père et mère de cette paroisse la présence de Louis Duchesne son père et
John Monquet qui sont déclaré ne savoir signer de ce interpellés les jour et an que dessus

Monquet — Louis Duchesne — Lesturgie Curé

L'an mil Sept cent quatre Vingt dix le samedi six mars
de mars a été baptisé sous Condition par moi curé Bussigny
Marie Rose fille née aujourd'huy du Légitime Mariage de
Jean François Coquempot Bucheron et de Marie Anne Clotilde
Lengué Son femme ses père et mere de cette paroisse laquelle
par Louis Toussaint Marie Jérémie garçon d'environ douze mois
en cette paroisse qui a signé avec nous et Marie Rose augt
Lengué de Lonsant qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellé
les jour et an que dessus — Lesturée curé
Signés † Louis toussaint marie Jérémie

L'an mil Sept cent quatre Vingt dix le dimanche Septieme
jour du mois de mars a été inhumé dans le Cimetiere de
cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie
Rose decedée hier pour estre son Baptême fille de
François Coquempot Bucheron et de Marie Anne Clotilde
Lengué Sa femme ses père et mere de cette paroisse en
présence de Sondit père et de Jean Monquet qui ont
signés avec nous les jour et an que dessus —
Monquet
Jean François Coquempot — Lesturée curé

L'an mil Sept cent quatre Vingt dix le dimanche Vingt
et un du mois de mars a été baptisé par moi curé
soussigné Louis Joseph fils né aujourd'huy du Légitime
mariage de François Joseph Boulanger manouvrier
et de Marie Adelaïde Magnier Son femme ses père et
mere de cette paroisse ainsi le premier a été fait mois de
germe de cette paroisse et la marraine Marie
Sophie Borel garçon fille de cette paroisse qui
ont déclarés ne scavoir signer de ce interpellés les
jour et an que dessus —
Lesturée curé

L'an mil Sept cent quatre Vingt dix le samedi vingt
Sept du mois de mars a été inhumé dans le Cimetiere
de cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Marguerite
Denise Dandelaumont des nies au chez Pierre
Jerein mary Grimont de Marie Therese Letellier
Veuve Jean femme de
en août Sept
Jollivet directeur des Poudrerie de cette paroisse et de Marguerite
Brichard Son femme dont une fille Hyacinthe Glaire Josephe
Michel agé de 18 mois Sept Sœurs de ses père et mere
dite nourrice qui a déclaré ne scavoir signer de ce interpellé
Monquet qui a signé avec nous les jour et an que dessus
Monquet
Lesturée curé

L'an mil Sept cent quatre Vingt dix le dimanche vingt
Sept du mois d'août a été baptisée par moi curé soussigné
Marie Marguerite fille née aujourd'huy du Légitime
mariage de Louis Joseph Magnier et de Marie
Rémond La femme ses père et mere de cette paroisse
ainsi nommée par Louis Joseph Magnier et Marie Elizabeth
Magnier Son père et fille de cette paroisse ses parrain et
marraine qui ont déclarés ne scavoir signer de ce interpellés
les jour et an que dessus —
Lesturée curé

L'an mil Sept cent quatre Vingt dix le mardi Sept du mois
d'août a été baptisée par moi curé soussigné Marie
Louise Melanie fille née hier du Légitime Mariage de
Louis Joseph Jérémie manouvrier et de Marie Louise Melanie
Gerein Son femme ses père et mere de cette paroisse ainsi
nommée par Louis Joseph Magnier et Marie Louise Antoinette
Langelin garçon et fille de cette paroisse ses parrein et marraine
qui ont signé avec nous les jour et an que dessus —
Louis Joseph Magnier Lesturée curé
Marie Louise Antoinette Langelin

L'an mil Sept cent quatre Vingt dix le dimanche onze du
mois d'août a été baptisé par moi curé soussigné Jean Baptiste
né le onze du présent mois naturel de Marie Elisabeth Delayen
fille de Pierre Delayen et de Marie Louise Desoul et dite
père ici présent les parrein a été Jean Baptiste Vallet

garçon de cette paroisse qui a declaré ne scavoir signer
et la Marraine Marie Françoise Françoise fille aussi de cette
paroisse qui a signé avec nous les jours et an que
dessus
Marie agnes François Lesturvée curé

Mort
Marie Louise

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Jeudi vingt deux du
mois d'avril a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi
curé soussigné le corps de Jeanne Augustin decedée hier
chez Vincent de Lisle mari de Jeanne veuve Jommeau paroissien
de cette paroisse agée de quatre vingts et douze ans fille de
Claude et Claude Marie Louise sa femme et decedée Marie Louise
Gautier son épouse demandants au prone messe et vepres
fol. Saint Antoine paroisse Sainte Marguerite Jean present
de la dite inhumée qui a declaré ne scavoir signer Jean Jacques
de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que
dessus =
Mouquet Lesturvée curé

Morte
Marie Duval

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Vendredi vingt deux du mois
d'avril a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi
curé soussigné le corps de Marie Duval decedée hier agée de
quarante huit ans et quelques mois femme de Pierre
Ambroise Vallet absent de cette paroisse lequel present a declaré
Marie de François Duval son pere de Pierre Vallet Laine son
beau père de Pierre Nicolas et François Duval les freres qui
ont signés avec nous les jours et an que dessus =
Pierre Ambroise Vallet F. Duval
Vvallet François Duval Lesturvée
Duval curé

Bapt
Geneviève

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Dimanche vingt cinq du mois d'avril
a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Geneviève née aujourd'hui du
Legitime mariage de Jean Grégoire Tessier Sonnier Le grand Chemin et de
Angelique Le Verre sa femme ses pere et mere de cette paroisse le parrain a été
Nicolas Guillaume garçon de la paroisse de Bulle la marraine Marie Agnes Diguet
fille de cette paroisse qui ont signés tous deux avec nous les jours et an que dessus
Marie agnes Diguet Nicolas Guillaume Lesturvée
curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Mardi vingt huitieme jour
du mois d'Avril a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de
Felix decedé hier agé de huit mois et deux mois ou environ fils de Vincent
de Lisle et Jeanne Le Gendre Sommeau le pere le nom de cette paroisse
de present decedé qui a declaré ne scavoir signer et de Jean Mouquet qui a signé
avec nous les jours et an que dessus
Mouquet Lesturvée curé

Morte
Marie Louise
femme

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Vendredy vingt du mois d'Avril a été in-
humé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de
Marie Louise Le Roy Veuve de Claude Vaillant ou Le Vieux Vaillant Marchand decedée
hier agée de soixante huit ans ou environ de cette paroisse Inhumée de charité
et Jean Baptiste Vaillant fils Jean Baptiste Vaillant fils de Claude et Jean Baptiste
et de Michel Le Roy Jacques Le Roy Jeanne Le Roy Jeanne Le Roy autre qui ont signé avec
nous les jours et an que dessus
Le Roy Lesturvée curé Vaillant fils

Bapt
Victoire

L'an mil sept cent quatre vingt dix le mardi vingt du mois de may
a été baptisée par moi curé soussigné Victoire fille née hier de
Legitime Mariage de Germain Douchet Laboureur et de Marie
Françoise Douche sa femme ses pere et mere de cette paroisse
le parrain a été Louis Pillon garçon de cette paroisse qui a signé
et la marraine Marie Françoise Victoire Duval fille de la paroisse
d'Hirson qui a aussi signé avec nous les jours et an que dessus
Louis Pillon Duval Lesturvée curé

Bapt
Marguerite
Alexandrine

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Samedi vingt du mois
de may a été Baptisée par moi curé soussigné Marguerite
Alexandrine fille née aujourd'hui de Legitime Mariage de Charles
Denis Meunissier et de Marie Agnes Pillon sa femme ses pere et
mere de cette paroisse le parrain a été Charles Noël Duval grand
pere de cette paroisse qui a declaré ne scavoir signer de ce interpellé
les jours et an que dessus
Charles Noël Duval Lesturvée curé

garçons de cette paroisse qui a declaré ne scavoir signer
et la Mariene Marie françois fille aussi de cette
paroisse qui a signé avec nous les jours et an que
dessus
marie agnes françois Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Jeudi vingt deux du
mois d'avril a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par
moi curé soussigné le corps de Jean augustin decedé ce matin
chez vincent de Lisle maire de cette commune, âgé de
de cette paroisse agé de quatre vingts mois et huit jours, fils de
Claude St Aubin et Marie Jeanne Madeleine
Gaubin son epouse demeurants a paris rue du cheval vert
f.b. Saint Antoine paroisse Sainte Marguerite Rue Pesente
De sa dite mere qui a declaré ne scavoir signer hors Jacques
de Jean Mouquet qui a signé avec nous les jours et an que
dessus
Mouquet Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Jeudi vingt deux du mois
d'avril a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi
curé soussigné le corps de Marie duval decedée hier agée de
quarante et un ans et epouse de pierre
Ambroise Vallet tisserant de cette paroisse Rue pesente
Mari de françois duval son pere de pierre Vallet Laine son
beau pere de pierre nicolas et françois duval ses freres qui
ont signés avec nous les jours et an que dessus
pierre ambroize vallet F. Duval
vvallet françois duval Duval Lesturée
hinaud curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Dimanche vingt cinq du mois d'avril
a été baptisée par moi prêtre curé soussigné Genevieve née aujourd'hui du
Legitime mariage de Jean pigé terrassier paroissien des grand chemins de marie
angelique le Verve sa femme ses pere et mere de cette paroisse le garçon a été
Nicolas pulleux garçon de la paroisse de Bulle la Marraine Marie agnes diguet
fille de cette paroisse qui ont signés tous deux avec nous les jours et an que dessus
marie agnes diguet Nicolas pouleux Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le quatre vingt dix du mois d'avril a été inhumé dans le
cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de
Marie Louise le Roy veuve de Claude Vaillant ancien Vivant Vaillant d'habitation
et de Jean Baptiste Vaillant ses enfants le dit Jean Baptiste a declaré ne scavoir signer
Nous les jours et an que dessus
Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le Vendredy vingt du mois d'avril a été
inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par moi prêtre curé soussigné le corps de
Marie Louise le Roy veuve de Claude Vaillant ancien Vivant Vaillant d'habitation
et de Jean Baptiste Vaillant ses enfants le dit Jean Baptiste a declaré ne scavoir signer
Nous les jours et an que Dessus
Le Roy Lesturée curé Vaillant fils

L'an mil sept cent quatre vingt dix le mardi onze du mois de may
a été baptisée par moi curé soussigné victoire fille née hier du
Legitime Mariage de Germain Boucher Laboureur et de Marie
Genevieve Douche sa femme ses pere et mere de cette paroisse
Le parrein a été Louis gillon garçon de cette paroisse qui a signé
et la Marraine Marie françoise victoire Morel fille de la paroisse
d'Asnieres qui a aussi signé avec nous les jours et an que dessus
Louis gillon M S V morel Lesturée curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le samedi onze du mois
de may a été baptisée par moi curé soussigné Marguerite
Alexandrine fille née aujourd'hui de Legitime Mariage de Charles
Duval Menuisier et de Marie Rose Pillon sa femme ses pere et
mere de cette paroisse le parrein a été Charles noël Duval garçon
Signé avec nous et la Marraine Genevieve Boucher fille de
de cette paroisse qui a declaré ne scavoir signer de ce interpellé
les jours et an que dessus
Charles noël Duval Lesturée curé

Mouquet
Lestrivée curé

Mort
agnes
Lucomes

L'an mil Sept cent quatre vingt Dix le Dimanche Septieme Jour de Mars je Vicaire soussigné Curé de cette paroisse Cathedrale de Toul ay inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse le Corps de Marie Catherine Lucomes decedée hier agée de trois ans et demi fille de deffunt Gervais Lucomes Sonnoyeur de cette Cathedrale et de Marie Magdeleine Collin son epouse de cette paroisse Laquelle fille de la dite Mere de Lotis le Medard Sonneur a les Sons qui ont assisté le Service Signés de Jean Mouquet qui a signé a tous les jours et au que dessus

Mouquet
Lestrivée curé

Bapt
Marie
Louise

L'an mil Sept cent quatre vingt dix le Lundi dix Sept du mois de May a été Baptisée par moi Curé soussigné Marie Suzanne fille née aujourd'hui de legitime Mariage de Sieur Etienne Damien Benizet Notaire Royal et de Dame Marie Lucomes son epouse a été Charles Augustin Wallet et la Maraine Marie Louise Catherine Dumont garçon et fille de cette paroisse qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Charles augustin Wallet
marie loure cathere dumont
Lestrivée curé

Mort
Louis Joseph

L'an mil Sept cent quatre vingt dix le Lundi dix Sept du mois de Juin a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi Curé soussigné Louis Joseph decedé hier age de treize mois et trois jours fils de Louis Martin Batté et de Marie Anne Michelle Simard sa femme ici presente et mere de cette paroisse les quels ont signé avec nous les jours et an que dessus

Mouquet
Louis martin Batté
Lestrivée curé

Mort
nicolas cottin

L'an mil Sept cent quatre vingt dix le Vendredi dix huit du mois de Juin a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse par moi Curé soussigné le Corps de Jean nicolas Cottin veuf d'Elizabeth Marguerite Bourgauville Demeurant de cette paroisse decedé hier age de soixante et dix Sept ans

En presence de Messire Jean Baptiste Cottin Ecuyer Conseiller du Roy Lieutenant Particulier Assesseur Civil et Criminel au Bailliage Royal de Toul Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis Commandeur de la Commanderie de Beaudrais son fils de Jean Baptiste Clavelas laboureur Chevalier Major des Gardes du Corps du Roy son gendre et d'autres parents et amis qui ont signé avec nous les jours et an que dessus

Maillard Cottin Lossoris
Jean Ferrand
Dorneau Lestrivée
Villon Vic. de la Ste Pierre curé
Jadeuare ancien curé de Jaconcourt

Mariage

L'an mil Sept cent quatre vingt dix le Mardi vingt deux du mois de Juin après les trois publications des bans de futur mariage faites au prone des messes de paroisse les jours de la fête Dieu le dimanche dans l'octave et le quatrième après la prétérite trois fois et vingt du présent mois, entre Charles Gaillard tailleur d'habits garçon majeur procédant sous l'autorité de Jean François Lassaux son oncle et tuteur ad hoc fils de deffunt Claude Gaillard et de deffunte Marie Louise le Roy ses père et mère de cette paroisse d'une part et Marie Marguerite Noëlle Angot fille majeure d'habitant au Pont Rouge et de Marie Françoise Laurent son épouse ses père et mère aussi de cette paroisse d'autre part sans qu'ils y soient trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque nous soussigné Curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier avons reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoints en légitime Mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies de la Sainte Eglise en présence et du consentement dudit François Lassaux tuteur de l'époux et de Jean Angot père de l'épouse d'autres Cognattes parents de l'époux de Jean Baptiste Vaillant soussigné qui a déclaré ne savoir signer de François Angot de l'épouse et d'autres parents et amis qui ont signé l'époux a déclaré ainsi que son père ne savoir signer

Charles Gaillard Lespinatte Lega preno tuteur
Walle Lequette
ATTOUT Lestrivée curé

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt dix le lundi cinq des mois de juillet après les trois publications des bans du futur mariage faites aux prônes des messes de paroisse celebrées en cette Eglise les vingt deux de juin sept juillet et dimanche cinquième après la pentecôte et trois de la fête de saint jean baptiste et dimanche troisième après la fête de saint pierre et saint paul vingt quatre et vingt sept du présent mois et an entre françois grand sartier de bois garçon majeur fils de défunt françois grand marchand et de elizabeth charpentier paroissien d'une part et marie anne lhuillier originaire de la paroisse de flavacourt domiciliée en cette ville d'autre part, lesquels ont été mariés par nous curé soussigné après le consentement mutuel des parties les avons conjoints en légitime mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence et du consentement de la mère de l'époux de marie grand son père de pierre leclerc père de l'épouse de pierre et charles leclerc les oncles et de françois fontaine ami et de l'épouse et françois chuty curé de lisy qui ont signé et de l'épouse qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée les jours et coutume de dessus

grand leclerc Ste Grand
pierre leclerc fontaine chuty curé de lisy
marie anne pierre lefebvre
charles leclerc
lestrée curé

Baptême pierre moyse

L'an mil sept cent quatre vingt dix le dimanche onze du mois de juillet a été baptisé par nous curé soussigné pierre moyse fils naturel de hier de légitime mariage de charles et marie cordonnier de cette paroisse les parrain et marraine de cette paroisse ainsi nommé par pierre françois de nous connu de cette paroisse qui a signé avec nous et marie louise antoinette leclerc fille aussi de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée les jours et coutume de dessus

pierre françois leclerc lestrée curé

Baptême Antoinette

L'an mil sept cent quatre vingt dix le [illegible] du mois de juillet a été baptisé par nous curé soussigné marie antoinette fille naturelle de hier de légitime mariage de françois bocquet et de marie [illegible] de cette paroisse les parrain et marraine de cette paroisse ainsi nommé par pierre [illegible] et marie [illegible] de cette paroisse qui a signé avec nous et marie antoinette leclerc aussi de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée les jours et coutume de dessus

Joseph Amable Normand Lestrée curé

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt dix le mardi trois du mois de juillet après les trois publications des bans des futurs mariage faites aux prônes des messes de paroisse célébrées en cette église les jours de saint jean baptiste le dimanche cinquième après la pentecôte et le sept et vingt neuf du mois de juin derniers sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ni empêchement quelconque nous soussigné Lestrée curé de cette paroisse après les fiançailles célébrées hier avons reçu le mutuel consentement des parties les avons conjoints en légitime mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies de l'église en présence et du consentement de pierre wallet leur père de l'époux de françois soutaine père de l'épouse de françois renaud beau père de l'époux claude villain grand père de l'époux de claude villain jeune qui ont tous signé avec nous excepté l'époux qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellés les jours et coutume dessus

pierre ambroise wallet wallet soutaine
renaud villon claude villon lestrée curé

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt dix le mardi vingt du mois de juillet, après une seule publication de bans de futur mariage entre jean baptiste vaillant tailleur d'habits garçon majeur fils mineur de jean claude vaillant de même état et de défunte marie louise lefebvre

sa femme ses pere et mere Decedée paroisse presente dans sous
l'autorité de françois lestevre son oncle et son tuteur aussi decedé
paroisse d'une part et marie magdelaine pommery fille mineure
de feu jean pommery cordonnier de de cette ville magdelaine d'alby dit ses
père et mere de la paroisse de saint felix dedans et de fait de
celle cy procedant sous l'autorité de felix pommery son frere et
son tuteur aussi de la dite paroisse de saint felix d'autre part
la dite publication faite au prône de la messe de paroisse le
dimanche onze du present mois et an lue celle eglise de la ville de
saint felix ne s'estant trouvé aucun empechement
ni opposition ny la dispense ayant été ordonnée entre les parties pour deux bans
en datte du seize du dit mois et lecture faite nous soussigné Lesturée
curé de cette paroisse avons les fiançailles celebrées dimanche dernier
avons reçu le mutuel consentement des parties les avons mariés
en legitime mariage et leurs avons donné la benediction nuptiale
avec la permission de Monsieur Jouvenot curé de saint felix selon
les ceremonies de la sainte eglise en presence et avec le consentement
des dits tuteurs des parties de chacun, valant consent de l'epoux de
Louis Abel Bevalin son parrain d'autre Vaillant son oncle
de Louis gerard de chacun parlin et autres qui ont signés avec le
Epoux et Louis gerard qui ont declaré ne savoir signer
de ce interpellés —

Le susdit tuteur
felix pommery tuteur
Vaillant
Charles vaillant
jean boulain
Lesturée
curé
L'Abbé

mort
au bourg

L'an mil sept cent quatre vingt dix le huitième jour
du mois d'août a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps d'Antoine Augustin
maçon mari en secondes noces d'Anne menard decedé hier agé
de soixante et quinze ans domicilié de cette paroisse en présence
d'antoine Augustin fils de jean absent soussigné d'Nicolas
Bertault soussigné qui ont signés avec le dit absent qui a
declaré ne savoir signer Augustin antoine Augustin
Nicolas Bertault
Lesturée curé

mort
au bourg

L'an mil sept cent quatre vingt dix le seizième jour
du mois d'août a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Marie
Antoinette Julie decedée hier agée de trois semaines
fille de françois Gerard absent et de Marie
Magdelaine Julie les assistants sa femme les parents ont de
cette paroisse en presence de sa dite mere qui a déclaré
ne savoir signer de ce interpellée par et de sa part Bourallet
qui a signé avec nous les jours et an que dessus —
Bourallet
Lesturée curé

mort
françois

L'an mil sept cent quatre vingt dix le seizième jour
du mois d'août a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de françois de
Lisle decedé hier agé de douze ans fils de
vincent de Lisle et de Marie Richeron ses père et mère
sa femme ses père et mère de cette paroisse en presence de
deux parents qui ont declaré ne savoir signer
de ce interpellés et de tous ce requis qui ont signé avec
nous les jours et an que dessus — Lesturée curé
Louis Joseph Mouquet

L'an mil sept cent quatre vingt dix le vingt deux
quatre du mois d'août a été baptisée par moi curé
soussigné Marie Adelaide fille née avant hier du
legitime mariage de Jean Baptiste Sabot tisserand et
de Marie Cécile Fontaine ses femme ses père et mère
de cette paroisse son parrain a été Joseph Sabot et la
marraine Adelaide Fontaine aussi de cette paroisse qui
qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés les
jours et an que dessus — Lesturée curé

mort
renversement

L'an mil sept cent quatre vingt dix le seizième jour
du mois de septembre a été inhumé dans le cimetière de
cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Adel
Thomas fils du sieur Louis Antoine Thomas et de
Anne Julien ses père et mère décedé avant hier agé de

paroisse Saint Jacques chez [illegible] le quel est décédé
la nuit dernière chez [illegible] ses enfants [illegible]
Jeanne Sallet sa nourrice de cette paroisse âgé d'environ sept
[illegible] de cette nourrice qui a déclaré ne savoir signer
de ce enquis et de Jean Mouquet qui a signé avec nous
jour et an que dessus Mouquet Lesturée curé

Mort — L'an mil sept cent quatre vingt dix le Jeudi quatorze
du mois d'octobre a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Nicolas
Mathias Perrin fils du sieur Jacques Isaac Perrin et de
[illegible] ses père et mère décédés ce jourd'hui
[illegible] Jeudin
sa femme, lequel est décédé lundi dernier chez Jean
Pigé Jardinier, mari de cette dernière chez qui
par ordre de présence dudit Pigé qui a déclaré ne savoir
signer de ce enquis et de Jean Mouquet qui a signé
avec nous les jour et an que dessus — Mouquet Lesturée curé

Bapt — L'an mil sept cent quatre vingt dix le Jeudi vingt
Jean Baptiste — huit d'octobre a été baptisé par moi curé
soussigné Jean Baptiste fils né aujourd'hui du
légitime mariage de Vincent de Lisle d'Ochsron
et de Geneviève femme ainsi que la femme ses père
et mère de cette paroisse ainsi nommé par Jean
Baptiste Bellanger autre présent de Saint
de la paroisse de Leplantier et Marie Geneviève
Renard fille de cette paroisse lequel ont signé avec
nous les jour et an que dessus — Bellanger Lesturée curé

mariage Geneviève Renard

Bapt — L'an mil sept cent quatre vingt dix le mardy deuxième
Jean Baptiste — jour du mois de novembre a été baptisé par moi soussigné
curé soussigné Jean Baptiste fils né aujourd'hui du légitime
mariage de Pierre Guérin marguinier et de Marie Thérèse le Verve le femme
de ce lieu de cette paroisse ainsi nommé par Louis Joseph de Dijon
et Marie Françoise Antoinette de Renard garçon la fille de cette paroisse qui
ont déclaré ne savoir signer de ce enquis et ont signé Lesturée curé

Mort — L'an mil sept cent quatre vingt dix le Dimanche septième jour du mois
Pierre Louis — de novembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps de Pierre Louis Duval [illegible] de cette
[illegible] ses père et mère décédés ce jourd'hui [illegible]
de Chine en Chasse soussigné et Jean Mouquet qui a signé avec nous les jour et an
dessus Mouquet Lesturée curé

Mort — L'an mil sept cent quatre vingt dix le Dimanche septième jour du mois de Novembre
Marie [illegible] a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi soussigné le
corps de Marie [illegible] décédé hier âgé de quatre vingt dix ans veuve
Veuve de Simon Pelot [illegible] de cette paroisse par moi curé soussigné et
Guillaume Gueux et Pierre Charles le Clerq et Jean Mouquet qui ont signé avec
Nous les jour et an que dessus

Mouquet B. G. Gueux Pierre Charles le Clerq Lesturée curé

Mort — L'an mil sept cent quatre vingt dix le Vendredy douzième jour du mois
François Villez — de Novembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi
prêtre curé soussigné le corps de François Villez Cultivateur décédé hier
âgé de soixante douze ans bon ludrons Mari de Marie Anne du Coron sa
femme présents à l'inhumation Jean François Villez et Jean Baptiste Villez
ses enfants de cette paroisse qui ont signé avec Nous les jour et an
que dessus

François Villez Villez Morainville Lesturée curé

Bapt — L'an mil sept cent quatre vingt dix le samedi treize du mois
Marie — de novembre a été baptisée par moi curé soussigné Marie
Marguerite Marguerite fille née d'hier du légitime mariage de Jean Baptiste
Delagey Fessant et de Nicolle Duvergé sa femme ses père et
mère de cette paroisse le parrain a été Pierre Walter garçon de
cette paroisse qui a signé avec nous et la marraine Marie Anne
de Saint fille aussi de cette paroisse qui a déclaré ne savoir signer
de ce enquis et les jour et an que dessus Pierre Walter Lesturée curé

Mort — L'an mil sept cent quatre vingt dix le dimanche quatorze du
Antoinette — mois de novembre a été inhumé dans le cimetière de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps d'Antoinette

Josephine fille du sieur philippe Alexandre Veron
Marchand de vin et d'Angelique Massé son Epouse
demeurants a paris rue St Antoine paroisse Saint Paul
laquelle est deudée ce matin chez Jean pigé Jardinier
Mari de Marie Liverne sa nourrice de cette paroisse agée
de sept jours en presence de sa ditte nourrice qui a declaré
ne sçavoir signer de ce interpellée et de Jean Monquet
qui a signé avec nous les jour et an que dessus

Monquet — Lestuvée curé de la Neuville
Lahez

Mariage

L'an mil sept cent quatre vingt dix le mardi vingt trois
du mois de novembre apres les trois publications des bans
du futur mariage entre Jean Baptiste Bellanger maitre
Macon entrepreneur de Baptiments fils majeur de deffunt
Eloy Bellanger marchand et de Marguerite Bouzequier sa
veuve ses pere et mere de la paroisse de Leglantier de ce
diocèse d'une part et Marie Genevieve Hinard fille mineure
de deffunt Louis Hinard marchand de bois et d'Elizabeth
pulleux sa veuve ses pere et mere de cette paroisse d'autre
part faites aux prones des messes de paroisse en cette eglise
et en celle de Leglantier de ce diocèse les fleurs de la feste
de saint Martin et les dimanches quatorze et vingt et un
du present mois et au sans qu'il s'y soit trouvés aucune
opposition ni empechement quelconque ainsi qu'il nous a
été attesté par le certificat de maitre du Lailly curé de la
ditte paroisse de Leglantier en datte du vingt deux du present
mois, nous soussigné Lestuvée curé de cette paroisse apres
les fiançailles celebrées hier avons reçu le mutuel consentement
des parties les avons conjoins en legitime mariage et leurs
avons donné la Benediction nuptiale suivant les ceremonies
de la sainte eglise en presence et du consentement des meres
des Epoux — Eloy et Paul Bellanger freres de l'epoux
d'Antoine mercier son cousin de Jean Joseph Lemaire son beau
frere de Lucien Nicolas Hinard frere de l'epouse de Cirabeaudre

Marte nourrisson

Bapt. Henry Joseph

pulleux son cousin de messieurs Isoré et Leferre amis
qui ont signés avec nous la mere de l'epouse a declaré ne sçavoir
signer de ce interpellée les jour et an que dessus

Veuve Chinard — Bellanger fils
Eloy Bellanger — Marie Genevieve Chinard
P. Bellanger
J. Joseph Lemaire — A. Mercier — L. Hinard — Leferre
L. N. Hinard
Hinard — Isoré — Pierre Alexandre pulleux — Ponthieu
Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le vendredi dix du
mois de decembre a été inhumé dans le cimetiere de cette
paroisse par moi curé soussigné le corps de Genevieve
Josephine deudée la nuit derniere chez Pierre de Layen pere de la ditte
nourrice de cette paroisse agée de six jours fille du Louis Jacques
le Riche bourgeois et de Marie Charlotte Cerne demeurants a
paris rue des Moineaux butte Saint Roch meme paroisse
en presence de sa ditte nourrice qui a declaré ne sçavoir signer
de ce interpellée et de Jean Monquet clerc laïc qui a
signé avec nous les jour et an que dessus

Monquet — Lestuvée curé

L'an mil sept cent quatre vingt dix le samedi onze du mois de
decembre a été baptisé par moi curé soussigné Henri Joseph
fils né aujourd'huy de legitime mariage de Louis François Duchesne
Marchand chardonnier et de Rosalie Duchesne sa femme ses pere
et mere de cette paroisse ainsi nommé par Jean Baptiste Duru
garçon de cette paroisse et Marie Elizabeth Augustine Duchesne
fille de la paroisse d'Airion tante de l'enfant ses parein et marine
qui ont signés avec nous les jour et an que dessus Lestuvée

Jean Baptiste Duru — Marie Elizabeth Augustine curé
Duchesne

L'an mil sept cent quatre vingt dix le samedi vingt
du mois de decembre a été baptisée par moi curé soussigné
Marie Elizabeth Genevieve fille née hier du
legitime mariage de Jean Baptiste Hercule Duchesne
et de Marie Elizabeth Duval ses femme ses paroissiens
de cette paroisse ainsi nommée par Nicolas Dignet
garçon de cette paroisse qui a signé avec nous et la
Genevieve dabois fille aussi de cette paroisse laquelle
a declaré ne savoir signer de ce interpellée les jour et
an que dessus — desnommés autre signé a la minute

Nicolas Dignet — Lesturvee curé

Baptiste Genevieve

Baptiste Nicolas

L'an mil sept cent quatre vingt dix le samedi vingt
de decembre a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse
par moi curé soussigné le corps de Marie Eugenie Michel
fille de feu Jacques Laurent dubray notre fondeur et de
Anne Helene Jeudy ses vivants demeurants au palais sur la Montagne
du coin de la rue de la Loire laquelle est decedée hier agée de
quinze ans chez Jean Pigeon fondeur mari de nourrice
Angelique Leveque sa nourrice de cette paroisse présents a
l'inhumation la fille nourrice qui a declaré ne savoir signer
de ce interpellée et Jean Monquet qui a signé avec nous les
jour et an que dessus

Monquet — Lesturvee curé

Morte nourrisson

L'an mil sept cent quatre vingt dix le vendredi dix
sept du mois de decembre a été inhumé dans le
cimetiere de cette paroisse par moi curé soussigné le
corps de Henry Joseph decedé hier agé de sept jours fils
de Louis François Duchesne Marchand charbonnier et
de Brigitte Duchesne ses pere et mere de cette
paroisse en présence de ceux a de Jean Monquet
nourrice qui a declaré ne savoir signer et de Jean
Monquet qui a signé avec nous les jour et an que
dessus

Monquet — Lesturvee curé

Morte Henry Joseph

L'an mil sept cent quatre vingt dix le samedi dix
cinq du mois de decembre a été baptisé par moi curé
soussigné Marie Rose Noel fille née hier du legitime
mariage de François Dubreuil et de Marie
François Perlier ses femme ses pere et mere de cette paroisse
le parrain a été Louis Joseph Chaigneau et la marraine Marie
Anne Cecile Lesueur tous de cette paroisse
qui ont declaré ne savoir signer de ce interpellés les
jour et an que dessus

Lesturvee curé

Baptiste Rose Noel

L'an mil sept cent quatre vingt dix le samedi vingt
cinq du mois de decembre a été baptisé sous condition
ayant été ondoyé a la maison paroissiale de mort par la sage
femme, par moi curé soussigné Jean Baptiste François
fils né aujourd'hui du legitime mariage de François
Cognuyot Rochereau et de Marie Anne Clotilde
Chaigneau sa femme ses pere et mere de cette paroisse
ainsi nommé par François Levasseur et Marie Jeanne
Chaigneau sa tante et fille de cette paroisse le parrain
et marraine qui ont declaré ne savoir signer de
ce interpellés les jour et an que dessus

Lesturvee curé

Baptiste François

L'an mil sept cent quatre vingt dix le dimanche vingt
six du mois de decembre a été inhumé dans le cimetiere de
cette paroisse par moi curé soussigné le corps de Jean
Baptiste François decedé en sa maison agé de onze heures
fils de François Cognuyot Rochereau et de Marie Anne
Clotilde Chaigneau ses pere et mere de cette
paroisse en présence de soussignés qui a signé et de
Marie Anne Chaigneau sa grand mere qui a declaré
ne savoir signer de ce interpellée les jour et an que
dessus

Jean François Cocaigne — Lesturvee curé

Morte Jean Baptiste François